



HAL
open science

Les arrangements conjugaux autour des modes de garde : arbitrages sous contrainte et effet de socialisation

Anaïs Collet, Marie Cartier, Estelle Czerny, Pierre Gilbert, Marie-Hélène Lechien, Sylvie Monchatre

► To cite this version:

Anaïs Collet, Marie Cartier, Estelle Czerny, Pierre Gilbert, Marie-Hélène Lechien, et al.. Les arrangements conjugaux autour des modes de garde : arbitrages sous contrainte et effet de socialisation. [0] Ministère des Affaires sociales et de la Santé. 2016. hal-03364801

HAL Id: hal-03364801

<https://hal.science/hal-03364801>

Submitted on 4 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport final

Les arrangements conjugaux autour des modes de garde : arbitrages sous contraintes et effets de socialisation

Équipe SAGE :

Anaïs Collet (responsable scientifique), Marie Cartier,
Estelle Czerny, Pierre Gilbert, Marie-Hélène Lechien et Sylvie Monchatre
avec l'aide de Jennifer Bidet

30 juin 2016

Sommaire

Introduction.....	5
I. Présentation de la recherche et questions de méthode.....	8
1.1 Problématique et enjeux de la recherche.....	8
Une sociologie des arrangements conjugaux autour de la prise en charge des enfants.....	8
Contextes locaux, conditions de travail et milieux sociaux : ressources et contraintes.....	9
Représentations du travail parental, de la petite enfance et des différents modes de garde.....	10
Une analyse de la socialisation à la parentalité.....	11
1.2 Le dispositif : une enquête auprès des couples.....	13
S'entretenir avec les deux membres du couple.....	13
Faire varier les propriétés sociales et les contextes locaux.....	14
1.3 Retours sur l'enquête.....	15
Le profil des couples rencontrés.....	15
Refus d'entretiens, difficultés de l'enquête et biais de sélection de la population.....	18
Temps de l'enquête et temps de la socialisation parentale.....	21
Comment saisir la socialisation à la parentalité ?.....	21
II. « Choisir » son mode de garde : un arbitrage sous contraintes.....	24
2.1 Arbitrer avec les carrières professionnelles.....	24
Les hommes : des carrières impactées mais sans réduction significative du temps de travail.....	24
Les femmes : entre attachement à l'emploi et aménagement du temps de travail.....	25
Qui sont les femmes qui passent à temps partiel ou prennent un congé parental ?.....	27
2.2 S'adapter aux contraintes économiques, temporelles et spatiales.....	32
Les contraintes liées à l'offre locale.....	32
Les horaires de travail : contrainte ou ressource ?.....	35
Le coût de la garde.....	39
III. La construction sociale de la confiance.....	44
3.1 Une perception hiérarchisée des modes de garde professionnels : l'évidence sociale- ment partagée de la crèche ?.....	44
Disqualification des assistantes maternelles et préparation à l'école : le sens scolaire de « l'éveil » en crèche.....	46

Les assistantes maternelles : des femmes de classes populaires à « remettre à leur place » sociale ?.....	50
La préférence pour l'assistante maternelle : un choix socialement peu assuré ?.....	56
3.2 Deux régimes de mise en confiance des parents face à l'assistante maternelle.....	59
3.3 Faire confiance.....	65
3.4 La rupture de la confiance.....	69
IV. Division du travail parental et relation conjugales.....	74
4.1. Le travail parental, de quoi parle-t-on ?.....	75
Le travail parental entre production et prestations domestiques.....	76
Le travail parental entre logique fonctionnelle et de maintien du rang social.....	78
Travail parental et transmission.....	80
4.2. Configurations parentales et arrangements conjugaux.....	83
Des configurations marquées par une spécialisation étanche.....	84
Des configurations marquées par la polyvalence.....	86
Négociations et arrangements.....	89
V. Socialisation(s) parentale(s) : enrôlement des pères et persistance des inégalités de sexe.....	95
5.1 La fabrique des parents avant la naissance des enfants.....	96
Le poids des dispositions incorporées.....	96
La socialisation familiale.....	97
Les expériences antérieures de prise en charge d'enfants.....	101
5.2 La socialisation secondaire à la parentalité.....	104
La socialisation par les institutions et les productions culturelles.....	104
La socialisation par les proches.....	111
Conclusion.....	115
Bibliographie.....	119
Annexes.....	124
<i>Liste des couples enquêtés.....</i>	<i>124</i>
<i>Lettre-avis envoyé aux enquêtés.....</i>	<i>125</i>
<i>Guide d'entretien synthétique.....</i>	<i>126</i>

Introduction

Avec la croissance historique du taux d'activité des femmes, le modèle de la « famille traditionnelle », organisé autour de la mère au foyer et du père pourvoyeur de revenus, dominant au milieu du siècle dernier, est désormais un fait minoritaire (Dechaux 2009b). Pour autant, et malgré une représentation de plus en plus répandue du principe d'égalité entre les sexes et une légère augmentation de la participation masculine, la répartition des tâches domestiques et parentales demeure encore aujourd'hui marquée par une forte spécialisation sexuée et de profondes inégalités entre hommes et femmes (Brousse 1999, 2015 ; Champagne, Pailhé et Solaz 2014, 2015). La persistance de ces inégalités de genre s'explique à la fois par l'organisation du marché du travail et par le maintien d'un modèle patriarcal de la famille, qui tous deux considèrent le travail féminin comme une variable d'ajustement (Bozon 2009). La naissance des enfants constitue de ce point de vue un moment charnière : elle accroît la charge de travail domestique et rend plus délicate la conciliation travail-famille, les difficultés augmentant avec le nombre d'enfants (Régnier-Loilier et Hiron 2010). La charge de cette conciliation repose encore essentiellement sur les femmes, dont la carrière professionnelle, à l'inverse de celle des hommes, est fortement affectée par l'arrivée des enfants et qui doivent le plus souvent assurer une double journée, professionnelle et familiale (Pailhé et Solaz 2009). Notre recherche part ainsi d'un constat désormais bien établi : la naissance des enfants et leur petite enfance constituent un moment crucial dans la construction des rapports de genre, à la fois en termes d'inégalités de carrière professionnelle et du partage du travail domestique. La manière dont s'organise le mode de garde des jeunes enfants est dès lors un enjeu essentiel pour l'analyse des inégalités entre les sexes et pour les politiques publiques.

De ce point de vue, les évolutions récentes apparaissent contrastées. D'un côté, la forte croissance du nombre de places d'accueil des jeunes enfants depuis les années 1990 – en accueil collectif et auprès des assistantes maternelles¹ – et les diverses aides financières créées au début des années 2000 semblent faciliter le maintien en emploi des deux conjoints (Vanovermeir 2012). Entre 2002 et 2013, la part des enfants de moins de trois ans gardés à titre principal par leurs parents a ainsi diminué de 9 % (Villaume et Legendre 2014). D'un autre côté, en encourageant le retrait du marché du travail ou le passage à temps partiel, les aides financières à la parentalité créées à partir des années 1990 tendent à pénaliser la carrière professionnelle des femmes (Commaille, Strobel et Villac 2003 ; Joseph *et al.* 2012), si bien que pour les générations nées après les années 1970, la croissance du taux d'activité féminin est exclusivement portée par la hausse du chômage et du temps partiel (Pailhé et Solaz 2010). De fortes contraintes continuent ainsi de peser sur les femmes, en particulier en bas de l'échelle sociale, en raison notamment de la flexibilisation croissante du travail (croissance des contrats précaires et des horaires atypiques), qui accentue les difficultés de conciliation entre travail et vie privée.

Afin de mieux connaître les pratiques de garde des jeunes enfants et les facteurs qui pèsent sur la conciliation travail-famille, l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants a été créée par la Drees en 2002, et reconduite en 2007 et 2013. Son exploitation permet désormais de mieux connaître l'organisation des modes de garde en France. Elle confirme d'abord le constat de la plus forte implication des mères dans le travail parental et de la spécialisation des tâches selon les sexes : en 2013, plus de la moitié du temps que les enfants de moins de 3 ans passent avec leurs parents

¹ Ainsi, le nombre de places pour les enfants de moins de six ans chez des assistantes maternelles employées par des particuliers est passé de 108 200 en 1990 (France métropolitaine) à plus de 992 000 en 2014 (France métropolitaine et outre-mer) ; alors que le nombre de places en accueil collectif et familial est passé de 250 000 en 1993 à 423 000 en 2014 (Observatoire national de la petite enfance 2015 ; Borderies 2015, 2016).

l'est avec la mère seule, contre seulement 12 % avec le père seul et plus d'un tiers avec les deux parents (Villaume et Legendre 2014). Nettement plus forte, l'implication des mères a cependant diminué au cours des dernières années, puisqu'entre 2007 et 2013, le temps que les enfants de moins de 3 ans passent avec leur mère seule représentait deux tiers du temps passé avec les parents (Ananian et Robert-Bobée 2009). L'enquête statistique permet également de dresser un panorama des modes de garde utilisés par les familles, montrant la prédominance des situations où les enfants sont gardés principalement par leurs parents, mais aussi l'importance des autres modes de garde intervenant à titre principal ou secondaire (assistantes maternelles, crèches ou halte-garderies, grands-parents, etc.). L'enquête permet aussi d'identifier les principaux facteurs déterminant les différents choix du mode de garde : diversité territoriale de l'offre, horaires d'emploi des parents, propriétés sociales (revenus, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle et conditions de travail, situation familiale, etc.), représentations des parents à l'égard des différents modes de garde.

Au-delà de ces constats, on connaît cependant encore assez mal **les processus, les logiques subjectives et les négociations qui, dans chaque situation, conduisent les couples à arbitrer pour telle ou telle solution** ; on connaît encore moins la façon dont **les organisations adoptées participent à la construction des rapports sociaux de sexe au sein des couples**. L'objectif de cette recherche est ainsi de mieux comprendre les mécanismes et les processus en jeu au cours de cette période cruciale et la manière dont les modes de garde adoptés s'articulent avec la répartition des tâches parentales et domestiques entre conjoints. Elle vise plus particulièrement à analyser deux dimensions de ces arrangements conjugaux. Il s'agit, d'une part, d'explorer les configurations et les représentations qui conduisent chaque couple à adopter tel ou tel mode de garde ; d'autre part, de décrire les effets de ces choix sur les pratiques et les représentations des parents en matière de prise en charge des enfants et de division sexuée du travail parental.

La recherche a débuté en septembre 2014 et a mobilisé six chercheuses et chercheur de différentes institutions : Anaïs Collet, Estelle Czerny, Pierre Gilbert et Sylvie Monchatre (Université de Strasbourg, laboratoire SAGE), Marie Cartier (Université de Nantes, CENS) et Marie-Hélène Lechien (Université de Limoges, GRESCO), avec l'aide de Jennifer Bidet (École normale supérieure, CMH). Après une phase de mise en place du protocole de recherche et de préparation de la liste des enquêtés potentiels (issue de l'enquête quantitative Modes de garde 2013), phase qui a donné lieu à une note méthodologique validée début 2015 par la Drees, l'enquête par entretiens a démarré après envoi d'un courrier à tous les enquêtés potentiels (cf. le courrier-type en annexe). Elle a été ponctuée par un point d'étape en juin 2015 et un rapport intermédiaire remis en novembre 2015, ainsi que par des réunions d'équipe et la tenue d'une journée d'études en décembre 2015, qui a permis d'échanger avec trois collègues travaillant sur des sujets connexes (Martine Court, Jérôme Camus et Alain Thalineau).

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à l'exposé du questionnement qui a guidé cette recherche et du dispositif d'enquête élaboré, la présentation du matériau recueilli permettant ensuite un retour réflexif sur ce dispositif. Nous analysons ensuite le matériau en quatre temps. Le chapitre 2 porte sur le poids des contraintes (spatiales, temporelles et économiques) sur la manière dont les couples s'organisent pour garder ou faire garder leurs jeunes enfants. Le chapitre 3 explore les représentations qui ont guidé leurs « choix » en matière de modes de garde, représentations qui concernent tant les besoins du petit enfant et de sa famille que les différentes solutions existantes ; il montre le rôle central de la confiance envers les tiers gardiens et tâche de comprendre ce qui construit, fragilise ou fait évoluer la relation entre les parents et les tiers qui assurent la garde de leurs enfants. Le chapitre 4 entre dans l'intimité de la vie à la maison et analyse la façon dont se met en place une répartition sexuée du travail parental et domestique. Enfin, le chapitre 5 étudie la socialisation aux rôles parentaux – socialisation antérieure à l'arrivée des enfants, qui guide l'ensemble

de ces organisations et pratiques, mais aussi socialisation secondaire orientée par le contexte de la découverte de la parentalité.

I. Présentation de la recherche et questions de méthode

1.1 Problématique et enjeux de la recherche

La naissance des enfants et les premières années de leur vie constituent, on l'a dit, un moment-clé dans la construction des rapports de genre. Les enquêtes quantitatives en attestent, mais ne permettent pas suffisamment de saisir les mécanismes à l'oeuvre dans ce processus. L'importance de cette période tient-elle seulement aux tensions nées du surcroît de travail domestique et parental qui suit la naissance, et qui révèlent et activent des manières d'agir et de penser les rôles de sexe déjà solidement intériorisées par les jeunes parents ? Ou bien, au contraire, l'expérience de la parentalité et les contraintes qui l'entourent génèrent-elles de nouvelles pratiques et de nouvelles représentations, qui expliqueraient en elles-mêmes pour une large part les inégalités observées entre hommes et femmes ? Dans quelle mesure, autrement dit, le partage sexué des tâches parentales est-il joué d'avance et quel est, inversement, le rôle spécifique du contexte dans lequel évoluent les jeunes parents dans la construction de ces arrangements conjugaux ? La réponse à ces questions est importante pour mieux apprécier le rôle de l'offre de mode de garde et les effets des politiques publiques de la petite enfance sur la conciliation travail-famille et les rapports de genre.

Une sociologie des arrangements conjugaux autour de la prise en charge des enfants

Pour éclairer la manière dont les rapports de genre se recomposent au moment de la socialisation à la parentalité, nous proposons d'étudier la façon dont les couples font face au travail parental. Quelle organisation mettent-ils en place pour s'occuper des enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle ? Assument-ils eux-mêmes l'intégralité de la garde, et dans ce cas comment se la répartissent-ils au sein du couple ? Ou font-ils appel à des tiers ? Dans ce cas, quels modes de garde choisissent-ils et comment font-ils ce choix ? Comment se répartissent-ils la prise en charge quotidienne des enfants à la maison, c'est-à-dire à la fois les tâches concrètes (assurer les soins et les changes, préparer et donner les repas, laver et gérer le linge, surveiller, jouer) mais aussi la charge mentale qui leur est associée (anticiper et assurer l'approvisionnement en nourriture, vêtements, couches, jeux, garder la mémoire de l'histoire médicale de chaque enfant, gérer les rendez-vous et les démarches administratives, se renseigner sur les modes de garde, les aides financières ou la scolarisation des enfants, avoir en tête le planning, etc.) ? Le premier objectif de cette enquête est de **décrire** de façon détaillée les organisations trouvées par les couples pour la prise en charge des enfants – d'une part, pour **garder ou faire garder les enfants**, d'autre part, pour **assurer le travail parental et domestique**.

Mais il s'agit aussi d'analyser **les processus de décision, les négociations et les arrangements** trouvés entre les parents, en relation avec les tiers éventuels. En effet, ces organisations ne sont pas déterminées à un moment donné et de façon définitive ; elles sont changeantes et les arbitrages qui sont effectués sont eux-mêmes le produit d'un cheminement progressif. C'est le cas du choix du mode de garde – depuis les solutions envisagées avant la naissance, en passant par la recherche d'information, la discussion au sein du couple et le choix d'une stratégie, les démarches concrètes effectuées pour la mettre en place et sa remise en cause éventuelle devant les obstacles ou après les

premières expérimentations, sans compter les modifications non prévues du contexte professionnel, résidentiel ou familial. C'est aussi le cas de la répartition des tâches entre conjoints, qui fait l'objet d'arrangements explicites ou implicites permanents, évolue à mesure que se construit la parentalité et peut être remise en cause par des modifications de la situation de chacun des conjoints ou de l'ensemble de la famille. L'enquête vise donc aussi à retracer ces processus, en donnant à voir **la manière dont les aspirations s'ajustent progressivement aux possibilités effectives**, ainsi que **la façon dont les logiques propres à chacun des parents se confrontent et s'articulent en des arrangements conjugaux** plus ou moins fragiles, et plus ou moins satisfaisants pour les conjoints.

Comprendre comment les parents s'organisent concrètement pour assurer la prise en charge de leurs enfants suppose l'analyse complémentaire de deux dimensions : les configurations dans lesquelles se trouve chaque couple, caractérisées par une combinaison spécifique de ressources et de contraintes objectives ; et les dispositions à agir et à penser des parents, qui s'expriment dans le choix du mode de garde et se redéfinissent dans le contexte nouveau de la parentalité.

Contextes locaux, conditions de travail et milieux sociaux : ressources et contraintes

Sur la première dimension, les travaux statistiques aident à percevoir les principaux facteurs qui délimitent l'univers des possibles et façonnent, par les contraintes qu'ils opposent et les ressources qu'ils offrent, les organisations pratiques des parents. À l'instar d'autres travaux sur la conciliation travail-famille, l'enquête Modes de garde fait apparaître deux grands types de facteurs : ceux renvoyant à la **condition sociale et professionnelle** et ceux relatifs au **contexte résidentiel**.

Si les contextes résidentiels pèsent sur l'organisation de la prise en charge des enfants, c'est d'abord parce que **le territoire national est inégalement doté en terme d'offre « formelle » de modes de garde** (Acs 2013 ; Borderies 2016 ; Observatoire national de la petite enfance 2015). Cette offre varie schématiquement en fonction de la densité urbaine ou de spécificités régionales, la part des établissements d'accueil des jeunes enfants (crèches et haltes-garderies) diminuant avec la taille des unités urbaines, et les assistantes maternelles étant davantage représentées en milieu rural et dans certaines régions. De fortes disparités régionales caractérisent aussi la possibilité de scolariser les enfants à deux ans. Selon leur lieu de résidence, les ménages doivent donc composer avec des possibilités diverses de prise en charge de leurs enfants.

Le contexte résidentiel détermine également **la capacité des ménages à concilier travail et vie de famille, en raison de la distance entre leur domicile et les zones d'emploi**. La tendance générale à l'éloignement entre domicile et lieu de travail se réalise le plus souvent au détriment de la carrière des femmes et au prix d'une intensification de leur travail domestique (Bertaux-Wiame et Tripier 2006). C'est notamment le cas des ménages de catégories populaires qui accèdent à la propriété dans les espaces périurbains, où la distance avec les zones d'emploi rend souvent très difficile le maintien des femmes dans l'emploi et renforce la spécialisation genrée des rôles au sein du couple (Baccaïni 2002 ; Sencébé *et al.* 2002).

Enfin, la possibilité de composer avec les contraintes locales dépend également de **la présence à proximité de membres de la parentèle** (dont les grands-parents) ou d'autres proches, qui peuvent participer ponctuellement ou de façon plus intense à la garde des enfants. Cette aide familiale peut par exemple s'avérer cruciale pour le maintien dans l'emploi de certaines femmes résidant en cité HLM (Gilbert 2013), alors que dans d'autres cas l'éloignement du réseau familial provoqué par le départ vers des secteurs périurbains rend très difficile ce maintien (Lambert 2012). La proximité du réseau familial constitue donc un atout majeur pour la conciliation travail-famille. Or elle n'est pas

présente partout avec la même intensité et est inégalement distribuée dans l'espace social : le modèle de la « famille-entourage locale » est beaucoup plus fréquent dans les milieux populaires (Bonvalet 2003), pour qui il peut constituer une ressource compensatoire dans l'organisation des modes de garde.

Les enquêtes sur la conciliation travail-famille soulignent, deuxièmement, le poids de **l'appartenance de classe** dans les arrangements de genre. Des facteurs particulièrement structurants, et étroitement liés à la classe sociale, sont les revenus et les conditions de travail. En particulier, les **horaires de travail** pèsent fortement sur les possibilités de concilier emploi et garde des jeunes enfants. Si certains cadres supérieurs sont exposés aux horaires extensifs, les classes populaires sont, elles, particulièrement soumises aux horaires atypiques, décalés ou fragmentés, et ont moins de marges de manœuvres pour les négocier. On peut donc s'interroger sur les conditions dans lesquelles la conciliation travail-famille reste possible pour ces ménages de classes populaires. La **désynchronisation des horaires de travail** des deux conjoints est également de plus en plus fréquente (Lesnard 2006b). Quelles en sont les conséquences pratiques pour les couples ? Conduit-elle à un partage plus égalitaire de la garde des enfants et des tâches parentales ? Quels sont les effets de ces situations sur les pratiques des pères et sur les représentations qu'ils se font de leur rôle ? Les mêmes questions peuvent être posées pour les situations où l'un des deux conjoints travaille à domicile ou est au chômage.

La corrélation statistique entre **propriétés sociales des parents** et répartition genrée du travail domestique est connue (Zarca 1990 ; Pailhé et Solaz 2010) ; mais les enquêtes quantitatives montrent aussi une corrélation entre les propriétés sociales des parents et l'organisation choisie pour la garde des enfants. Le retrait du marché du travail est ainsi plus fréquent chez les femmes ouvrières ou employées, du fait des conditions d'emploi que l'on vient d'évoquer. Parmi les modes de garde formels, le recours aux crèches est plus fréquent parmi les ménages les moins bien rémunérés, tandis que les catégories les plus aisées recourent davantage aux assistantes maternelles, la garde à domicile demeurant réservée aux ménages aux revenus élevés (Villaume et Legendre 2014 ; Villaume 2015). Mais quelle est la nature de ces liens statistiques ? Si les contraintes professionnelles ou économiques influent fortement sur les organisations mises en place par les parents, quels sont les effets de ces organisations sur les carrières professionnelles des pères et des mères ? Et comment jouent les représentations des rôles parentaux, aux côtés des contraintes pratiques, dans l'organisation de la prise en charge des enfants ?

Représentations du travail parental, de la petite enfance et des différents modes de garde

L'adoption du mode de garde et l'organisation du travail parental dépendent en effet de la façon dont le système de contraintes que l'on vient d'évoquer rencontre les aspirations des parents. Ces aspirations renvoient à des représentations de la petite enfance, des différents modes de garde, du rôle des parents et de leur différenciation sexuée, représentations qui varient notamment selon les milieux sociaux. Marie-Clémence Le Pape souligne ainsi la **différenciation sociale des représentations genrées de la parentalité** avec, à l'inverse du principe d'égalité affiché dans les catégories supérieures, l'attachement des classes populaires à un modèle reposant sur la stricte division sexuelle du travail parental (Le Pape 2009a). Le retrait du marché du travail des femmes de milieux populaires, lié à leurs conditions d'emploi, peut ainsi être également favorisé par un tel modèle, et vient à son tour le renforcer. Mais les pratiques ne vont pas toujours dans le sens de ces discours, puisqu'on observe aussi, par exemple, une forte division sexuée du travail parental dans certaines fractions des classes supérieures. Partir des organisations et pratiques concrètes au sein du ménage

permet ainsi de mettre à jour des représentations à l'oeuvre, qui sont multiples (elles concernent le travail parental, mais aussi les relations conjugales, la petite enfance comme âge de la vie, le rapport au travail et à l'emploi, à l'argent, à la famille élargie, etc.), pas forcément cohérentes entre elles et pas toujours convergentes au sein du couple. En allant au-delà des réponses rapides qui visent souvent à afficher l'adhésion à un principe général (comme celui d'égalité entre les sexes), l'enquête vise donc à décrire les idées plus concrètes des parents à propos du caractère masculin, féminin ou indifférencié de diverses pratiques ou domaines d'activité, et la façon dont ils parviennent à les articuler entre elles en des arrangements pratiques.

L'analyse de ces représentations ne doit bien sûr pas se restreindre aux frontières du couple, mais inclure également le rapport des parents aux différents tiers qui peuvent intervenir auprès des enfants. Ces représentations sont en effet déterminantes dans les décisions des couples notamment à l'égard des divers modes de garde, qui ne se limitent pas à un arbitrage économique ou à l'évaluation des avantages comparés des différentes solutions en termes de souplesse horaire ou de possibilités de délégation des tâches parentales. L'attention accordée aux enfants par les familles n'a cessé de se renforcer au cours des dernières décennies, notamment sous l'effet de la diffusion des normes issues de la psychologie plaçant la « cause de l'enfant » au cœur des préoccupations (Garcia 2011). Constituant désormais un enjeu central pour les parents, le bien-être des enfants entre inévitablement en ligne de compte dans le choix du mode de garde. L'enquête vise ainsi également à mieux connaître **les conceptions que les parents ont du bien-être de leur(s) enfant(s) et la manière dont ils évaluent la capacité des différents modes d'accueil à l'assurer.**

On sait que les principes éducatifs et les représentations de la petite enfance peuvent prendre des formes très variées selon les familles et les milieux sociaux (Le Pape et Van Zanten 2009). Quelle place les parents accordent-ils dans leurs arbitrages au bien-être affectif des enfants ? Quelle valeur accordent-ils à l'idée de la centralité de la relation mère-enfant prônée par les normes savantes médicales et psychologiques (Gojard 2010) ? L'éveil des enfants et le développement de leurs compétences (langage, etc.) sont-ils pour les parents un enjeu dès la période de la petite enfance, vue comme une préparation à l'entrée dans la scolarité ? Ou bien les parents protègent-ils la petite enfance comme un moment à part, privilégiant le confort, le respect des rythmes ou l'abondance des jeux ? Comment perçoivent-ils, au regard de ces conceptions, les différents modes de garde qui s'offrent à eux ? Enfin, comment les représentations des deux parents s'ajustent-elles entre elles, et face aux contraintes pratiques qui limitent le choix du mode de garde ? Pour répondre à ces questions, On accordera une place importante à l'analyse de **la confiance envers les tiers gardiens**, vue comme un révélateur de ces représentations a priori mais aussi de la manière dont elles évoluent au cours de l'expérience concrète de la garde des enfants.

Une analyse de la socialisation à la parentalité

La dernière dimension de cette recherche, et sans doute la plus transversale, est en effet l'analyse de la socialisation à la parentalité, autrement dit de l'incorporation de manières d'être parents. Celle-ci s'effectue en amont de la naissance des enfants, mais aussi et surtout à travers l'expérience concrète de la prise en charge des enfants et au contact des tiers qui les entourent.

Si les organisations pratiques adoptées par les parents résultent des configurations et des contraintes qu'ils connaissent, elles **répondent aussi à des représentations et des dispositions qu'ils ont intériorisées dans le passé.** La répartition du travail parental est ainsi largement guidée par des représentations (qui attribuent à chaque sexe des domaines réservés ou des spécialités, ou au contraire valorisent des normes égalitaires et l'indifférenciation des rôles) et des dispositions pratiques genrées (qui peuvent d'ailleurs parfois contredire ces représentations), qui sont largement fa-

çonnées par les milieux sociaux dans lesquels les parents ont grandi. La répartition des tâches entre leurs propres parents et les rôles attribués à des tiers pendant leur enfance jouent notamment un rôle important, mais la reproduction n'est sans doute pas la seule manière dont se retraduisent ces expériences à l'âge adulte : modèle ou contre-modèle revendiqués, transmissions partielles conscientes ou inconscientes, comment jouent ces socialisations primaires au moment de devenir soi-même parent ? Des représentations et des dispositions ont pu aussi être intériorisées plus tard, lors de baby-sittings, de soins aux enfants ou aux personnes âgées dans la famille, d'encadrement de loisirs d'enfants, ou encore de formations dans le domaine de la petite enfance (Cartier 2012). Inégalement réparties entre les sexes et les milieux sociaux, ces expériences peuvent introduire des rapports d'asymétrie entre les conjoints (ou venir les légitimer), ou encore orienter le choix de l'organisation de la garde des enfants et des tiers invités à s'en occuper.

Déterminant les arbitrages conjugaux autour du mode de garde, **ces représentations sont également mises à l'épreuve et retravaillées au cours de cette expérience**. Les représentations que les parents se font des différents types de mode de garde et du bien-être des enfants peuvent ainsi se transformer au cours de la recherche de celui-ci, à travers les contacts avec les différentes institutions (réunions d'information, conseils diffusés aux parents pour sélectionner leur mode de garde, rencontres avec des assistantes maternelles, pré-inscriptions en crèche, etc.). La socialisation des parents se prolonge ensuite, une fois le mode de garde établi, par le jeu des relations quotidiennes entre les parents et les autres gardiens. On sait par exemple que le mode de fonctionnement des crèches et des assistantes maternelles tend à renforcer la division sexuée des tâches, en faisant porter davantage sur les femmes la responsabilité du travail parental (Blöss et Odena 2005). On connaît cependant assez peu la nature des relations concrètes – affinité, respect, relations distancées ou encore tensions – qui se nouent entre les parents et les gardiens des enfants autour des conditions de la garde et des pratiques éducatives ou de *care* que ces derniers mettent en œuvre. L'analyse des sentiments et des émotions des parents à l'égard des tiers qui gardent leurs enfants est ainsi une piste pour approcher leurs conceptions de la petite enfance et de la garde idéale, ainsi que pour observer les rapprochements et les lignes de clivage entre les conjoints. On peut enfin se demander dans quelles situations les parents peuvent s'appropriier ou au contraire rejeter les pratiques éducatives ou les modèles de *care* portés par ces tiers.

En effet, en ce qui concerne le travail parental et domestique associé à la vie de la famille, l'expérience concrète de la prise en charge des enfants et de la parentalité joue sans aucune doute comme **un moment de socialisation secondaire**, où les manières d'agir et de penser sont retravaillées, re façonnées. La naissance des enfants suscite de profondes transformations des modes de vie et des dispositions, elle provoque d'importantes ruptures dans les routines. De quoi dépend alors le maintien ou non des dispositions plus anciennes ? Sans doute en grande partie des configurations et contraintes matérielles que connaissent les parents, qui les placent dans des situations différentes de celles de leurs propres parents (bi-activité, travail en horaires décalés, éloignement de l'entourage familial, etc.) et les conduisent à réinventer leurs rôles de père et de mère. On doit aussi considérer le rôle des proches et de l'entourage, qui peuvent fournir des modèles d'organisation, donner des conseils ou former des contextes plus ou moins propices à l'activation ou à la mise en sommeil de certaines dispositions – ainsi, pour les femmes de cités HLM, l'insertion dans un réseau familial matrilocal favorise la reproduction du modèle plus traditionnel de division sexuée de l'espace privé et la fréquence des cas de femme au foyer dans l'espace local rend ce statut moins illégitime qu'ailleurs (Gilbert 2016). Enfin, il ne faut pas négliger les formes de socialisation plus ou moins diffuse qui passent par les institutions et les prescripteurs du monde de la petite enfance (maternités, PMI, pédiatres, psychologues, etc.) mais aussi par des supports plus ou moins légitimes (revues, ouvrages, émissions télévisées, etc.).

1.2 Le dispositif : une enquête auprès des couples

Pour tenter de saisir la façon dont les pratiques et les représentations de la parentalité se construisent au fil de cette expérience, pour les hommes comme pour les femmes, nous avons opté pour une enquête par entretiens, auprès de couples dont nous avons rencontré les deux conjoints séparément. La population de référence était constituée de couples hétérosexuels vivant encore ensemble, ayant un ou plusieurs enfants en commun, et dont l'enfant le plus jeune avait moins de 3 ans lors de l'enquête Modes de garde de 2013. Nous avons ainsi tâché de mener quatre-vingt entretiens approfondis auprès de quarante couples, sélectionnés de façon à représenter une diversité de situations, parmi les ménages interrogés lors de l'enquête quantitative de la Drees et ayant accepté d'être recontactés pour une post-enquête.

S'entretenir avec les deux membres du couple

La méthode que nous avons retenue pour mener cette enquête est celle des **entretiens approfondis** auprès de couples connaissant des situations objectives diversifiées. Si les travaux statistiques permettent d'identifier les principales variables qui affectent le choix des parents, ces variables n'agissent jamais seules et rarement de façon concordante. Dans chaque cas, différents types de contraintes et de ressources se combinent, créant autant de configurations particulières que l'enquête par entretiens permet d'explorer. Cette approche offre également la possibilité de rendre compte sociologiquement des cas statistiquement improbables, comme ceux où les tâches parentales sont extrêmement partagées. L'enquête par entretiens permet enfin d'accéder à certaines dimensions de la réalité que la technique du questionnaire ne permet pas d'approcher, sinon de façon partielle – comme les processus de décision et d'ajustement, les conflits entre diverses représentations et dispositions à l'oeuvre, ou encore les sentiments que suscitent la répartition du travail parental ou les relations avec les tiers gardiens. L'enquête par entretiens est ici préférée à l'enquête par observation qui, bien qu'étant le meilleur moyen pour objectiver les pratiques et les interactions au sein d'un groupe et rendre compte de la socialisation en train de se faire, demeure difficile à mettre en œuvre dans un contexte intime comme l'espace domestique et conduirait inévitablement à réduire le nombre de « cas », ainsi que de contextes de socialisation, étudiés. Notre ambition est plutôt d'approcher des situations variées, afin d'établir des comparaisons et de pouvoir distinguer des types d'arrangements conjugaux. La technique de l'entretien présente cependant des limites, le filtre du discours formant une barrière pour accéder à la réalité des pratiques et des interactions des enquêtés. Ces inconvénients peuvent néanmoins être en partie contrôlés, en travaillant la manière de présenter l'enquête, la construction de la grille d'entretien et la conduite de celui-ci de manière à susciter des récits de pratiques détaillés et situés.

Le **guide d'entretien** élaboré² commence par le parcours de l'enquêté, permettant de saisir le contexte (social, résidentiel et biographique) dans lequel survient l'arrivée des enfants. Il revient ensuite sur le processus conduisant à l'adoption du mode de garde, mais aussi sur l'évolution et les ajustements de l'organisation, en faisant une large place à l'explicitation des ressources et contraintes, mais aussi des représentations associées au bien-être des enfants et aux différents modes de garde existants. Il traite également de l'organisation concrète et détaillée de la garde des enfants et du recours à des tiers, ainsi que des représentations subjectives et des sentiments qui résultent de cette organisation. Le guide aborde ensuite les pratiques de prise en charge du travail domestique et parental de chaque parent et l'organisation quotidienne entre les deux conjoints, là encore à la fois à partir de récits détaillés de pratiques et de questions permettant d'aborder les représentations subjectives associées à cette organisation. Enfin, il se termine par une section portant sur

² Celui-ci est placé en annexe.

la socialisation à la parentalité : il traite des expériences passées impliquant la prise en charge d'enfants qui ont pu jouer un rôle dans la formation des dispositions des enquêtés à la parentalité, mais aussi des apprentissages et de l'évolution des représentations liées à la découverte de la parentalité. De manière très classique, le guide d'entretien vise ainsi à recueillir des pratiques et des représentations et à les mettre en lien avec des positions et des trajectoires (sociales, familiales, professionnelles, résidentielles).

Au cours des entretiens, les enquêteurs ont été particulièrement attentifs aux récits de moments particuliers où ces pratiques et représentations « travaillent » et se donnent ainsi à voir : moment de négociations, de tensions, de « craquage » ou de réjouissance, faisant une place aux sentiments éprouvés par les parents. Ils ont aussi veillé à ne pas « écraser » les processus – les tâtonnements, les hésitations, les négociations – afin de pouvoir saisir la manière dont les aspirations s'ajustent progressivement aux possibilités effectives et dont les arrangements conjugaux s'élaborent.

Cette recherche étant construite autour de la question des rapports de genre au sein des couples, la population que nous avons souhaité enquêter se limite aux couples vivant ensemble et constitués des deux parents d'au moins un enfant. Afin d'étudier les arrangements conjugaux, mais aussi les pratiques et représentations de chacun des deux conjoints, nous avons voulu **rencontrer chacun des parents, en menant les entretiens de manière séparée**. Ce choix permet de mieux connaître la différence d'implication des deux conjoints, leurs divergences de points de vue et les tensions entre eux que la prise en charge des enfants peut susciter. La conduite d'entretiens avec un seul des deux conjoints mandaté pour représenter le couple ne permettrait pas d'accéder aux logiques et points de vue propres à chacun des parents. Quant aux entretiens menés en couple, ils ont pour inconvénient tantôt de créer une unité de façade des conjoints, qui renforce encore la tendance spontanée des enquêtés à présenter leurs pratiques de manière conforme à leurs représentations, tantôt de susciter des conflits artificiels, nés de la situation d'interaction propre à l'entretien mais sans rapport avec les relations quotidiennes (Clair 2007). Ils peuvent par ailleurs susciter des attitudes d'autocensure, notamment chez les pères (surtout de milieux populaires) qui peuvent se sentir moins légitimes que leurs conjointes pour aborder les questions qui nous occupent (Le Pape 2009b).

Faire varier les propriétés sociales et les contextes locaux

Pour tester l'hypothèse du poids des configurations dans les processus d'adoption des modes de garde et de répartition du travail domestique et parental, les couples ont été choisis de façon à faire varier à la fois leur appartenance sociale et leurs contextes résidentiels.

Comme on l'a vu, les types de contraintes et d'organisation de la garde des enfants varient largement en fonction de la **position sociale du couple**, mais aussi selon la **position relative des deux conjoints**. Nous avons ainsi choisi de rencontrer des couples homogames de classes populaires, des couples homogames de classes moyennes-supérieures et des couples hétérogames. Les effectifs assez faibles d'enquêtés potentiels ne permettant pas de proposer des critères trop précis, les PCS ont été divisées en deux : d'un côté, les catégories populaires (ouvriers et employés) ; de l'autre, les autres PCS (agriculteurs ; artisans, commerçants, chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires) que nous avons regroupées sous l'appellation « classes moyennes-supérieures », en étant conscients de la très grande approximation de cette dénomination. Du reste, il s'agissait surtout de disposer de contacts avec des couples assez diversifiés. Au sein de l'ensemble des territoires étudiés, nous avons donc disposé d'un échantillon stratifié de couples en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des deux conjoints³, selon le découpage

³ À l'exclusion des couples comportant un inactif n'ayant jamais travaillé, mais en incluant ceux dont un des membres est inactif au moment de l'enquête mais a déjà travaillé auparavant.

suivant : $\frac{2}{5}$ de couples homogames de classes populaires (les deux conjoints sont ouvriers ou employés) ; $\frac{1}{5}$ de couples « homogames » de classes moyennes-supérieures (dont les deux conjoints ne sont ni ouvrier, ni employé) ; $\frac{1}{5}$ de couples hétérogames avec une femme ouvrière ou employée et un homme appartenant aux autres PCS (hypergames) ; $\frac{1}{5}$ de couples hétérogames avec un homme ouvrier ou employé et une femme appartenant aux autres PCS (hypogames). C'est dans cet échantillon que nous avons puisé pour réaliser nos entretiens, en tâchant de respecter ces équilibres, mais aussi de sélectionner des couples au profils sociaux variés le plus finement possible (en s'appuyant sur les informations détaillée issues de l'enquête statistique, qui permet d'opérer une sélection plus fine que les critères grossiers décrits ci-dessus, à partir de plusieurs dimensions comme la PCS détaillée, le niveau de diplôme, la situation d'emploi ou le mode de garde principal).

La sélection visait également à faire varier les contextes résidentiels. L'enquête s'est ainsi déroulée dans **cinq territoires, chacun composés de deux à cinq départements** : Loire-Atlantique et Vendée ; cinq départements d'Île-de-France (Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines) ; Vienne et Haute-Vienne ; Loire et Ardèche ; Bas-Rhin et Haut-Rhin. De la région-capitale au milieu rural, marqués par des profils socioprofessionnels très différenciés, ces territoires ont aussi des offres différenciées en termes de mode de garde (Borderies 2016) : la capacité théorique d'accueil dans les modes de garde « formels » y est très variable (très faible en Haute-Vienne ou en Seine-Saint-Denis, très forte à Paris, dans les Hauts-de-Seine ou en Loire-Atlantique), de même que le mode de garde formel dominant (part des assistantes maternelles plus faible en Ile-de-France, région la mieux dotée en modes de garde collectif, mais très forte en Loire-Atlantique) ou encore la scolarisation des enfants de deux ans (très fréquente en Bretagne, très faible en Alsace ou en Rhône-Alpes). Nous avons essayé de mener nos entretiens dans des contextes différenciés, allant du rural isolé au centre-ville de grandes agglomérations ; et nous avons choisi de mener plusieurs entretiens dans certaines communes en particulier, ce qui permettait de mieux décrire le contexte local, d'observer de possibles effets de lieux et de voir également les variations sociales des configurations dans des contextes similaires.

1.3 Retours sur l'enquête

Anticipant un taux élevé de refus, nous avons demandé à pouvoir disposer de 225 fiches-adresses correspondant à l'échantillonnage souhaité (tant en termes de profils socioprofessionnels que de territoires géographiques). Sur les 40 initialement prévus, nous sommes finalement parvenus à rencontrer 35 couples, réalisant 67 entretiens au total. Cinq couples, qui nous avaient donné leur accord pour faire les entretiens, ont décalé à plusieurs reprises les rendez-vous fixés, si bien que nous n'avons pas réussi à les voir à temps pour la rédaction de ce rapport. Dans trois autres cas, nous ne sommes finalement parvenus qu'à voir un des deux membres du couple (à chaque fois, la femme), en dépit d'un accord initial des personnes contactées sur la méthode des deux entretiens séparés. Nous allons ici présenter le corpus des enquêtés et revenir brièvement sur le déroulement de l'enquête, ses difficultés et les réflexions méthodologiques qu'elle nous a inspirées.

Le profil des couples rencontrés

Les couples rencontrés sont présentés dans le tableau de synthèse placé en annexe, avec leurs principales caractéristiques issues de la base de données de l'enquête Modes de garde 2013, éventuellement corrigées suite aux entretiens.

Lors de nos prises de contact, nous avons essayé autant que possible de conserver les grands équilibres de constitution du corpus afin de voir représentés les différentes configurations sociales

et les différents types de territoires visés. Les 35 couples que nous avons rencontrés se répartissent de la façon suivante (tableau 1) :

Tableau 1 : Répartition socioprofessionnelle et géographique des couples rencontrés

	Alsace	Ile-de-France	Ardèche-Loire	Vienne Haute-Vienne	Vendée Loire -Atlantique	Total
homogames classes populaires	3	4	2	3	1	13
homogames classes moyennes et supérieures	2	4	1	0	1	8
hypergames ⁴	1	1	2	1	2	7
hypogames ⁵	1	5	0	0	1	7
Total	7	14	5	4	5	35

Cette répartition relativement équilibrée est fondée sur les caractéristiques de la base MDG-Drees. Toutefois, les entretiens menés nous conduisent à nuancer quelques classements, en raison des écarts entre les informations livrées par l'enquête statistique et les informations recueillies en entretien⁶. Notons par ailleurs la grande hétérogénéité de ces quatre catégories, qui aident à se repérer en première approche mais ne sont bien sûr pas suffisantes pour décrire la position sociale de chaque couple. Nous présenterons plus finement les profils et trajectoires sociales de ces couples au fil de l'analyse, et notamment dans le deuxième chapitre.

En termes géographiques, les **cinq grands territoires** identifiés sont représentés, avec un poids plus important de la région parisienne qui s'explique à la fois par son surpoids numérique en France et par la diversité des contextes résidentiels qu'elle présente. Dans cette région, les enquêtés sont donc répartis entre Paris, des communes aisées voire très aisées de la banlieue Ouest, des communes populaires de la banlieue Nord-Est et une commune de profil « moyen-mélangé » de Seine-et-Marne. Parmi les trois ménages présentés comme habitant Paris intra-muros lors de l'enquête par

⁴ Pour mémoire, un couple hypergame est un couple où la femme appartient aux classes populaires, l'homme aux classes moyennes ou supérieures.

⁵ Pour mémoire, un couple hypogame est un couple où la femme appartient aux classes moyennes ou supérieures, l'homme aux classes populaires.

⁶ En réalité, les couples hétérogames sont malheureusement un peu moins nombreux qu'escompté. Parmi ceux que l'enquête par questionnaires conduit à classer comme hypergames, un est plutôt homogame des classes populaires (les informations livrées en entretien indiquent que l'homme est plutôt ouvrier qualifié que technicien, que ce soit par la façon dont il se présente, dont il parle de ses « chefs » ou par son niveau de salaire) et l'autre pourrait aussi bien être classé comme homogame des classes supérieures (elle est classée « employée » car elle a effectivement exercé des petits jobs d'employée ces dernières années, mais elle est titulaire d'un diplôme équivalent à un bac + 4 en économie-finance et est originaire des classes supérieures dans son pays d'origine). Parmi les couples a priori classés comme hypogames, un devrait plutôt être classé homogame des classes populaires (la femme, présentée comme de « profession intermédiaire », a en réalité exercé seulement quelques mois comme serveuse au cours des cinq années passées et est faiblement diplômée), un autre homogame des classes moyennes-supérieures (l'homme a été classé « employé-policier ou militaire » au moment de l'enquête par questionnaire car il faisait son service militaire chez les pompiers, mais il est en fait titulaire d'un master et est aujourd'hui cadre dans un ministère). On aurait donc finalement plutôt 5 couples hypergames, 5 couples hypogames, 15 homogames des classes populaires et 10 homogames des classes moyennes et supérieures.

questionnaires, l'un est parti dans la banlieue Ouest, l'autre dans la banlieue Est. D'autres grandes agglomérations sont représentées, des ménages résidant les villes de Strasbourg, Mulhouse, Nantes, Saint-Etienne et Limoges (avec, là aussi, un couple parti depuis pour la périphérie) ou leur périphérie immédiate. Un certain nombre de ménages résident dans le périurbain alsacien ou limousin, trois dans une commune périurbaine industrielle d'une petite ville d'Ardèche, trois autres dans un petit pôle vendéen de moins de 5000 habitants et, enfin, un dans une commune rurale isolée d'Ardèche.

En termes de **configurations familiales**, hormis un cas, nous n'avons rencontré que des couples qui étaient restés ensemble depuis l'enquête par questionnaire. Il s'agissait en effet pour nous de pouvoir interroger les deux parents d'au moins un enfant, dont ils s'occupent ensemble. Ceci n'exclut pas les familles recomposées, mais les parents interrogés sont alors les deux parents du (ou des) plus jeune(s) des enfants. Nous reviendrons sur ce choix et ses conséquences en termes de biais. Lors des entretiens, les mères rencontrées étaient âgées de 27 à 45 ans, les pères de 32 à 55 ans. Les familles sont le plus souvent formées de deux enfants (15 familles), sinon de un (9) ou de trois (8) enfants, rarement au-delà (2 familles de quatre enfants et 1 famille de cinq enfants). Lors de l'enquête par questionnaires menée fin 2013, le plus jeune des enfants était âgé de moins de 3 ans ; quand nous avons conduits nos entretiens, ces derniers avaient donc un à deux ans de plus, et nombre d'entre eux étaient entrés à l'école maternelle. Il a alors souvent fallu faire raconter aux enquêtés à la fois leur organisation actuelle (celle qu'ils avaient à l'esprit et dont ils parlaient le plus spontanément) et celle qui prévalait avant que leur enfant n'entre à l'école, qui nous intéressait au premier chef. Mais, entre-temps, certains couples avaient donné naissance à un autre enfant, ou s'y apprêtaient : nous avons alors largement fait place, dans les entretiens, à la recherche du mode de garde et à l'organisation familiale autour de cette dernière naissance.

En ce qui concerne justement les **modes de garde**, le corpus présente aussi une diversité satisfaisante – même si, là encore, les entretiens nous ont conduits à nuancer ou à compléter les informations mentionnées dans la base issue de l'enquête quantitative. Le tableau 2 ci-dessous indique les modes de garde mentionnés comme « principaux » dans l'enquête quantitative Drees et par les parents au cours des entretiens. Les écarts assez importants s'expliquent par le fait que nous confrontons ici le « mode de garde principal » tel que défini et identifié par la Drees, c'est-à-dire le mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée entre 8 heures et 19 heures du lundi au vendredi, à l'ensemble des modes de garde considérés comme « principaux » par les parents, sans exiger qu'ils se conforment à une définition, quel qu'en soit le moment de la garde (soirées, nuits ou journées de week-end incluses, donc). L'écart n'est donc pas à considérer (sauf un cas exceptionnel) comme traduisant des erreurs d'un côté ou de l'autre dans le recueil de l'information, mais comme indiquant la part importante des gardes d'enfant effectuées par un tiers (le plus souvent une assistante maternelle, parfois une crèche) avant 8h le matin ou après 19h le soir ; et le rôle important accordé aux grands-parents, quand bien même ils ne sont pas, en nombre d'heures, le mode de garde principal : sans eux, l'organisation ne « tiendrait » pas ; enfin, on peut y lire le fait que les parents, même lorsqu'ils gardent leur enfant la majeure partie du temps en semaine et en journée, ne se considèrent pas spontanément comme le mode de garde principal si un tiers s'occupe aussi beaucoup des enfants.

Tableau 2 : Modes de garde des couples rencontrés

Nombre de ménages du corpus ayant eu recours à :	« Mode de garde principal » Enquête MDG 2013	Entretiens post-enquête
Parents	21	16
Assistante maternelle agréée	4	8
Crèche	8	12
Garde à domicile	2	2
Grands-parents	0	2
Total	35	40

Note : La différence entre les deux totaux s'explique par le fait que, dans quatre cas, nous avons compté deux modes de garde pour un même enfant (deux couples alternent crèche et grands-parents ; deux autres se relaient avec une assistante maternelle). Et l'on a aussi ajouté, pour un couple, la crèche, découverte pour le deuxième enfant après 2013.

Le corpus d'entretiens réalisés permet donc de couvrir une diversité satisfaisante de situations – qu'il s'agisse des lieux de résidence, des appartenances et configurations socioprofessionnelles, ou des modes de garde expérimentés par les parents – et ce, en dépit des refus d'entretiens que nous avons essayés et des difficultés de conduire une enquête auprès de couples.

Refus d'entretiens, difficultés de l'enquête et biais de sélection de la population

La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette enquête résidait dans l'ambition de parvenir à mener des entretiens séparés avec les deux membres de chaque couple. Cette difficulté en recouvre en fait plusieurs.

La principale difficulté a été d'**obtenir l'accord de principe des deux membres du couple**. De façon générale, les contacts avec les ménages ont été relativement bons et, par rapport à d'autres enquêtes, nous avons essayé assez peu de refus d'entretiens « en bloc », de la part des deux conjoints. L'acceptation était sans doute facilitée par l'envoi de la lettre-avis, mais surtout par le fait que les ménages dont nous avons le contact avaient déjà accepté de répondre à la post-enquête à la fin du questionnaire. On peut toutefois noter que ce sont **en très grande majorité les femmes qui ont répondu à notre demande** (lorsqu'au téléphone nous tombions sur un homme, celui-ci nous renvoyait fréquemment vers sa femme), et qui ont accepté ou non le principe de l'enquête – parfois après avoir consulté leur conjoint, mais pas systématiquement (que ce soit pour accepter ou pour refuser). Ce sont ainsi majoritairement les femmes qui apparaissent préposées aux « relations extérieures » du couple, ou aux questions concernant la famille, ou encore à la tenue de l'agenda du ménage (y compris du conjoint) – ou les trois à la fois. Plusieurs femmes ont ainsi pris rendez-vous à la fois pour elles-mêmes puis pour leur conjoint – celui-ci se sentant alors parfois trahi lorsqu'il découvrirait le thème ou la durée de l'entretien. Cela a pu susciter des situations inconfortables pour l'enquêteur ou l'enquêtrice faisant face aux râleries de l'enquêté ou à ses remontrances envers sa conjointe ; mais cela a pu aussi faciliter l'enquête, certains hommes ne pouvant « échapper » à l'enquêteur/trice venu-e exprès pour eux.

Une grande partie des **refus** ont ainsi été formulés par des femmes, indiquant qu'elles étaient d'accord pour mener l'entretien mais que cela serait impossible avec leur conjoint, arguant souvent de sa fatigue à cause du travail, parfois de son manque présumé de volonté, comme en témoigne cet extrait de carnet de terrain :

Ménage n° X, que j'avais essayé de joindre l'année dernière et que j'ai appelé à nouveau en avril. Je suis tombée sur Madame, qui ne s'opposait pas à l'entretien mais qui, lorsque j'ai évoqué l'entretien avec son conjoint, a répondu : « Il a pas le temps ». Elle a aussi décliné un rendez-vous le week-end, sur le mode de l'évidence : « Il voudra pas, il est à la pêche ». Après une nouvelle insistance, elle a dit plusieurs fois qu'il n'aurait pas « envie de parler » et m'a demandé si je pouvais trouver d'autres familles. Les enfants devenaient envahissants, on ne s'entendait plus, donc j'ai laissé tomber. Le conjoint semble ne pas trop s'occuper des enfants... (Extrait de journal d'enquête)

Souhaitant maintenir notre dispositif d'enquête et le principe du double entretien séparé, nous avons d'abord choisi dans ces situations d'écartier ces ménages de notre enquête. Cependant, nous avons aussi le sentiment que, ce faisant, nous risquions de passer à côté d'une partie de la population et de la réalité sociale. Nous avons donc décidé de maintenir le contact avec trois femmes volontaires pour l'enquête, qui ne pouvaient nous garantir que nous parviendrions à voir leur conjoint – et, de fait, nous n'y sommes pas parvenus, ces hommes évitant de convenir d'un rendez-vous, ou annulant celui pris pour eux par leur femme et indiquant qu'ils proposeraient ultérieurement un autre créneau, sans que cela aboutisse. Dans les trois cas, les configurations découvertes en entretien ont permis de comprendre que ce serait en effet difficile en raison de la charge et des horaires de travail de ces hommes, mais aussi de leur faible investissement auprès de leurs enfants ou des tensions au sein du couple suscitées par l'organisation de la vie de famille⁷.

Il ressort de ces difficultés qu'un **biais probablement assez important** marque la constitution de ce corpus, lié au choix de la méthode des entretiens avec des couples : nous ont sans doute échappé, en priorité, des pères extrêmement occupés par leur travail ou d'autres activités, et qui par conséquent passent peu de temps à leur domicile et auprès des enfants ; ainsi que des couples où la question de la prise en charge des enfants est sensible voire conflictuelle. Ce biais est en outre nettement renforcé par le choix de ne pas rencontrer de couples séparés. En effet, si les parents de jeunes enfants ont une probabilité plus faible de se séparer que les autres couples, sans enfants ou avec des enfants plus âgés (Vanderschelden 2006), les disputes conjugales sont en revanche bien plus fréquentes chez les parents d'enfants de moins de trois ans (Brown et Jaspard 2004). Autrement dit, les couples dont on a pu effectivement rencontrer les deux membres sont probablement **ceux où les pères s'investissent un minimum et/ou ceux qui sont disposés à parler de leur organisation**, c'est-à-dire ceux pour qui l'arbitrage du mode de garde et du partage des tâches parentales s'est soldé par une situation relativement acceptable pour les deux conjoints. Ajoutons à cela que ces couples avaient préalablement donné leur accord, à la fin de l'enquête par questionnaire, pour être recontactés lors de la post-enquête. On verra que cela n'exclut pas les partages très inégalitaires, ni les cas de fortes tensions, mais il faut garder à l'esprit que ces deux types de configurations sont sans doute sous-représentés dans les pages qui suivent.

La méthode des entretiens séparés avec les enquêtés peut souffrir également d'une autre limite, très matérielle : la taille des logements. Dans plusieurs cas, en particulier chez les familles populaires qui disposaient chez elles d'un **espace restreint**, les entretiens ont eu lieu dans la pièce principale sans qu'il soit possible de s'isoler complètement du conjoint – qui parfois intervenait. Là encore, nous nous sommes adaptés aux situations d'entretien, mais cela semble clairement avoir une influence sur le discours des conjoints, en particulier sur leur propension à se livrer sur les conflits ou tensions au sein du couple. Ainsi, lors d'un entretien mené en Ardèche auprès d'un couple traversé par de fortes tensions autour du partage des tâches, le premier entretien, qui se déroulait en mi -

⁷ Dans un cas, le couple s'est très récemment séparé et a de très mauvaises relations. Dans un deuxième cas, l'homme, ouvrier avec des horaires de travail extensifs en semaine, est également pompier volontaire le week-end. Dans le troisième cas, l'homme travaille en intérim comme agent d'entretien sur deux sites (un le matin et l'autre le soir) et a besoin de « récupérer » quand il est à la maison (sa femme indique ainsi que le soir « il rentre, il mange, il dort ») ; en outre, l'homme, rencontré lors de l'entretien avec sa femme, parle mal le français.

lieu d'après-midi avec la femme alors que son conjoint était encore au travail, a favorisé les confidences sur son ressenti (et son ressentiment) quant à l'organisation trouvée, alors que l'entretien suivant, réalisé également dans le grand salon-cuisine en présence des enfants et de sa compagne, rendait difficile la création d'une intimité propice au récit, même si à plusieurs reprises l'enquêté se confie à voix basse à l'enquêteur afin que sa compagne n'entende pas ses propos.

Il est aussi arrivé assez fréquemment que les enfants soient présents avec leur père ou leur mère lors de l'entretien – il était souvent compliqué pour les enquêtés de se dégager du temps, hors du travail, sans leurs enfants. La souplesse dont disposent les cadres supérieurs dans l'organisation de leur temps de travail et le moindre contrôle dont ils font l'objet s'est d'ailleurs traduit, dans certains cas, par des entretiens menés sur leur lieu de travail, à l'heure de la pause ou en « mordant » sur leur fin de journée. Pour les nombreux enquêtés beaucoup plus contraints au travail et se relayant auprès des enfants, il était impossible de ne pas avoir les enfants avec soi, et il était parfois difficile de les tenir à distance de la conversation pendant plus d'une heure. Cela a parfois rendu les entretiens difficiles à mener, et a pu les écourter. Mais il était aussi instructif d'observer la façon dont chaque parent gérait **la présence de ses enfants** ; et, parfois, les interventions des enfants les plus grands ont pu conduire à faire préciser des choses aux enquêtés – comme dans le cas des Muller :

Les deux entretiens se sont déroulés dans des conditions contrastées. Le matin, Christelle était seule avec ses trois enfants en vacances scolaires : elle avait du lavage, du repassage à faire, une « madame » sociologue à recevoir, et devait partir travailler à 13h. C'était un peu la panique, l'entretien a été assez infernal : les enfants surexcités, Christelle essayant de les calmer, perdant souvent le fil de son discours – et moi ramant pour garder le fil de l'entretien. Mais la bonne surprise a été que l'aîné des enfants, bientôt 10 ans, a activement participé à l'entretien et de manière finalement très constructive – révélant des choses sur l'épuisement de sa mère, ses difficultés à faire autorité sur ses enfants – qu'elle-même n'aurait pas évoquées aussi directement. L'entretien avec le père s'est déroulé l'après-midi dans un calme absolu : la fille était partie faire la sieste chez les grands parents, et les deux fils jouaient dans le jardin. À ma grande surprise, le père a été plus bavard que sa femme. Il était levé depuis 3h du matin et je m'attendais à ce qu'il cherche à abréger. Mais il s'est montré disposé à échanger et très disponible, y compris pour ses enfants qui, du coup, vauquaient à leurs occupations sans chercher à intervenir. (Extrait de journal d'enquête)

Le contraste que l'on perçoit ici entre les deux enquêtés appelle une autre remarque relative au déroulement des entretiens : il faut mentionner **la fatigue intense dont ont témoigné nombre de mères**, par leurs propos mais aussi par leurs attitudes en entretien. En particulier, il n'a pas été rare de les voir cacher ou essuyer quelques larmes. Une enquêtée, au moment du rendez-vous, a été surprise par le coup de sonnette : elle s'était endormie, en milieu de journée, après avoir fait la veille un malaise sur son lieu de travail ; une autre a évoqué comment elle s'était cassé la cheville « de fatigue » ; une autre encore s'est bloqué le dos la semaine précédent l'entretien ; deux autres ont fait un *burn-out* quelques mois avant notre rencontre. Nous reviendrons sur ces éléments plus loin, mais c'est là aussi un enseignement du déroulement des entretiens.

Le **manque de temps** dont disposent ces parents de jeunes enfants explique aussi, enfin, que cinq couples n'ont pas pu être rencontrés dans le temps imparti. Alors même que les deux parents nous avaient donné leur accord pour faire l'entretien, il n'a pas été possible de trouver un moment pour les voir séparément, en dépit de relances et de tentatives répétées pour obtenir des rendez-vous. Le temps du week-end, notamment, nous a souvent été présenté comme le temps préservé pour faire des choses en famille ; il n'était alors pas possible d'y placer les rendez-vous. Toutefois, le corpus constitué par les 35 couples déjà rencontrés nous permettant de couvrir l'ensemble des territoires, des modes de garde et des configurations socioprofessionnelles visés et, par ailleurs, leur

analyse montrant une certaine saturation du matériau, nous pouvons estimer que ces cinq cas supplémentaires n'auraient sans doute pas beaucoup modifié la teneur de nos analyses.

Temps de l'enquête et temps de la socialisation parentale

Une remarque de méthode s'impose, qui renvoie à la temporalité, et au **décalage entre le moment de l'enquête et celui des pratiques étudiées**. Les entretiens interviennent en effet plus d'un an après un questionnaire, qui lui-même se déroulait plusieurs mois (voire plusieurs années) après la naissance des enfants. Au moment de l'entretien, la question du « choix » du mode de garde n'est donc plus vraiment une préoccupation pour une part importante des parents, qui n'ont parfois plus de souvenirs très précis des démarches entreprises, de leurs attentes au moment de la recherche, de leurs hésitations, etc. et des processus qui les ont conduits à adopter le mode de garde retenu. On se trouve face à un risque d'effacement de la mémoire, mais aussi de reconstruction a posteriori des processus et des logiques du « choix » du mode de garde à partir des préoccupations du présent. Bien heureusement, cela n'empêche pas d'accéder, au cours de l'entretien, à de nombreuses dimensions de ces processus, que les parents ont en partie encore en tête. Et le caractère rétrospectif des entretiens est par ailleurs un atout pour saisir l'évolution, les changements dans les modes d'organisation (notamment par rapport à la période de passation du questionnaire). Le temps qui sépare l'entretien de la naissance des enfants et de leurs premiers mois de vie est aussi un avantage pour le chercheur, car il permet dans certains cas aux parents de disposer du recul nécessaire pour porter un regard réflexif sur certaines pratiques, certaines situations ou représentations.

Les couples rencontrés nous ont aussi spontanément plutôt raconté leur organisation au moment des entretiens, c'est-à-dire avec des enfants plus grands. Si l'on a conduit les entretiens de manière à faire parler surtout du plus jeune enfant et de la période précédant son entrée à l'école, il était aussi intéressant de prendre en compte l'évolution de l'organisation qui a suivi celle-ci (la comparaison révélant parfois l'évolution avec l'âge, ou au contraire la continuité des attentes des parents à l'égard des tiers qui s'en occupent), de même qu'il était intéressant de faire parler aussi du ou des premiers enfants afin de saisir l'évolution des configurations matérielles, des représentations de la petite enfance et des attentes des parents d'un enfant à l'autre, et les effets de socialisation progressive aux rôles de parents.

Ce décalage temporel reste toutefois un obstacle pour accéder au récit pratique des circonstances, des processus de choix et des manières de vivre l'organisation du mode de garde à la naissance des enfants. En complément ou comme prolongement de notre enquête, le meilleur moyen pour décrire les arbitrages en train de se faire et l'évolution des solutions trouvées serait sans doute d'étudier de façon longitudinale quelques couples, de façon ethnographique, à partir du moment de la naissance des enfants. À défaut de pouvoir mettre en œuvre un tel dispositif d'enquête ici, on a veillé à réintroduire autant que possible la temporalité, en faisant comparer les situations pour les différents enfants par exemple ; et, dans l'analyse du matériau, on a tâché de faire le tri dans les récits des enquêtés entre ce qui relève plus de la reconstruction et ce qui correspond plus aux situations effectives, en jouant notamment sur la comparaison des récits des deux enquêtés.

Comment saisir la socialisation à la parentalité ?

La question du décalage entre le moment de l'enquête et celui des processus analysés nous amène à une dernière remarque de méthode, qui concerne l'analyse de la socialisation à la parentalité. À l'inverse d'autres enquêtes qui prennent pour objet certaines institutions et certains dispositifs de

socialisation à la parentalité⁸, notre dispositif d'enquête ne nous **permet pas d'observer des contextes ou des situations spécifiques de socialisation parentale** et de décrire concrètement leurs effets sur les parents. Nous ne pouvons donc pas, comme dans certains travaux focalisés sur une institution spécifique, décrire de façon détaillée les discours, les interactions et les dispositifs pratiques portés par des institutions susceptibles de former ou de transformer les manières de faire et de penser des parents, ni analyser la façon dont ces instances parviennent ou non à modifier les dispositions des parents. Parce qu'il ne permet pas d'observer les situations concrètes de socialisation par ces instances, notre dispositif d'enquête n'offre pas le moyen le plus direct pour mettre au jour le processus de socialisation à la parentalité. Paradoxalement, cet inconvénient peut cependant aussi apparaître comme un avantage. Alors que les travaux mentionnés s'attachent à décrire le fonctionnement et les effets socialisateurs d'une instance particulière à chaque fois, notre recherche aborde la façon dont les manières d'être parent sont construites par **la diversité des contextes de socialisation** que connaissent les parents – diversité abordée notamment à travers les questions du guide d'entretien.

Pour saisir la diversité de ces effets, sans observer ces instances de socialisation, nous avons recours à plusieurs « ficelles ». Nous nous appuyons d'abord sur les résultats des enquêtes consacrées à certaines instances spécifiques de socialisation⁹. Par ailleurs, les questions du guide d'entretien permettent d'accéder à certains contextes de socialisation des parents. C'est le cas de la socialisation primaire, dont on peut objectiver quelques dimensions et saisir les effets (en particulier la manière dont les enquêtés étaient gardés lorsqu'ils étaient petits ou la répartition des tâches parentales et domestiques entre leurs propres parents, qui peuvent façonner les représentations et les pratiques des enquêtés à travers l'expérience qu'ils ont connue étant enfant, puis à nouveau à travers les récits qui en sont faits par leurs parents au moment où eux-mêmes deviennent parents). C'est également le cas d'autres expériences antérieures à la parentalité, qui peuvent construire les dispositions à être parent ou être l'occasion d'apprentissages, comme la garde d'enfants (au sein de la parenté, comme baby-sitter, animateur de centre de loisirs, etc.), une formation scolaire liée à la petite enfance ou encore une profession impliquant le soin aux enfants. Grâce aux questions ouvertes et aux diverses relances sur le thème des apprentissages et de la transformation de soi, le guide d'entretien permet également de saisir les effets de socialisation par certaines instances. Cela est le cas en particulier lorsque les enquêtés ont conscience de ce processus et identifient clairement une ou plusieurs expériences en particulier comme ayant joué un rôle dans leur apprentissage de telle manière de faire ou de penser en tant que parent. Il permet également d'entrevoir les effets de modes de socialisation plus diffus, mais néanmoins puissants, qui semblent moins souvent faire l'objet de l'attention des chercheurs que les modes plus institutionnels de socialisation à la parentalité (ceux qui ont précisément pour objet la socialisation des parents) : non pas le corps médical, les campagnes de diffusion du ministère de la Santé, les dispositifs de soutien ou de contrôle de la parentalité, mais d'autres domaines comme les productions culturelles (émissions de télé-réalité, films et séries télévisées) qui, à travers la construction de l'image des « bons » et des « mauvais » parents, jouent sans doute un rôle majeur dans la production des normes sociales de la parentalité.

Enfin, l'originalité de notre recherche est de considérer que la socialisation à la parentalité, et en particulier la manière dont elle se décline selon le genre des enquêtés, n'est pas seulement le fruit de la socialisation par des instances spécifiques (la famille, le corps médical, etc.), mais est aussi le produit des configurations dans lesquelles se trouve chaque couple et des solutions de garde qu'il parvient à trouver. Si le mode de garde retenu dépend en partie de la socialisation antérieure, le

⁸ Voir par exemple les travaux de Séverine Gojard (2010), Anne-Sophie Vozari (2015), Claude Martin (2014a et b), Thierry Blöss et Sophie Odena (2005), Bertrand Geay (2014), Gérard Neyrand (2011), etc.

⁹ La note précédente en évoque quelques uns, d'autres seront cités dans la suite du rapport.

« choix » du mode de garde apparaît relativement limité et la situation trouvée produit des effets spécifiques sur la construction des rôles parentaux et sur la répartition des tâches parentales entre les deux conjoints.

II. « Choisir » son mode de garde : un arbitrage sous contraintes

Disons-le d'entrée de jeu : les entretiens rétrospectifs qui retracent l'évolution des modes de garde et les nombreux ajustements et inflexions apportés à l'organisation de la prise en charge des enfants amènent à nuancer l'idée d'un « choix » unique et définitif. En outre, parler de l'adoption du mode de garde comme d'un « choix » ne fait pas sens pour tous les parents rencontrés. Les possibilités offertes sont en effet parfois assez restreintes, en raison de l'offre disponible de mode de garde (comme lorsqu'il n'y a pas de crèche ou pas de grands-parents à proximité) ou bien des contraintes professionnelles (notamment en terme d'horaires de travail). Dès lors, pour de nombreux parents, l'adoption du mode de garde n'est pas déterminée par des représentations différenciées quant aux bienfaits des différents modes de garde possibles, ou encore quant au bien-être de l'enfant ou à la division sexuée du travail parental. Elle se joue davantage sur le mode de l'adaptation aux contraintes.

Cette adaptation nécessite néanmoins de procéder à des arbitrages – notamment en ce qui concerne l'alternative entre faire garder ses enfants ou les garder soi-même. On commencera par se pencher sur les formes prises par cet arbitrage et sur les logiques qui y sont à l'oeuvre. Puis on montrera comment le « choix » du mode de garde s'opère dans l'adaptation aux contraintes géographiques, économiques et professionnelles des deux parents.

2.1 Arbitrer avec les carrières professionnelles

Le premier des choix à faire suite à – ou en prévision de – la naissance des enfants concerne **les ajustements de situation professionnelle** auxquels procèdent les deux conjoints. Il s'agit en effet avant tout de trancher entre deux solutions : confier son enfant à un tiers ou s'arrêter de travailler, totalement ou en partie, pour l'un des deux conjoints.

Si, d'après l'enquête Modes de garde 2007 de la Drees, la majorité des parents, tous milieux sociaux confondus, se jugent eux-mêmes comme le mode d'accueil « le plus bénéfique pour l'enfant » (Galtier 2011), on va voir que les deux parents ne sont pas interchangeables dans ce rôle ; et que le choix de ne pas travailler pour s'occuper des enfants n'est pas nécessairement jugé « le plus bénéfique » pour les parents ou l'ensemble de la famille ; ou encore qu'il n'est tout simplement pas toujours possible de le mettre en pratique.

Le fait d'envisager ou non de réduire son temps de travail revient aussi à mettre en balance le souhait de s'investir auprès de ses enfants et les aspirations professionnelles. Il dépend donc de la manière dont la naissance des enfants s'articule avec la trajectoire professionnelle des parents. Si la réduction du temps de travail est rendue possible par l'employeur (même si les possibilités d'aménagement du temps de travail varient fortement d'une situation à l'autre), cela signifie aussi parfois clairement la mise entre parenthèse des espoirs d'ascension professionnelle. Qui prend ce risque ?

Les hommes : des carrières impactées mais sans réduction significative du temps de travail

La question se pose en priorité pour les femmes : dans nos entretiens, aucun homme en emploi n'a envisagé de s'arrêter en prenant un congé parental, ni même de passer à temps partiel. Certains

réduisent leur temps de travail en refusant les heures supplémentaires, ou demandent des aménagements d'horaires, tout en restant à temps plein. Ils le font de manière temporaire, en étant conscient que cela peut freiner leur carrière : ainsi Yannick Braud, ouvrier en CDI dans une entreprise de menuiserie aluminium, a négocié avec son chef de terminer un quart d'heure plus tôt le vendredi et fait moins d'heures supplémentaires qu'auparavant afin de pouvoir aller chercher ses enfants à l'école le soir ; il n'y a que le mercredi, jour où sa compagne ne travaille pas, qu'il peut « faire des heures ». Ce compromis doit à ses yeux rester « temporaire », car il lui coûte en termes de relations avec son employeur et d'« avancement » :

« Il y a des moments où il y a des chantiers où il faut qu'on fasse des heures, même pour l'avancement, tout ça, on est obligé un peu d'en faire... » (Yannick Braud, ouvrier en CDI dans une entreprise de menuiserie aluminium, père de deux enfants de 7 et 3 ans, Loire-Atlantique)

Certains enquêtés ont aussi délibérément freiné leur carrière afin d'être présents auprès de leurs enfants. C'est le cas par exemple de ce cadre commercial qui refuse une opportunité de promotion professionnelle dans une entreprise située à plus de 200 km de son lieu de résidence afin de conserver son emploi actuel, qui lui permet de travailler plus de la moitié de la semaine à domicile et de rester ainsi auprès de ses enfants. De même, la présence des enfants aide Pierrick Muller, chef d'équipe en CDI dans une charcuterie industrielle, à refuser une promotion qui ne l'enchantait guère – elle ne lui vaudrait « que » 200 euros de salaire supplémentaire, or il n'aime pas les réunions et veut pouvoir continuer à profiter de ses enfants les fins d'après-midi :

« J'ai pris un peu de recul, comme je vous l'ai dit, quand j'ai eu le deuxième, je pense. J'aurais pu passer cadre mais voilà, c'est suite aux réunions. Je voulais plus trop ...(...) Je terminais à 16h, je voyais rarement les petits, sinon. Alors j'ai dit : Stop ! » (Pierrick Muller, chef d'équipe en CDI dans une charcuterie industrielle, père de trois enfants de 9, 6 et 4 ans, Alsace)

L'injonction contemporaine à la responsabilisation parentale et à la présence paternelle auprès des enfants semble ainsi produire des effets. Mais elle est aussi fortement contrecarrée par la norme du père pourvoyeur de ressources économiques et de statut social, qui reste dominante. Les cas de retrait masculin du travail sont donc rares, et les arbitrages en termes de carrière reposent le plus souvent sur les femmes.

Les femmes : entre attachement à l'emploi et aménagement du temps de travail

Cette asymétrie est avant tout l'effet de la représentation puissante qui accorde à la mère un rôle prépondérant dans les premiers mois, voire les premières années de vie des enfants : **la mère qui garde elle-même ses enfants** à la maison reste une sorte d'idéal, pour les femmes comme pour les hommes, lorsqu'ils se placent du point de vue des enfants. Cette représentation est incarnée et confortée par le congé maternité, qui en redouble les effets en éloignant de facto les femmes de l'emploi pour quelques mois. Ainsi, c'est mécaniquement à elles que se pose la question de reprendre ou ne pas reprendre le travail, puisqu'elles se sont arrêtées, et de le reprendre comme elles l'avaient laissé ou en négociant des aménagements.

Le choix d'un retrait définitif de l'emploi n'est pas apparu pas parmi les mères que nous avons rencontrées : sans doute le retrait du marché du travail se vit-il le plus souvent d'abord comme temporaire, et les femmes actives qui savent d'emblée, à la naissance de leur premier enfant ou peu après, qu'elles ne retourneront pas travailler, sont rares. Parmi les mères que nous avons rencontrées, quelques-unes en revanche se sont arrêtées temporairement en prenant un **congé parental** ; on remarque en entretien qu'elles ne le vivent pas toujours – loin de là – comme un choix positif. En effet, même parmi celles qui partagent l'idée que le meilleur pour le jeune enfant est de rester auprès de sa mère, rares sont celles qui le souhaitent pour elles-mêmes, en tous cas à plein temps. Les

craintes exprimées sont de deux ordres, et peuvent se cumuler : d'une part, la crainte de s'enfermer, d'étouffer, de s'ennuyer ; d'autre part, la crainte d'avoir des difficultés à retourner au travail par la suite. De ce point de vue, la norme du maintien en emploi des femmes semble largement s'imposer chez les couples rencontrés et si certaines femmes décident de rester quelque temps au foyer pour s'occuper de leurs enfants, cela apparaît le plus souvent comme une situation subie, fruit des difficultés concrètes à trouver un mode de garde ou à trouver un emploi compatible, en termes d'horaires comme de revenus, avec la garde externalisée des enfants.

Il est en revanche beaucoup plus courant que les mères optent pour une **réduction de leur temps de travail**. Passer à 80 % ou à mi-temps est ainsi fréquent parmi les mères que nous avons rencontrées et, lorsque ce choix est fait, il l'est généralement pour une assez longue période – qui dure souvent au moins jusqu'aux trois ans du dernier enfant, date à laquelle cessent les aides correspondantes de la CAF, voire au-delà, sans limitation a priori. Le premier objectif de ces temps partiels est bien sûr d'accroître le temps de présence auprès des enfants ; toutefois, les discours du type « ça passe si vite », « il faut profiter d'eux », ne sont pas formulés aussitôt à la naissance du premier enfant ; ils sont plutôt le fruit d'une découverte du rôle de parent et d'une affirmation progressive de ce rôle par rapport autres rôles sociaux (notamment le rôle professionnel). Le temps partiel répond aussi à d'autres objectifs en lien avec la nouvelle vie de famille, qui ne relèvent pas directement du temps passé par le parent avec l'enfant : effectuer en semaine un certain nombre de tâches domestiques afin de libérer du temps « en famille », c'est-à-dire avec les enfants mais aussi l'autre parent, le week-end ; ou encore tout simplement rendre possible la garde externalisée des enfants, lorsque le travail à temps plein des deux parents n'est pas compatible avec les horaires de la crèche ou de l'assistante maternelle. De ce point de vue, l'arrivée d'un deuxième enfant est souvent un déclencheur du passage au temps partiel, non seulement en raison des politiques familiales incitatives, mais aussi de la nécessité de gérer à la fois les horaires de l'école et les horaires de garde d'un bébé. Enfin, on peut noter que le temps partiel des femmes n'est que très rarement pris pour elles-mêmes, pour avoir du temps seule afin de « souffler », de se reposer ou de pratiquer une activité sportive, associative ou de loisir ; quand cela arrive de façon imprévue, c'est en revanche grandement apprécié – comme dans le cas de cette mère qui, ayant pris son mercredi pour s'occuper de ses enfants, est d'abord déçue que la réforme des temps scolaire la prive d'eux le mercredi matin, mais apprécie rapidement ce temps libéré qu'elle met à profit pour faire un jogging hebdomadaire.

Les mères sont donc prises dans une **tension entre attachement à l'emploi** – attachement qui est largement renforcé par la conscience du coût pour la carrière d'un éloignement, même temporaire, du marché du travail – **et représentations qui accordent un rôle primordial à la présence de la mère auprès du petit enfant** (Gojard 2010 ; Garcia 2011). Cette tension est parfois mieux exprimée par les pères, qui voient bien la contradiction entre intérêt de l'enfant et intérêt de la mère. On le perçoit bien avec le couple formé par Anna Kazlauskas et Sylvain Le Mézec, parents de deux enfants de 2 et 4 ans. Elle, lituanienne, a fait dans son pays d'origine de longues études d'économie (7 années, donnant l'équivalence d'un bac + 4 en France), puis a travaillé en Irlande, où elle a rencontré son mari ; celui-ci est français, ingénieur informaticien. Tous deux sont venus s'installer en France, à Nantes, avant la naissance de leur deuxième enfant. C'est elle qui garde son fils le plus jeune la majeure partie du temps – il ne va en garderie que deux matinées par semaine – et ramène son fils aîné de l'école tous les midis et les après-midis dès 15h30. Ce choix semble correspondre à l'organisation la plus répandue en Lituanie, où selon elle les mères s'occupent des enfants à titre principal jusqu'à leurs 3 ans. Il répond à une représentation selon laquelle il serait le plus bénéfique pour les enfants, car permettant de respecter leur rythme à la fois quotidien et de croissance et leur offrant du calme et du repos, ce que ne permettraient pas les modes de garde formels. Cela va aussi de pair avec le choix d'allaiter assez longtemps – neuf mois pour chaque enfant dans ce cas. Enfin, cela répond à l'idée qu'il faut « profiter des enfants » avant qu'ils ne s'en aillent à l'école :

« Oui, je pense, pour moi, c'est important, s'occuper des enfants. C'est fatiguant parfois mais c'est bien de (les) voir parce qu'après, ils sont partis vite (Rire). Après, il va à l'école et... Je crois, c'est dans ma tête, c'est ça comment je pense. Je pense qu'il a le temps pour aller à l'école après. Il a que deux ans. » (Anna, mère au foyer, deux enfants de 2 et 4 ans, Loire-Atlantique)

La mère comme le père plaignent les parents obligés de travailler tous les deux à plein temps, et plus encore leurs enfants. En même temps, tous deux sont préoccupés par la reprise d'emploi d'Anna, jugent qu'elle serait souhaitable et qu'elle sera d'autant plus difficile qu'elle sera différée. C'est surtout Sylvain qui, bien qu'il soit convaincu du bienfait pour les enfants d'être gardés à la maison par leur mère, semble souhaiter et espérer qu'Anna retrouve vite une activité professionnelle, avant tout pour son bien-être même si cela se fait au détriment du confort des enfants :

« En France, c'est un petit peu dommage que les mamans repartent travailler si tôt, quoi. Effectivement, de ce côté-là, ils ont cette chance-là. Et après c'est vrai que moi, j'ai l'impression qu'elle aurait besoin de... de... de retourner travailler. Je pense que ça lui ferait du bien de sortir du cadre enfant, enfant, enfant. Mais effectivement, du coup, les enfants en pâtiraient un petit peu mais je pense que... Bon, effectivement, c'est sûr, si elle se remettait à travailler, ça serait plus dur pour les gamins, c'est certain. » (Sylvain, ingénieur informaticien, deux enfants de 2 et 4 ans, Loire-Atlantique)

Ils appréhendent tous les deux la difficulté qu'elle rencontrera pour retrouver un emploi en France. Son éloignement du marché du travail – elle parle mal le français – renforce ainsi sans doute sa décision de s'occuper elle-même des enfants, mais peut finir par l'enfermer dans cette situation, ce qu'ils semblent craindre tous les deux.

Qui sont les femmes qui passent à temps partiel ou prennent un congé parental ?

Pour comprendre qui sont les femmes qui prennent un congé parental, qui passent à temps partiel ou qui continuent à travailler à plein temps, il faut tenir compte de plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte simultanément et s'articulent de manière spécifique dans chaque cas.

Le premier élément est, sans surprise, **la situation professionnelle de la mère** au moment de son congé maternité : son statut d'emploi (CDI, CDD, activité libérale, intérim, chômage, formation, etc.) ; si elle travaille, son ancienneté dans l'emploi et ses relations avec son employeur, ainsi que son niveau de revenus ; si elle ne travaille pas, sa probabilité de retrouver un emploi au regard de sa qualification et des caractéristiques du bassin d'emploi où elle réside. Plus la position professionnelle est solide, plus il paraît aisé de réduire son temps de travail – généralement à 80 %, plus rarement à 50 %, ces deux seuils étant plus souvent choisis que d'autres dans la mesure où ils permettent d'optimiser l'équation perte de revenu / allocation versée par la CAF. Les situations professionnelles plus fragiles ont des effets ambivalents et parfois contre-intuitifs : ainsi, avoir un emploi faiblement rémunéré n'incite pas particulièrement à s'arrêter de travailler, comme pourrait le laisser supposer un calcul coûts/bénéfices un peu rapide. D'abord, si le revenu dégagé une fois déduits les frais de garde est faible mais non nul (ce qui est souvent le cas grâce à la prise en charge partielle des frais de garde par la CAF pour les crèches ou les assistantes maternelles agréées), il peut constituer une motivation suffisante (les crédits d'impôt pour garde à l'extérieur du domicile ou pour emploi à domicile n'ont pas le même effet du fait qu'ils sont différés et difficiles à anticiper – nous y reviendrons). Ensuite, parce que travailler à temps plein n'oblige pas nécessairement à recourir à un mode de garde payant à temps plein : la famille élargie peut parfois prendre en charge une partie de la garde, ou bien les parents peuvent se relayer s'ils travaillent en horaires décalés – nous y reviendrons également car cette organisation s'est révélée fréquente. Rentre aussi en ligne de compte, on l'a dit, la crainte de ne pas pouvoir revenir à l'emploi ou au temps plein si l'on s'en met en retrait

temporairement et partiellement. Enfin, on l'a dit également, certaines femmes ne souhaitent pas rester à temps plein avec leur(s) enfant(s), estimant que ce n'est pas bon pour elles et/ou pour eux. En revanche, des difficultés persistantes à accéder à l'emploi en raison d'un désajustement entre les qualifications et les offres locales, peuvent conduire à abandonner temporairement la recherche d'emploi et à se consacrer pleinement au rôle de mère au foyer, qui procure un statut plus valorisant que celui de chômeuse.

Deuxièmement, les arbitrages en termes de carrière professionnelle des mères dépendent aussi largement de **la situation professionnelle de leurs conjoints** – ainsi que de la relation qui les unit et de la manière dont ils perçoivent l'évolution future de leur couple. Réduire le temps de travail d'un des deux membres du couple engage la situation économique de l'ensemble du ménage ainsi que son organisation matérielle. Ce ne sont alors pas tant les diplômes ou les qualifications du père qui jouent que sa stabilité dans l'emploi, son niveau des revenus et la compatibilité des horaires de travail des deux parents. L'arrêt temporaire d'activité, la réduction du temps de travail ou le frein mis à la carrière professionnelle des mères sont en effet plus facilement envisagés lorsque la situation professionnelle du père est relativement stable et lorsque ses revenus permettent d'absorber leurs conséquences financières ; ils sont requis lorsque les horaires de travail du père et ceux de la garde externalisée des enfants sont incompatibles avec l'activité professionnelle à plein temps de la mère.

Enfin, troisièmement, on ne peut comprendre certains choix si l'on s'en tient à cette perspective statique : ceux-ci relèvent aussi d'**enjeux de trajectoire**. On peut ainsi interpréter le choix de certaines mères de faire garder leur enfant pour continuer à travailler, chercher du travail, prendre un nouvel emploi ou se former par la trajectoire d'ascension sociale dans laquelle elles se trouvent. C'est le cas notamment, parmi les mères que nous avons rencontrées, de celles qui ont immigré en France avec l'espoir d'une meilleure situation que dans leur pays d'origine. En dépit de leur difficulté à trouver un emploi ajusté à leurs qualifications ou à trouver un mode de garde adapté aux horaires de travail qu'on leur impose, ces femmes ne renoncent pas et s'organisent autant que possible pour faire garder leurs enfants afin de maintenir leurs efforts d'ascension par le travail. C'est aussi le cas de mères non migrantes mais en pleine ascension professionnelle au moment de la naissance de leurs enfants, qui ne veulent pas compromettre la dynamique de cette trajectoire. À l'inverse, des mères qui connaissent un déclassement, suite à une migration par exemple (diplômes du pays d'origine non reconnus), peuvent être tentées d'opter pour le statut et l'activité de mère au foyer, si les revenus de leur conjoint le leur permettent.

Quelques cas concrets permettent d'**illustrer les effets entremêlés de ces trois éléments**. Parmi les couples des classes moyennes et supérieures que nous avons rencontrés, où les naissances sont généralement plus tardives et les positions professionnelles moins précaires que dans les classes populaires, la position professionnelle atteinte par la mère avant la naissance de ses enfants rend moins risqué de se mettre temporairement un peu en retrait du travail. Leila Zerkaoui-Pochard affirme ainsi qu'elle se sentait prête à être mère dans la mesure où, âgée de 36 ans quand son premier enfant s'annonce, elle a « déjà fait sa place » professionnellement, selon ses mots. Chargée de communication, elle est alors en CDI et travaille depuis près d'une dizaine d'années dans la même entreprise de télécommunications. Son compagnon est alors lui aussi en CDI. Même si elle souhaite encore progresser dans sa carrière, Leila Zerkaoui-Pochard n'a pas de mal, ni vis-à-vis de sa direction, ni au regard de ses ambitions, à assumer des horaires un peu réduits et un investissement un peu moindre sur son poste pendant les premières années de sa fille (partir un peu plus tôt le soir par exemple, ou demander à faire du télétravail les jours où celle-ci est malade) puis à passer à 80 % à la naissance de son deuxième enfant, quitte à ralentir son évolution dans l'entreprise.

De même, Karine Chauvet, secrétaire depuis plusieurs années dans un grand groupe d'ingénierie et en CDI, peut se permettre de passer à 80 % à la naissance de son second enfant, afin de « profiter d'eux » : « je me dis, mes enfants grandissent déjà assez vite, j'ai pas envie de passer à côté de ça ». Son conjoint, lui aussi en CDI comme ouvrier menuisier, comprend qu'« elle a besoin d'être avec ses enfants » et accepte d'autant mieux la perte de salaire que « c'est elle qui gère les comptes déjà à la maison » ; il minimise cet impact économique en pensant aux impôts qui seront du coup moins élevés.

Cela est aussi plus facile pour Agnès Carrel, professeure d'histoire-géographie dans le secondaire : contractuelle de l'État à durée indéterminée, elle ne risque pas de perdre son emploi, et son affectation comme la possibilité d'être à temps partiel lui sont conservés jusqu'aux 3 ans de ses jumelles. En outre, dans son travail, la notion de carrière a assez peu de contenu, et son milieu professionnel, l'enseignement privé catholique, se montre « plutôt compréhensif » envers son investissement dans son rôle de mère. Son mari, cadre supérieur en ingénierie des télécommunications, est en CDI et gagne entre 3 000 et 3 500 euros mensuels nets, sans compter les primes et l'intéressement. Elle choisit donc – et son mari « la suit » pleinement – de prendre un congé parental de six mois à l'issue de son congé maternité, ce qui lui permet de rester auprès de ses jumelles jusqu'à leur premier anniversaire. Le père comme la mère sont en effet convaincus qu'il est bon que leurs filles soient un peu « couvées » leur première année. Et, avec deux enfants à faire garder, elle calcule qu'aller travailler est « une opération blanche » sur le plan financier (ce qu'il resterait de son salaire à temps plein, en faisant garder ses filles cinq jours, ne dépasse pas ce qu'elle touche de la CAF en prenant un congé parental). Enfin, trouver deux places dans la même crèche en cours d'année est illusoire, faire venir une nounou à domicile est impossible puisqu'Agnès travaillerait en partie chez elle (pour préparer ses cours et corriger ses copies), et le recours à une assistante maternelle est exclu en raison d'un manque de confiance envers ces dernières – nous y reviendrons dans la partie suivante – et de l'absence totale de plus-value de l'assistante maternelle, aux yeux d'Agnès et Aymeric, par rapport à la mère, du point de vue du bien-être des enfants.

Toutefois, même dans cette situation relativement tranchée, et alors que l'incitation financière à travailler à l'extérieur de la maison est faible voire nulle pour Agnès Carrel, celle-ci ne souhaite pas rester longtemps à s'occuper de ses filles à temps plein, comme l'ont pourtant fait sa mère ou sa belle-mère en leur temps. Elle revendique son « métier » (« même si j'ai pas vraiment une carrière, j'ai quand même un métier ») et surtout craint la solitude, l'enfermement, l'ennui intellectuel et de ne pas tenir « nerveusement », avec deux filles d'un an, dans un appartement parisien sans ascenseur. Elle est aussi sensible aux discours de la psychologie – fortement relayés par son mari – sur la nécessité qu'à un an, leurs filles « se décollent un peu de maman ». Même si ce n'est pas évident à admettre, elle se convainc au cours de l'été que ce sera bien pour elle comme pour ses filles, et se félicite de son choix quand l'automne arrive et que ses filles se mettent à « crapahuter partout ».

« Je me suis dit que j'avais aussi besoin, moi aussi, un peu, de ma vie. Et puis peut-être aussi un besoin de me dire qu'il fallait que je laisse mes filles vivre un peu leurs vies, à elles (rit), sans être toujours au-dessus. »

Le mi-temps est alors « un bon compromis », selon les termes de son mari : comme de toutes façons, son travail ne rapporte rien étant donné le coût de la garde des deux enfants, que c'est donc « plus pour elle que pour la famille » qu'elle reprend le travail, le temps plein n'est pas légitime à ses yeux. Et Agnès est contente de garder « un métier », une ouverture sur l'extérieur du foyer, tout en assumant au mieux son rôle de mère, c'est-à-dire :

« d'être quand même présente, pas tout le temps tout le temps, mais plus présente que si j'étais à temps plein (...) d'essayer, je dirais, de leur rendre la vie un peu plus douce, voilà, qu'elles aient

pas des journées trop chargées, petites. Et puis ben d'avoir le temps de m'occuper un peu de la maison, parce que faut bien qu'il y en ait un des deux qui le fasse ! »

Et ce n'est pas le rôle du père, pour ce couple qui assume une vision traditionnelle de la répartition sexuée des tâches : « Et puis c'est pas spécialement son rôle non plus (à lui) de rester à la maison, je trouve ».

Dans ces trois couples, la situation professionnelle des deux parents et le moment de la trajectoire professionnelle de la mère où survient la naissance des enfants permettent donc une réduction du temps de travail de celle-ci que les deux parents jugent opportune pour elle comme pour ses enfants.

À l'inverse, d'autres mères choisissent, en dépit de situations professionnelles beaucoup plus instables au moment de la naissance de leur premier enfant, de faire garder ce dernier afin de redoubler d'efforts pour s'insérer sur le marché du travail. L'entourage familial est alors une ressource importante. Ainsi Carole Mbango prépare un BTS agro-alimentaire lorsque son enfant naît (elle a alors 24 ans). Elle décide malgré tout de poursuivre l'année suivante en Licence professionnelle, tout en s'occupant de son bébé avec l'aide de ses beaux-parents, tandis que son conjoint est retenu par son travail dans une autre région. À l'issue de cette formation initiale, elle peine à trouver un emploi correspondant à sa qualification, mais ne choisit pas pour autant de se retirer du marché du travail pour garder elle-même son enfant : alors même que le couple est sous pression financière du fait de l'accession à la propriété de la maison, l'enfant est gardé à temps plein chez une assistante maternelle, puis en crèche, pendant que Carole alterne périodes de chômage et emplois temporaires sans rapport avec sa formation, dont un qui l'éloigne de son domicile toute la semaine pendant quatre mois. Le statut d'agent SNCF de son conjoint ne décourage donc pas Carole Mbango face au marché du travail. Au moment de l'entretien, elle a obtenu de suivre une formation de gérante en restauration collective, spécialisation plus en adéquation avec le bassin d'emploi de la Haute-Vienne. Son attachement à trouver un emploi stable provient peut-être des tensions qui apparaissent dans son couple – mais sur lesquelles elle n'est pas explicite. Il découle peut-être plus sûrement de sa trajectoire sociale et migratoire, puisqu'après avoir grandi au Cameroun, ses parents l'ont envoyée en France à l'âge de 13 ans avec sa sœur, afin qu'elles connaissent toutes deux de meilleures conditions d'éducation que dans leur pays natal ; et de sa socialisation familiale, ses parents lui ayant transmis des valeurs morales comme le sens du travail, la réussite scolaire, la force mentale (« J'ai reçu une éducation où t'apprends à te démerder, donc t'attends pas forcément des autres ») et l'émancipation des femmes.

L'attachement à l'emploi se manifeste de la même manière chez Josiane Joveli, née au Congo Kinshasa et arrivée en France à l'âge de 12 ans pour vivre chez sa tante en région parisienne. Elle est diplômée d'un BEP vente et en emploi dans ce secteur lors de la naissance de son premier enfant à 21 ans ; elle évoque celle-ci comme un tournant dans sa vie, qui l'a « assagié à la seconde » et obligée à devenir « plus responsable ». Elle décide alors de mettre fin à son emploi dans la vente, spécialisation qui ne lui plait pas, et de suivre une formation professionnelle en vue de passer un CAP de cuisine. Elle confie pour cela son fils à sa tante pendant ses jours de formation et s'en occupe le reste du temps. Son diplôme en poche, elle obtient un emploi de cuisinière dans un restaurant semi-gastronomique des Champs-Élysées, emploi rémunéré 2 000 euros nets par mois qu'elle va conserver pendant 8 ans. Elle parvient à faire garder son deuxième enfant par une assistante maternelle dès la fin de son congé maternité malgré ses horaires décalés (elle commence tôt le matin). Lorsqu'elle prend un congé parental d'un an pour s'occuper de son troisième enfant, c'est sous la contrainte, « parce qu'on ne peut pas laisser un bébé tout seul », et cela ne va pas sans difficultés professionnelles : bien qu'elle y ait droit, elle a du mal à obtenir ce congé de son employeur (il est ennuyé d'avoir à la remplacer) ; puis, lors du retour au travail, « on vous fait la misère », l'équipe a changé et Josiane a « perdu le fil ». Après avoir quitté la région parisienne, elle reprend néanmoins

le travail, occupant divers emplois dans la restauration en intérim et CDD. Enfin, pour son quatrième enfant, l'obtention d'une place dans une crèche à horaires étendus – « un miracle » – lui permet de conserver son emploi dans la restauration collective, pour lequel elle doit partir à 7h le matin. Josiane Joveli montre ainsi sa motivation à se qualifier dans un secteur qui lui plaît et qui embauche, puis son attachement à l'emploi, pour des raisons qui relèvent sans doute à la fois de sa trajectoire migratoire (venir en France pour étudier) et de la nécessité économique (son mari, électricien pendant de longues années, est agent d'entretien en intérim au moment de l'entretien).

Dans les milieux populaires, l'arrêt temporaire ou la réduction du temps de travail de la mère apparaît parfois inenvisageable pour des raisons financières. L'arrivée des enfants entraîne de nouvelles dépenses immédiates auxquelles il faut faire face ; mais aussi, plus structurellement, elle fait basculer dans la vie adulte et les responsabilités qui l'accompagnent – notamment celle d'assurer la sécurité matérielle et économique des enfants. Hors de l'agglomération parisienne, l'engagement dans l'accession à la propriété accompagne ainsi fréquemment la mise en ménage et la naissance du premier enfant. Face à ces dépenses et à l'engagement dans un crédit immobilier, on observe alors plutôt, sur le front professionnel, un surcroît d'efforts pour se qualifier dans un secteur qui embauche, se stabiliser dans l'emploi ou progresser dans la hiérarchie de son entreprise.

Ainsi, Magalie Moreau, qui savait pourtant « très jeune (que son) projet dans la vie c'était d'être maman », n'a pas envisagé d'arrêter de travailler ni de se mettre à temps partiel lorsqu'elle a attendu son premier enfant, à 28 ans. Elle reprend après son congé maternité son emploi de caissière dans un supermarché et, aux 3 ans de son premier enfant et après la naissance du second, suit une formation d'un an pour devenir aide-soignante (n'ayant pu se permettre, pour des raisons financières, la formation d'infirmière qui l'attirait mais qui durait trois ans). Elle trouve alors assez facilement des CDD dans divers établissements de sa région. Son mari, quant à lui, entreprend à peu près la même période une formation de tourneur en vue d'une embauche en CDI dans l'entreprise où il est intérimaire. Tous deux sont en quête de stabilisation professionnelle. Le choix de continuer à travailler tous les deux résulte aussi de la possibilité de ne pas faire garder leurs enfants à plein temps : leurs horaires de travail décalés leur permettent de se relayer et de n'être absents tous les deux en même temps que quelques heures dans la journée, voire dans la semaine.

On a été frappés, au cours de l'enquête, par le nombre de couples qui, à l'instar des Moreau, décident de continuer à travailler tous les deux le plus possible (avec parfois tout de même un passage à 80 % pour la mère après la naissance du deuxième enfant) mais ne font pas garder leurs enfants à plein temps, jouant sur leurs horaires de travail décalés pour se relayer auprès des enfants et minimiser le temps de garde par des tiers. Les horaires décalés, en général au départ plutôt subis, sont ensuite rationalisés comme une opportunité pour maximiser les revenus et minimiser les dépenses de garde, tout en assurant une présence des parents auprès des enfants. Cette organisation, fréquente parmi les couples que nous avons rencontrés, explique en partie la part très importante (61 %) d'enfants de moins de 3 ans gardés, en semaine et en journée, à titre principal par leurs parents, résultat net de l'enquête Modes de garde 2013 (Villaume et Legendre 2014). Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante, en regardant la manière dont cette organisation se combine avec le choix de modes de garde complémentaires.

On a beaucoup insisté ici sur les logiques de trajectoires sociales et professionnelles des parents afin de comprendre pourquoi ils décident de recourir à un mode de garde externalisé. On va maintenant analyser les déterminants du choix de tel ou tel mode de garde externalisé, en gardant à l'esprit que de l'offre locale en modes de garde, dépend souvent aussi le choix de réduire ou non le temps de travail d'un des deux parents. Ces deux aspects du « choix » du mode de garde sont dissociés pour la clarté du propos, mais ils sont en réalité étroitement imbriqués.

2.2 S'adapter aux contraintes économiques, temporelles et spatiales

Avant d'analyser plus longuement, dans la troisième partie de ce rapport, les représentations de la petite enfance et des différents modes de garde qui guident les choix des parents, nous allons commencer par souligner ici les effets des contraintes économiques, temporelles et spatiales avec lesquelles les parents doivent composer, et qui réduisent singulièrement l'éventail de ces « choix ». En réalité, on « choisit » assez rarement son mode de garde ; le plus souvent, on a des préférences et on s'adapte. En très grande majorité, les couples rencontrés ont exprimé une préférence nette pour la crèche collective ; mais les modes de garde effectivement utilisés sont beaucoup plus variés.

Les contraintes liées à l'offre locale

La première contrainte est d'ordre géographique : il n'existe parfois aucune crèche à proximité du domicile des parents, les assistantes maternelles sont parfois difficiles à trouver et seule une part minoritaire des communes offre la possibilité de scolarisation des enfants dès deux ans. Les parents sont ainsi largement tributaires de la structure de l'offre locale, d'autant plus qu'ils sont rarement prêts à faire de longs trajets – et à faire faire de longs trajets à leur enfant –, ce qui de toutes façons s'avèrerait peu rentable : généralement, les crèches qui pourraient les motiver à faire de tels trajets recrutent ou modulent leur facturation sur des critères d'adresse de résidence (habiter la commune ou l'intercommunalité). Les trajets pour aller travailler peuvent éventuellement être mis à profit, mais on évite généralement d'y ajouter d'autres déplacements spécifiques pour la garde des enfants. Le lieu de résidence (et le lieu de travail très secondairement) déterminent donc déjà largement le type de modes de garde auxquels les parents ont accès. Deux couples rencontrés dans le même village de Loire-Atlantique disent bien l'effet de l'absence de crèche dans leur environnement immédiat (une crèche existe à 8 km de là, mais n'offre que 10 places en tout et pour tout) : l'évidence du recours à une assistante maternelle.

« Il y aurait une crèche, j'aurais peut-être envisagé de... [...] Mais là, voilà, je me suis pas posé de questions. Moi je vous ai dit, de toutes façons, il y avait que ce choix-là pour nous donc c'était comme ça. » (Karine Chauvet, secrétaire, deux enfants, Loire-Atlantique)

Dans le grand Ouest, la faible offre de places en crèche explique ainsi largement le recours aux assistantes maternelles, souvent appelées les « taties ». Mais on constate aussi que c'est dans ce département que les couples rencontrés expriment le moins souvent une préférence a priori pour la crèche, et qu'ils voient le plus positivement les assistantes maternelles – qui, dans ce département où l'offre de modes de garde formels est très développée, pratiquent des tarifs peu élevés¹⁰. L'offre locale détermine donc non seulement l'organisation effective de la garde, mais aussi les préférences et les représentations : le recours à l'assistante maternelle étant le plus courant, notamment dans les villages, il est considéré comme normal et n'est pas aussi mal vécu qu'ailleurs. On peut aussi y voir un effet de l'interconnaissance qui règne dans ces villages – mais ce facteur ne suffit pas, ailleurs, à totalement rassurer les parents. Les couples enquêtés dans les villages du Bas-Rhin expriment ainsi souvent une préférence a priori pour la crèche, mode de garde plus fréquent qu'en Loire-Atlantique, même si l'offre locale ne leur permet pas, le plus souvent, d'obtenir satisfaction. C'est dans les grandes métropoles, et notamment en région parisienne, que l'éventail de l'offre est le plus complet – mais d'autres inégalités apparaissent, comme celles liées au coût de ces modes de garde, très variable d'un contexte géographique à un autre et particulièrement élevé, notamment en ce qui concerne les assistantes maternelles et les nounous à domicile, en région parisienne.

¹⁰ Les tarifs des assistantes maternelles sont en effet plus bas dans les départements où le ratio du nombre de places auprès d'assistantes maternelles agréées pour 100 enfants de moins de 3 ans est le plus élevé, comme c'est le cas en Loire-Atlantique (Villaume 2015).

Le cas le plus fréquent que nous ayons rencontré est donc celui de parents ayant souhaité obtenir une place en crèche et ayant essuyé un ou plusieurs refus du fait du manque de places. Ils cherchent alors à s'organiser autrement, faisant appel le plus souvent à une assistante maternelle, parfois à une nounou à domicile ou plus ponctuellement à des grands-parents. On observe alors souvent que le temps de prise en charge est modulé selon la garde trouvée. Les parents diminuent aussi parfois leur temps de travail et donc le temps de la garde externalisée plus qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient obtenu une place en crèche. Les changements d'organisation du couple Zerkaoui-Pochart sont particulièrement symptomatiques de la place différente de la crèche dans les représentations : dans leur cas, l'amplitude horaire de la garde demandée varie fortement en fonction du mode de garde obtenu. Ayant bien apprécié la crèche pour leur premier enfant (qui y est allé à plein temps, alors que son père aurait pu le garder une partie du temps du fait de ses horaires de travail décalés), ces parents sont dépités de ne pas obtenir immédiatement de place en crèche pour leur second enfant. Ils font alors appel à une assistante maternelle, mais seulement à temps partiel, uniquement pour les jours où le père travaille de jour et les lendemains de travail de nuit pour qu'il puisse se reposer – ce qui fait un planning de travail très irrégulier pour l'assistante maternelle. Quelques mois plus tard, ils obtiennent une place en crèche pour leur fils et passent alors à temps plein. Aller chez l'assistante maternelle tous les jours ne se justifie donc pas en soi, contrairement à aller à la crèche :

« Les jours où il travaillait oui, ou alors quand il faisait la nuit, parce qu'il fallait qu'il se repose le lendemain mais sinon voilà. Alors que c'est vrai qu'avec la crèche ils y allaient tous les jours mais voilà c'est je trouve que ça... ils ont une activité, un encadrement et voilà. » (Leila Zerkaoui-Pochart)

Plus tard encore, avec l'entrée à l'école, c'est le père qui assure la garde des enfants dès qu'il ne travaille pas, afin de minimiser le temps que ses enfants passent au périscolaire, où il se sont aperçus que « c'étaient pas des vraies activités » et qu'« il manquait des animateurs » : « par rapport à ce qu'on a connu en crèche... ça a aucun intérêt pour l'enfant » (Pierre Pochart).

Nous reviendrons plus en détail sur les représentations associées aux différents modes de garde dans la partie suivante. Poursuivons ici sur les contraintes pratiques qui peuvent déterminer le mode de garde adopté.

Le lieu de résidence détermine également la distance géographique au lieu d'habitat des grands-parents et, par conséquent, les chances que ceux-ci puissent participer régulièrement à l'accueil des enfants. Or les grands-parents peuvent jouer un rôle déterminant dans l'organisation de la garde des enfants, soit en appoint d'un autre mode de garde, soit comme solution principale. L'ancrage familial local apparaît ainsi comme une ressource cruciale pour les couples et plusieurs enquêtés, en particulier des femmes, submergé(e)s par le travail parental et domestique, disent explicitement regretter de ne pas avoir auprès d'eux des grands-parents qui pourraient les soulager dans la prise en charge quotidienne des enfants. Dans les espaces périurbains et ruraux de Loire-Atlantique et d'Alsace, ainsi qu'en Haute-Loire, Ardèche ou Haute-Vienne, on rencontre plus fréquemment des couples relativement sédentaires, avec des parents proches géographiquement, dans le même village (c'est particulièrement fréquent en Alsace où, traditionnellement, les parents à constituent un patrimoine immobilier ou foncier pour leurs enfants aux alentours de leur propre parcelle) ou dans un village voisin. Dans deux couples, c'est ainsi la grand-mère qui assure l'essentiel de la garde principale des enfants, et dans plusieurs autres, les grands-parents interviennent de façon quasi-quotidienne en complément des parents et d'un mode de garde formel.

Pour autant, la proximité géographique ne favorise pas toujours le recours intensif aux grands-parents : d'abord parce que ceux-ci n'en ont pas toujours la disponibilité – ils travaillent encore, ont leurs propres activités ou ont d'autres petits-enfants à garder – mais aussi parce qu'il est rarement considéré comme souhaitable qu'ils s'occupent de leurs petits-enfants à titre principal. Le recours

aux grands-parents semble ainsi guidé par une représentation de leur rôle comme différent des autres modes de garde mais aussi des parents, un rôle moins éducatif et plus récréatif. Dans les couples appartenant à différentes catégories sociales, est exprimée l'idée que le rôle des grands-parents n'est pas de s'occuper quotidiennement de leurs petits-enfants : ils doivent pouvoir « profiter » de leurs petits-enfants sur un autre registre, plus exceptionnel et plus exclusivement affectueux :

« Même si j'avais la maman de mon ami qui pouvait le garder, pour moi il était hors de question qu'elle le garde, parce que pour moi, une mamie... [en souriant] voilà, c'est la mamie, c'est pas fait pour... J'ai envie qu'elle profite de son petit-fils autrement qu'en [le gardant quotidiennement]. » (Carole Mbango)

On considère que les grands-parents ont un rôle important à jouer et qu'il est nécessaire qu'ils voient souvent leurs petits-enfants, mais sans avoir la charge de la garde quotidienne. Parallèlement, les parents dans ces milieux sont aussi très souvent désireux d'un mode de garde qui prépare leur enfant à l'école, tant sur le plan des apprentissages que de la sociabilité, deux apports qui ne peuvent être ceux des grands-parents – la préoccupation de l'apprentissage de la vie en collectivité étant commune aux parents de classes populaires et moyennes. Une autre grand-mère désireuse de garder sa petite-fille est ainsi partiellement éconduite par son gendre, qui accepte de la lui confier seulement un jour par semaine :

« Et le reste, il fallait quand même qu'elle aille en crèche pour la préparer après à la maternelle. A la vie en collectivité, qu'elle voie d'autres enfants aussi » (Didier Witz, technicien dans l'industrie, 3 enfants de 4, 7 et 12 ans, Alsace)

Les grands-parents peuvent néanmoins occuper une place importante dans l'organisation du ménage, pour effectuer des trajets réguliers par exemple, pour prendre les enfants pendant les vacances ou encore pour permettre aux parents de travailler ou de sortir. Le recours aux grands-parents comme support pour préserver des moments de liberté pour le couple apparaît notamment clairement dans les couples de classes moyennes et supérieures (nous y reviendrons dans la partie 5).

Chez les ménages de classes populaires, on observe des précautions analogues face à la possibilité de recourir aux grands-parents comme mode de garde principal, mais pour d'autres raisons semble-t-il. Les ménages des classes populaires rencontrés en Loire-Atlantique par exemple, qui résident non loin de leurs parents (de 10 à 30 km de distance), ne les sollicitent eux aussi que de manière ponctuelle, pour « dépanner », quand l'assistante maternelle est malade ou en congés par exemple ou, lorsque les enfants grandissent, pendant les vacances scolaires. Il s'agit alors à la fois de faire des économies de frais de garde et de faire plaisir aux grands parents. Mais les parents ont plutôt tendance à limiter ce recours aux grands-parents – même si implicitement ils apprécient ce que ces derniers transmettent à leurs enfants : il s'agit de montrer que le couple est capable de faire face à sa tâche parentale sans aide extérieure. Yannick Braud, ouvrier en menuiserie et père de deux enfants, indique ainsi que les grands-parents sont sollicités pendant les vacances des enfants car le centre de loisir représente un coût financier trop important et car cela leur fait plaisir de voir leurs petits-enfants ; mais qu'ils ne sont pas sollicités régulièrement en semaine, et jamais pour permettre aux parents de sortir. Yannick répète ainsi à plusieurs reprises dans l'entretien :

« Non, franchement, on a fait des enfants, on assume. Les sorties, on les assume. On sortira avec les enfants, on les mettra pas en garde pour ça. (...) Que papa ou... Enfin, papy, mamie seraient à côté, c'est pas pour ça qu'on les mettrait chez eux en garde pour que voilà, je sorte après derrière. On assume nos enfants. » (Yannick Braud)

S'exprime ici quelque chose de la culture populaire du « faire soi-même », du refus de trop recourir à des services marchands ou extérieurs au foyer, mais aussi la soumission volontariste et affichée à un changement de mode de vie (moins de sorties de divertissement pour les adultes).

Les grands-parents sont donc sollicités davantage en appoint, plutôt pour dépanner ou prendre le relai de la garde formelle dans les classes populaires, pour aider aussi à conserver une vie à soi dans les classes supérieures, et pour développer une relation affective entre grands-parents et petits-enfants. Les couples qui recourent de façon plus intensive aux grands-parents, comme les Durieux et les Pavic, où la grand-mère assure l'essentiel de la garde avec les parents, le font ainsi dans une configuration spécifique. Ces deux couples homogames de milieu populaire connaissent une situation financière tendue (marquée par le remboursement de l'emprunt pour leur logement et des revenus peu élevés), qui explique en grande partie la préférence pour un mode de garde non payant. Mais ils connaissent aussi des horaires de travail atypiques (Didier Durieux travaille en usine en équipe et Joanne en journée ; alors que les horaires de Victoria Pavic sont celles des ouvertures au public de la grande surface dans laquelle elle est employée comme caissière et que Goran travaille de façon irrégulière comme conducteur de métro, tous les jours de la semaine, à partir de 4h du matin jusqu'à 2h du matin), qui rend difficile le recours à d'autres modes de garde formel, mais permet aussi aux parents de se relayer pour la prise en charge des enfants et ainsi d'éviter de trop solliciter les grands-parents, qui ne gardent pas les enfants à temps plein. Le recours aux grands-parents, loin d'être majoritaire, apparaît cependant chez une forte minorité des couples rencontrés, mais reste à chaque fois conditionné par la « bonne distance » entre les grands-parents et les enfants. Cette dernière remarque nous conduit à souligner le rôle prépondérant des horaires de travail dans l'organisation de la garde des enfants.

Les horaires de travail : contrainte ou ressource ?

Le premier résultat, sur ce point, est que les horaires de travail décalés, éclatés ou extensifs constituent une très forte contrainte qui complique fortement la prise en charge des enfants par des tiers. Le travail de nuit, ou les journées qui débutent tôt le matin ou finissent tard le soir, sont très rarement compatibles avec les horaires des modes de garde collectifs, crèche ou garderie. Le recours à ce mode de garde, même s'il aurait la préférence des parents, est donc très vite écarté, sauf lorsque les parents obtiennent une place dans un établissement à horaires élargis, dont ils sont généralement ravis. Ainsi Josiane Joveli, qui travaille dans la restauration collective, avait du recourir contre son gré à une assistante maternelle pour son deuxième enfant car les horaires d'ouverture de la crèche où elle avait obtenu une place n'étaient pas compatibles avec ses horaires de travail ; pour son quatrième enfant, elle est ainsi ravie d'obtenir une place dans une crèche où elle peut le déposer dès 5h30 le matin : « C'était le destin, c'était un miracle, c'était écrit, tombé du ciel ! » (Josiane Joveli, cuisinière dans la restauration collective, 4 enfants, Alsace).

De ce point de vue, certains gros employeurs viennent compléter l'offre disponible en proposant des crèches d'entreprise dont les horaires sont adaptés à ceux de leurs salariés. C'est le cas par exemple de l'APHP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris), où travaille Cécile Motet comme infirmière avec des horaires décalés (elle commence à 6h45 lorsqu'elle est du matin, et finit à 21h30 lorsqu'elle est de l'après-midi) et variables d'une semaine à l'autre. Mais Cécile souligne la chance qu'elle a eue d'obtenir de la place dans cette crèche pour ses enfants : il n'y a pas autant de places que de demandes des membres du personnel. D'autres entreprises, qui ne sont pas dotées de telles structures collectives, proposent néanmoins à leurs salariés une aide pour obtenir un mode de garde adapté à leurs conditions de travail ; c'est par exemple le cas de la SNCF, qui possède un service interne de recrutement et de gestion des assistantes maternelles, embauchées parmi les conjoints des

agents de l'entreprise et acceptant des horaires de garde atypiques, adaptées au rythme de travail des agents.

Ces horaires décalés concernent en priorité les secteurs de l'industrie, de la restauration, du transport ou de la santé, et dans une moindre mesure du commerce ; ils sont aussi plus souvent imposés à des niveaux d'exécution ou d'encadrement intermédiaire. Mais ils concernent aussi des cadres supérieurs amenés à travailler tard le soir ou à être souvent en déplacement, comme cette cadre commerciale dans les cosmétiques qui est ravie d'avoir obtenu pour ses trois enfants une place en crèche 24h/24 dans le centre-ville de Mulhouse, ce qui lui permettait de faire de nombreux déplacements professionnels sans trop de complications, alors que son mari travaillait de nuit une semaine sur deux. Nous avons présenté l'enquête comme menée pour le compte du ministère de la Santé et des Affaires sociales ; nombreux sont les parents qui nous ont alors demandé de faire remonter cette demande : ouvrir davantage de crèches à horaires élargis.

Ce type d'établissement reste en effet assez rare, et les parents travaillant avant 7h le matin ou après 18h le soir sont ainsi souvent conduits à se tourner d'emblée vers les assistantes maternelles, supposant que leurs horaires seront plus souples. Or, cette représentation est à nuancer : certes, parmi ceux que nous avons rencontrés, plusieurs ménages ont généralement fini par trouver une assistante maternelle avec qui ils ont pu convenir d'horaires atypiques, mais cela n'a pas été sans peine et les a souvent conduit à renoncer à d'autres critères de choix de « la bonne personne ». Magalie et Meven Moreau travaillent tous les deux avec des horaires décalés : elle, comme aide-soignante, travaille soit le matin (6h30-14h30) soit l'après-midi (13h30-21h30) ; lui, comme ouvrier intérimaire cariste, travaille en 3x8. En combinant leurs horaires respectifs, il fallait initialement trouver une assistante maternelle qui accepte de commencer très tôt et de travailler certains samedis, mais pas toutes les semaines (il leur fallait faire garder leur fils de 6h30 à 14h, six jours par semaine, une semaine sur trois ; ils se débrouillaient tous les deux le reste du temps). Magalie a pris la liste des assistantes maternelles fournie par la mairie, les a toutes appelées une par une, et une seule a accepté ces horaires ; ils n'ont donc pas eu le choix – mais disent toutefois être « bien tombés » :

« C'est la seule qui a accepté. Et on l'a rencontrée et ça s'est très très bien passé, donc on a signé tout de suite. [...] Elle aurait été plus chère, on l'aurait pris quand même, parce que de toutes façons, déjà, ça se passe très bien avec les enfants, et de toutes façons, niveau horaires, on peut pas trop faire les difficiles » (Magalie)

Lorsque l'assistante maternelle a été en arrêt maladie pendant six mois et qu'il a fallu trouver une remplaçante, cela a été à nouveau très difficile en raison des horaires :

« J'ai appelé toutes les assistantes maternelles et à chaque fois qu'on me demandait “vous faites quoi comme métier?”, “moi je suis aide-soignante, mon mari travaille en trois huit”, “non merci” ! On m'a raccroché au nez. » (Magalie)

Magalie dit avoir fini par « en pleurer ». Le cas des Moreau est loin d'être isolé : nombreux sont les parents qui recherchent « quelqu'un de très souple au niveau des horaires », et acceptent pour cela de renoncer à d'autres critères. Les Witz disent ainsi avoir « beaucoup galéré » pour trouver une assistante maternelle qui soit disponible aux bons horaires, et l'avoir embauchée bien qu'elle ne fasse faire aucune activité manuelle aux enfants, qu'elle laissait jouer tous seuls dans une grande salle, ce qui leur déplaisait.

Les parents demandent fréquemment, comme les Moreau ou les Witz, que l'assistante maternelle ne garde leurs enfants que lorsqu'ils sont tous les deux au travail ; en combinant leurs horaires respectifs, souvent très décalés, ils parviennent en effet à se relayer auprès des enfants. En résultent des horaires de garde parfois extrêmement décalés et morcelés, encore davantage fractionnés lorsque les

enfants rentrent à l'école. L'assistante maternelle des Moreau s'est ainsi constamment adaptée à leurs horaires de travail changeants : après avoir accepté de travailler les matins six jours sur sept, une semaine sur trois, elle a connu des horaires beaucoup plus morcelés, et aujourd'hui que les deux enfants vont à l'école, elle ne fait que quelques heures le soir (16h-20h) ou le matin (6h-8h30) selon les jours. Les Moreau sont ainsi dans la crainte qu'elle ne veuille plus d'eux car ils sont conscients de ne pas être « rentables » pour elle ; ils éprouvent en même temps de la gratitude à son égard. Celle des Müller a accepté, lorsque les deux parents travaillaient dans la même équipe (respectivement comme ouvrière et chef d'équipe dans l'industrie), de garder leur premier enfant de 4h30 à 13h ou de 12h30 à 21h selon les semaines. Sarah Legallec, infirmière et la plupart du temps seule avec son enfant, son conjoint étant militaire en poste dans une caserne éloignée de leur domicile, répercute elle aussi ses horaires de travail fragmentés sur l'assistante maternelle :

« Je commence à 6h30 le matin, le soir je finis à 19h. J'ai une pause l'après-midi. Donc je vais le chercher à midi et je le ramène à 4h. C'est des horaires coupés que j'ai. Elle a bien voulu, euh, elle a bien voulu me le garder. » (Sarah Legallec)

Les horaires de travail atypiques imposés par les employeurs ont ainsi des effets « en chaîne » sur les services auxquels doivent recourir leurs salariés, à commencer par la garde de leurs enfants.

Ces horaires de travail morcelés, décalés ou extensifs sont donc une réelle contrainte, pour les parents, au moment de trouver le moyen de faire garder leurs enfants. Ils peuvent conduire l'un des deux membres du couple, généralement la femme, à réduire son temps de travail ou à arrêter de travailler si l'amplitude horaire des absences combinées des parents rend la garde trop onéreuse ou impossible à organiser. Ainsi Linda Gomes est-elle contrainte de quitter son emploi du fait des horaires de travail extensifs de son mari, cuisinier dans un restaurant, qui est amené à faire plus de 75 heures par semaine (sans se voir payer ses heures complémentaires) : ses horaires à elle, combinés à son temps de trajet matin et soir, rendent impossible la garde de leur enfant par un tiers, et elle démissionne donc ; par la suite, étant inactive, elle n'obtient pas de place en crèche et ne peut retrouver un travail plus compatible avec celui de son mari. La situation est moins radicale chez Audrey et Didier Witz, qui ont la chance d'avoir de « bons salaires », d'après Audrey (environ 3 600 euros par mois pour ce couple formé d'une conseillère financière dans une agence bancaire et d'un opérateur sur commande numérique dans l'industrie) et des horaires décalés mais non extensifs. Néanmoins, ils doivent réorganiser leurs horaires de travail pour les rendre compatibles avec ceux de la crèche. Pour le premier enfant, Didier Witz travaillant en 2x8 (alternativement tôt le matin ou tard le soir selon les semaines), Audrey demande, sans diminuer son temps de travail, à se libérer les mercredis, et la grand-mère maternelle assure la sortie de crèche les autres soirs une semaine sur deux. Quand leur fille aînée passe à l'école, ils font appel à une assistante maternelle pour les semaines où Didier est « du soir », car Audrey finit tard. À la naissance du deuxième enfant, Didier Witz demande à passer uniquement en équipes du matin – ce qui ne va pas de soi – afin de pouvoir aller chercher ses enfants tous les soirs à l'école et à la crèche et, à la naissance du troisième enfant, Audrey passe à 80 %.

Mais d'autres ménages font, en quelque sorte, de cette contrainte des horaires de travail une ressource, afin de minimiser leurs dépenses de garde et de maximiser leurs revenus, tout en voyant davantage leurs enfants. Il s'agit notamment de parents dont les budgets sont serrés, parfois grevés par un remboursement d'emprunt pour la maison, interdisant toute baisse de salaire ; travaillant en horaires décalés avant la naissance de leur(s) enfant(s), ils choisissent de pérenniser cette organisation, jouant sur leurs horaires de travail pour se relayer à la maison et réduire d'autant les frais de garde : quelques heures voire des demi-journées de garde en moins permettent des économies substantielles. On a déjà brossé plus haut le portrait de certains de ces couples qui se relaient pour garder leurs enfants, comme les Moreau. Ils nous sont apparus en fait assez courants, expliquant la part im-

portante de ménages pour lesquels « les parents » apparaissent comme le mode de garde principal dans l'enquête quantitative de la Drees. De fait, dans ces ménages, les parents (à tour de rôle) voient plus leurs enfants en journée que l'assistante maternelle ou la crèche. Mais on peut aussi être frappés de voir comment les horaires décalés peuvent être assumés, avec satisfaction, voire instrumentalisés par les parents. On prendra ici l'exemple de deux familles, les Muller et les Zerkaoui-Pochart.

Christelle et Pierrick Muller travaillent tous les deux dans l'industrie, elle comme ouvrière intérimaire et lui comme chef d'équipe) et vivent en Alsace. Dans leur village, il n'existe pas de crèche. À la naissance de leur premier enfant, Christelle travaille en 4x8 avec des horaires extrêmement irréguliers (5h-13h, 13h-21h ou 21h-5h selon les jours et les semaines), et son conjoint est soit du matin, soit du soir. Ils font appel à une assistante maternelle qui se montre souple sur ses propres horaires de travail. Mais leurs dépenses s'accroissent du fait de la construction de leur maison (construction en grande partie réalisée par Pierrick et des cousins à lui, sur un terrain qui lui appartient, mais qui constitue néanmoins un gros poste de dépenses) et de l'arrivée du deuxième enfant. Ils estiment alors que leur budget (environ 3 200 euros par mois de revenus nets cumulés) ne leur permet plus de recourir à l'assistante maternelle (qui leur coûtait environ 500 euros par mois). Christelle s'arrête alors de travailler pendant un an, puis se forme pour être assistante maternelle et pouvoir garder d'autres enfants en même temps que le sien, afin de retrouver un salaire. Elle arrête au bout d'un an car cela ne lui plaît pas du tout et car elle est à nouveau enceinte. La naissance du troisième enfant est suivie d'un congé parental de neuf mois, à la suite de quoi elle reprend en intérim dans l'industrie, en contre-équipe par rapport à son mari : ils peuvent ainsi se relayer et n'ont ainsi plus aucun frais de garde (pas même de la cantine ou du périscolaire pour les grands). Les grands-parents paternels, qui vivent dans le même village et viennent tous les jours rendre visite à l'arrière-grand-mère dans la maison voisine de celle de Pierrick et Christelle, s'occupent d'emmener les enfants à l'école l'après-midi et la plus jeune faire la sieste chez eux, pendant que les parents se passent le relais. A priori, pour Christelle, « le mieux, c'est de les garder nous-mêmes, mais après financièrement il faut faire des choix ». Dans ce couple, c'est toujours l'argument économique qui prime : ils calculent, en fonction des salaires potentiels de Christelle, des aides de la CAF, du coût d'une garde externalisée et font le meilleur choix économique : « On en a toujours discuté et après, le truc le plus important, c'est financièrement. Faut pas se leurrer » (Christelle).

Bien que le couple ne soit pas sous pression financière au quotidien (ils ne sont pas endettés et n'ont plus de dépenses pour l'achat de la maison, lui a une situation professionnelle stable et un revenu de 2 500 euros par mois plus des primes et un treizième mois), Pierrick insiste pour que sa femme reprenne le travail et se mette en contre-équipe, et s'impose aussi cette organisation :

« Le fait de travailler en contre-équipe, c'est juste pour les petits. C'est pas un souhait... c'est pas quelque chose qui est... qui est... »

Désiré ?

Non, pas du tout. Mais après, le temps qu'ils soient plus grands, on n'a pas le choix. » (Pierrick)

Il préfère économiser sur la garde des enfants pour leur assurer une sécurité financière et leur offrir des vacances : « Après, comme dit, avec l'argent, ce qu'on ne dépense pas là-bas (au périscolaire), on le garde là ». Les efforts financiers prennent alors le pas sur d'autres considérations, comme la santé des parents ou leur relation de couple. Christelle admet ainsi quand même que « c'est plus simple quand on est deux... pour gérer, pour tout gérer » ; mais ne se retrouvent tous les deux ensemble auprès de leurs trois enfants que durant les week-ends et les vacances. Une autre enquêtée, Cécile, infirmière à l'APHP, attribue quant à elle en grande partie l'échec de son mariage à ses horaires de travail : son conjoint lui aurait ainsi reproché, en la quittant, de n'avoir pas été assez disponible pour leur vie de famille (ils ont trois enfants) et, surtout, de couple.

Pour Pierre Pochart, les motivations à conserver un emploi en horaires décalés et irréguliers sont également d'ordre financier, mais relèvent aussi beaucoup de sa motivation à s'investir dans son rôle de père et à contrôler étroitement l'éducation que reçoivent ses enfants. On présentera davantage ce couple, original en termes de répartition genrée des tâches domestiques et parentales, dans la quatrième partie de ce rapport. Mais on peut retenir ici que ses horaires décalés (il travaille par tranches de 12 heures, fréquemment de nuit et parfois de jour) lui offrent, en plus des avantages économiques (un salaire majoré et des économies sur le périscolaire et la cantine), beaucoup de temps libre en journée et en semaine, qu'il n'emploie qu'assez peu à dormir et qu'il apprécie car ils lui permettent de « faire ses petites affaires », comme dit sa femme, et surtout de s'occuper de ses enfants et de sa maison. Ces rôles domestiques et parentaux lui tiennent à cœur, du fait de l'enfance qu'il a lui-même connue (il éprouve une profonde gratitude envers ses parents qui avaient peu de moyens mais ont offert à leurs enfants « beaucoup d'amour ») et des enjeux de concurrence entre sa lignée et celle de sa femme (concurrence dans laquelle sa ressource principale est le temps, qui lui permet d'affirmer son modèle éducatif face à celui de son épouse, dont la ressource est davantage l'argent et le capital symbolique). On comprend alors pourquoi, alors que sa femme voudrait qu'il reprenne des horaires plus classiques (elle trouve qu'« il fatigue », et il en convient), lui est satisfait de son organisation.

Les horaires décalés apparaissent ainsi à la fois comme une forte contrainte pour l'organisation de la garde des enfants, mais aussi d'une certaine façon comme une ressource, puisqu'ils peuvent permettre de conserver un double revenu tout en limitant les dépenses de garde et en étant présent auprès des enfants. Les conséquences négatives de cette organisation – la fatigue physique et nerveuse, la réduction du temps passé ensemble par les deux membres du couple – sont plutôt minimisées dans les entretiens, du moins tant que les parents sont encore ensemble : il s'agit sans doute en partie d'un réflexe de défense du couple et de son organisation face à l'enquêteur et pour soi-même.

Le coût de la garde

Parmi les contraintes qui sont structurantes dans l'adoption de tel ou tel mode de garde par les parents, reste à aborder sans doute la plus évidente : la contrainte financière. Celle-ci a déjà été largement abordée en analysant l'articulation entre vie professionnelle et garde des enfants. Elle est aussi assez bien connue grâce aux enquêtes quantitatives, notamment l'enquête Modes de garde 2013 (Villaume 2015). On va donc se contenter ici d'ajouter quelques remarques concernant la manière dont le coût des différents modes de garde influe sur les arbitrages faits par les parents.

Premièrement, il faut redire à quel point la garde des enfants, jusqu'à leur entrée à l'école, constitue un poste important de dépenses pour les familles, qui vient souvent s'ajouter à des dépenses de logement accrues à ce moment de la vie (remboursement d'emprunt immobilier ou loyer important pour un logement familial). En moyenne, à l'échelle nationale, le reste à charge pour les familles après déduction des allocations et du crédit d'impôt est de 195 euros par mois pour le recours à une assistante maternelle (pour une moyenne de 35h de garde) et 153 euros par mois pour une crèche ou une garderie (pour une moyenne de 31h de garde). Ces frais de garde nets des aides représentent en moyenne 6 % des ressources avant impôts des familles quand l'enfant est confié à une assistante maternelle et 4 % quand il est accueilli en crèche ou en garderie ; mais, pour les ménages à bas revenus, l'écart s'accroît puis que le coût d'une assistante maternelle représente en moyenne 7 % des revenus, contre 3 % pour les crèches ou garderies (Villaume 2015).

Ce coût de la garde est en effet vécu comme un gros poste de dépense par la plupart des ménages rencontrés, quand bien même ils ne sont pas toujours capables d'estimer précisément combien leur coûte la garde de leurs enfants – du fait des aides de la CAF qui sont immédiatement déduites de la

facture des crèches tandis qu'elles sont perçues a posteriori pour les autres modes de garde et, plus encore, des crédits d'impôts perçus l'année suivante. Plusieurs enquêtés soulignent ainsi le problème de la faible lisibilité et de l'imprévisibilité du coût de la garde des enfants. Dans le cas de la famille Carrel, la question du budget de la garde est particulièrement sensible puisque les parents ont des jumelles à faire garder, ce qui double le coût ; elle est aussi étudiée avec attention, dans la mesure où Agnès Carrel hésite entre garder elle-même ses enfants ou les faire garder à temps partiel et, pour pouvoir se décider, souhaite comparer le coût de la garde à son salaire d'enseignante. Agnès décide finalement, après un congé parental de six mois, de reprendre son travail à mi-temps et de faire garder ses filles en crèche quatre jours par semaine, sans vraiment savoir combien cela va coûter : « Il y a un manque de transparence, et c'est un peu, « de toutes façons vous avez signé, vous payez ». Ben oui, mais on aimerait bien savoir combien ! »

En plus de cette décision prise un peu « à l'aveugle », Agnès et Aymeric Carrel rencontrent rapidement un souci : en janvier suivant l'entrée en crèche de leurs filles, le prix est revu nettement à la hausse (de 18 à 31 euros par jour et par enfant), « sans nous prévenir, sans rien », dit-elle. Le coût mensuel passe alors pour eux brutalement à plus de 900 euros par mois, c'est-à-dire l'intégralité du revenu d'Agnès. Ils doivent alors revoir leur organisation et passent à trois jours par semaine dès qu'ils le peuvent (deux mois plus tard) « parce que financièrement ça devenait vraiment difficile ». Cette variation du coût de la garde comme des aides perçues s'explique par des changements de situation qui ont eu lieu les années précédentes, et qui sont pris en compte par les pouvoirs publics avec délai (et pas toujours avec exactitude dans ce cas-ci, semble-t-il) ; bien que pleinement justifiée à leurs yeux, elle est néanmoins difficilement acceptée par les parents qui voient leur budget impacté a posteriori, et ont globalement du mal à anticiper ces effets :

« Voilà, juste parce que mon mari a changé d'entreprise donc il a eu un reliquat de salaire – je pense qu'il a eu la fin de ses congés payés, plus peut-être des primes, donc un revenu ponctuel – et en plus ils considéraient que je m'étais remise à travailler à temps plein alors que je ne travaillais plus qu'à mi-temps ! Donc financièrement, c'est très difficile de savoir exactement combien on va payer. [...] D'ailleurs, en congé parental j'ai eu plus que ce qu'on avait anticipé, parce qu'ils ont considéré qu'il n'y avait plus qu'un revenu à la maison – alors que pour toutes les aides à la naissance, on était considérés sur deux revenus, donc on n'en a pas eues. Et puis moi quand je me suis arrêtée de travailler, on a eu la bonne surprise de voir que comme c'était des jumeaux, il y avait un montant qui était doublé. Comme là, cette année, depuis le mois de janvier, ben on a vu qu'on avait plus d'aides de la CAF que l'année dernière

Et vous ne savez pas trop pourquoi ?

Alors on sait un peu pourquoi, c'est qu'on est tombés en-dessous d'un plafond, puisqu'il y a eu mon congé parental qui était non imposable, et puis j'ai repris à mi-temps sur simplement deux mois et demi, donc sur les revenus de l'année on a baissé, mon mari a pas changé d'entreprise donc... Mais c'est vrai que c'est difficile de prévoir ce qu'on aura, parce que c'est très variable, les informations changent un peu tout le temps ; et faut être honnête, le gouvernement passe son temps aussi à dire ci, ça... » (Agnès Carrel, enseignante du secondaire, deux enfants, Ile-de-France)

Les calculs et l'anticipation du coût total de la garde sont encore plus complexes pour les parents employeurs d'une assistante maternelle ou d'une nounou à domicile, du fait de l'avance des charges et des aides perçues de manière différée. Même s'ils s'en plaignent finalement relativement peu, plusieurs parents expriment le regret de n'avoir pas été suffisamment aidés dans le calcul de ces coûts et dans l'établissement des feuilles de salaire de leurs employées, auprès de qui ils ont parfois commis des erreurs, ce qui a pu dégrader leurs relations.

Les données quantitatives suggèrent un net effet dissuasif du coût des modes de garde payants sur les ménages les moins aisés : le recours aux assistantes maternelles et aux crèches augmente très clairement avec le revenu – de 29 % pour les ménages avec un niveau de vie par unité de consommation inférieur à 1 350 euros par mois à 84 % pour ceux situés entre 1 750 et 2 150 euros par mois et 80 % pour les ménages ayant un niveau de vie supérieur 2 150 euros par mois) (Villaume 2015, p. 5). **C'est en effet dans les classes populaires**, lorsque l'emploi occupé ou accessible est faiblement rémunéré, qu'il impose des horaires compliqués ou qu'il est fatigant et peu gratifiant, **que le retrait du marché du travail pour s'occuper de ses enfants peut apparaître, comparativement, le plus tentant**. Les entretiens confirment en partie ce constat, mais suggèrent toutefois plusieurs nuances : une partie des ménages choisissent en effet de réduire le temps de travail, de la mère en général, pour faire baisser ce coût et assurer une plus forte présence parentale à la maison, ce choix n'étant pas toujours vécu positivement ; mais on a aussi vu que d'autres, y compris dans les classes populaires, sont prêts à assumer la dépense pour que les deux membres du couple puissent continuer à travailler – ou *parce que* les deux membres du couple peuvent continuer à travailler ; enfin, nombreux sont ceux qui tentent en effet de limiter le recours à un mode de garde payant, mais sans pour autant faire diminuer significativement le temps de travail des deux parents, en recourant à des solutions variées comme le travail en horaires décalés ou la garde par les grands-parents. Parmi les familles rencontrées, l'aide des grands-parents n'est en effet jamais rémunérée. Cela n'exclut toutefois pas des gratifications en nature : par exemple, Goran et Victoria Pavic, qui ont fait garder leurs deux enfants exclusivement par leur grand-mère jusqu'aux deux ans de la seconde, en jouant sur leurs horaires de travail décalés pour ne la solliciter que quelques jours par semaine, ne l'ont jamais payée, mais en contrepartie lui faisaient ses courses.

Par ailleurs, si le budget de la garde des enfants est vécu très majoritairement comme pesant lourd dans l'économie du ménage, il est en réalité extrêmement variable d'un ménage à l'autre. Il varie bien sûr selon l'amplitude horaire de la garde et le nombre d'enfants gardés, mais aussi selon le mode de garde, les revenus du ménage et leur lieu de résidence. Dans les représentations collectives, les assistantes maternelles, et plus encore les nounous à domicile, sont perçues comme plus onéreuses que les crèches. Cette représentation est globalement exacte d'après les statistiques nationales, mais celles-ci permettent aussi de voir que, après allocations et crédits d'impôt, le coût horaire des deux modes de garde est identique (voire un peu inférieur pour les assistantes maternelles) pour les ménages gagnant plus de 1 750 euros par mois et par unité de consommation. En revanche, le montant que le ménage doit déboursier avant de percevoir les diverses aides varie de façon beaucoup plus forte : il est systématiquement beaucoup plus élevé pour les assistantes maternelles. Le taux d'effort moyen du ménage, avant allocations et crédits d'impôt, pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans est ainsi de 17 % lorsqu'il est gardé par une assistante maternelle, contre 6 % lorsqu'il va dans une crèche ou une halte-garderie. Et, alors qu'il varie très peu selon le niveau de revenus du ménage pour une garde en crèche, il connaît d'importantes variations pour la garde par une assistante maternelle, au détriment des ménages les moins aisés : ces derniers (moins de 1 350 euros par mois et par unités de consommation) déboursent en moyenne 27 % de leurs revenus pour faire garder leur enfant, avant de percevoir les différentes aides. Or c'est le montant de cette dépense initiale qui est le plus perceptible par les parents et qui explique sans doute la force de l'idée selon laquelle la garde par une assistante maternelle reviendrait plus cher qu'une garde en crèche.

Le coût des différents modes de garde, enfin, varie également selon les lieux de résidence des parents. Ce d'abord en raison de la plus ou moins grande tension qui existe sur le « marché » de la garde des enfants, qui explique par exemple que les assistantes maternelles reviennent beaucoup plus cher en Ile-de-France qu'en Loire-Atlantique, par exemple (Villaume 2015, p. 6 ; Borderies 2015, p. 5-6). Mais aussi en raison d'aides des collectivités locales qui varient beaucoup d'un endroit à

l'autre et peuvent parfois s'avérer anti-redistributives. Ainsi, un père appartenant aux classes supérieures et résidant à Boulogne-Billancourt a découvert que son département, les Hauts-de-Seine, encourageait l'embauche par les parents d'une assistante maternelle agréée ou d'une nounou à domicile via le versement d'une aide de 100 à 200 euros par mois (selon les ressources, et avec un plafond très élevé) ; puis que sa commune renforce l'aide du département en accordant une allocations de 1100 euros aux parents n'ayant pas de place dans une structure collective, mesure qui achève de le convaincre de recourir à une nounou à domicile, tout en lui paraissant assez injuste vis-à-vis d'autres territoires. Dans une commune voisine, Puteaux, l'aide du département est complétée par une allocations mensuelle de plus de 180 euros lorsque les parents choisissent l'emploi d'une nounou à domicile. De son côté, Aymeric Carrel, qui appartient lui aussi aux classes supérieures, découvre lorsqu'il déménage qu'il peut bénéficier d'une participation de son entreprise au financement de la garde de ses enfants par une crèche interentreprises. Les entretiens auprès des différents couples montrent ainsi qu'au-delà des aides d'État, ouvertes à tous, certains couples bénéficient d'aides financières spécifiques, distribuées par leur employeur ou par certaines collectivités locales (aides ciblées pour certains modes de garde, offertes par certaines grandes entreprises, certaines communes ou certains conseils généraux). Les inégalités économiques face au coût de la garde s'en trouvent parfois renforcées plutôt qu'atténuées.

Les disparités de revenus entre les ménages, qui déterminent les arbitrages financiers possibles entre les différents types de mode de garde, sont donc modulées par des aides publiques et privées qui varient selon les revenus des ménages, leur lieu de résidence, leur employeur ou encore le type de mode de garde : ce n'est qu'au cas par cas que l'on peut ainsi déterminer quelle solution paraît plus ou moins avantageuse... et c'est souvent une fois le mode de garde « choisi » et « à l'usage » que l'on peut pleinement en connaître le coût. Dans les faits, les parents ont beau essayer de se renseigner, ce n'est pas tant le coût réel de la garde qui oriente leur choix que la représentation qu'ils en ont a priori ; mais la plupart du temps, ce « choix » est déjà grandement limité par les autres contraintes que nous avons évoquées.

Conclusion

Une grande partie des couples interrogés disent avoir trouvé éprouvante l'organisation de la prise en charge de leurs jeunes enfants. C'est d'abord le choix de s'en occuper par eux-mêmes ou de recourir à un mode de garde extra-familial qui est difficile, puisqu'il suppose d'arbitrer entre deux normes contradictoires, celle de la mère qui « couve » son tout jeune enfant, et celle de la femme active, présente hors du logement, et qui gagne sa vie. Les mères sont mises sous tension dans cet arbitrage, d'autant que les pères leur en laissent généralement la charge, au motif qu'elles sont les premières concernées : il semble évident que la réduction du temps de travail ou le retrait temporaire de l'activité ne les concernent pas. Toutefois, à défaut de le réduire, nombreux sont les pères qui réorganisent leur temps de travail.

Il est en effet compliqué, pour beaucoup des couples, de trouver un mode de garde adapté à leurs contraintes financières ou horaires, et le mode de garde « choisi » apparaît ainsi comme largement **orienté par une série de contraintes, à la fois économiques, territoriales et liées aux conditions de travail**. La combinaison de ces facteurs place chaque couple dans une configuration spécifique, dans laquelle les marges de manœuvre sont réduites. Même chez les couples qui sur le papier disposent de possibilités d'arbitrages plus étendues, comme les couples de classes supérieures, aux revenus élevés, les contraintes peuvent s'avérer très structurantes. Le travail en horaires atypiques ou extensifs est, de ce point de vue, un des obstacles majeurs à la garde externalisée des enfants : le manque d'offre adaptée est souligné par de nombreux ménages. Cette contrainte des horaires aty-

piques peut toutefois être retournée en une ressource lorsque les parents décident de se relayer pour, tout à la fois, minimiser les frais de garde et conserver leur emploi, mais c'est alors au détriment de leur vie de couple et de famille, et de leur santé. De ce point de vue, les parents aux horaires de travail standards bénéficient de marges de manœuvre plus larges dans la détermination de leur mode de garde.

De façon plus générale, on observe donc **de fortes inégalités** en terme d'accès aux différents modes de garde, en fonction des conditions de travail et des revenus des parents, mais aussi de l'offre disponible localement. Alors que les aides sociales et la fiscalité viennent partiellement corriger les inégalités financières, les inégalités territoriales restent importantes, tant en termes de d'offre que de niveaux de prix. Mais ce dernier élément est souvent difficile à prendre en considération, tant est compliquée l'estimation exacte du coût final de telle ou telle garde. Les parents s'orientent alors plutôt, au milieu des contraintes qui sont les leurs, en fonction de représentations a priori. Ces dernières sont généralement largement favorables aux crèches, alors même qu'on relève de très bonnes expériences a posteriori. Reste donc à expliquer ce qui structure ces représentations a priori et ce qui les fait évoluer. C'est l'objet du prochain chapitre, consacré à l'analyse de la construction et de l'entretien de la confiance envers les tiers gardiens.

III. La construction sociale de la confiance

La majorité des parents se jugent aujourd'hui comme le mode d'accueil « le plus bénéfique pour l'enfant ». S'agissant des modes de garde extra-familiaux, la préférence des parents « moyens » et aisés (trois derniers quintiles de revenus) va aux assistantes maternelles, quand les familles plus modestes préfèrent la crèche (Galtier 2011, p. 46). Cependant, quand on questionne les parents de manière plus précise sur la façon dont les divers modes d'accueil contribuent à tel aspect du développement de l'enfant, la crèche est plébiscitée par toutes les familles comme un mode d'accueil plus favorable à l'éveil de l'enfant, la compétence du personnel, la sécurité de l'enfant, les conditions d'hygiène, l'autonomie de l'enfant, l'environnement adapté et la préparation à l'école maternelle (*ibid.* p. 49). Ainsi, les traitements statistiques de l'enquête *Modes de garde* ne font-ils pas ressortir une hiérarchisation symbolique des modes de garde claire et tranchée : selon le type de question posée, c'est tantôt la crèche qui est plébiscitée par tous les parents quel que soit leur milieu social, tantôt les assistantes maternelles qui apparaissent « préférées » par les parents « moyens » et aisés. La forte corrélation entre le mode d'accueil effectif et les opinions sur les différents modes d'accueil, qui aboutit à ce que les parents positivent et valorisent le mode d'accueil auquel ils ont recours (*ibid.* p. 50), contribue à cette variation des déclarations sur le mode d'accueil « le plus bénéfique ». De plus, il est établi que les opinions des parents sur les modes de garde varient en fonction de l'âge de l'enfant. L'assistante maternelle serait préférée par les parents pour les enfants de moins d'un an et la crèche pour les enfants âgés de un à trois ans (Croutte et Hatchuel, 2009). À partir de la post-enquête qualitative que nous avons menée, il apparaît pourtant qu'il existe bien tendanciellement une hiérarchisation symbolique des modes de garde extra-familiaux¹¹ au vu de la confiance qu'on leur accorde *a priori* : alors que la crèche suscite la confiance, les assistantes maternelles suscitent aujourd'hui la méfiance. Après avoir mis au jour ce phénomène de hiérarchisation symbolique des modes de garde, nous chercherons à comprendre comment, étant donné que les assistantes maternelles suscitent de plus en plus aujourd'hui une méfiance *a priori*, la confiance envers elles se construit malgré tout¹², puis nous proposerons l'analyse approfondie d'un cas, isolé mais révélateur, de logique du soupçon envers les modes de garde extra-familiaux.

3.1 Une perception hiérarchisée des modes de garde professionnels : l'évidence socialement partagée de la crèche ?

On l'a souligné, beaucoup de parents ne se souviennent qu'imparfaitement des conditions dans lesquelles ils ont opté pour un mode de garde : ils ne sont plus placés, au moment des entretiens, dans cette situation particulière les obligeant à confier leurs enfants pour la première fois, même ponctuellement. Et leur « choix » est souvent dicté par des contraintes professionnelles et notamment des horaires de travail décalés ou extensifs qu'ils ne maîtrisent pas, confrontés à des hiérarchies et à des organisations professionnelles relativement imperméables à la transformation de leurs conditions d'existence. L'offre effective de solutions de garde, familiales ou professionnelles, conduit à « faire de nécessité vertu » et l'on a parfois le sentiment que les enquêtés puisent dans un

¹¹ L'analyse est ici centrée sur les modes de garde extra-familiaux. Cependant, elle devra par la suite être étendue aux modes de garde familiaux et notamment aux grands-parents, maternels et paternels : la façon dont les parents leur accordent ou non leur confiance est en effet elle aussi intéressante à explorer.

¹² Il nous semble par ailleurs que le rapport des parents à l'institution crèche a été davantage étudié que le rapport des parents aux assistantes maternelles, alors même que celles-ci constituent un mode de garde plus répandu.

« stock » d'arguments en fonction des expériences de garde et de l'ajustement progressif à celles-ci. Ils s'efforcent de justifier après-coup des arbitrages plutôt incertains, expérimentent assez fréquemment plusieurs modes de garde et soulignent les « avantages » et les « inconvénients » de chacun. En situation d'entretien, certains produisent des visions très assurées de leurs attentes envers les modes de garde, la crèche pour certains parents aux trajectoires ascendantes, appartenant aux classes moyennes, et les assistantes maternelles pour d'autres parents inscrits dans les fractions stables et enracinées des classes populaires. Mais beaucoup d'autres enquêtés ne défendent pas de point de vue et invoquent le poids des contraintes, puisant dans le « stock » d'arguments éducatifs et moraux en faveur de tel ou tel mode de garde, « stock » d'arguments qui renvoie lui-même à la forte variabilité des normes de puériculture, voire à leur réversibilité dans le temps (Delaisi de Parseval et Lallemand 1980). Pour autant, il nous semble que se dessine un ensemble assez cohérent de représentations des modes de garde professionnels, fondé sur leur hiérarchisation : la crèche s'impose comme le mode de garde légitime, contre les assistantes maternelles renvoyées à l'incompétence et à l'arbitraire. La « confiance » est *a priori* accordée à l'institution crèche et refusée aux assistantes maternelles. Cette perception hiérarchisée est, sans surprise, très nettement portée par les enquêtés appartenant aux classes moyennes, tout particulièrement lorsqu'ils sont dotés en capital culturel et/ou exercent des professions dans les secteurs de la santé, du travail social et de l'éducation. Mais elle s'étend aux enquêtés appartenant plutôt au pôle économique des classes moyennes, voire supérieures, et dans une moindre mesure aux enquêtés appartenant aux classes populaires.

Comment interpréter cette « victoire » de la crèche dans les discours de nos enquêtés, alors que l'institution a longtemps été associée à l'encadrement des classes populaires les plus dominées et à la puériculture hygiéniste, aujourd'hui partiellement disqualifiée ? Comment expliquer la diffusion de ce « sens commun » qui les conduit à dire assez souvent qu'ils voulaient inscrire leurs enfants en crèche ou l'auraient voulu mais ont dû y renoncer ? Quelles attentes et quelles peurs socialement situées exprime cette primauté de la crèche ? Nous insisterons sur les situations et les arguments des parents appartenant au pôle économique des classes moyennes et plus encore sur ceux des parents employés et ouvriers. En effet, plusieurs enquêtes montrent que dans les années 1980-1990, les parents de milieux populaires manifestaient une certaine défiance envers l'institution crèche et valorisaient au contraire – et pratiquaient pour une part – la garde par la « nounou », dotée d'une réputation locale garantie par l'inscription dans les mêmes réseaux d'interconnaissance et autorisant la « confiance » (Desplanques 1985 ; de Ridder et Legrand 1995 ; Dussuet 1997). Or dans nos entretiens, les parents employés et ouvriers soit affirment une préférence pour la crèche, soit semblent ne pas oser défendre le choix d'une assistante maternelle, alors même que ces salariées de la petite enfance n'ont jamais été autant formées et contrôlées, à travers notamment la procédure de sélection que constitue l'agrément (Vozari 2014)¹³. S'agit-il de la simple reprise, en situation d'entretien, du discours légitime sur la crèche comme meilleure instance de socialisation pour les enfants, les enquêtés se mettant ponctuellement en conformité avec les normes qu'ils prêtent – le plus souvent à raison – aux enquêteurs/enquêtrices appartenant à la petite bourgeoisie culturelle ou aux classes supérieures intellectuelles ? Ou s'agit-il d'un indice de transformation de la définition même des attentes et des pratiques éducatives, qui peut amener ces parents employés et ouvriers à se distancier de la figure populaire de l'assistante maternelle et, à travers elle, de la femme au foyer ? Transformations des attentes et des pratiques éducatives où sont en jeu les processus qui « travaillent » les classes populaires contemporaines tels que l'allongement des scolarités et la mobilisation pour la réussite ou contre l'échec scolaire, qui « envahit » la famille et tend à multiplier les occasions de

¹³ La politique de « professionnalisation » des assistantes maternelles, menée notamment par les PMI, les CAF et les RAM (Relais assistantes maternelles, créés à partir de 1989 sous l'impulsion de la CNAF pour rompre l'isolement des salariées), semble sans effet sur la représentation hiérarchisée des modes de garde professionnels. Le terme même de « professionnalisation », comme le notait une responsable de RAM, peut nourrir la méfiance envers ces salariées de la petite enfance, puisqu'il tend à présupposer qu'elles ne sont pas ou pas assez « professionnelles ».

contact avec les professions intermédiaires de l'éducation et de la santé (enseignants, orthophonistes, psychologues, infirmières scolaires...), la tertiarisation des emplois, la fin de la « parenthèse historique de la femme au foyer » et la redéfinition qui en découle de la « bonne mère » mais aussi du « bon père », la « psychologisation du monde » et le nouveau regard porté sur l'enfant dès son plus jeune âge, la montée des enjeux de santé publique (la promotion du développement de la psychomotricité du tout-petit, des activités sportives des enfants, du contrôle de leur alimentation...), la transformation des logiques résidentielles et la redéfinition des sociabilités locales, la précarisation du travail et la mise en concurrence accrue des salariés (Siblot *et al.* 2015)¹⁴... Autant de processus qui agissent sur les représentations du bien-être de l'enfant, de la délégation de sa garde et de l'avenir socialement souhaité pour lui, avec peut-être une fragilisation des critères autonomes que mettaient en œuvre les parents des classes populaires. Nous évoquerons dans un premier temps les formes de la disqualification de la garde par l'assistante maternelle, avec la mobilisation par les parents de « rumeurs » et de l'argument de la supériorité éducative de la crèche, « école de l'école » censée garantir une meilleure adaptation à l'institution scolaire. Autant d'arguments éducatifs routinisés et assez largement diffusés parmi nos enquêtés qui renvoient aussi, de manière moins transparente, à des enjeux de positionnement social et à une espèce de méfiance envers l'assistante maternelle comme salariée dotée d'une liberté inconvenante, sur laquelle nous nous arrêterons dans un deuxième temps. Enfin, nous tenterons de comprendre les logiques du choix de l'assistante maternelle contre la crèche chez les parents appartenant plutôt aux classes populaires.

Disqualification des assistantes maternelles et préparation à l'école : le sens scolaire de « l'éveil » en crèche

La disqualification des assistantes maternelles¹⁵ s'exprime assez souvent avec force mais de manière socialement différenciée. Avant même toute expérience de recours à ce mode de garde, et même s'ils découvrent des « professionnelles rassurantes » lorsqu'ils leur confient leurs enfants par nécessité, beaucoup d'enquêtés mobilisent des exemples ou des « rumeurs » à propos d'assistantes maternelles qui s'affranchissent des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité ou maltraitent les enfants dont elles ont la garde. Ces situations, observées à l'occasion du recrutement d'une assistante maternelle, rapportées ou captées « dans l'actualité » (journaux télévisés, émissions de TV ou de radio, consultation de sites internet ou de vidéos sur YouTube), suscitent l'effroi :

« Au point de vue professionnel, j'ai été amenée à travailler avec des gens justement qui étaient missionnés pour voir un petit peu ce qui se passe au sein des assistantes maternelles et ils m'ont raconté un certain nombre de choses... Bon après chacun fait la part des choses mais... effectivement entre la nounou qui badigeonne l'enfant de moutarde parce qu'il ne mange pas de... il vide pas son assiette... [...] J'ai jamais été pour les nounous pour les enfants en bas âge. C'est un de mes freins que de confier mon enfant à une nounou. [...] Je considère qu'après 3 ans, enfin voilà : la relation avec la nounou n'est pas la même, hein. L'enfant est capable de dire les choses. Ce qui n'est pas le cas quand il est bébé. Après ça s'est relativement bien passé avec la dernière nounou qu'on a eue avec le cadet : elle est extraordinaire [...], je la recommanderai à plein de monde » (Audrey Witz, conseillère financière à La Poste, qui a eu recours à la crèche mais aussi à deux assistantes maternelles en « complément », en raison de ses horaires de travail extensifs et des horaires décalés de son conjoint opérateur de commandes numériques ; mis à l'écart à l'école maternelle en raison de son retard dans la maîtrise du langage, l'un de ses fils a été diagnostiqué dysphasique à 6 ans)

¹⁴ Voir aussi l'ANR en cours sur *Le « populaire » aujourd'hui. Les recompositions sociales et culturelles des mondes ouvriers et employés contemporains.*

¹⁵ Les enquêtés emploient assez fréquemment les termes de « nounou », « nourrice » ou « assistante maternelle » de manière indifférenciée. Le mot « gardienne » est en revanche plus rare.

« C'est pareil, on voit de tout, hein... Quand on va chez les nourrices, ça fait peur, hein (rires) ! [...] Des fois, certaines, je me demande comment elles ont eu leur agrément, hein. Vraiment... Quand je voyais les prises qui étaient pendantes avec les fils qui sortent, je disais... mon dieu, mais non quoi ! (Rires) Le mien qui faisait déjà du quatre pattes à 4 mois, très réveillé et très tôt. Je me suis dit : il va se prendre les doigts là-dedans, il va toucher à tout, c'est pas la peine quoi ! » (Sarah Legallec, infirmière espérant une place dans une crèche ouverte 24h/24h mais avec une « liste d'attente de deux ans », qui rencontre plusieurs assistantes maternelles avant d'en trouver une première acceptant ses horaires de travail décalés)

Cette infirmière est la seule enquêtée à utiliser de manière explicite le terme de « maltraitance » et son conjoint emploie lui le mot « rumeurs » : à quelques secondes d'intervalle, ce militaire évoque « un truc qui s'était passé aux actualités », un fait divers qui semble plutôt récent, mais n'ayant aucun souvenir précis, il ajoute que cela « fait longtemps ». Comment les enquêtés peuvent-ils accorder un tel crédit à ces « rumeurs » qui mettent en scène incompétence, indifférence et brimades d'un autre temps chez les assistantes maternelles incriminées, mais aussi distribution inconséquente des agréments et absence totale de contrôle hiérarchique ? Si la situation qu'affrontent certains parents aiguise leurs inquiétudes, comme cette mère dont l'enfant dysphasique parlait difficilement et qui redoute l'arbitraire de l'assistante maternelle comme adulte en position de force face à des enfants encore privés de l'arme du langage, l'hostilité qui s'exprime parfois sans réserve dans ces rumeurs alarmantes peut surprendre. Mais il suffit d'avoir en tête les propos de mères rencontrées par Caroline Ibos pour ne plus s'étonner : ces femmes appartenant aux classes supérieures parisiennes, diplômées, peuvent reproduire à propos des « nounous » qu'elles emploient à domicile des catégories de perception ethnicisées ou des stéréotypes raciaux qu'elles s'interdiraient sans doute dans d'autres situations. Les « nounous africaines » sont réputées « maternelles » mais « nonchalantes » et « paresseuses » en matière de ménage, voire peu soigneuses et sales. Au moment de recruter une « nounou », c'est-à-dire d'« introduire une étrangère au cœur de l'intimité familiale » pour qu'elle s'occupe du « bien le plus précieux », l'enfant, ces mères s'efforcent de ramener « l'étrangeté » des nounous, potentiellement menaçante, à une « différence culturelle essentialisée », manière de la réduire ou de la circonscrire¹⁶.

Rien de tel dans les perceptions de nos enquêtés, même si, comme nous le verrons, les thèmes de la propreté et de la « paresse » ne sont pas absents de leurs préoccupations. Représentations positives de la crèche et représentations négatives des assistantes maternelles peuvent être disjointes mais généralement s'entremêlent dans une série d'oppositions bien connues : d'un côté une « structure », avec une équipe de collègues et une hiérarchie¹⁷, des salariées qui arrivent le matin pour proposer non seulement un « cadre » mais aussi un « programme » d'activités d'éveil pour lequel elles ont été formées, des enfants qui sont préparés à la « collectivité » ; de l'autre, une femme seule, qui travaille chez elle, sans collègue ni contrôle hiérarchique, éventuellement sans autre enfant, libre

¹⁶ « Les Philippines sont, paraît-il, de vraies perles pour le ménage parce qu'aux Philippines, il y a des écoles de ménage spécialisées. [...] Le problème, c'est d'abord qu'elles ne parlent pas français et aussi qu'elles sont très froides avec les enfants. [...] Le rêve absolu, c'est les Portugaises, mais il y en a de moins en moins sur le marché. Quand il y en avait, on ne les appréciait pas à leur juste valeur, et puis la Portugaise, on pense tout de suite odeur de morue et loge de concierge. Mais une Portugaise à la maison, c'est génial, parce qu'elles sont intelligentes et elles partagent tout de même notre culture. [...] Les Africaines, c'est le contraire des Philippines. Elles sont archi-nulles en ménage, mais fusionnelles avec les bébés. Elles ont plein de trucs dans leur culture, comme porter les bébés sur le dos ou en bandoulière. Une copine m'a dit que lorsque sa fille pleurait pour faire la sieste, la nounou la mettait entre ses seins et la berçait jusqu'à ce qu'elle s'endorme en lui chantant des mélodies. J'aime beaucoup ces coutumes, ces manières de faire avec les enfants » (publicitaire dont le conjoint est consultant) (Ibos 2012, p. 42-46).

¹⁷ Certains parents semblent présupposer que les « puéricultrices » sont majoritaires dans les crèches, comme s'ils ne voyaient pas, au moins dans un premier temps, les salariées les moins qualifiées et les plus proches des assistantes maternelles.

d'organiser ou non des jeux et des activités, libre de s'occuper ou non de son propre travail domestique et familial. Les activités d'éveil suscitent une forte adhésion des parents, quelle que soit leur position sociale, même s'ils ne leur accordent pas tout à fait les mêmes vertus et même si elles n'indiquent pas tout à fait les mêmes formes de projection dans l'avenir ou les mêmes stratégies de reproduction sociale. Surtout chez les parents appartenant aux classes moyennes, l'éveil est justifié au nom du développement psychique et physique de l'enfant, au nom de son bien-être comme droit à la « découverte ». Ces parents ont intériorisé la « puériculture psy » (Gojard 2010 ; Garcia 2011), modèle de prise en charge qui se construit contre la puériculture hygiéniste ou sanitaire, accorde une grande place à la sécurité affective de l'enfant, vise à le traiter comme une « personne » autonome et en devenir, dont les désirs, les tâtonnements et les rythmes doivent être respectés. Cette « puériculture psy », incarnée notamment par Françoise Dolto et reprise en partie dans l'ouvrage de Laurence Pernoud¹⁸, est portée par les éducatrices de jeunes enfants et dans une moindre mesure les puéricultrices et les auxiliaires de puériculture. Si, aux yeux de ces salariées qualifiées des crèches, l'éveil s'oppose au scolaire, promeut « l'épanouissement » de l'enfant et non l'apprentissage de savoirs formels et d'une discipline corporelle associés à l'institution scolaire¹⁹, de nombreux parents investissent ces activités d'un double sens : un sens « psy » et un sens proprement scolaire, la notion de « développement » de l'enfant pouvant réunir en quelque sorte à la fois « l'épanouissement » et la préparation à la maîtrise de savoirs et de comportements scolaires. Chez d'autres parents, situés un peu plus bas dans l'espace social, l'éveil comporte une autre double dimension : ils attendent des salariées de la crèche (ou, comme nous le verrons plus loin, de l'assistante maternelle qu'ils apprécient parce qu'elle se conforme à ces normes éducatives) qu'elles occupent activement leurs enfants et que des traces/preuves soient rapportées de ces journées bien remplies, par exemple des dessins ou des petits objets confectionnés pour la fête des mères et des pères. Mais ils attendent également de ces activités d'éveil le développement du toucher et de savoir-faire indissociablement manuels et « créatifs » chez les enfants, de nature à les familiariser avec les activités de l'école maternelle.

Autrement dit, l'éveil est investi par les parents de sens socialement différenciés, souvent en écart avec la définition des personnels des crèches. La confiance accordée d'emblée à la crèche repose ainsi sur la « préparation à l'école maternelle » qu'elle est censée proposer, thème explicitement formulé comme tel par de nombreux parents, là encore quelle que soit leur position sociale. Surtout lorsque leurs enfants ont plus d'un an et/ou savent marcher, les enquêtés ont en tête l'horizon scolaire de deux manières : on l'a suggéré, la crèche est d'abord censée proposer aux enfants des activités que de nombreux parents investissent d'une valeur proprement scolaire. Les contes, le maniement des livres, les jeux « éducatifs » qui sont censés permettre aux enfants de se familiariser avec les couleurs, les lettres de l'alphabet, les chiffres, le langage, mais aussi les sorties en ludothèque ou en bibliothèque, les spectacles dans les centres culturels... toutes ces activités sont perçues comme en continuité avec les activités qui seront pratiquées en école maternelle, où vont être transmis des savoirs formels et socialement stratégiques. Ce sont souvent les mères qui activent cet argument de la crèche comme anticipation de l'école maternelle, les mères occupant des professions intermédiaires mais aussi les mères employées et dans une moindre mesure ouvrières, caractérisées par cette « bonne volonté scolaire » repérée dans d'autres enquêtes (Lahire 1995). À travers la

¹⁸ Ouvrage (*J'élève mon enfant*) que certains parents ont lu mais dont ils peinent à retrouver le titre et l'auteur, comme ce père agent SNCF : « On avait acheté notamment un livre – alors le titre, je sais plus – qui est épais comme ça, qui suit l'évolution de l'enfant de... Alors pendant ses deux premières années, c'est quasiment tous les mois et après jusqu'à 6 ans. [...] Malheureusement ce livre, il s'adresse qu'à des femmes. [...] Alors que moi je me retrouvais dans plein de tâches du livre ». Ou encore cette mère chargée de recrutement dans une agence d'intérim, qui confond peut-être Laurence Pernoud et Françoise Dolto : « J'ai un livre de Françoise euh... [...] Je sais plus... La maman de Carlos, c'est ça hein ? ».

¹⁹ Dont les trajectoires scolaires sont plutôt moyennes et/ou heurtées, l'école étant souvent décrite par ces salariées, et plus généralement par les travailleurs sociaux, comme une épreuve douloureuse et ennuyeuse (Verba 2006 ; Garcia 2014).

confiance accordée à la crèche plus qu'à l'assistante maternelle, se lit la montée de l'enjeu et de la compétition scolaire dans l'ensemble des groupes sociaux. Les modes de garde professionnels participent désormais de cette mobilisation scolaire et certains propos sur « l'environnement » des enfants, à la crèche ou chez l'assistante maternelle, sont très proches de ceux que tiennent les parents sur les écoles et leur recrutement social, sur l'évitement des « enfants de cité » – nous y reviendrons.

La crèche s'impose ensuite comme préparation à l'école au sens où ces deux institutions constituent des espaces collectifs (pour l'école, la classe, la cour de récréation, éventuellement la cantine et la garderie), où les enfants doivent prendre leur place et faire preuve d'autonomie. Et les parents ont souvent intériorisé une représentation de la crèche comme lieu de socialisation qui prépare mieux les enfants à la collectivité que l'accueil chez une assistante maternelle, qui ne peut pas garder ensemble plus de quatre enfants et qui est souvent perçue comme proposant un accueil plus « protecteur », favorisant moins l'autonomie des enfants. Mères et pères sont attentifs à cette dimension collective de la crèche susceptible d'armer leurs enfants pour la « plongée » dans l'école maternelle : la crèche « sociabilise », notent plusieurs parents. Mais une telle préoccupation ne s'accompagne pas nécessairement d'une bonne volonté scolaire et culturelle : chez certains parents, il s'agit plutôt d'éviter le marquage négatif de l'enfant et de la famille. Plusieurs enquêtés prennent l'exemple d'enfants qui, lors des premières semaines d'école maternelle, ont pleuré tous les matins et gêné la classe parce que, gardés par des assistantes maternelles ou par leurs parents, ils « avaient peur » des autres enfants et peinaient à s'adapter à la discipline collective de la classe. De telles anecdotes, scènes observées ou rapportées, expriment la crainte d'une mise à l'écart, peut-être plus forte chez les parents des classes populaires : peur que leurs enfants pleurent, refusent de partager leurs jouets, n'osent pas parler avec les autres « élèves », ne « participent » pas aux différents exercices de prise de parole, soient « pris en grippe » par les personnels éducatifs... On peut faire l'hypothèse que ces parents redoutent les jugements des enseignants sur leurs enfants, « enfants-rois » détrônés par leur difficile intégration scolaire ou enfants « collés à leurs mères » et « repliés » sur eux-mêmes²⁰. S'exprime peut-être, en d'autres termes, la peur d'une école qui « joue contre la famille », peur qui se traduit notamment par la pratique, assez fréquente chez nos enquêtés, d'une première année de maternelle « à mi-temps » pour leurs enfants. Chez certains pères ouvriers ou techniciens, la préférence pour la crèche ne s'accompagne pas d'une bonne volonté culturelle ni même scolaire. Ils peuvent par exemple utiliser la TV comme récompense lorsqu'ils s'occupent de leurs enfants et que ceux-ci ont été « sages », ne pas aimer leur lire d'histoires le soir mais passer du temps avec eux en les initiant au bricolage, défendre l'apprentissage contre la prolongation à « tout prix » des scolarités ou encore les métiers manuels et qualifiés contre les « bureaucrates » qu'on forme « à la pelle » et qui ne font pas « tourner l'économie ». La crèche n'est pas préférée parce que, assimilée à un lieu d'accumulation de « bons points » ou de ressources culturelles pour l'école, elle prépare à la réussite scolaire, mais parce qu'elle dote les enfants d'un sens du collectif, de la discipline et des limites. Grâce au travail de véritables « professionnelles », elle « sociabilise », c'est-à-dire aide les parents à faire de leurs enfants des enfants sociables, à l'aise avec les autres :

« Déjà la crèche c'était pas mal. Déjà parce qu'ils voient plus de gamins. [Tandis] qu'avoir une nourrice, une nourrice elle va avoir moins de gamins, on connaît pas la nourrice, [...] savoir si elle fait bien son boulot ou pas. [Tandis] que la crèche, c'est des personnes... professionnelles, quoi en gros, elles savent plus de choses qu'une nourrice. [...] C'est vrai que moi je suis pas trop dessin [avec mes enfants], tout ça. C'est vrai que je les occupe à ma façon : faire la cuisine,

²⁰ On s'inspire ici des recherches de Muriel Darmon sur une classe de maternelle (2001) (notamment le « cas Grégory », enfant appartenant aux classes populaires perçu progressivement par l'institutrice comme « en retard » et dans une relation « fusionnelle » à sa mère), Delphine Serre sur une PMI (1998) et à nouveau Anne-Sophie Vozari (2014).

aller marcher, des trucs comme ça, quoi. [...] Parce que moi, lire une histoire c'est pas mon truc. [...] Chanter une chanson, c'était pas mon truc. [...] Un enfant, il apprend plus de choses avec l'alternance, un coup à l'école, un coup dans l'entreprise » (Raphaël Olivet, ouvrier non qualifié de l'industrie automobile)

Les assistantes maternelles : des femmes de classes populaires à « remettre à leur place » sociale ?

Les assistantes maternelles sortent donc plutôt perdantes de cette comparaison entre modes de garde professionnels et occupent une position dominée dans les représentations des institutions de la petite enfance qu'ont intériorisées les parents, en raison de l'horizon scolaire que représente l'entrée à l'école maternelle. Si le « cocon » protecteur qu'elles offrent aux bébés peut être recherché, les enfants qui marchent sont censés gagner en autonomie et « progresser » en tout plus rapidement dans une structure collective comme la crèche. À travers cette méfiance *a priori*, les assistantes maternelles sont implicitement situées par les parents dans les classes populaires éloignées de l'école. De fait, se jouent des jugements proprement sociaux dans la confiance accordée ou refusée aux assistantes maternelles, traduits pour une part dans les représentations du bien-être et de l'intérêt de l'enfant. De manière schématique, on peut distinguer trois formes de jugement social porté sur les assistantes maternelles, qui indiquent aussi la manière dont les parents se situent dans l'espace social et se projettent dans l'avenir à travers leurs enfants : un mépris relativement euphémisé chez les enquêtés les plus bourgeois, un rejet plus radical chez les enquêtés appartenant aux classes moyennes, engagés dans une logique d'ascension sociale assez fragile, et une concurrence chez les enquêtés appartenant plutôt aux classes populaires. Dans ces trois modes d'évaluation sociale, on peut, en forçant le trait, relever un élément commun, l'espèce d'agacement moral face à l'assistante maternelle qui, malgré sa position socialement et professionnellement dominée, est en mesure de renverser le rapport de forces employeurs/employées puisqu'elle travaille seule et s'occupe des enfants à sa guise. Parce que son métier s'effectue à domicile, elle dispose d'une liberté presque choquante, qui la rapproche des travailleurs indépendants.

Les parents occupant la position sociale la plus élevée parmi nos enquêtés ont fait preuve d'un mépris euphémisé ou plutôt exprimé avec une sorte de sérénité, sur le mode de l'évidence. Agnès Carrel est enseignante à temps partiel dans un établissement scolaire privé, titulaire d'un CAPES, et Aymeric Carrel cadre supérieur dans une entreprise privée, titulaire d'un diplôme d'ingénieur informaticien. Leurs revenus sont confortables mais pas nécessairement très élevés et Aymeric Carrel est en cours de formation au moment des entretiens : sur son temps libre, il suit un MBA. Agnès Carrel est d'origine sociale plus élevée et tous les deux ont perdu leurs pères assez jeunes. Lorsque leurs jumelles atteignent l'âge de deux ans, ils déménagent à Versailles où vit la grand-mère maternelle. Alors qu'ils habitent encore dans le 17^{ème} arrondissement, ils excluent le recours à une assistante maternelle puisque la plupart habitent assez loin de chez eux, « vers le périphérique ». Agnès Carrel ne met pas frontalement en cause les compétences des assistantes maternelles et elle défend même ce mode de garde pour les enfants de moins de un an. On retrouve ici le découpage des âges et des institutions les plus qualifiées pour prendre en charge chaque étape du développement de l'enfant (Galtier 2011). Mais Agnès Carrel formule de manière explicite un argument que l'on retrouve plus implicitement chez d'autres enquêtés : les mères, pour cette jeune femme appartenant à la bourgeoisie catholique, ont vocation à se vouer à leurs enfants en bas âge. La délégation de cette prise en charge à une assistante maternelle ne se justifie en fait pas, à ses yeux, comme si se jouait une sorte de concurrence affective et morale entre ces deux rôles socialement attribués aux femmes. L'assistante maternelle n'est pas du même rang social et ne doit pas tenir une place affective que, même dans les classes supérieures les plus rétives à la « psychologisation du monde », la mère est censée

occuper plus qu'avant. Aymeric Carrel, dégagé de ces enjeux, porte un jugement social plus explicite sur les assistantes maternelles, renvoyées à la « pollution du périphérique ». Comme les parents « managers » étudiés par Agnès Van Zanten (2009), il semble ne pas supporter l'inversion du rapport de forces et l'absence de contrôle de l'environnement à la fois privé et professionnel de l'assistante maternelle dans lequel ses filles pourraient être « plongées ». C'est l'idée même du « coup de poker » ou du « quitte ou double » qui est intolérable à ses yeux : le fait qu'il utilise la métaphore du jeu, même si ce jeu comporte une part importante de stratégie contre le hasard, indique combien la confiance envers un mode de garde suppose ici le sentiment d'une maîtrise assez totale de tout ce qui se joue (la distance indissociablement spatiale et sociale entre le domicile et le lieu de garde, le recrutement et la possibilité d'évaluer sans erreur possible la compétence des salariées, le contrôle à distance de ce qu'elles font avec les enfants...). Par ses stratégies résidentielles – le déménagement à Versailles qui permet de compter sur la grand-mère maternelle et sur des établissements scolaires très sélectionnés socialement – et par le congé parental puis la reprise à mi-temps du travail d'Agnès Carrel, ce couple établit des « barrières de protection » autour des enfants et reconstitue un « entre-soi de classe » : il s'efforce de « contrôler les caractéristiques des autres enfants et donc [...] le contenu des interactions », dès le mode de garde (Van Zanten 2009, p. 82). Et si, à l'inverse des enquêtés d'A. van Zanten, ces parents choisissent la crèche, c'est à la fois parce que la « nounou » à domicile constitue une solution matériellement impossible (d'où leurs jugements plus durs sur ces « nounous » observées dans les squares parisiens que sur les assistantes maternelles), parce qu'ils n'appartiennent pas aux fractions les plus hautes des classes supérieures au moment des entretiens et parce qu'Agnès Carrel semble avoir plus que d'autres intériorisé une définition très exigeante de la « bonne » mère, en raison peut-être d'épreuves familiales et d'une socialisation catholique plus totale que celle d'autres femmes de la bourgeoisie, qui délèguent beaucoup plus les « charges » à la fois matérielles et affectives de la maternité.

« La nounou [à domicile, solution pratiquée dans l'entourage du couple], c'était pas tellement possible parce que je travaillais à la maison. Et les assistantes maternelles, à Paris, elles sont situées quand même pas mal sur le pourtour périphérique, donc il faut y aller, ça faisait quand même assez loin. Et puis moi je ne voulais pas – comme ne voulant pas retravailler à temps plein, ça faisait un petit mi-temps pour une assistante maternelle, donc on m'avait dit qu'elles ne seraient pas intéressées, donc j'ai pas creusé la piste. [...] Parce que les faire garder, en tant que jumelles, à deux, chez quelqu'un où il y aura peut-être un seul autre enfant... Bon, elles ont déjà des compagnons de jeu, elles sont toutes les deux ! Donc elles ont pas besoin d'un seul enfant à côté. Si je les mettais, c'était en collectivité, pour qu'elles aient d'autres enfants, d'autres jeux, qu'elles voient autre chose ; et si c'était pour qu'il y ait une personne qui me les garde, à ce moment-là autant que ce soit moi ! C'est plus mon rôle, à ce moment-là, je trouve. [...] Je pense qu'assistante maternelle, c'est bien quand ils sont tout petits, avant un an, parce que effectivement c'est moins bruyant, c'est plus cocooné, et je pense qu'un bébé a besoin effectivement d'être très entouré, c'est sûrement plus sécurisant. Après, si c'était pour qu'elles soient cocoonées, j'avais envie de dire, ben, autant qu'elles restent avec maman. » (Agnès Carrel)

« Et après, dans le 17^{ème}, les assistantes maternelles, globalement il y a quand même un problème de compétences, parce qu'il n'y a aucun contrôle, puisque finalement n'importe qui peut se proclamer assistante maternelle, quasiment ; et d'autre part, quasiment toutes sont globalement sur le périphérique, pour des raisons de contraintes immobilières tout simplement. Et c'est vrai que d'être élevé au-dessus du périphérique avec toute la pollution que ça engendre, c'est quand même pas transcendant. Donc c'était tout ça mis bout à bout qui faisait que c'était pas forcément très intéressant. Et puis aussi, les assistantes maternelles sont quand même plus chères que des crèches. » (Aymeric Carrel)

D'autres couples appartenant aux classes moyennes activent une perception assez proche, avec des mots plus ou moins tranchants : ainsi d'un père cadre commercial qui affirme sa préférence

pour la crèche afin de préparer son enfant à la « collectivité » et de lui éviter, s'il est le seul enfant gardé par l'assistante maternelle, un développement « en vase clos ». Sa conjointe, sage-femme, se montre plus neutre, comme si elle mesurait la disqualification sociale implicite des assistantes maternelles dans l'affichage d'une préférence pour la crèche. Elle-même gardée par une « nounou », elle a le souvenir d'une enfance « heureuse ». L'accusation d'incompétence est plus nette chez ce couple en ascension sociale et résidant en région parisienne, dans les Hauts-de-Seine, lui agent de sûreté dans une entreprise publique et elle cadre, tous les deux en CDI et d'origine populaire. La méfiance envers les assistantes maternelles est justifiée par l'expérience traumatisante du père, gardé enfant par une « nounou » qui l'enfermait dans un placard – il avoue n'avoir aucun souvenir de ce mode de punition, rapporté par sa mère. Sa conjointe utilise cet argument pour justifier le rejet assez radical des assistantes maternelles : elle parle, au pluriel, de « mauvaises expériences chez les nounous où il était enfermé dans les placards ». Cadre par promotion dans une entreprise publique en cours de privatisation, elle « se bat » pour obtenir une place en crèche et aurait été « malheureuse » si elle n'avait pas obtenu gain de cause. Le père, occupant une position professionnelle plus basse et moins diplômé, assez investi dans le travail domestique et familial, scolarisé lui-même dans des établissements privés, est déjà préoccupé par l'environnement social de la crèche et la « violence » des autres enfants : les stratégies de consolidation de la position sociale de la famille se concentrent sur l'école, d'où plusieurs déménagements pour éviter les publics qui tirent vers le bas, mais débordent sur le mode de garde. Le père semble avoir été confronté à un arbitrage : placer ses enfants chez une assistante maternelle ou les inscrire en crèche, au risque de les confronter à la « violence » d'autres enfants. Cet attachement à ce qu'il appelle « la sécurité » se solde par le choix de la crèche, tant sa conjointe semble allergique aux assistantes maternelles. Le contexte, la région parisienne, joue doublement : il s'agit pour ce couple d'éviter les enfants des classes populaires les plus démunies ou les « enfants de cité » et d'éviter les assistantes maternelles qui sont perçues comme bénéficiant de salaires élevés parce que placées sur un marché de la garde où la demande excède largement l'offre.

« Je partais [travailler] l'esprit libre... Pour moi voilà, mon enfant il était encadré, il était dans une structure et c'était bien. [...] C'est vrai qu'une maman qui garde des enfants chez elle, on sait très bien qu'elle fait autre chose chez elle que de garder des enfants... Et moi j'ai eu une collègue, voilà ses enfants étaient dans le lit, [l'assistante maternelle] partait même faire des courses, elle revenait... l'enfant... [Ma collègue] l'a surpris une fois parce que voilà, elle arrivait plus tôt que prévu et elle était dehors en train de faire ses courses et autres sauf que son fils était dans le lit, tout seul. [...] Et puis on sait bien, une femme au foyer elle fait forcément autre chose que s'occuper des enfants à temps plein. [...] Excusez-moi mais c'est quand même bien souvent mieux payé qu'une femme qui passe sa journée en crèche où c'est pas évident. Eh ben elles passent quand même leur temps à faire le ménage, à faire le repassage, et les enfants sont en train de jouer devant – mais voilà elles jouent pas avec, elles font pas... Moi mes enfants bah ils savent s'habiller – Sébastien il a quatre ans, il sait s'habiller tout seul, il est assez autonome [...]. Parce que à l'école il y a des règles aussi, on dit bonjour, on rentre, on se tape pas, on fait attention, tranquillement, on range, voilà. Que chez une nourrice je suis désolée... [...] Mettez toutes les nourrices à dire : "Pendant un mois vous allez travailler dans une crèche", elles démissionnent tout de suite ! [...] Elles [prennent plusieurs enfants], donc du coup elles ont un bon salaire, elles en font pas autant que ça par rapport à une crèche où les filles, elles sont là en plein temps. » (Leila Zerkaoui-Pochart)

« Il faut un bon cadre de vie pour que les enfants puissent s'épanouir en toute sérénité, en toute sécurité, pour moi c'était essentiel parce qu'en Ile-de-France c'est pas évident. [...] C'est vrai que si nounou à la crèche elle pète un boulon, il y a les autres autour, ils peuvent la calmer et puis voilà, une nounou toute seule avec les enfants, c'est plus dur. [...] Dans cette crèche, il y avait une directrice, elle avait une main de fer en fait, et je trouvais ça super. Parce qu'en fait on s'est aperçu [...] que les enfants, de l'âge de deux ans et demi à trois ans, ben il y en a qui sont

déjà très très durs, vraiment très durs, et c'est toujours les mêmes qui étaient punis dans le bureau de la directrice, donc je me dis oui il fallait une personne comme ça parce que [dans la crèche précédente], la directrice ne punissait jamais en fait, c'était quelqu'un de gentil mais avec beaucoup de mollesse. » (Pierre Pochart)

Cette vision des assistantes maternelles est activée par d'autres parents aux propriétés sociales équivalentes : des trajectoires plutôt ascendantes, des titres scolaires « moyens », une position entre pôle économique et pôle culturel de l'espace social, des origines sociales populaires. Ces enquêtés n'accordent pas leur confiance aux assistantes maternelles car celles-ci sont perçues comme très proches des femmes au foyer, avec une double accusation : celle de faire passer leur travail domestique avant tout et donc d'être finalement très bien rémunérées pour des femmes au foyer, celle de délaisser les enfants, livrés à eux-mêmes ou surveillés de loin. L'indistinction espace privé/espace professionnel contribue à cette dénonciation portée par des couples aux horaires de travail décalés ou extensifs, qui « courent » pour aller récupérer leurs enfants (à la crèche, à l'école, chez le médecin, chez l'orthophoniste...), bref qui ne s'économisent pas et manifestent, nous l'avons souligné, des signes de fatigue au cours des entretiens. En forçant un peu le trait, on pourrait dire que ces enquêtés activent une morale sociale spécifique, mise en avant autant chez les femmes que chez les hommes : transmettre aux enfants le sens du travail (à l'école et face aux employeurs), les valeurs de la politesse et du respect des autres, une forme de droiture et de respect de l'ordre social ; « tenir » et lutter contre la fatigue ; se distinguer de ceux qui vivent de l'assistance ou des opportunités données par l'État pour travailler le moins possible (comme les assistantes maternelles), s'interdire tout arrêt et toute « mollesse ». Le terme « mollesse » est explicitement employé par Pierre Pochart, agent de sûreté préoccupé par l'environnement social qu'il offre à ses enfants et par l'école, même s'il l'utilise à propos d'une directrice de crèche incapable de mettre au pas des enfants « violents », à l'inverse de la directrice suivante dont il salue la « main de fer ». Audrey Witz, conseillère financière à La Poste, dont l'un des fils est dysphasique, produit un discours très proche sur la « mollesse » des assistantes maternelles et sur l'argent « plus ou moins facile » qu'elles gagnent, en « restant entre quatre murs ». Elle raconte, de manière à la fois humoristique et saisissante, sa désobéissance face au pédiatre de ses enfants, qu'elle respecte pourtant beaucoup puisqu'il l'a aidée et orientée pour le diagnostic de son fils. Alors qu'il lui demande, pour son benjamin cette fois, d'aller aux urgences pour ce qui se révélera être une crise d'asthme, elle refuse et reste immobile, comme si son corps ne pouvait plus se mettre en mouvement face à cette nouvelle contrainte dans une organisation familiale déjà à « flux tendus ».

Le jugement social porté sur les assistantes maternelles révèle parfois aussi une logique de concurrence : les mêmes enquêtés mais aussi des parents appartenant aux classes populaires ont assimilé les assistantes maternelles à des salariées qui s'affranchissent des règles du droit du travail et de la modération/modestie dont ils sont, eux, obligés de faire preuve face à leurs propres employeurs, en termes de salaires, de conditions de travail et d'horaires. Ce sont surtout des pères irrités d'avoir à négocier – qu'ils aient effectivement recours à une assistante maternelle ou non – avec des salariées jouissant de fait de la liberté d'organisation des travailleurs indépendants : Didier Witz, opérateur de commandes numériques et conjoint d'Audrey Witz, conseillère financière à La Poste, est allé discuter avec l'assistante maternelle à propos d'un post-it sur lequel elle demandait une augmentation revenant à doubler son salaire. « Je lui ai dit : "Non, c'est pas possible ! Ça va quasiment doubler votre salaire". Je lui ai dit : "Non, moi, je vais pas demander à mon patron qu'il me double mon salaire" ». « J'aimerais bien, moi, pouvoir faire mes courses sur mon temps de travail », note Yannick Braud, ouvrier menuisier dont les enfants ont été gardés par une assistante maternelle. Estimant que ces salariées « se prennent un peu pour des chefs et dictent leur loi », il est repris par sa conjointe Karine Chauvet, secrétaire de projet titulaire d'un BTS, pour laquelle « elles font un travail difficile, toute la journée avec des enfants », qu'elle ne pourrait pas faire.

Pour comprendre cette disqualification relative des assistantes maternelles au sein des classes populaires, il faudrait enfin pouvoir analyser les rapports entre mères qui travaillent et doivent faire garder leurs enfants et assistantes maternelles qui restent « chez elles ». Certaines enquêtées détiennent des diplômes professionnels dans le domaine de la petite enfance : titulaires de BEP Sanitaire et social, de Bac SMS ou de CAP Petite enfance, elles ont pu réaliser des stages en crèche et ont été exposées non seulement aux normes légitimes de puériculture, même sur un mode dominé et « pratique », mais aussi à la disqualification du travail des assistantes maternelles souvent à l'œuvre dans ces institutions. Ayant rencontré des difficultés pour organiser emploi du temps professionnel et emploi du temps familial, elles ont pu envisager ou même exercer temporairement le métier d'assistante maternelle. Deux enquêtées sont dans cette situation : la première n'est pas allée jusqu'au bout de la procédure d'agrément et invoque les contraintes d'aménagements sécuritaires de son appartement. La seconde a arrêté d'être assistante maternelle au bout d'un an. Peu loquace sur ce thème, elle est « trahie » par son fils aîné qui participe à l'entretien, dévoilant souvent ce qu'elle dissimule – même si elle semble aussi accepter de bonne grâce la franchise de son fils de 9 ans, avec lequel elle parle d'égal à égal. Ouvrière en usine, intérimaire, elle suit une formation pour devenir assistante maternelle à l'âge de 29 ans, alors qu'elle a deux enfants. Mais elle met fin à cette expérience, à la fois parce qu'elle supporte difficilement ce qu'elle perçoit comme un enfermement et parce que son conjoint, ouvrier en usine et travaillant en horaires décalés, se plaint du bruit des enfants qui l'empêche de se reposer :

« Le fils : Elle a fait un an nourrice.

Christelle Muller : Voilà, j'ai gardé pendant un an des enfants.

Le fils : Mais ça l'énervait !

Christelle Muller : Ça me plaisait pas trop, on va dire. [...] D'être à la maison et tout, ça me... me faisait peur. [...] De pas voir de monde, ça me plaisait pas plus que ça ».

Les femmes qui ont exercé temporairement le métier d'assistante maternelle, sans doute assez nombreuses dans les classes populaires, semblent en tirer une représentation négative : à leurs yeux, ce travail « enferme » et « isole », suscite des « jalousies » et peu de reconnaissance. À l'inverse des femmes qui deviennent assistantes maternelles plus tard, à la suite de licenciements économiques ou d'accidents biographiques (divorce, maladie d'un proche ou problèmes de santé les amenant à se reconverter), et qui semblent faire plus facilement « de nécessité vertu », ces jeunes femmes portent sur ce statut social expérimenté provisoirement et sur ce mode de garde le même jugement disqualifiant que les parents assimilant les assistantes maternelles à des « femmes au foyer », « molles » et sans compétence. Et c'est plus largement l'expérience même de femme au foyer qu'elles rejettent dans ce métier et dans ce mode de garde : on l'a vu, plusieurs enquêtées employées ou ouvrières ont pris un congé parental « par nécessité » et, attachées à l'emploi, déclarent avoir repris leur travail avec « soulagement ». Même si elles regrettent d'avoir à « courir tout le temps », elles projettent sans doute sur le travail d'assistante maternelle leur propre expérience ambivalente du congé parental : d'un côté le plaisir de s'occuper de ses enfants en bas âge et le sentiment d'accomplissement qui en découle (« ne pas passer à côté de ces moments »), en raison de l'intériorisation de l'injonction à la « disponibilité maternelle » qui ne cesse de se renforcer et de se renouveler depuis le XIX^{ème} siècle ; de l'autre, la fatigue, le « besoin de voir du monde », d'avoir « une vie sociale », qui finit par peser, voire donner le sentiment d'être précisément la « mauvaise mère », impatiente et « criarde », qu'elles ne voulaient pas être. Comme chez beaucoup d'enquêtées, quelle que soit leur position sociale, les représentations *a priori* du travail d'assistante maternelle renvoient aussi à cette

expérience du congé parental : elles n'imaginent pas que le travail de ces salariées de la petite enfance puisse être très différent de celui d'une mère et d'une femme au foyer²¹.

Ainsi, dans la confiance spontanément accordée à la crèche, s'expriment à la fois la montée de l'enjeu scolaire (le salut par l'école et donc par la crèche, avec une adhésion à « l'éveil »), la réactivation de normes éducatives plus traditionnelles valorisant la discipline et la « droiture », un attachement à l'emploi et un rejet de la figure de la « femme au foyer » qui s'alimentent de l'expérience du congé parental, une « lutte des classes » par laquelle les assistantes maternelles sont « remises à leur place ». S'exprime également, par des médiations impossibles à analyser ici, le stigmate ancien de la « nourrice mercenaire », dont le travail repose sur la marchandisation des sentiments et qui est toujours soupçonnée de s'occuper d'enfants « pour l'argent ». On devine chez les parents des peurs différenciées de contamination sociale : les assistantes maternelles, parce qu'elles travaillent chez elles, n'ont pas de « cadre », pas de « structure », la « structure » crèche désignant à la fois l'institution et la conjuration du risque de « mollesse » ou de « paresse ». Ou plutôt les assistantes maternelles sont en mesure d'imposer leur style de vie aux enfants qu'elles gardent, style de vie souvent jugé *a priori* « trop » populaire, sans volontarisme éducatif. Soit les enfants risquent de « végéter », soit ils risquent d'être trop « gâtés », dans tous les sens du terme. Chez certains parents, semblent se superposer deux représentations : celle de l'assistante maternelle et celle de la mère appartenant aux fractions basses des classes populaires mise en scène dans des émissions télévisées comme *Super Nanny*. Aymeric Carrel, cadre supérieur, mentionne ainsi le modèle repoussoir des « enfants-rois qu'on voit à la télévision », « des gamins insupportables parce qu'ils se croient tout puissants », « qui font la loi à la maison, qui piquent une crise à la moindre contrariété ». Exprime-t-il ici la peur de voir ses filles adopter de tels comportements si elles sont gardées par une assistante maternelle ?

Comment expliquer la force de cette hiérarchisation qui aboutit à doter la crèche du monopole de la valeur éducative ? Comment sont produites et réassurées de telles représentations ? Les entretiens ne permettent pas de répondre à ces questions mais suggèrent des pistes d'enquête et d'analyse : les parents ont très rarement cité des revues, ouvrages, émissions, sites... dévalorisant explicitement le mode de garde que représentent les assistantes maternelles. La disqualification semble beaucoup plus diffuse mais on peut formuler une double hypothèse : d'une part, les enquêtés sont exposés à ce discours du « manque de places en crèche » porté par certaines institutions publiques et par des élus locaux, qui se mobilisent pour la création sur leurs communes de structures de garde collectives. Or le « manque de places en crèche » tend à présupposer que l'institution est très demandée par les parents et que ceux-ci « se battent » pour obtenir une place. On peut même s'interroger sur le renoncement à la crèche chez certains enquêtés appartenant aux classes populaires, qui étaient à la fois séduits culturellement par les arguments de l'éveil et de la socialisation à la collectivité en crèche et rassurés par la garde par une assistante maternelle. Deux couples suggèrent qu'ils ont entamé des démarches mais les ont très rapidement abandonnées, comme s'ils ne se sentaient pas suffisamment armés pour « livrer bataille ». Ils n'envisageaient pas de déposer une demande alors même que l'enfant n'était pas né, à l'opposé du rapport au temps et l'avenir intériorisé par d'autres enquêtés appartenant aux classes moyennes urbaines : « Il faut s'y prendre très tôt ». Par ailleurs, la « liste d'attente » semble symboliser une représentation de l'accès à la crèche comme une concurrence, voire une « lutte des classes » perdue d'avance aux yeux des parents qui estiment ne pas disposer de « piston municipal » ou qui se perçoivent peut-être comme implicitement distancés par les parents de classes moyennes : « Il n'y avait que 10 places ». De fait, certains enquêtés appartenant aux classes moyennes, en région parisienne, développent des stratégies efficaces pour obtenir une place en crèche, après plusieurs refus qui ne les découragent pas. On peut ainsi faire l'hypothèse

²¹ Même si l'on n'établit pas ici d'équivalence totale entre le statut de femme au foyer et le recours au congé parental.

d'une certaine auto-exclusion de parents des classes populaires qui se retirent avant même d'avoir engagé le « combat » proprement social de la place en crèche.

D'autre part, tout en relayant le discours sur le « manque de places en crèche », les journaux et magazines semblent contribuer à valoriser la crèche contre la « nounou ». Notamment les quotidiens, nationaux et régionaux, qui publient des articles non pas tant sur les faits divers et les procès concernant la « maltraitance » d'enfants gardés par des assistantes maternelles, mais sur des thèmes autres. Précisément parce qu'ils ne portent pas spécifiquement sur le thème de la petite enfance et des contraintes de garde des parents, ils sont difficiles à repérer dans une enquête sociologique et diffusent pourtant, de manière insensible et sur le mode du « cela va de soi », une représentation hiérarchisée des modes de garde. Un seul exemple, celui d'un article du *Populaire du Centre*, consacré à une famille qui participe au « défi » lancé par Limoges Métropole (« Défi 7/7, mission écogestes »). La mère (documentaliste âgée de 33 ans) a accepté d'utiliser des couches lavables pour ses jumeaux de 3 mois : « À défaut d'avoir une place en crèche pour les deux garçons, elle va sans doute opter pour une nounou. Reste à savoir si cette dernière acceptera les couches lavables. Une chose est sûre, c'est que les multi-accueil municipaux ne le font pas encore » (*Le Populaire du Centre*, 21 novembre 2013). Si les crèches sont présentées ici comme « en retard » quant aux défis écologiques, l'article suggère très clairement une hiérarchie des modes de garde et utilise le terme « nounou » sans guillemets pour qualifier l'assistante maternelle à laquelle auront recours, « par défaut », les parents. Cette représentation hiérarchisée des modes de garde est à rapporter au positionnement social des journalistes, plutôt membres de la petite bourgeoisie culturelle ou des classes supérieures intellectuelles et urbaines, attachées elles-mêmes à la crèche.

La préférence pour l'assistante maternelle : un choix socialement peu assuré ?

Malgré la force de ce stigmatisme associé aux assistantes maternelles, des parents ont non seulement recours à ce mode de garde mais déclarent l'avoir choisi. Ce sont plutôt des parents appartenant aux classes populaires, même si, comme nous le verrons plus loin, beaucoup de parents appartenant aux classes moyennes, d'abord contraints de s'en remettre à une assistante maternelle, apprennent assez vite à lui faire confiance²². Trois situations nous semblent significatives. Nous ne dirons qu'un mot de la première, qui sera traitée par la suite : il s'agit des cas assez fréquents de parents des classes populaires qui ont recours à une assistante maternelle sans méfiance particulière mais en sont d'autant plus satisfaits qu'elle cumule en fait les signes de « bonne volonté professionnelle » et d'adhésion à certaines des normes et pratiques en vigueur au sein des crèches, autour notamment de « l'éveil ».

D'autres enquêtées, notamment parce qu'elles ont réalisé des stages en crèche au cours de leur formation dans le domaine de la petite enfance, affirment préférer la garde par une assistante maternelle. Ici, la proximité aux métiers de la petite enfance tend à dévaloriser la crèche. Joanne Durieux, ouvrière titulaire d'un BEP Sanitaire et social et d'un Bac SMS, décrit ainsi la crèche comme une usine : les salariées s'occupent assez peu des enfants qui sont trop nombreux, livrés à eux-mêmes et traités « à la chaîne » au moment des repas. La garde de son fils est assurée par la grand-mère maternelle qui « s'est proposée » et qu'« il ne fallait pas vexer » : femme au foyer mariée avec un technicien de maintenance, elle a non seulement élevé ses quatre enfants mais a également gardé tous ses petits-enfants et n'envisageait pas de rompre ce principe d'égalité entre ses enfants. Les enquêtes complètent cette prise en charge en gardant eux-mêmes leur fils à tour de rôle, en fonction de leurs horaires de travail. La garde est donc gratuite (argument qui n'est pas mis en avant) et s'opère

²² On peut souligner un reste de réticence chez certains enquêtés, comme la mère conseillère financière à La Poste dont les propos ont déjà été cités, pour laquelle « ça s'est relativement bien passé avec la dernière nounou » qu'elle décrit pourtant comme « extraordinaire » et qu'elle « recommandera à plein de monde ».

dans une confiance totale, les enquêtés se reposant sur l'expérience de la grand-mère et ne semblant pas en décalage avec ses pratiques éducatives. Mais cette garde, à la fois familiale et par une assistante maternelle si la grand-mère n'avait pas pu s'occuper de son petit-fils, est justifiée au nom d'arguments parfaitement compatibles avec la « puériculture psy » à laquelle a été exposée l'enquêtée au cours de sa formation scolaire : le « respect du rythme de l'enfant », notamment le respect de son sommeil, et la réponse à ses « besoins ». L'enquêtée mobilise ainsi des arguments légitimes pour légitimer un mode de garde devenu illégitime auquel elle adhère toujours, sans hésitation.

« [En crèche] quand vous leur donnez à manger, c'est tac tac tac, c'est... C'est différent, le contact est pas le même [entre une nounou et les personnes de la crèche]. Enfin après, je dis pas, on s'en occupait bien, à la crèche. Mais c'est vrai qu'ils sont plus nombreux [...], j'en ai vus, ils passaient pas tout le matin, mais ils passaient bien une heure dans un trotteur, quoi. Voilà, ça, chez une nounou, il passera pas une heure dans un trotteur, le petit. [...] [La nounou est] plus disponible, voilà, pour l'enfant. Et plus répondre aux besoins de l'enfant, aussi. Parce qu'une crèche, vous pouvez aussi y répondre, mais voilà, ça reste à la chaîne, c'est différent. [...] J'ai beaucoup apprécié mes stages en crèche, mais de là à mettre mon enfant en crèche, non. Voilà, ça m'a beaucoup enrichie, mais voilà, [...] je mettrais pas mon enfant en collectivité. » (Joanne Durieux)

Dernière situation, celle de parents qui préfèrent très nettement la garde par une assistante maternelle, mais peinent à commenter et à justifier leur choix. Les questions posées sur les démarches et les conseils pris pour la recherche d'un mode de garde « tombent à plat ». Ainsi d'un couple composé d'une aide-soignante (contractuelle et non membre de la fonction publique hospitalière) et d'un ouvrier qualifié, qui travaille en intérim. Leur situation professionnelle et économique relativement précaire, ainsi que leurs horaires de travail atypiques et irréguliers, les ont conduits à prendre partiellement en charge la garde de leurs deux enfants et à recourir à une assistante maternelle. Le choix et le recrutement de l'assistante maternelle obéissent à une logique de proximité sociale, de continuité sociale entre la prise en charge familiale et la prise en charge professionnelle : ces deux parents décrivent non pas l'assistante maternelle mais le couple qu'elle forme avec son mari, des « gens très simples » avec lesquels une complicité s'établit immédiatement²³.

« Magalie Moreau : Elle était accueillante et elle était, enfin, ce sont des gens très simples quoi, donc ça déjà, ça nous a plu. Et puis c'est [...] des gens à qui on peut avoir confiance, on discute super bien, on parle dans un sens comme un autre, on se sent bien accueillis et puis nous, elle nous suit vraiment dans l'éducation quoi. Ça c'est bien parce que quand on décide, enfin, quand on a décidé de commencer la propreté, elle a suivi avec nous, elle nous a accompagnés dans la démarche donc c'est vrai que pour nous c'était important quand même qu'on soit d'accord sur l'éducation.

Meven Moreau : C'était simple. Moi je me voyais, je voyais mes enfants là-bas quoi. »

C'est à la faveur de la comparaison entre les pratiques des deux assistantes maternelles qui gardent leurs enfants que Magalie et Meven Moreau en viennent à expliciter leurs attentes en ma-

²³ Cette complicité sociale fonctionne aussi, sous des formes différentes, entre parents et personnels des crèches, notamment quand les parents appartiennent aux classes moyennes dotées en capital culturel et établissent des relations privilégiées avec les éducatrices de jeunes enfants, les puéricultrices et parfois les auxiliaires de puéricultrice : on retrouve ici les parents « intellectuels » étudiés par Agnès van Zanten, qui contrôlent moins que les parents « managers » l'environnement social de leurs enfants et ne luttent pas – ou pas autant – pour reconstituer un entre-soi parce qu'ils « ont confiance dans la compétence professionnelle des spécialistes de la connaissance et de l'humain (puéricultrices, moniteurs, enseignants...), à qui ils délèguent partiellement l'éducation de leurs enfants. Cette confiance repose sur la forte similitude des *habitus* sociaux et des idéologies professionnelles et politiques ainsi que sur la mise en œuvre de formes de coopération efficaces avec ces professionnels » (van Zanten 2009, p. 84).

tière de garde : la deuxième assistante maternelle à laquelle ils font appel, la première étant en congé maladie pendant six mois, est « très » mais presque « trop » compétente.

« Magalie Moreau : Elle a demandé un agrément supplémentaire [...]. Enfin, super sympa, on a gardé contact, super gentille. Après les enfants, c'est vrai que finalement, on s'est rendu compte que ça leur convenait pas forcément.

Pourquoi ?

Magalie Moreau : Bah, c'est vrai qu'elle avait beaucoup d'enfants...

Meven Moreau : C'était un peu comme du périscolaire.

Magalie Moreau : C'est comme l'école en fait. Elle a toujours cinq, six enfants, et du coup, c'est de telle heure à telle heure, on fait peinture, de telle heure à telle heure, on fait lecture. Donc c'est vrai que c'est super. Nous, on arrive, en tant que parents, on voit ce qu'ils ont fait, on se dit : "Oh là là ! Ils ont fait tout ça !", on a des livrets avec tout ce qu'ils ont fait, c'est super. Mais c'est vrai qu'on s'est rendu compte que les enfants y allaient un peu à reculons. Et en fait, on s'est dit que finalement, en fait, ils ont pas l'impression d'être chez eux. [...]

Meven Moreau : Non, c'était génial mais [...] le petit, qui était... On l'obligeait, en gros [...].

Magalie Moreau : Par exemple, lui, il voulait jouer aux Playmobil, bah non, il pouvait pas jouer aux Playmobil parce que c'était l'heure de la peinture.

Meven Moreau : Donc, c'était structuré.

Magalie Moreau : [...] Mais on s'est rendu compte, finalement, les enfants, c'était trop structuré pour eux, surtout [le petit], il allait pas encore à l'école, il avait à peine deux ans [...].

Meven Moreau : Mais nous, on n'était pas contre, hein. Au contraire [...].

Magalie Moreau : Mais bon, c'était son métier, elle était ATSEM, elle a travaillé en crèche et tout, donc c'est vrai que je pense qu'elle était très professionnelle. Elle a l'habitude de travailler comme en institution quoi.

Meven Moreau : Mais nous, nous on n'a rien à dire là-dessus [...]. En fait, il aurait fallu que ça soit elle dès le départ. » (Magalie et Meven Moreau)

Ces propos, qui laissent deviner des interrogations communes et des discussions au sein du couple, sont difficiles à interpréter, mais donnent le sentiment que Magalie et Meven Moreau n'attendent pas d'une assistante maternelle qu'elle prépare les enfants à l'école (sauf dans le cas des enfants qui sont déjà inscrits en école maternelle, comme leur fils aîné qui apprécie le régime intense et très discipliné d'activités ludiques et créatives proposé). Ils peinent cependant à affirmer ce point de vue, comme s'il était devenu indicible, comme s'il était impossible de s'opposer ouvertement, désormais, à la norme de l'éveil et de « l'activisme » éducatif censés préparer les enfants à l'école. Le couple est en quelque sorte réduit au silence (« On n'est pas contre » ou « On n'a rien à dire là-dessus »), privé de la possibilité d'exprimer un « goût positif » pour les assistantes maternelles qui ne se conforment pas aux pratiques des crèches – qui se conforment peut-être plus cependant à la « puériculture psy » défendue par les éducatrices de jeunes enfants.

3.2 Deux régimes de mise en confiance des parents face à l'assistante maternelle

La garde chez une assistante maternelle étant tendanciellement perçue *a priori* comme moins fiable que la garde en crèche dans l'échantillon de ménages enquêtés, c'est en particulier à propos de ce mode de garde que l'on peut se demander comment se fabrique la confiance. Il ne s'agit pas ainsi de décrire ici comment les parents recrutent les assistantes maternelles ou quelles sont leurs attentes envers elles, mais bien de comprendre comment concrètement la confiance s'instaure en l'absence d'interconnaissance personnelle préalable. Facilement accordée à la crèche en raison de la formation de son personnel, de la dimension collective et contrôlée de la prise en charge, la confiance est au contraire plus difficilement accordée à l'assistante maternelle, vue comme moins formée, seule et isolée à domicile. Ce déficit initial de confiance est d'autant plus accusé que les modes de recrutement des assistantes maternelles paraissent faire moins de place qu'hier à l'interconnaissance locale et personnelle. Dans les années 1990 encore, et ce en dépit de la politique de professionnalisation inaugurée par le statut de 1977, la plupart des assistantes maternelles étaient recrutées par « le bouche à oreille » et « le repérage visuel » dans le cadre des réseaux de parents, d'amis ou de voisins. C'est au vu de leurs manières de se comporter avec les enfants directement observées dans le cadre du quartier ou de la parenté que les parents leur confiaient leurs enfants (Leconte 1999, p. 77). Notre enquête met au contraire en évidence une large dépersonnalisation du recrutement des assistantes maternelles. Sur dix couples appartenant aux classes populaires et aux classes moyennes ayant employé une assistante maternelle, seuls trois la connaissaient préalablement, directement ou indirectement. Ces trois couples résident dans des petites communes. Lucie Favreau, chargée de recrutement dans une agence d'intérim, mariée avec un ouvrier qualifié, habite dans une petite commune populaire de Vendée, commune où elle a grandi. Elle a présenté à son ancienne institutrice la liste d'assistantes maternelles diffusée par la mairie. L'institutrice ayant dit à propos de l'une d'entre elles qu'elle lui aurait confié ses enfants « les yeux fermés », c'est cette assistante maternelle que Lucie a employée. Magalie Moreau, aide-soignante, ancienne employée de commerce, mariée avec un ouvrier qualifié et résidant elle aussi dans cette commune, « voyait » régulièrement l'assistante maternelle qu'elle a employée lorsque celle-ci venait faire ses courses dans le supermarché où Magalie travaillait. Audrey, conseillère financière à la Poste, et Didier Witz, ouvrier qualifié devenu chef d'atelier, qui résident dans une commune du périurbain alsacien où Didier a grandi, ont employé une première assistante maternelle bien connue des parents de Didier, puis une seconde qui leur avait été « conseillée par des amis » habitant le même « village » qu'eux.

Alors que l'ancrage local des ménages, y compris dans les classes populaires, a diminué, du fait de la mobilité professionnelle et résidentielle et du découplage des lieux de travail et de résidence, le développement des institutions municipales tels les Relais Assistantes Maternelles (RAM) et des associations professionnelles durant les années 1990 et 2000 a contribué à l'essor du recrutement à distance des assistantes maternelles. Les ménages enquêtés ont ainsi majoritairement recruté leur assistante maternelle à partir d'une liste de noms et de numéros de téléphone diffusée par le RAM, la PMI ou directement par la mairie. Dans ce contexte où aucune interconnaissance personnelle préalable ne facilite la mise en confiance, comment celle-ci se fabrique-t-elle ? Indiquons tout d'abord que dans tous les couples ici concernés, c'est la mère qui initie et organise le recrutement de l'assistante maternelle, le père jouant le plus souvent un rôle d'auxiliaire : tenu au courant, il est généralement convié par la mère à participer à la première rencontre en face à face avec l'assistante maternelle.

Deux régimes de mise en confiance ressortent de l'enquête menée. Pour une partie des couples interviewés, la confiance requiert des gages (objets, dispositifs matériels) et se fabrique à la faveur

de la sélection effective d'une personne parmi d'autres. Ce régime de confiance sur gages concerne des couples des classes moyennes mais aussi des classes populaires stables.

Sarah Legallec, bac+3, infirmière, et Anthony Perlardière, CAP installations thermiques, militaire, habitent en appartement à Strasbourg. Ils ont fait garder leur premier enfant à 5 mois par une assistante maternelle. Sarah travaillait en effet alors en intérim, avec des horaires atypiques et changeants. Pour autant, elle ne s'est pas résolue à employer la première assistante maternelle prête à accueillir un enfant en horaires atypiques. Elle se souvient avoir fait « une bonne dizaine d'entretiens ». Le terme même d'« entretien » est significatif d'une recherche exigeante et sélective, sur le mode de l'entretien d'embauche.

« Les premières fois, les premiers entretiens, enfin, c'est toujours pareil quand on va voir une nourrice, on sait pas quoi dire, c'est toujours compliqué. Et après on a fait quoi... ? Une bonne dizaine d'entretiens hein. C'était compliqué, vraiment... [...] Je me souviens quand on est rentré chez une... On a passé la porte, on est passé comme ça parce que y avait tellement un fouillis jusqu'au plafond, partout, qu'on pouvait même pas rentrer chez elle, c'est assez compliqué. Bon ben, je me suis dit : C'est pas la peine non plus... Il faut un cadre, un minimum, hein. On veut pas que ce soit nickel non plus, mais faut un minimum, là c'est pas la peine. Ou l'autre qui parlait que arabe avec les enfants, je me suis dit : Bon j'ai pas envie de ça non plus. J'ai envie qu'il soit éveillé... Enfin c'est des petites choses, des petits détails comme ça. » (Sarah Le Gallec)

Au final, c'est le contact avec l'enfant qui va déclencher la mise en confiance de cette mère. Mais cette confiance par le contact direct ou le « feeling », pour reprendre le terme qu'utilise Sarah, intervient sur fond d'élimination de toutes les assistantes maternelles ne satisfaisant pas les exigences de sécurité, de propreté, d'ordre domestique minimum et d'éveil par la communication verbale en français et les sorties à l'extérieur.

« Elle venait juste d'emménager dans son nouvel appartement. Donc elle n'avait absolument rien, [...] pas de lit, pour accueillir l'enfant, y avait pas de jouets. Elle m'a dit : tout est en déménagement. Y avait absolument rien, l'appartement était presque vide, hein. [...] Je lui ai dit : c'est pas grave parce que je sentais que... voilà, c'était... C'est pas grave, voilà, je me suis quand même engagée. [...] C'est un feeling aussi, hein avec la nourrice. [...] C'est la seule personne qui s'est intéressée à l'enfant. Qui a un peu... bon, elle ne l'a pas pris parce qu'il était un peu méfiant au départ. Mais voilà, elle est allée vers lui. Elle a essayé de jouer un petit peu avec lui au départ, quoi. Voilà, y avait quelque chose qui s'était passé avec l'enfant. Alors qu'avec les autres, pas spécialement. Les autres parlaient à moi et mon mari mais jamais à l'enfant. Là, ça rend confiance. Tout de suite. » (Sarah Le Gallec)

S'agissant de la seconde assistante maternelle qu'elle a employée, la première ne lui donnant finalement pas satisfaction, Sarah souligne que son âge (50 ans) l'a « rassurée » car cela lui rappelait sa propre mère. Les premiers échanges avec l'enfant apparaissent à nouveau décisifs.

« C'est une dame qui a quatre enfants mais des grands hein parce que les derniers ont 24 ans. Et le jour où l'on est arrivé, y avait un petit garçon qu'elle gardait qui avait un an à l'époque. Donc elle le garde à temps plein, hein... Donc il était là, hein. Donc il jouait avec tous les jeux, ben, voilà, il déballait. Y avait un truc pour ranger, c'était un peu cadré hein ! Donc elle a eu trois garçons et une fille et c'est... Et ils ont défilé, ils étaient là dans la maison naturellement... Ils sont venus. Donc on voyait qu'il y avait un lien très fort entre elle et ses enfants, enfin entre ses enfants à elle. Et ouais ça m'a plu, ouais cette tendance un peu familiale. Je me suis dit : Il sera bien. Et puis elle, elle avait aussi 50 ans et c'est comme si c'était ma maman aussi... C'était rassurant. Quelqu'un de très rassurant. [...] Il [son fils] était content. [...] Et puis même avec les grands... les enfants... puisque les derniers, je vois les derniers, c'est des jumeaux qu'elle a, de

24 ans là... Ils étaient encore à la maison en ce temps-là. Ils s'occupaient aussi des enfants, ils jouaient avec... il y avait quelque chose tout de suite qui s'est passé. » (Sarah Legallec)

Elise Mathieu et Arthur Knecht, respectivement kinésithérapeute et formateur à l'AFPA, vivent dans un petit village à douze kilomètres de Strasbourg. Ils ont fait garder leur fille à 4 mois par une assistante maternelle vivant dans ce même village. En apparence ils ont accordé leur confiance très vite, dès le premier face à face et à la simple mention d'enfants longtemps gardés par l'assistante maternelle :

« On a vu tout de suite qu'il n'y avait pas de crèche ou quelque chose comme ça. On s'est dit : Non, on va pas la mettre à Strasbourg, ou au village à côté. Voilà ! Tout de suite on s'est tourné vers l'option "assistante maternelle" et on a trouvé cette personne qui nous a plu, donc on a foncé, quoi ! » (Arthur Knecht)

« [C'était] notre impression en la voyant, en fait hein. On avait pas du tout... En plus, on s'est renseigné... on ne connaissait personne dans le village. Après, dès le début la dame, quand on avait fait juste le rendez-vous avec elle, elle nous avait dit que justement les grands qu'elle gardait habitaient à deux maisons à côté de chez nous, là, dans la rue. Mais après, c'est vrai que nous, ça faisait deux ans qu'on était là. On ne connaissait pas spécialement les gens. On connaît les voisins à côté, on partage le jardin, on peut plus facilement papoter. Mais on n'a pas été non plus sonner pour leur demander... Je me suis dit que s'ils y sont toujours les gamins, c'est... qu'ils en sont satisfaits quoi. » (Elise Mathieu)

Cependant, au fil de l'entretien avec Elise, il apparaît que cette assistante maternelle rapidement trouvée n'en a pas moins été explicitement « choisie » car elle offrait un mode de garde qui « se rapprochait » par plusieurs traits du modèle de la crèche : activités au RAM, « petit carnet » pour transmettre les informations sur le déroulement de la journée de l'enfant. Elise et Arthur mentionnent de plus explicitement les « critères » qui étaient pour eux « importants » et auxquels l'assistante maternelle devait satisfaire : refus du grignotage, des bonbons et autres aliments trop sucrés, activités d'éveil en extérieur, respect des heures de sommeil. Invitée à détailler son expérience concrète des relations avec l'assistante maternelle, Elise révèle combien sa confiance, loin d'être immédiate, fut en réalité très progressivement acquise : les photos de l'enfant envoyées par SMS l'ont aidée à surmonter son appréhension.

« Après ce qu'on était vigilants aussi, enfin peut-être moins mon mari, mais moi plus, c'est l'habillement finalement. Parce qu'en fait, la nounou, elle avait la bonne habitude de m'envoyer tout le temps des MMS, des photos. Ça, c'était super parce que dans la journée, de temps en temps, j'avais une photo où elle se baladait près des poules, ou alors quand elle était au RAM, ou quand elle était... Je me disais : Oh, tiens, elle est en train de faire ça ! Donc ça, c'était bien. Et je voyais que quand il faisait froid, elle avait bien le bonnet, l'écharpe et tout. Enfin, en été, quand il faisait chaud, là comme en ce moment, le matin il fait un peu plus frais, donc elle est habillée. Et après la nounou prenait l'initiative aussi de la mettre des fois en body pour qu'elle ait moins chaud. Enfin voilà ! Ça, c'était, c'était important ! [...] De se dire que... qu'elle fait les choses comme nous on les ferait si, si on était là, quoi ! C'est important [...]. Surtout au début parce que vous laissez votre bébé... chez quelqu'un que vous ne connaissez pas... Si y a eu une semaine ou deux d'adaptation, c'est quand même, voilà ! Ça, c'était vraiment bien : quand j'étais au boulot, de temps en temps, j'avais de petites photos. Et ça m'a bien aidée, ça m'a bien permis de me dire : Ça va, c'est bon, elle est entre de bonnes mains, y a pas de problème. Après, au fur et à mesure du temps, elle n'en envoyait pas forcément tous les jours, c'était plus espacé. Mais c'était toujours sympa. » (Elise Mathieu)

Le régime de confiance ici mis en évidence repose sur la sélection explicite et réfléchie d'une personne parmi plusieurs, sur la verbalisation de « critères » par les parents, et sur des objets et dispositifs matériels qui renvoient au modèle de la crèche et fonctionnent comme des gages. Outre la

propreté et l'ordre régnant dans la maison, l'absence de tabac et d'animaux domestiques est régulièrement mentionnée. Ce régime de confiance sélective rappelle le style de relations que les parents des classes moyennes supérieures et dotées en capital culturel tendent à développer avec les assistantes maternelles : ils négocient des pratiques conformes à leurs exigences (Geay 2014). Nous le retrouvons effectivement ici chez un couple de classes moyennes supérieures (Elise Mathieu et Arthur Knecht), chez un couple appartenant plutôt aux petites classes moyennes (Sarah Legallec et Anthony Perladière) mais aussi chez un couple appartenant aux fractions supérieures des classes populaires.

Karine Chauvet, BTS, secrétaire de projet en CDI, et Yannick Braud, CAP ébénisterie et CAP menuiserie aluminium, résidant dans une petite commune de Vendée, ont employé deux assistantes maternelles pour des temps de garde complets (d'abord cinq jours par semaine de 7h à 18h, puis quatre jours par semaine suite à la naissance du deuxième enfant). Karine avait consulté une liste d'assistantes maternelles sur le site du conseil général de Vendée et obtenu une liste à la mairie. Elle se souvient avoir passé des coups de téléphone pendant une semaine et rencontré environ trois assistantes maternelles. Ainsi que le conseillent aujourd'hui les RAM, elle avait préparé une « liste de questions » pour la première rencontre. Ces extraits de l'entretien avec Yannick Braud, convié aux rencontres par sa femme, indiquent la variété et la précision des gages de confiance recherchés par ces parents :

« Alors, sur la première que j'ai vue où on a refusé avec Karine, j'ai pas aimé parce que du coup, il y avait un bazar monstre chez elle. Des jeux, la télé allumée. C'était : les gamins, je les mets sur le canapé et puis... Bon, après, je dis pas, hein. Au contraire, chez nous, ils regardent la télé, hein, c'est clair. Mais ce que j'avais peur c'est qu'ils regardent la télé à longueur de journée [...]. La nourrice à Rayan, il y avait pas de télé. Donc on avait trouvé ça bien... Ils avaient pas déjà de télé en bas donc, fallait aller à l'étage et la télé, elle était que dans la chambre des parents. Et c'est vrai que bon, c'est rare de voir des couples comme ça, hein. Enfin, moi, j'en connais pas beaucoup, perso [rire]. [...] Et puis en plus, elle était très manuelle, donc on savait qu'elle était créative, elle voulait faire plein de choses avec les gamins, elle adore les gamins et ça s'est super bien passé. [...] Ce que j'avais peur c'est que le matin, on amène les enfants chez la nourrice et après, dès que la maman ou le papa part, du coup, c'est allé hop, devant la télé et basta, je veux plus t'entendre. Enfin, bref, c'est ce que j'avais peur quoi. Même Karine, elle avait peur aussi, elle appréhendait aussi. Et puis de toute façon, même après, le côté physique, on n'a pas accroché quoi. On n'a pas accroché avec cette première nourrice.

Et du coup, avec celle que vous avez retenue ensuite là, donc il y avait cette histoire de pas de télé, ça vous avait plu et le côté manuel ?

Le côté manuel, ouais. Et puis très à l'écoute, enfin, on la voyait... Elle avait fait une salle de jeux parce que du coup, elle débutait juste en tant qu'assistante maternelle, elle venait juste d'avoir son agrément. Donc Rayan, c'était le premier je crois bien qu'elle avait. Bon, après, il y en a eu d'autres dans l'année mais c'était le premier il me semble, de mémoire, je crois que c'est ça. Et bah, c'est vrai qu'elle avait créé une salle de jeux quoi ! [sur le ton de l'étonnement, de l'enchantement de cette découverte] Vous imaginez une salle comme ça, vous faites un truc, un monde d'enfants quoi. Et bah c'était merveilleux ! Enfin, c'était bien, on sentait qu'elle voulait faire quelque chose quoi. Elle avait de la créativité quoi. » (Yannick Braud)

Pour ce couple, la confiance réclame des signes matériels : une télévision pas trop présente, des objets manuellement fabriqués, preuves de « créativité », une salle de jeux attestant matériellement l'intérêt pour les enfants. Ces signes rapprochent aussi le domicile privé de l'assistante maternelle de l'espace public et professionnel de la crèche avec ses espaces dédiés et ses créations enfantines. Karine Chauvet a également évoqué le « cahier de liaison ». Comme le suggère cet extrait de l'entretien avec elle, qui porte sur la deuxième assistante maternelle employée, la mise en confiance

passé aussi par la transmission à l'assistante maternelle lors de la première rencontre des « exigences » des parents (c'est le terme qui est utilisé).

« Et est-ce que vous vous souvenez... Qu'est-ce qui a fait que vous ayez choisi celle-là ou... »

Bah, le contact, c'est le premier contact, hein.

Mais du coup, est-ce que vous pouvez expliquer plus sur... Ou peut-être ce qui vous a déplu chez les autres ou ce qui...

Bah elle, c'est la seule qui a été voir aussi Rayan. Nous, on avait Rayan, moi, j'étais enceinte.

C'est-à-dire, vous êtes allée chez elle enceinte avec votre garçon.

Voilà. Et elle s'est tout de suite intéressée à Rayan, elle s'est baissée et j'ai vu que voilà, le contact passait super bien avec les enfants, je me suis senti à l'aise, la maison était propre. Euh... Voilà... Je la trouvais sympa donc... Elle répondait... Enfin, moi, j'avais fait une liste de questions qui, voilà, qui me tenait à cœur.

Et est-ce que vous vous en rappelez de questions que vous posiez ?

Oh, non. Non, non. (Soupire).

Parce que je trouve ça intéressant, tout le monde ne fait pas...

Ah oui ? Bah justement, oui, elle s'était un petit peu moquée de moi en me disant "C'est un vrai interrogatoire !" Mais moi, je trouvais ça important dans le sens où, bah voilà, mon enfant était plus souvent chez elle que chez nous. Donc je trouvais que c'était normal [en accentuant] de savoir comment ils vivaient plus ou moins quoi.

Et peut-être il y avait des questions sur... Vous vous souvenez vraiment pas ?

[Soupire] C'était lié... Je me souviens qu'il y avait... C'était lié, je me souviens qu'il y avait des questions liées aux déplacements qu'elle était censée faire avec nos enfants. [...] Et puis pour moi, par exemple, une assistante maternelle qui fait ses courses pendant son temps de travail, c'est pas correct. Voilà, ce genre de chose là. Voilà. Après, moi, j'avais des exigences aussi parce que je voulais préparer la nourriture de mes enfants... Nous, on était aux couches lavables, donc il y avait des petites choses quand même sur lesquelles je voulais en discuter avec elle et voir ses réactions. » (Karine Chauvet)

Par contraste avec ce régime de confiance qui repose sur une sélection effective de l'assistante maternelle, requiert des objets et dispositifs matériels rappelant le modèle de la crèche ainsi que la verbalisation des « exigences » parentales, on peut caractériser un second régime de mise en confiance qui concerne des parents appartenant aux classes populaires stables et/ou précaires, pris dans des contraintes horaires et/ou budgétaires qui réduisent considérablement leurs possibilités de « choisir » une assistante maternelle tant sont rares celles qui sont prêtes à accepter leur demande de garde atypique et à temps partiel. Dans ce régime, la mise en confiance, par nécessité, est rapide et principalement fondée sur le bon « contact ».

Christelle Muller, ouvrière non qualifiée en intérim, Bac pro STT, et Pierrick Muller, CAP cuisinier, chef d'équipe dans une charcuterie industrielle, ont trois enfants de 9 ans, 6 ans et 4 ans. Comme on l'a vu au chapitre précédent, ils ont eu recours à une assistante maternelle pour garder leur premier enfant de 3 mois à 3 ans alors que tous deux travaillaient en horaires décalés, à dessein pour garder eux-mêmes autant que possible leur enfant et économiser ainsi des frais de garde. L'assistante maternelle gardait l'enfant tantôt de 9h30 à 16h30, tantôt de 4h30 à 13h00, tantôt de 12h30 à 21h. Christelle était alors en intérim pour de « petits contrats » et les temps et horaires de

garde dont elle avait besoin pouvaient varier au gré de ses conditions d'emploi. Pour trouver cette assistante maternelle, Christelle a obtenu une liste au RAM local et a téléphoné :

« Ça a été facile de la trouver ? »

Christelle Muller : Non, mais en fait, le contact, il est tout de suite très bien passé avec elle.

Le fils aîné, âgé de 9 ans : Avec qui ?

Christelle Muller : Avec Karine.

Le fils aîné : Oui, en plus, elle avait des enfants.

Christelle Muller : Elle avait trois enfants. Ça, c'est tout de suite bien passé et au final ça c'est avéré bien.

Le fils aîné : Même que Maman, elle est copine avec ! » (Christelle Muller)

Christelle ne relate aucun détail de plus concernant les premiers contacts avec l'assistante maternelle. Interrogée sur ses attentes envers elle, elle souligne l'importance de l'espace pour l'enfant (une maison avec jardin), l'absence de tabac et revient sur la « souplesse » de cette assistante maternelle en matière d'horaires. Même s'il est possible que Christelle Müller ait oublié certains éléments, les termes utilisés et le type de récit font écho à ceux utilisés par d'autres parents. L'expérience de mère de l'assistante maternelle (3 enfants) et le bon « contact » initial suffisent à susciter la confiance de ce couple d'ouvriers. De plus, il faut y insister, leurs horaires de travail décalés (Lesnard 2006a ; Eydoux 2005) et leurs contraintes budgétaires se traduisent en une demande de garde atypique qui est souvent refusée par les assistantes maternelles au profit de gardes plus classiques correspondant à des horaires standards (Cartier, D'Halluin, Lechien et Rousseau, 2014). Finalement, s'ils font rapidement confiance à l'assistante maternelle avec laquelle le « contact » passe bien, c'est aussi qu'ils ne peuvent pas se permettre de « faire les difficiles »²⁴ tant ils se heurtent aux refus des assistantes maternelles.

Josiane Jovelli Kawigo, ouvrière qualifiée de type artisanal en CDI, et Paul Kawigo, agent d'entretien en intérim, tous deux originaires du Congo-Kinshasa, ont quatre enfants âgés de 19 ans à 4 ans. L'organisation de la garde des enfants a toujours incombé en totalité à Josiane. Alors qu'elle vivait à Rosny sous Bois en Seine-Saint-Denis et travaillait dans la restauration de 7h à 15h, elle a renoncé à la place en crèche qu'elle avait obtenue pour son deuxième enfant car la crèche n'ouvrait qu'à 7h45. La PMI, contactée par le biais de l'hôpital où elle avait accouché de son premier enfant, lui a alors conseillé de recourir à une assistante maternelle. Ayant obtenu les noms d'assistantes maternelles acceptant les horaires de garde atypiques, Josiane rend alors visite à trois assistantes maternelles et indique que c'est son fils qui « a choisi l'assistante maternelle », suggérant l'importance du déroulement des premières interactions avec l'enfant. Josiane souligne sa méfiance initiale du fait qu'isolée dans son quartier, elle manquait d'informations sur cette assistante maternelle (« Je ne connaissais pas trop de monde, je sortais tôt le matin, tout ce qui m'importait c'était de rentrer chez moi et de me reposer »). Cependant la recommandation de la PMI a rapidement dissipé cette méfiance : « Comme on était dans le même quartier, elle avait eu d'autres enfants auparavant, s'il y avait eu des problèmes, il y aurait eu des échos, à mon avis, la PMI aussi. [...] J'avais confiance, ils [la PMI] font pas les choses à moitié. »

Félicité Samba est arrivée de Côte d'Ivoire en Seine-Saint-Denis en 2003. Jean Mbengue, d'origine ivoirienne, est arrivé en Europe en 2008. Ils n'ont aucun diplôme reconnu en France. Jean tra-

²⁴ L'expression est utilisée par Magalie Moreau, aide-soignante mentionnée ci-dessus : elle a employé la seule assistante maternelle de sa commune qui ait accepté une garde aux horaires atypiques.

vaille comme agent de télésurveillance sur des plages de 12h soit de jour, soit de nuit. Ils ont deux enfants de moins de 4 ans (il est en CDI, encore dans la période d'essai). Félicité a dû abandonner son emploi de gardienne d'enfants à domicile car elle n'a pas trouvé de mode de garde pour son premier enfant. Elle ignorait tout au départ des divers modes de garde accessibles et a obtenu progressivement des informations auprès de la mairie de sa commune, qui lui a finalement attribué une place chez une assistante maternelle salariée par la mairie (en crèche familiale). Elle n'a pas choisi cette assistante maternelle, mais lui a cependant rapidement fait confiance :

« Je lui ai demandé ça fait combien d'années qu'elle travaille, qu'est-ce qui l'a poussée à faire ce métier tout ça, donc elle m'a expliqué, voilà, j'ai apprécié... j'ai aimé sa réponse. Elle a répondu : parce qu'elle aime beaucoup les enfants. Elle aime le contact avec les enfants, jouer avec eux, participer à leur évolution, à leur éducation, elle aime bien. Moi j'ai aimé cette réponse. Parce que j'ai dit oui c'est important, j'ai dit l'éducation aussi surtout c'est important. L'éducation... lui apprendre la vie. Comment se comporter en société, qu'est-ce qu'il doit faire, qu'est-ce qu'il doit pas faire. Lui apprendre le bien et le mal tout ça donc j'ai... Pour l'instant j'ai pas - non, pour l'instant avec Madame Martin, pour l'instant j'ai... on va dire la même vision quoi [rire] de l'éducation. » (Félicité Samba)

Son conjoint souligne la proximité du logement de l'assistante maternelle et « le contact » qui « rassure ». Jean Mbengue affirme aussi qu' « on n'a pas obligatoirement besoin d'un diplôme pour savoir garder un enfant » ; même si la formation est « importante » à ses yeux, ce n'est pas « capital ». Mais il ne développe pas davantage.

« L'assistante maternelle, c'est ma femme qui l'a rencontrée la première fois. Moi je l'ai rencontrée un peu plus tard dans la même semaine. [...] Elle m'a dit que c'était pas loin, déjà, c'était le premier, dire que c'était pas loin. Apparemment la dame avait l'air sympathique et voilà, elle se sentait un peu, un peu... un peu plus rassurée j'allais dire, il y avait pas d'antipathie ou de blocage donc euh voilà le contact est bien passé donc voilà. » (Jean Mbengue)

Ainsi, il apparaît que plus les parents ont des conditions d'emploi précaires et/ou des horaires atypiques et peu de ressources économiques, plus ils sont amenés à accorder rapidement et sans gage autre qu'une recommandation institutionnelle leur confiance à l'assistante maternelle qu'ils ont trouvée. Ce régime de confiance peut se trouver conforté par l'opinion (ici exprimée par l'un des pères enquêtés) selon laquelle la formation ou le diplôme ne sauraient fonctionner à eux seuls comme gages nécessaires et suffisants lorsqu'on confie son enfant. Une fois la confiance installée, comment se maintient-elle ?

3.3 Faire confiance

Une fois la confiance octroyée, il apparaît tout d'abord qu'elle est rarement retirée. Sur les dix couples interviewés ayant eu recours à une assistante maternelle, un seul couple a pris l'initiative de rompre le contrat de l'assistante maternelle (voir section suivante). Les conflits ouverts sont très rares. Le lien de confiance envers l'assistante maternelle une fois installé, il se renforce, se trouve éventuellement parfois ébranlé mais n'est que rarement rompu. On peut là encore distinguer plusieurs mécanismes de renforcement de la confiance, cependant il est difficile de les associer à tel ou tel ensemble de parents. L'expérience par les parents de la complémentarité entre les activités et apprentissages faits chez l'assistante maternelle et à la maison, et la découverte de l'action éducative de l'assistante maternelle attestée par le développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant, par ses « progrès », constitue un premier mécanisme de renforcement de la confiance. On pourrait s'attendre à le voir fonctionner de manière privilégiée auprès des couples de classes moyennes qui ont activement sélectionné leur assistante maternelle. Or s'il est effectivement à l'œuvre chez Sarah

Legallec, infirmière en couple avec un militaire, et Audrey Witz, conseillère financière à la Poste, en couple avec un ouvrier qualifié devenu chef d'atelier, il se rencontre aussi chez Félicité Samba, femme immigrée précaire, en couple avec un agent de télésurveillance, qui n'a pas « choisi » son assistante maternelle. Les extraits ci-après font entendre des récits enthousiastes et reconnaissants envers l'action éducative des assistantes maternelles, effectivement expérimentée par des parents qui ont eu recours à ce mode de garde. Ces récits nés d'une expérience de garde effective forment un contraste saisissant avec les représentations *a priori* empreintes de méfiance relatées précédemment.

« C'est vrai, au départ avec la première nourrice, j'étais contente parce que je me suis dit : il sort beaucoup, il reste pas enfermé. Donc j'étais contente de ce point-là avec la première nourrice ! Je me suis dit : au moins, il sort, il s'aère. Je préfère un enfant qui sort au lieu de rester enfermé. Et puis finalement avec la deuxième, il sortait moins. Je me suis dit : bon, ça m'embêtait. Mais au final, elle faisait plein de jeux, plein de choses à côté qui... voilà qui formaient à l'éveil. Et je vois qu'il a bien ... Même au niveau du langage ! Chez elle, il s'est beaucoup plus développé, plus rapidement parce qu'il a été plus long à parler. Et il s'est développé pas mal chez elle. J'ai vu la différence, hein. Parce que le fait... comme ils sortaient beaucoup dans les parcs, dans les magasins, peut-être qu'elle prenait pas le temps pareil. Là, elle a des bouquins. Parce qu'elle n'avait pas trop de jeux non plus, l'autre, au final hein... Elle a des bouquins pour les enfants, donc je pense qu'elle lui apprenait aussi des mots. Des choses basiques, au niveau du langage. Le vocabulaire, beaucoup. » (Sarah Legallec)

« Alors que la nounou qu'on a eue pour Augustin chez qui il est resté 3 ans... [...] Pareil, beaucoup d'activités manuelles, beaucoup de choses créatives ! Les enfants touchaient, manipulaient énormément de choses. Elle n'hésitait pas à leur faire faire des balades... Elle les sortait ! Une ouverture d'esprit et une implication incroyables ! C'était beaucoup du manuel. Elle leur a appris beaucoup de bricolage. C'est incroyable les bricolages qu'elle a pu faire avec Augustin ! Et pour chaque occasion, quoi. Que ce soit le printemps, la fête des mamans, la fête des pères ! » (Audrey Witz)

« Madame Martin, elle sort beaucoup avec lui. Elle, il y a des coins où elle sait où aller, où par exemple on doit aller à la lecture tel jour, je crois que c'est elle-même, quand Enzo [il s'agit de son fils aîné] il partait pas encore à l'école, c'est elle qui m'informait : ah, la bibliothèque de tant, on doit faire la lecture, il y a un spectacle, c'est elle qui m'informait pour que moi je puisse aller avec Enzo. [...] Du coup j'ai dit à mon mari : "Tu vois on a bien fait de laisser Suleiman aller chez une assistante maternelle". Il voit plein de choses, il fait plein de choses que je fais pas avec Enzo même tout ça. Je dis donc c'est bien. Donc finalement on regrette pas. » (Félicité Samba)

Un autre mécanisme de renforcement de la confiance repose sur l'intensité des sentiments d'affection (« l'attachement ») qui se développent entre l'assistante maternelle et l'enfant, et dont la joie de l'enfant à se rendre chez son assistante maternelle, mais aussi les cadeaux offerts à Noël ou aux anniversaires, matérialisent l'existence.

Et à quoi vous voyez, à travers vos enfants, que la journée, ça se passe bien ?

Bah, moi, mes enfants ont toujours été demandeurs d'y aller, donc je pense que c'est le meilleur...

Critère, oui...

Bah voilà, à partir de là, je pense que si les enfants étaient pas bien, ça se verrait tout de suite, hein. Là, c'était pas le cas, ils me réclament encore d'y retourner, donc, non, non, il y a aucun... » (Karine Chauvet)

L'extrait ci-après est aussi suggestif en ce qu'il fait voir la distance entre les catégories d'appréciation de l'enquêtrice et des enquêtés : la suggestion « une perle », décalée, n'est pas reprise par les enquêtés qui convoquent et revendiquent avec insistance une autre catégorie, celle de « tatate », d'abord peu compréhensible à l'enquêtrice.

« La communication passe bien avec elle ? Vous lui dites ce que vous voulez, et en général, elle a toujours appliqué ce que vous demandiez ? »

Magalie Moreau : Bah oui [sur le ton de l'évidence] !

Il y a pas des petits points où elle ferait pas tout à fait comme vous ?

Meven Moreau : Bah c'est, c'est une tatate pour les petits, voilà.

Pour vous c'est la perle quoi ?

Meven Moreau : Non mais c'est pas une nourrice, c'est une tatate.

Magalie Moreau : Pour les enfants, hein !

Meven Moreau : Pour les enfants, c'est une tatate, donc voilà.

Et quand vous dites ça, qu'est-ce que vous voulez dire ? Qu'elle est plus qu'une gardienne quoi ?

Meven Moreau : Bah oui, qu'elle fait plus partie de la famille, pour eux, que pour nous.

Magalie Moreau : Ils l'ont connue dès bébé.

Meven Moreau : Elle fait partie de leur famille.

Magalie Moreau : Ils l'ont connue dès bébé donc c'est vrai que bah... Elle leur fait des cadeaux, enfin voilà.

Meven Moreau : Ouais, elle leur fait des cadeaux, donc derrière...

Est-ce que vous, du coup, comme elle fait des cadeaux aux enfants pour Noël, est-ce que vous, vous lui faites un petit cadeau ?

Magalie Moreau : Oh, bah oui, j'achète une boîte de chocolats pour Noël. Après c'est vrai que... Les petits, c'est vrai que, ils vont la croiser au magasin, ils vont courir : "Ah ! Tatate !"

Meven Moreau : Dès fois, elle fait des courses avec eux, elle va acheter des choses pour les enfants mais qui restent chez elle. Mais elle les achète quand même pour eux. » (Magalie et Meven Moreau)

Magalie Moreau raconte aussi avec satisfaction que ses deux garçons sont un peu les « chou-chous » de l'assistante maternelle. Le fait que cette dernière réserve à l'avance une place pour le second enfant à naître, sans chercher à attribuer tout de suite ses places disponibles, constitue le signe par excellence de cette confiance et de cet attachement réciproque.

« C'est que ça se passe bien, qu'elle veut le garder ! Et c'est vrai que, bah... Elle a eu des enfants qu'elle a gardés mais c'est vrai qu'à partir de trois ans, quand ils allaient toute la journée à l'école, elle disait "Bah non, ça m'intéresse plus". Que moi : "Oh, oui, oui, je te les garde !"

Ah oui, d'accord, je comprends.

On sent qu'ils sont attachés à eux quand même. Parce que même son mari... "Allez faire un bisou à tonton !" On sent qu'ils sont attachés à eux. » (Magalie Moreau)

Différents, ces deux facteurs de renforcement de la confiance font en même temps intervenir le même témoin, l'enfant : c'est lui qui, en grandissant, à travers l'expression verbale ou corporelle de ses sentiments ou la démonstration de ses apprentissages, vient nourrir la confiance de ses parents envers l'assistante maternelle qui le garde. Ce facteur de renforcement de la confiance fonctionnerait-il tout particulièrement avec les couples des classes populaires et des petites classes moyennes, qui favorisent l'affection envers l'enfant et son bien-être autant que son éveil (Geay 2014) ? L'échantillon de couples enquêtés nous paraît comporter trop peu de couples des classes moyennes employant une assistante maternelle pour l'affirmer.

Une fois la confiance installée puis renforcée par les signes positifs renvoyés par l'enfant, les parents font confiance, c'est-à-dire, selon le sens commun de l'expression « faire confiance », laissent une large autonomie à l'assistante maternelle. Sarah Legallec décrit cette autonomie laissée à l'assistante maternelle du fait de la confiance accordée :

« Après non, je faisais confiance. Parce que normalement on a un formulaire à signer pour les sorties, les machins, est-ce qu'elle peut aller là, ou... moi après je m'en fous. [...] Mais tant qu'il y a un respect... C'est leur métier. Après, elles savent hein. Chacun son métier. Là, je faisais confiance ». (Sarah Legallec)

Peu susceptible de se rompre, la confiance peut cependant se trouver ponctuellement ébranlée. Ce sont des observations dérobées qui le plus souvent enclenchent un tel processus. Arrivées chez l'assistante maternelle un peu avant ou après l'horaire habituel, les mères sont témoins d'événements qui les questionnent et leur rappellent leur manque de maîtrise sur cette situation de garde à domicile. « On ne sait pas ce qui s'y passe... » déclare Josiane Jovelli. Un jour, arrivée plus tôt que prévu, elle a découvert que son bébé était gardé par le mari de l'assistante maternelle, celle-ci s'étant absentée : « Je me suis posée la question, est-ce que ça arrive souvent ? Elle m'a dit que non... Elle me dira jamais « oui » ! » Karine Chauvet, qui est très satisfaite de l'assistante maternelle employée pour son deuxième enfant, explique en entretien que tout s'est bien passé sans aucun conflit ni tension. Cependant, hors enregistrement, son mari relate un épisode durant lequel leur confiance a été mise à l'épreuve. Refusant que l'assistante maternelle fasse ses courses sur son temps de travail accompagnée des enfants gardés, ils avaient demandé lors de la première rencontre et de la signature du contrat que l'assistante maternelle n'effectue aucun déplacement en voiture avec leur bébé. Un jour pourtant, celle-ci les appelle en fin d'après-midi pour leur demander de décaler leur heure d'arrivée : elle est en panne de voiture et ne pourra pas ramener leur fille à temps. Sarah Legallec, un jour qu'elle vient récupérer son fils plus tard que prévu, découvre que l'assistante maternelle se trompe dans le dosage du biberon (met 300ml d'eau au lieu de 30ml). Un autre jour, elle assiste à son retour en voiture avec l'enfant et découvre que l'assistante maternelle ne sait pas l'attacher dans le siège-auto. Ces épisodes, quand ils ne sont pas tus et refoulés (Karine Chauvet), sont souvent racontés rétrospectivement sur un ton détaché, voire en riant (Sarah Legallec). Mais il ne faut pas s'y tromper : sur le moment, ils ont à n'en pas douter plongé ces mères dans l'inquiétude et ébranlé leur confiance. Cependant, aucun d'eux ne débouche pour autant sur une rupture de la confiance et du contrat de garde. Excuses, explications, recommandations renouvelées viennent restaurer la confiance ébranlée par ces incidents. Outre les observations dérobées qui mettent au jour des écarts, le simple constat que les exigences affirmées par les parents ne sont pas respectées contribue aussi à ébranler la confiance. Elise Mathieu, kinésithérapeute, a constaté que malgré ses demandes et celles de son mari d'exclure tout produit sucré de l'alimentation de leur enfant, l'assistante maternelle passe outre et donne du ketchup à l'enfant. Elise déplore aussi qu'elle « s'énerve trop rapidement » et « râle beaucoup ». Ces insatisfactions n'aboutissent cependant pas à remettre totalement en cause leur confiance : Elise Mathieu et Arthur Knecht ont seulement décidé

de ne pas continuer à confier leur fille à cette assistante maternelle lorsqu'elle entrera à l'école maternelle et de recourir plutôt aux services périscolaires.

Finalement, le développement de l'enfant (ses « progrès ») et son attachement affectif à l'assistante maternelle constituent deux signes irréfutables d'une garde qui se déroule bien : ils suffisent à maintenir la confiance des parents quand bien même celle-ci se trouve ébranlée par la découverte de menues erreurs ou d'écarts de l'assistante maternelle aux « exigences » fixées par les parents. Aussi rares soient-ils, les cas de rupture de confiance et de conflit déclaré n'en sont pas moins très intéressants à analyser.

3.4 La rupture de la confiance

Les tensions avec les personnels des crèches semblent encore plus ténues, sans doute en raison de la valeur symbolique souvent accordée à l'institution dans les représentations hiérarchisées des modes de garde. L'un des arguments mis en avant par les parents pour valoriser les crèches contre les assistantes maternelles réside dans l'existence de collectifs de travail : si eux-mêmes – ou leur enfant – n'établissent pas une relation de confiance avec telle salariée, ils peuvent attendre de parler à telle autre dont ils apprécient les observations et les conseils. Pourtant, les objections des parents ne sont pas totalement absentes des entretiens et le cas sur lequel nous allons nous arrêter invite à se demander jusqu'où la crèche constitue le mode de garde le plus légitime : ce qui rassure dans l'institution peut en quelque sorte se retourner ; la « structure » est alors perçue par les parents comme opposant à leurs doléances une inertie institutionnelle assez efficace. Mais avant d'évoquer ce cas, notons que plusieurs parents utilisent de manière « homéopathique » la crèche : ils y inscrivent leur enfant assez tard, bien après trois mois, ne le laissent pas y passer de très longues journées ou encore n'ont recours à la crèche que quatre, trois ou même deux jours par semaine. Ces parents peuvent appartenir aux classes populaires ou aux classes moyennes, voire supérieures, et un tel usage de la crèche à « temps partiel » peut être dicté par des contraintes économiques. Mais même chez les parents dont les revenus sont les plus serrés, le recours « modéré » à la crèche renvoie à l'ambivalence du collectif et du rapport à l'école. Pour plusieurs parents, la crèche fatigue les enfants, tout comme l'école qui exige beaucoup d'eux, et le collectif ne constitue pas uniquement un lieu d'apprentissage du sens des autres et du jeu. Ces parents mentionnent le bruit, le nombre/surnombre d'enfants, le roulement des salariées, la disposition des lits. « Ça faisait un peu orphelinat », note Agnès Carrel à propos des lits alignés dans la section des plus petits – pas celle de ses filles. Enseignante dans le privé dont le conjoint est cadre supérieur, elle explique que sa mère, qui est elle-même une ancienne enseignante dans le public, habite Versailles et contribue à la garde de ses petites-filles, était au départ hostile à cette institution vraisemblablement perçue comme une prison, peut-être « mal fréquentée » et de toute façon inappropriée pour des enfants en bas âge. Jugement qu'elle a révisé en notant les progrès de ses petites-filles. D'autres parents apprécient l'instauration d'une salariée « référente » qui suit plus particulièrement un nombre très limité d'enfants, forme de personnalisation de la prise en charge par laquelle la crèche s'aligne cette fois sur la garde par l'assistante maternelle – et non l'inverse.

Les tensions les plus fortes, tant avec l'assistante maternelle qu'avec les personnels de la crèche qui gardent leur fils âgé de presque 3 ans, impliquent Philippe Vareille et Carole Mbango. Lui, âgé de 46 ans, est agent de maîtrise à la SNCF ; sa mère a élevé ses cinq enfants et son père est devenu cadre à La Poste, après une trajectoire professionnelle ascendante. Décrit comme autoritaire, absent car très investi dans sa carrière, respecté pour ses engagements bénévoles, le grand-père a progressivement noué une relation d'« intimité » avec son petit-fils, ce qui touche Philippe Vareille :

« Il y a peut-être même plus de... plus d'intimité je pense entre mes parents et le petit que... enfin que j'ai l'impression d'en avoir reçue, moi. Mais ça je crois que c'est quelque chose qui est assez fréquent, [en souriant] des fois ça saute des générations » (Philippe Vareille)

Carole Mbango est âgée de 27 ans, au chômage au moment de l'entretien, après plusieurs périodes d'emploi et avant une nouvelle formation qu'elle doit suivre pour tenter de trouver du travail dans la région de Limoges. Titulaire d'un BTS Sciences et technologies des aliments et d'une licence professionnelle Génie biologique, elle a mené de front ses études, sa grossesse puis la prise en charge de son bébé pendant un an, Philippe Vareille étant en poste dans la région Aquitaine et ne revenant que le week-end. Originaire du Cameroun, elle est arrivée en France à l'âge de 13 ans, son père tenant un commerce de produits agricoles, aidé par sa mère qui organisait de son côté d'autres activités commerciales. Elle parle avec respect de ses parents – son père est décédé –, estimant avoir eu de la chance : son père ne corrigeait jamais physiquement ses enfants (« En Afrique, on tape. J'ai été pas mal frappée à l'école. [...] Par contre, mes parents, eux ils tapaient pas ») et encourageait l'autonomie de ses filles. Le cas de Carole Mbango et Philippe Vareille permet d'une part d'analyser les points de vue différenciés des parents, liés à leurs « charges » respectives, et d'autre part de faire affleurer certaines des peurs associées à la crèche.

Le couple préfère nettement la crèche, mais ni l'un ni l'autre ne dévalorise les assistantes maternelles. Reste que leur demande d'une place en crèche municipale à Limoges n'aboutit pas et qu'ils « se rabattent » sur une crèche familiale, c'est-à-dire sur la garde par une assistante maternelle qui se rend au moins une fois par semaine dans une crèche collective. Très tôt dans l'entretien et de manière spontanée, Philippe Vareille expose les tensions avec l'assistante maternelle puis avec les personnels de la crèche. L'assistante maternelle, assez âgée, fume et laisse son petit chien jouer à hauteur du visage de l'enfant, ce qui provoque une rupture du contrat au bout d'un an. Selon Philippe Vareille, elle ne nie pas fumer, mais prend l'habitude, après la remarque des parents, de « couvrir l'enfant de parfum » et oublie de maquiller l'odeur de cigarette sur le doudou. Lorsque l'enfant obtient une place en crèche collective, ce sont là encore les règles d'hygiène que Philippe Vareille juge peu respectées : les parents gardent leurs chaussures dans la salle où ils retrouvent leurs enfants le soir (transportant avec eux la boue de la rue les jours pluvieux, la « pollution extérieure »), les personnels semblent changer trop peu les couches et ne pas faire attention aux risques de transmission des virus. Mais les tensions ne portent pas seulement sur l'hygiène. S'instaure en fait pour chaque mode de garde un climat de méfiance, comme le montrent la récurrence de l'expression « quand on arrive » (le parent au départ confiant, dans la remise de soi, qui surprend ce qui se passe réellement hors de sa présence en venant chercher son enfant à la fin de la journée, moment de vérité ou de relâchement des personnels et des normes) et l'usage de la formule « On n'est pas dupes » (à propos du change des couches insuffisant à ses yeux). Philippe Vareille estime aussi que les personnels de la crèche sont en retrait, s'occupent trop peu des enfants et se contentent de transmissions impersonnelles et répétitives. Au cours de la deuxième année en crèche, les conflits sont à la fois adoucis par la présence d'une salariée que Philippe Vareille apprécie (pour lui, elle ne se contente pas de « faire son métier » en suivant les prescriptions des formations, elle a « vraiment la fibre » et elle est également dotée d'une certaine expérience) et aggravés par un épisode précis. Pendant cette deuxième année de crèche, l'enfant prend l'habitude de « lever la main » et de taper les autres enfants, tapant même une salariée une fois, geste qui fait tomber ses lunettes. Ce qui provoque des tensions entre Philippe Vareille et les personnels sur l'imputation et l'interprétation de ce comportement : acquis par imitation des autres enfants, voire de certaines salariées, selon le père (« il l'a fait parce qu'autour de lui, c'était l'environnement ») ; interprété comme un « mode de communication » normal entre enfants par les personnels lorsque le père leur signale ce changement, mais comme une attitude « désagréable » de l'enfant envers les adultes lorsqu'une salariée se plaint devant le père d'avoir été tapée par le fils. Le ton monte et, à cette occasion, Philippe Vareille dénonce l'insuffi-

sance des changes, heurté par ce qu'il perçoit comme de la mauvaise foi lorsque les personnels se défendent en assurant que l'enfant manque parfois de couches propres (que les parents doivent fournir) ou de vêtements de rechange. Philippe Vareille détaille ce conflit et on sent qu'il a cherché à en comprendre le déclenchement et le déroulement, à en fixer une interprétation.

Dans son récit des tensions, Philippe Vareille utilise souvent le pronom personnel « on », qui semble englober sa conjointe, et il attribue sa vigilance sur l'hygiène à la formation en agro-alimentaire de sa compagne. Or, autant il adopte une posture de méfiance, autant Carole Mbango accorde sa confiance tant à l'assistante maternelle qu'aux salariées de la crèche – même si elle approuve la rupture du contrat avec l'assistante maternelle une fois qu'elle a, précisément, perdu confiance. Elle se décrit aussi comme beaucoup moins exigeante que son conjoint : l'hygiène et à la sécurité ne sont pas des préoccupations du couple parental, mais des préoccupations de Philippe Vareille dont elle se désolidarise.

« Ce qui nous gênait... enfin c'était pas tellement je crois le fait [que mon fils lève le bras], même s'il y a eu des fois où on avait l'impression quand même qu'il y avait de l'agressivité, mais... Qu'ils s'amuse, qu'ils communiquent entre eux, [oui], sauf qu'à mon avis, il y a quand même des limites à fixer, parce que si on les laisse se... C'est comme si à la limite, on les amenait, on les laissait tous dans une pièce et puis tout le monde partait à côté. Et il y a quelques fois c'était – c'est pour ça que j'ai eu quelques petites réflexions sur les derniers mois, c'est que... D'un côté, elles nous disaient qu'il y avait pas forcément suffisamment de [personnel], mais certaines fois on arrivait, ben elles étaient deux ou trois... Alors une qui donnait les informations aux parents d'avant, qui attendait [les parents suivants], il y avait encore 7 ou 8 petits qui jouaient dans la cour ou dans la salle, et puis... et puis deux autres qui étaient dans un coin mais qui ne semblaient pas intervenir. Et c'est vrai que quand on voyait deux petits qui commençaient à se chamailler un petit peu et... et moi, peut-être à tort, mais je me disais tant qu'il n'y a pas eu la transmission d'informations, l'enfant est encore sous la responsabilité [des personnels de la crèche], donc je m'interdisais aussi de rentrer dans la salle et [d'intervenir]. » (Philippe Vareille)

« Parce que votre conjoint disait qu'il y avait des petits problèmes sur l'hygiène, les couches...

Carole Mbango : Oui il est très à cheval là-dessus donc...

Vous faisiez plus confiance peut-être...

Oui moi je fais plus confiance, c'est ça peut-être... J'en tiens pas vraiment compte... Pour moi c'est pas forcément... [elle hésite] Moi je trouve qu'il est quand même un peu trop strict là-dessus... Voilà, parce que de toute façon, même si on nettoie, les enfants iront quand même par terre, hein ? Lui voulait absolument qu'il y ait des chausse-pieds, des trucs comme ça mais... les enfants quand même iront par terre...

Mais vous, c'était pas votre priorité...

Non c'est pas ma priorité. Ma priorité, c'était que mon enfant soit bien. Qu'il s'épanouisse à la crèche, qu'on en prenne soin. Même si par moments je peux comprendre certaines de ses idées, comme quoi "Ouais parfois c'est un peu du laisser-aller". [...] Oui peut-être que je suis un peu... négligente... Mais pour moi, c'est pas le principal. Le principal, c'est que l'enfant se sente bien. [...] À la fin de l'année, ils ont proposé pas mal de choses je trouve, plutôt bien... Des contes pour les enfants, des sorties, en fait ils allaient regarder des spectacles... Ce qui est bien, parce que... Bon après, concernant [mon fils], je... voilà, j'ai pris l'habitude de... je fais beaucoup de lectures. Donc ce qui fait qu'il a beaucoup de vocabulaire, par les images... Il sait très bien ce que c'est un spectacle, donc du coup le fait qu'ils redisent à la crèche qu'ils vont voir un spectacle, il est content, il sait ce qu'il va voir... Moi je trouve que c'est plutôt bien qu'ils les fassent sortir. Et même je dirais... à la crèche, c'est rythmé. Donc... dire qu'une

crèche ne propose pas d'activités pour les enfants, moi je pense que c'est pas faisable... Parce qu'ils seraient vite fait débordés. Parce qu'un enfant, il te laisse pas... Il a besoin qu'on l'occupe. Si on l'occupe pas, ben ça se passe mal. [En souriant] Donc je pense que c'est plutôt dans leur intérêt de les occuper. »

Comment expliquer la différence des points de vue et « l'obsession hygiéniste » de Philippe Vareille ? On peut supposer que Carole Mbango est beaucoup plus « dans l'action », à la fois parce qu'elle doit rester mobilisée pour trouver un emploi et parce qu'elle prend plus en charge, au quotidien, son fils et développe avec lui des activités en continuité avec celles de la crèche (jeux, lectures...). Elle ne peut se permettre de douter, au risque d'être amenée à prendre elle-même en charge son fils. Philippe Vareille est quant à lui moins « dans l'action », notamment parce qu'il a été séparé pendant plusieurs mois de sa conjointe et de leur fils. Cette distance, qui l'empêche, pendant les premiers mois d'existence de son fils, d'être le père présent et affectueux qu'il veut être par opposition à son propre père, peut nourrir l'inquiétude, elle-même sans doute renforcée par la configuration familiale (il s'agit d'un premier enfant, voire d'un enfant unique, que Philippe Vareille a eu assez tard, à 42 ans). Cette inquiétude est aussi sans doute exacerbée par l'expérience de la dissimulation, par l'assistante maternelle, de sa consommation de tabac. Par ailleurs, il faut souligner sa vision ambivalente de la crèche : on pourrait dire que la « collectivité » est connotée positivement (préparation à l'école), mais le « collectif » négativement. Dans cette définition négative du « collectif », les enfants sont perçus comme peu sollicités et traités comme une masse indistincte. Ils jouent entre eux, livrés à eux-mêmes, leur nombre autorisant en quelque sorte l'indifférence des personnels qui n'interviennent pas, ni pour faire respecter les consignes d'hygiène et de sécurité, ni pour « fixer des limites », ni pour proposer des activités. La crèche apparaît alors comme une institution peu « éducative », fonctionnant comme une simple « garderie ». Accusation qui n'est pas propre à cet enquêté, où semblent stigmatisés deux comportements professionnels : celui des auxiliaires de puériculture et des agents titulaires du CAP Petite enfance, salariées appartenant plutôt aux classes populaires et toujours potentiellement soupçonnées d'en « faire le moins possible » (préférant la sociabilité entre collègues à l'encadrement des enfants, qui suppose un engagement physique et des compétences éducatives qui peuvent leur être déniées) ; celui des éducatrices jeunes enfants, qui appartiennent aux « classes moyennes du public » (Serre 2009) et peuvent sembler en retrait, lorsqu'elles respectent les injonctions professionnelles relatives à « l'autonomie » de l'enfant (respecter son rythme, le laisser manger, mettre ses chaussures, jouer... seul). Enfin, la méfiance de Philippe Vareille vient peut-être aussi de son « ethos technicien », de ses dispositions à être méticuleux, pointilleux, voire procédurier (il parle de « suspicion » et de « récidive » à propos des gestes des salariées de la crèche qu'il déplore), autant de traits professionnels qu'il doit vraisemblablement à sa formation en sécurité ferroviaire et qui sont importés dans sa perception de la crèche et du travail des personnels. Il importe en même temps de son travail un fort attachement au service public, qui explique aussi en partie ses exigences et sa déception à l'égard de la crèche. Cette critique envers le collectif signale donc une forte attente envers la crèche et ne met pas en cause la hiérarchie des modes de garde, qui prend une forme spécifique chez Philippe Vareille : il manifeste là sa bonne volonté culturelle et sa grille de lecture d'agent SNCF attaché au service public. Du côté des salariées, on imagine que ce père représente un « mauvais client » précisément parce qu'il est pointilleux et met en cause leur travail, ainsi que l'institution (perçue comme sourde aux remarques des parents), tout en attendant beaucoup d'elles.

Conclusion

Les représentations a priori des différents modes de garde font apparaître une perception nettement hiérarchisée, très favorable à la crèche. L'institution, le travail en équipe, le lieu dédié exclusi-

vement à l'accueil des enfants les rassurent, tandis que les assistantes maternelles font l'objet de rumeurs et de soupçons d'incompétence, de paresse voire de violence envers les enfants. La crèche est aussi préférée a priori dans la mesure où elle apparaît, pour les parents des classes moyennes et supérieures notamment, comme une « école de l'école » ; et, pour des parents situés plus bas dans l'échelle sociale, comme une « école de la vie ». Les activités (notamment manuelles ou de motricité) qui y sont proposées et la vie en collectivité (avec ce qu'elle suppose d'autonomie des enfants) sont ainsi investies de sens multiples, pas forcément ceux qu'y accordent les éducatrices et puéricultrices formées à la « puériculture psy », qui insistent surtout sur l'éveil (par opposition au scolaire) et l'épanouissement (par opposition aux apprentissages). Les assistantes maternelles sortent donc perdantes de cette comparaison a priori sur le contenu de leur métier ; or, elles sont aussi critiquées sur la forme et les conditions d'exercice de leur métier. Le fait de travailler à leur compte et, dans les zones tendues, de pouvoir « choisir » les enfants qu'elles garderont, les rapproche de la position des travailleurs indépendants, un rapprochement indécent aux yeux de nombre de ménages des classes supérieures. La liberté dont elles jouissent peut aussi indisposer les membres des classes populaires, qui y voient une injustice dont ils seraient victimes. Enfin, quelle que soit leur position sociale, beaucoup de mères n'imaginent pas que le travail de ces salariées de la petite enfance puisse être différent de celui d'une mère au foyer.

Pourtant, les enquêtes quantitatives montrent que les assistantes maternelles sont le mode de garde favori parmi les catégories aisées de la population. Cette contradiction apparente s'explique lorsqu'on ne considère plus les représentations a priori, mais les jugements a posteriori, fondés sur l'expérience. Celle-ci n'est pas toujours entièrement satisfaisante, mais elle suppose toujours la construction d'une confiance a minima. Celle-ci passe d'abord par le processus de recrutement, au cours duquel une assistante maternelle est choisie ou au moins acceptée. La confiance s'établit soit par l'élaboration d'une liste de « critères » qui seront satisfaits par la personne choisie, critères qui renvoient en partie à la référence de la crèche ; soit elle repose sur le « bon contact » et la recommandation institutionnelle (RAM, PMI), pour les ménages les plus contraints. Elle se maintient ou se renforce grâce à la découverte de l'action éducative de l'assistante maternelle, attestée par les « progrès » de l'enfant, et à travers l'affection mutuelle qui se tisse entre celui-ci et sa « nounou ». Parfois ébranlée par des mauvaises surprises ou des contrariétés, elle est toutefois rarement retirée par les parents, qui n'envisagent sans doute pas de recommencer la recherche de « la bonne personne ». Les mères, en particulier, savent qu'en cas de rupture de la confiance, la charge de la recherche d'un nouveau mode de garde ou de la garde, au moins partielle, de l'enfant leur incomberait. La satisfaction quant à la garde des enfants est ainsi particulièrement cruciale dans une organisation domestique qui demeure très déséquilibrée, comme on va le voir dans le prochain chapitre.

IV. Division du travail parental et relation conjugales

Au-delà de la relation à un tiers, la question de la prise en charge des enfants se pose également au sein du couple. Dire qu'elle affecte les relations conjugales est un euphémisme : l'arrivée de l'enfant le bouscule, le transforme, le met à l'épreuve, le fragilise ou le renforce. Tous les couples enquêtés soulignent combien leur organisation domestique s'en est trouvée modifiée. La question est alors de savoir comment les conjoints s'engagent dans les activités induites par l'arrivée du ou des enfants. De quelle manière s'emparent-ils de ces nouvelles responsabilités ? Comment se répartissent-ils le travail ? Il convient ici, et c'est le choix que nous avons fait, de prendre au sérieux l'emploi du terme travail. Ceux qui l'exercent ne sont pas n'importe quels travailleurs, puisque ce sont les parents. Comment alors caractériser le travail parental qu'ils réalisent ?

Il existe différentes définitions du travail parental. On peut considérer qu'il s'agit du travail des parents en charge d'enfant(s) et qu'il se compose de « tâches pratiques » et de « charge mentale » (Verjus et Vogel 2009). Cette définition s'inscrit dans un mouvement de mise en visibilité du travail dévolu aux femmes et d'objectivation des tâches associées aux fonctions de parent, que ce soit pour les encadrer ou faire reconnaître le travail qu'elles impliquent. Elle reprend une distinction classique entre travail manuel et intellectuel : d'un côté, les tâches pratiques, qui relèvent de la prise en charge matérielle (soin, alimentation, approvisionnement, etc.) et de l'autre, la « charge mentale²⁵ », associée cette fois à la préoccupation permanente, l'exigence de disponibilité et l'organisation de la vie familiale.

Pour intéressante qu'elle soit, elle reste prisonnière d'une distinction quasi-taylorienne entre travail de conception/planification et travail d'exécution, distinction d'autant plus réductrice qu'elle ne tient pas compte du cadre familial dans lequel s'exercent ces activités. De plus, elle rend compte du travail associé à la prise en charge des enfants dans n'importe quel type de « mode de garde » amené à anticiper les besoins des enfants qui lui sont confiés, mais ne rend pas justice à la spécificité de la condition parentale. Être parent, c'est accomplir ces tâches dans la perspective d'une production bien spécifique : celle d'un lien de parenté (Dechaux 2009a). La parenté peut être considérée comme le fruit d'« accomplissements pratiques » résultant de la mobilisation plus ou moins importante, plus ou moins égalitaire, des parents dans ce travail parental.

Le travail parental n'épuise cependant pas la parenté (Dechaux 2009a), qui comprend une dimension symbolique reposant sur l'idéologie du « sang » et sur le support du « nom » de famille (Weber 2005). De fait, tous les parents ne sont pas également qualifiés pour l'exercer. Les travailleurs parentaux, revendiqués et désignés comme tels, se « recrutent » essentiellement au sein de la famille nucléaire : père, mère, parents adoptifs, beau-père, belle-mère. La famille élargie semble moins sollicitée pour contribuer à ce travail. La raison ne tient pas seulement à l'éloignement géographique et à la dispersion des familles. Les grands-parents sont souvent considérés, dans nos entretiens, comme moins exigeants que les parents, ils tendraient notamment à être trop souples, ou à « trop gâter » leurs petits-enfants. C'est pourquoi ils sont surtout sollicités²⁶ moins pour le quotidien que

²⁵ Rappelons que la notion de « charge mentale » a originellement été proposée par Monique Haicault (1984), contre l'idée de grand partage entre travail salarié et travail domestique. L'enjeu était pour elle de souligner que la notion de « double journée » ne rend pas justice aux phénomènes d'empiètement d'un univers sur l'autre. Ainsi, la préoccupation domestique ne se réduit pas à une logique additive mais est à l'origine d'une tension aux effets démultipliateurs.

²⁶ Sachant que les grands parents, et notamment les « mamies » se montrent très demandeuses, en particulier lorsqu'elles sont retraitées.

pour les vacances ou lorsque les enfants sont malades voire, ponctuellement, lorsque les parents s'offrent une soirée ou un week-end. Il n'en reste pas moins qu'ils peuvent contribuer à « dépanner » au quotidien en cas de besoin – au titre de mode de garde secondaire. Enfin, si la présomption de compétence envers le travail parental tend à exclure les grands-parents, elle tend à inclure toujours plus fortement le père.

La question est dès lors de savoir comment les conjoints se répartissent les tâches parentales. Le développement de la contribution du père tend à faire bouger le périmètre de celle de la mère. De plus, les conditions de la participation conjointe des deux parents sont tributaires du système de dispositions acquises au cours de la socialisation antérieure, mais également du processus d'apprentissage qui se met en œuvre avec l'arrivée de l'enfant. Ces dispositions, présumées acquises pour les femmes, font surtout l'objet d'un apprentissage sur le tas de la part des deux parents, voire donnent lieu à des pratiques formatrices au sein même des couples. Reste que l'engagement dans ce travail censé être partagé selon une norme égalitaire peut faire l'objet de tensions palpables au sein des couples, ce qui se décline de façon différente selon les classes sociales.

La division du travail parental demeure en effet très sexuée et plus ou moins égalitaire. Si les classes moyennes et supérieures se caractérisent par une répartition des rôles et des tâches plus égalitaire et davantage négociée, les classes populaires tendent à afficher une séparation plus nette des rôles féminins et masculins, tout en s'ajustant aux normes communicationnelles de négociation (Le Pape 2009a). Les transformations du mode d'exercice de l'autorité se montrent par exemple davantage fondées sur le dialogue que sur l'« autorité autoritaire », à l'image des changements à l'œuvre dans les emplois d'exécution – qui s'avèrent davantage marqués par des normes relationnelles y compris dans l'industrie²⁷. La transformation des pratiques parentales gagne donc à être analysée à la lumière des transformations à l'œuvre dans l'univers professionnel.

Nous nous intéresserons ici à la manière dont les conditions de travail et d'emploi affectent la division sexuée du travail parental. La participation des femmes au marché du travail conduit, *a fortiori* lorsque celles-ci occupent des positions professionnelles supérieures à celles des hommes dans l'échelle des qualifications, à des recompositions de la division du travail parental plus ou moins visibles selon les classes sociales, et plus importantes qu'il n'y paraît dans les milieux populaires. Avec l'arrivée de l'enfant, un parcours d'apprentissage se met en place tant dans le rapport à l'enfant que dans le rapport au conjoint.

4.1. Le travail parental, de quoi parle-t-on ?

Pour comprendre la division du travail parental qui se met en place au sein des couples, il faut revenir sur les activités qu'il rassemble. En effet, dans le travail parental effectué au sein de l'espace domestique, il y a intersection entre les tâches purement domestiques d'entretien de la maisonnée et celles qui relèvent de l'« élevage » des enfants²⁸. Toutes deux s'inscrivent dans cette « l'entraide domestique » de l'« économie cachée de la parenté » (Dechaux 2009b). Mais il faut distinguer les tâches de production domestique proprement dites (nettoyer, approvisionner, cuisiner, ranger, etc.) des tâches de consommation (faire manger, faire se laver, faire s'habiller, etc.) : ces dernières sup-

²⁷ Nous reprenons ici la thèse défendue par Marie-Clémence Le Pape (2009a), à l'appui notamment des travaux d'Olivier Schwartz (2002).

²⁸ On retrouve cette double dimension dans les enquêtes « emploi du temps » de l'Insee. Le travail domestique (vaisselle, ménage, linge, courses, administratif, bricolage, jardinage) est séparé du travail parental, défini comme les activités explicitement consacrées aux enfants (soin, aide aux devoirs, sociabilité, transport). Toutefois, nous ne retenons pas cette définition du travail parental, nous nous en expliquerons dans le point 4.2.

posent une prestation de quasi-service en direction des enfants, qui présente elle-même une dimension fortement genrée.

Le travail parental entre production et prestations domestiques

Le travail de production domestique recouvre autant des activités réputées féminines que masculines (ménage, bricolage, etc.), tandis que le travail de *prestation* aux enfants est plus souvent dévolu aux femmes. Nous nous attarderons essentiellement ici sur ce dernier. De fait, ces prestations parentales ne se limitent pas à une dimension de « care », c'est-à-dire de soin aux autres²⁹. Elles ne sont pas toujours réalisées avec amour, patience et exigence mais sont au contraire le théâtre de différents degrés d'engagement, allant de l'indifférence à la sollicitude en passant par l'absence de « bonne volonté ». C'est l'expérience amère qu'en a faite Félicité Samba avec son mari. Malgré un discours volontariste de ce dernier, face à une situation où il importe de s'impliquer, en l'occurrence faire manger les enfants, ses dispositions le conduisent à s'agacer rapidement et Félicité doit reprendre en main la gestion de la prestation en cours :

« C'est surtout moi parce que les hommes même pour les faire manger ici... Quand je lui dis ah tiens tu t'occupes des enfants vite fait je vais aller me laver j'ai pas eu le temps il me dit, il va commencer, cinq minutes, pfiou !, viens, j'en peux plus ! Voilà ! Donc... là c'est surtout moi... c'est surtout moi. [...] Parce qu'il est pas patient en fait. Donc alors qu'avec les enfants il faut vraiment quand même être patient. Je prends tout mon temps pour leur donner à manger alors que quand c'est lui je viens il y a le riz pa ! Dans l'assiette ! Je dis mais qu'est-ce qui s'est passé ? Mais non il a pas faim, il a pas envie euh... je dis bon, merci. Je m'assoie et puis je dis regarde : ils ont tout mangé. Faut être patient c'est tout. Dis, quand ils veulent pas, tu joues un peu avec eux et puis quand ils oublient, tu remets une cuillère, ils acceptent. » ((Félicité Samba, 34 ans, dont le mari a 39 ans, deux enfants, gardé pour l'un en crèche familiale et l'autre par Félicité, résident en cité HLM en banlieue parisienne)

Les mères sont en première ligne sur ces tâches de prestation au sein de l'univers domestique. Mais les pères y participent toujours plus. Ils le font sous le regard plus ou moins bienveillant des mères face aux premiers pas de leur conjoint dans ces activités souvent très nouvelles pour eux. Comme le montre l'exemple de Félicité dans l'exemple ci-dessus, les mères peuvent s'employer à former leur conjoint, à lui donner des « ficelles du métier », et ceci d'autant plus qu'elles comptent sur lui pour les relayer en cas de besoin. Les pères sont donc toujours plus amenés à intervenir dans ce domaine, comme le souligne Agnès Carrel avec attendrissement :

« Mon mari était très réticent quand il y avait des couches vraiment très pleines. C'est vrai que parfois je l'aide un peu quand... Mais il se débrouille de mieux en mieux tout seul. Et maintenant il sait faire tout seul sans problème, même les couches explosives, il gère ! Après, si je suis à côté et que je lui propose de l'aider, il acceptera ! Mais il gère, et il sait faire. Après je peux pas vous dire combien de fois... Mais quand il est là, il le fait gentiment » (Agnès)

Les pères se donnent ainsi à voir comme apprentis, ce qui ne veut pas dire que leur rôle plus traditionnel de contrôleur n'a pas disparu. Ils ne manquent pas d'exercer ce contrôle à distance du travail de prestation réalisé sur l'enfant et se montrent vigilants sur la qualité du service rendu à l'enfant par un tiers. C'est notamment le cas de Philippe Vareille, qui fait preuve d'un hygiénisme exacerbé dans le domaine des soins apportés à son enfant. Sa vigilance est telle qu'elle a provoqué des tensions avec l'assistante maternelle puis avec les personnels de la crèche. Rappelons que Philippe Vareille reprochait à l'assistante maternelle, assez âgée, de fumer et de laisser son petit chien à hauteur du visage de son fils – il en a résulté une rupture du contrat au bout d'un an. Mais il repro-

²⁹ Avec toutes les réserves qui s'imposent dans l'emploi de ce terme. Sur la critique du « care », voir Zelizer (2010) et Avril (2014).

chait également au personnel de la crèche de ne pas suffisamment respecter les règles d'hygiène. Pour lui, les personnels semblent changer trop peu les couches et ne pas faire attention aux risques de transmission des virus en cas de gastro-entérite. Il estime que les personnels de la crèche sont trop en retrait, s'occupent trop peu des enfants et se contentent de transmissions impersonnelles et répétitives.

Le degré d'exigence envers les tiers peut ne pas être partagé de la même manière par les deux parents. Carole Mbango, qui a pourtant une formation de qualicienne en hygiène, se décrit comme beaucoup moins exigeante et pointilleuse que son conjoint Philippe. Elle se désolidarise de ce qui s'apparente à l'obsession de son conjoint mais n'en est pas moins accusée de négligence par ce dernier :

« on dialoguait pas vraiment là-dessus, mais... je pense qu'il savait... Il me dit tout le temps que je m'en fous, voilà... »

Il voyait ça comme de la négligence...

Voilà, de la négligence de ma part, donc... C'est pas que je m'en fous, c'est que voilà... pour moi c'est pas une priorité. Moi je regarde d'abord le bien-être de mon fils, est-ce qu'il se sent bien dans cet endroit ou pas... Après le reste... »

Carole attribue à la formation qu'elle suit la confiance que lui inspire la crèche, ce qui lui permet de disposer d'autres sources d'information et de relativiser ce qui s'y passe :

« Donc du coup peut-être que moi je suis moins... »

Inquiète...

Inquiète que lui. [...] Voilà, je vois qu'ils font des choses, c'est assez rythmé donc... Du coup, ça correspond à ce que moi, à la base, on m'a dit quand j'ai signé le contrat à la crèche, donc j'ai moins d'inquiétude... »

Il n'en reste pas moins qu'il lui faut se justifier de cette supposée moindre attention aux prestations rendues à l'enfant, qui est devenue un lourd sujet de discorde.

Ces exemples montrent que le travail de prestation aux enfants tend, sinon à être davantage partagé, du moins à faire l'objet de débats entre les conjoints. Il s'agit classiquement du domaine sur lequel portent les accusations de « mauvaise mère » – accusation qui pointe dans le regard porté par Philippe Vareille sur sa compagne et face à laquelle cette dernière est sommée de se justifier tant par son conjoint que ses beaux-parents. Il n'en reste pas moins que s'observe également une participation directe des pères à ce travail de soin. Les femmes sont alors amenées à exprimer, à leur tour, une appréciation concernant la qualité de la contribution effectuée directement par leur conjoint – celle-ci étant réalisée, en l'occurrence, avec plus ou moins d'application et de « bonne volonté ».

Ce travail domestique de production et de prestation fait d'autant plus l'objet d'une attention partagée par les deux parents qu'il a aussi pour caractéristique de constituer la cible de la « police des familles » (Donzelot 1977), qui s'est progressivement muée en une « police de la parentalité » (Bastard 2006). Il représente, de fait, la contribution du foyer à la reproduction de la force de travail. Il s'agit de maintenir sa progéniture en vie et de la rendre recevable par les institutions en charge du social³⁰. Il est, à ce titre, et de longue date, en ligne de mire des politiques hygiénistes mais aussi des normes contemporaines marquées par l'accroissement des exigences en matière d'éducation des enfants. Ce travail parental est le théâtre d'une montée en puissance du référentiel de « l'activation »

³⁰ Et plus largement de toutes les institutions chargées de ce que Daniel Bertaux (1977) appelle la « production anthropomique » (santé, éducation, services à la personne...).

dans la participation des pères. L'accroissement du temps qu'ils y consacrent témoigne de l'efficacité de ces normes mais également du reflux de l'engagement des femmes dans les tâches domestiques, en raison de leur plus grande présence sur le marché du travail.

Le travail parental entre logique fonctionnelle et de maintien du rang social

Cette première dimension ne saurait épuiser le travail parental, qui se définit également par sa contribution à la pente de la trajectoire sociale du lignage. Cette dimension plus endogène, cette fois, relève des investissements réalisés par les parents dans une éducation censée porter ses fruits dans le futur. L'enfant est ici considéré comme un membre en devenir de la famille dont il porte le nom, appelé à écrire la suite de l'histoire familiale, à incarner ses valeurs, ses priorités, ses goûts, son style de vie, etc. Nous faisons le choix de parler de travail y compris pour cet autre versant du travail parental tout en ayant conscience des limites de ce parti-pris. Le travail relève d'un dispositif de mobilisation au service de l'économie et non d'une activité de reproduction ou amélioration des positions sociales. Pour autant, l'extension des exigences de l'économie et la fragilisation des positions socioprofessionnelles dans des systèmes d'emploi en recomposition permanente percutent les stratégies de reproduction. Il en résulte un surcroît d'engagement parental qui justifie, à nos yeux, de conserver le terme de travail. L'enjeu est ici de rendre justice à l'investissement toujours plus important que doivent réaliser les parents pour préparer l'avenir de leurs enfants.

La vigilance des parents dans ce domaine se donne à voir dans la manière dont ils se représentent ce à quoi doit ressembler leur enfant. Cette préoccupation apparaît particulièrement chez Elise Mathieu et Arthur Knecht, très engagés dans la réflexion sur la manière dont ils souhaitent voir leur fille évoluer :

« on a une idée bien précise de, de, de comment on voudrait qu'elle soit... et donc on fait tout pour que ça se passe comme ça pour le mieux, pour elle et puis pour tout le monde, quoi ! Et c'est vrai que c'est aussi un plaisir quand on voit que ça porte ses fruits, que ça marche, qu'il y a une évolution, qu'elle ne fait plus les erreurs qu'elle faisait avant. (...) elle a un peu du mal à dire 'bonjour' par exemple. Les 'Merci', ça va mieux, mais au début, elle avait du mal »

L'enjeu éducatif n'est pas uniquement associé ici à une question de politesse. Les parents et surtout Elise, comme l'explique Arthur, sont très attachés à l'importance pour leur fille de « bien parler » :

« très tôt, sa mère a beaucoup insisté sur... les livres... et parler. Beaucoup parler. Donc elle a même pas 3 ans mais elle parle déjà bien. Elle est assez loquace, elle est assez vivace, et tout. Voilà, on a assez insisté là-dessus... C'est plus la maman effectivement qui y a participé ; moi aussi bien sûr. C'est vrai que c'est une fierté, on est contents... » (Arthur)

On retrouve ici tous les enjeux associés à la gestion du capital symbolique de la famille (Bourdieu 1998), gestion portée le plus souvent par les mères mais avec une participation des pères de plus en plus sollicitée. Le comportement de l'enfant est ici censé incarner le fruit du travail parental réalisé, ce qui peut prêter à frustration quand l'enfant ne donne pas nécessairement à voir les bonnes manières qui lui ont été transmises :

« Alors c'est vrai qu'elle a un peu du mal ; on sait pas quand on va chez quelqu'un, c'est peut-être qu'elle est timide à l'extrême, mais elle ne dit pas 'bonjour', ni 'au revoir', ni rien. Même chez les mamies, par exemple. Alors que c'est des gens qu'elle connaît très bien ! Alors on sait pas trop pourquoi, euh ? À la fin, on essaie, on lui explique, on lui fait comprendre. Mais plus on va lui expliquer, plus elle va se braquer. Ça viendra, je pense, dans quelque temps. Alors on s'inquiétera dans 2 ou 3 ans si c'est toujours pareil. Mais pour l'instant bon. - Q : Ok. ... avec les amis, c'est pas trop euh ? -

R : C'est un peu gênant, je veux dire, elle passe des fois pour une petite sauvage qui veut pas dire 'bonjour' ! Mais bon après elle se lâche et euh ... C'est vrai que maintenant elle va un peu plus maintenant vers les gens. Elle essaie euh » (Arthur)

Le fruit du travail parental se donne ainsi à voir dans les performances langagières de l'enfant, ce dernier faisant ici fonction de chef d'œuvre devant être montré sous son meilleur jour, pour contribuer au capital symbolique de la famille – qui appartient ici aux classes moyennes supérieures, Elise étant « kiné » et Arthur formateur AFPA. Mais ce travail parental exprime également la manière dont les parents souhaitent façonner leur enfant, à l'image de leur style de vie : « on sait exactement ce qu'on veut. On veut pas en faire une petite princesse fragile et tout ... C'est pas ça qu'on voulait, une fille, au départ. On voulait un garçon (sourire) Le cliché 'princesse', on n'est pas du tout dedans ! ». Pas question donc pour Elise et Arthur de « dramatiser les bobos », ils veulent que leur fille soit quelqu'un de « dynamique », à l'image du mode de vie un peu « routard » auquel ils aspirent pour leurs loisirs.

Le travail parental s'inscrit plus largement dans une double temporalité. Il n'a pas seulement pour horizon l'espace-temps de la maisonnée, ses routines quotidiennes et ses rondes auprès des amis, il s'effectue au nom de ce à quoi l'enfant doit ressembler dans le futur. S'il est indéniable que le travail parental s'immisce et empiète dans le travail domestique, pour le colorer et lui donner un relief particulier, il semble également posséder son propre espace. On peut tout d'abord le repérer dans ce que nous appellerons ici le travail de socialisation réalisé par les parents avec et sur les enfants. Ce travail d'ordre essentiellement relationnel ne se réduit pas au « soin » ou à l'attention accordée aux enfants en termes d'écoute, de dialogue, d'aide aux devoirs, etc., autrement dit au « care » et aux formes de sollicitude généralement attendues des femmes. Il relève également de tout ce qui touche à la « mise en ordre » des situations (Cartier et Lechien 2012), c'est-à-dire de ce qui consiste à faire autorité auprès des enfants, à gérer les conflits et les crises. Ces espaces du travail de socialisation sont généralement genrés, mais une polyvalence se donne à voir entre les pères et les mères dans ce travail basé sur l'interaction-sollicitude et l'interaction-autorité. C'est d'ailleurs ce que souligne avec force l'un des couples rencontrés, qui fait partie des couples de milieu populaire amenés à se relayer auprès de leurs enfants. Karine et Yannick Braud soulignent ainsi qu'ils sont tous les deux « autoritaires », Karine se démarquant explicitement des mères qui attribuent cette mission au père :

« Mais je pense qu'on a de l'autorité l'un comme l'autre et que ce soit l'un ou l'autre qui soit seul avec les enfants, on arrive toujours à se débrouiller, hein. C'est pas pour autant que le soir... Moi, s'il m'est arrivé quelque chose avec les enfants dans la journée, je vais régler ça avec les enfants dans la journée et c'est pas pour autant que Yannick va en remettre une couche le soir ou, enfin, voilà. Chacun a son autorité. » (Karine).

Ce travail parental de socialisation comporte également une autre dimension importante au regard de notre enquête et de notre questionnement : les activités ludiques, des moments de plaisir partagé, des jeux de société aux sorties dans la nature en passant par les histoires ou jeux d'extérieur, autrement dit, le partage des loisirs. Qu'il s'agisse de « profiter de ses enfants », de partager avec eux des moments de bonheur ou de découverte, que la finalité soit ouvertement utilitaire ou pas, l'enjeu est ici de « faire avec » et d'expérimenter avec eux une distance aux rôles parentaux : le parent partenaire de jeu, guide culturel, coach sportif, etc. Ainsi, prendre soin, recadrer, jouer ou expérimenter d'autres rôles sociaux, sont des activités qui participent à ce travail parental de socialisation imprégnant le quotidien tout en se donnant particulièrement à voir dans le temps des loisirs.

Ce travail de socialisation sur un mode ludique situé à l'intersection de l'éducatif et du « cadrant » semble particulièrement investi par les pères, ce dont témoigne Lucie à propos de son mari : « mon Eddy, il s'occupe à la limite mieux des filles que moi, je parle au niveau des activités, des choses

comme ça, il passe énormément de temps ». Il est souvent investi séparément par les deux parents, une certaine division sexuée du travail se donnant à voir ici, et ceci que les couples fonctionnent sur un registre égalitaire ou non. Cette dimension est à mettre en relation avec l'accroissement de l'implication des couples dans la relation affective avec leurs enfants (Champagne *et al.* 2015), mais cette implication prend des formes différenciées selon le statut parental – les pères se montrant davantage amenés à prendre en charge des activités ludiques, physiques, ou tournées vers l'extérieur. Ainsi en va-t-il de Magali et Meven Moreau, qui revendiquent une différenciation sexuée des rôles parentaux dans ce domaine : « Maman, ça va plus être les câlins, être consolé quand on se fait mal, même s'ils nous voient faire les mêmes choses à la maison » tandis que Meven souligne que son « plaisir c'est de jouer avec les enfants ». De fait, il joue à la console Wii avec ses enfants en intérieur ou les emmène jardiner dehors quand il fait beau tandis que Magali fait davantage de jeux de société avec eux – plutôt en intérieur.

Travail parental et transmission

Enfin, le travail parental recouvre une dernière dimension relevant cette fois de la transmission. Contrairement au travail d'interaction, cette transmission tend à s'effectuer à distance de ses destinataires et comporte une dimension immédiate de transmission monétaire – la « redistribution de revenu » (Dechaux 2009a). L'économie politique classique ne conçoit, en effet, la contribution des pères au travail parental que sous cette forme de contribution monétaire. Leur travail professionnel est censé bénéficier d'un sur-salaire de chef de famille (Scott ; Downs 2001) dans la perspective d'une « éternisation » de la force de travail³¹. Cette conception restrictive du travail parental des pères n'a pas disparu. C'est ainsi que Paul, le mari de Josiane Joveli, croisé lors de l'entretien avec sa femme alors qu'il partait travailler, définit son rôle, à savoir « ramener à ses enfants ce qu'il leur faut pour vivre ». L'entretien avec Josiane, elle-même salariée pourvoyeuse de ressources, montre toutefois que le rôle de père de son mari est plus étendu qu'il ne le dit lui-même puisqu'il prend aussi en charge du travail de socialisation – en l'occurrence les sorties au foot avec ses fils, qu'il emmène s'entraîner deux fois par semaine et voir des matches le week-end. Reste que Paul n'a pas souhaité nous recevoir en entretien. Pour Josiane, il s'y est dérobé faute de temps – il a un double-emploi d'agent d'entretien intérimaire – mais aussi d'énergie – ce travail l'épuise. C'est pourquoi, ainsi que le résume Josiane : « lui, il rentre, il mange, il dort ». Autrement dit, il consacre son temps libre à reconstituer sa force de travail et à sortir avec ses fils pour se détendre, ce qui n'empêche pas Josiane d'insister sur le fait qu'il fait de son mieux et « qu'il aide, quand même ».

La transmission repose sur la mise en circulation de l'argent gagné au sein de la famille. Ce transfert de revenu peut se traduire, comme Olivier Schwartz (1990) l'a observé, par le rituel de la remise de la paie, rituel que l'on retrouverait sans doute également avec des formes propres dans les classes supérieures – si celles-ci étaient étudiées avec la même acuité. Aymeric Carrel est emblématique de ce rôle exclusif attribué au père. Agnès est enseignante, elle travaille à mi-temps et son mari est ingénieur informaticien. Le travail parental de ce dernier, qui est également présenté comme quelqu'un qui fait de son mieux et « qui aide », apparaît centré sur l'apport de ressources pour le ménage.

« il gère autre chose, il gère les finances, il a son boulot, il peut pas tout... Je peux pas, moi, dire je prends un mi-temps, et lui laisser tout le boulot à la maison non plus, quoi !

Oui oui... Donc son domaine à lui, c'est vraiment... de travailler...

Voilà, de ramener de l'argent... (rire) le pauvre ! Et à moi, de le dépenser ! (rire) » (Agnès)

³¹ Il s'agit ici d'une formule de Marx.

Cette division du travail est parfaitement assumée par l'intéressé, qui l'exprime sans fard en termes managériaux :

« dans ce domaine-là, je suis plus exécutant que manager, si on peut dire (sourit) ! Finalement, dans l'organisation de la famille, selon les sujets, on se rend bien compte l'un comme l'autre que, pour tel ou tel sujet, il faut qu'il y ait un manager, mais il ne peut pas y en avoir deux. Parce que c'est compliqué de manager à deux, quoi. Donc selon les domaines, c'est plus moi qui suis le manager et ma femme en tant qu'exécutante, et pour d'autres c'est l'inverse » (Aymeric)

Mais le travail de transmission peut être différé dans le temps. Il entre alors dans une logique d'héritage : les enfants sont considérés comme les destinataires d'un patrimoine (mobilier et/ou immobilier), ceci dans le cadre d'une transaction qui est plus ou moins tenue secrète. Les pères se positionnent parfois spontanément sur ce terrain dans les entretiens. La question est pour eux de savoir ce qu'ils pourront leur transmettre. Mervin Moreau résiste à l'idée d'avoir un troisième enfant car il doute de ce qu'il pourra transmettre à ses deux premiers enfants ; Pierrick Muller a la même préoccupation. Cet ouvrier, devenu chef d'équipe, conçoit son rôle comme celui du père devant assurer la sécurité matérielle de ses trois enfants. Si Christelle, sa femme, souligne qu'ils ont « fait » le troisième après les deux garçons, dans le but d'avoir une fille³², la version de Pierrick est différente. Selon lui, « si on a fait trois enfants », c'est qu'« on savait déjà ce qui était assuré pour eux. Là, on a déjà deux maisons qui sont à eux. Deux, ma mère a encore un appartement au-dessus. Les trois sont déjà logés, plus ou moins. S'ils le veulent ! C'est déjà un avantage pour eux plus tard. Ils ont déjà leur logement ». Néanmoins, si la sécurité des enfants est assurée, ces derniers ne doivent rien en savoir car ils doivent encore « bien apprendre » à l'école pour obtenir un emploi stable :

« Malgré qu'ils reçoivent tout mais voilà, il faut quand même qu'ils apprennent bien

Qu'ils reçoivent ?

Et bien je veux dire pour plus tard : s'ils ont déjà leur maison assurée plus ou moins mais ça, ils ne le savent pas mais ... Pas qu'ils voient la facilité, je veux dire de la vie comme ça.

Il faut qu'ils apprennent par eux-mêmes...

De se débrouiller un peu » (Pierrick).

Dans cette transmission, Pierrick Muller n'est pas un simple vecteur, passif, il a pris une part active à accroître le patrimoine. Il a consacré plus d'une année à construire sa maison en transformant une grange située dans l'arrière-cour de sa grand-mère et en se faisant aider par des cousins. Reste que ce travail a pour double vocation d'assurer le logement présent et futur et s'inscrit dans un projet de transmission à distance sous le sceau du secret.

Mais les transmissions différées font également l'objet de stratégies plus explicites. En témoignent les stratégies de transmission du capital culturel, qui se traduisent par un choix des parents d'anticiper le lieu d'habitation en fonction de l'école qu'ils souhaitent pour leurs enfants. Ces stratégies de domiciliation liées aux enjeux de réussite scolaire sont très fréquentes – sinon la règle ? – parmi les classes supérieures. C'est ce qu'illustre le cas d'Agnès et Aymeric qui ont quitté Paris pour s'installer à Versailles avant l'entrée au primaire de leurs filles :

« Moi c'est une ville que j'aime beaucoup. Je connaissais un peu les écoles, et je trouvais que c'était pas mal. J'aime bien l'environnement.

Oui, donc vous avez choisi aussi en fonction des écoles...

³² L'entretien avec Christelle a été fait en présence des trois enfants, on peut supposer que cela explique la raison de cette divergence de point de vue : l'enjeu de taire l'héritage à venir des enfants.

Oui, des écoles, de l'environnement, des différents cadres qu'on pourrait offrir aux filles, faut être très honnête, d'un point de vue sociologique » (rire) ! (Agnès)

On retrouve cette même préoccupation parmi les couples en ascension sociale, soucieux d'offrir à leurs enfants un environnement sécurisé favorisant la réussite scolaire. Les stratégies d'anticipation se donnent à voir toutefois différemment. Les couples des classes supérieures font d'une certaine manière des calculs de prévision de la réussite scolaire de leurs enfants, l'enjeu étant pour eux de maintenir leur rang. Les couples issus des classes populaires en situation de mobilité sociale entretiennent, pour leur part, un rapport à l'avenir davantage marqué par la prévoyance³³. L'enjeu est pour eux moins de cibler un résultat désiré – qu'ils peuvent néanmoins imaginer – que de travailler à ouvrir, pour leurs enfants, le champ des possibles. Il s'agit alors de créer les conditions, dans le présent, d'une réussite ultérieure. Pierre Pochart et Leila Zerkaoui, qui forment un couple hypogame, sont assez emblématiques de cette démarche. Chacun d'eux insiste, cependant, sur deux dimensions différentes de la prévoyance à mettre en œuvre. Pierre, qui est agent de sûreté chez Aéroport de Paris, insiste – par déformation professionnelle sans doute mais pas uniquement – sur les conditions de sécurité qui sont requises en milieu scolaire :

« Il y a tellement de violence, et la violence elle touche aussi l'école, en fait les sorties d'école, et en fait on voulait pas euh, on voulait pas que Chloé aille dans un quartier où l'école n'est pas recommandée, recommandable (...). Je regarde et j'écoute les infos, et puis bah par mes collègues aussi, de toute façon j'ai des... j'ai plusieurs collègues qui alors ils habitent près de Roissy, et euh qui ont dû changer les enfants d'école parce que euh, parce que leurs enfants ont été touchés par la violence quoi. Moi je voulais pas ça pour les enfants, je voulais essayer de les préserver même si je sais que dans la vie ils seront confrontés de toutes façons à ces phénomènes de société, qui sont grandissants, mais euh en tout cas au niveau de l'enfance je vais essayer de les préserver de, du danger quoi » (Pierre)

Il s'agit pour le père d'anticiper le risque encouru par sa fille dans son environnement scolaire pour la protéger et ne pas entraver les conditions de déroulement de son parcours scolaire. Sa contribution se traduit ici par ce qui pourrait s'apparenter à une « charge mentale » d'anticipation des risques et de leur prévention. Leila, de son côté, œuvre à préparer l'avenir en se situant davantage dans l'accompagnement. Soulignant qu'elle a reçu une éducation « assez cadrée », avec une mère qui l'« accompagnait » beaucoup, elle estime qu'elle reproduit un peu cela : accompagner, signifie pour elle les préparer à l'avenir, pas vivre « au jour le jour » :

« on fait au mieux pour nos enfants, pour le bien de nos enfants, que ça soit d'essayer de faire des économies pour leur faire faire des études après – alors voilà on voit au long terme, donc c'est de les accompagner dans la vie de tous les jours, c'est pas « on vit au jour le jour et on verra demain, c'est toi qui t'éduques tout seul » ; c'est on essaie de les accompagner, voilà » (Leila).

De fait, Leila accompagne ses enfants dans le travail éducatif, elle leur en fait faire plus que ce qui est demandé, dans le souci de les préparer à travailler pour aller loin dans leurs études :

« Bah au-delà, c'est que s'il y a quatre mots, on fait six mots ; je sais qu'elle a dictée vendredi, ben on fait des dictées pour voir si elle va bien faire les accords du S et du ENT (...) Je veux que, voilà, elle travaille (...) moi j'ai ma cousine, sa fille, elle, est dans une classe au-dessus. Même si elles ont six mois de différence parce qu'elle est née en janvier, ben on voit tout ce qu'ils ont à faire, et ben s'ils s'y mettent pas maintenant ça va être dur après pour eux.

D'accord donc il y a un rôle de préparation pour l'avenir ?

Oui voilà, moi je serais plus dans ce genre, dans cette situation que essayer de préserver... »

³³ Nous reprenons ici la précieuse distinction faite par Bourdieu (1961) entre prévision et prévoyance.

La préparation de l'avenir passe ainsi également par un travail de socialisation à l'engagement sans réserve dans le travail scolaire, le rapport à l'avenir s'inscrivant davantage dans un travail quotidien de répétition de l'effort et de la règle à suivre, ceci pour Leila en vue de se dépasser plus que de « préserver » une position acquise – ce qui serait plutôt la posture de son conjoint. Reste que le travail de transmission transforme ici les parents en « guetteurs » (Bidet 2011) des besoins de leurs enfants, pour participer à les relever s'ils sont amenés à flancher ou à éliminer les obstacles qui pourraient surgir et entraver leur développement. L'exemple de Leila suggère que les femmes s'engagent davantage dans des rôles d'accompagnatrices, de « coach » ou de guide au quotidien. Il souligne surtout l'importance d'un travail de transmission de proximité que l'on rencontre également chez les pères, et qui ne se traduit pas seulement, pour ces derniers, par une « charge mentale ».

À l'arrivée, le travail parental se donne à voir à partir de quatre composantes qui, à un pôle, le rapprochent et le font empiéter sur le travail domestique, et à l'autre, s'en autonomisent, sachant que la zone de recouvrement est très importante – mais présente, comme on va le voir, des formes d'engagement très différenciées.

Travail domestique ←		→ Travail parental	
Production	Prestation	Socialisation	Transmission
Ménage, cuisine, courses, lessive, repassage, rangement, bricolage, jardinage, réparations, administration	Faire manger les enfants, les toiletter, les habiller, les "réparer" (suivi médical), les véhiculer (crèche, école, médecin, activités culturelles ou sportives ...), aider aux devoirs	Réponse orientée aux sollicitations quotidiennes : écouter, apaiser, éduquer, jouer, faire autorité, corriger, occuper, raconter des histoires, etc. / Sorties, visites, activités hors domicile	<i>Travail à distance, en direct ou en différé :</i> transmissions de revenus, transmission de biens matériels ou de capital culturel <i>Travail de proximité :</i> Accompagnement du développement de l'enfant par un travail de « coaching » ou de « guet »

4.2. Configurations parentales et arrangements conjugaux

Selon les contraintes dans lesquelles ils se trouvent, mais également selon leurs dispositions, antérieures, les couples donnent à voir une distribution du travail parental qui reproduit ou modifie la division sexuelle du travail, ceci dans un cadre plutôt imposé ou plutôt négocié. L'analyse du degré de polyvalence entre les tâches parentales permet de s'interroger sur les glissements de rôles sexués qui sont à l'œuvre. Notre enquête nous amène à dégager deux grands types de configurations, marquées par plus ou moins de polyvalence ou de spécialisation dans la division du travail parental, sachant que ces configurations sont le théâtre d'arrangements plus ou moins négociés.

Des configurations marquées par une spécialisation étanche...

Dans les enquêtes « emploi du temps » de l'Insee, le travail domestique (vaisselle, ménage, linge, courses, administratif, bricolage, jardinage) est séparé du travail parental et défini comme regroupant les activités explicitement consacrées aux enfants (soin, aide aux devoirs, sociabilité, transport). Sur la base de cette catégorisation, il apparaît que les femmes effectuent la majorité des tâches ménagères et parentales – elles assurent respectivement 71 % et 65 % du temps consacré à ces tâches (Champagne *et al.* 2015). Pour autant, de timides changements s'observent. D'une part, les femmes tendent à passer moins de temps au travail domestique mais davantage aux tâches parentales. Ensuite, la part du temps passé par les hommes dans le total des tâches domestiques du couple a évolué lentement mais positivement depuis 25 ans : de 28 % à 34 %, ceci essentiellement en raison d'une baisse générale de la participation des femmes dans ce domaine (Champagne *et al.* 2015). Les évolutions sont davantage marquées pour ce qui est des tâches parentales. La part moyenne du temps qu'y consacrent les hommes dans le total de celle du couple est passée de 20 % à 31 % entre 1985 et 2010 (*ibid.*).

Cette catégorisation du travail parental, très instructive, conduit à mettre en lumière des évolutions dont il importe d'interroger les ressorts et la portée. Elle gagne à être affinée car elle passe sous silence d'autres dimensions du travail parental, comme celles qui sont liées aux enjeux de transmission, et ne permet pas de saisir la dynamique du partage des tâches tant le recouvrement entre le parental et le domestique est important. Le travail parental repose sur des tâches et prestations domestiques, des pratiques de socialisation et de transmission qui empiètent les unes sur les autres sans pour autant faire l'objet des mêmes formes d'engagement. La contribution des deux conjoints est de fait inégale et traversée par d'importantes logiques de division morale et sexuelle du travail.

La spécialisation étanche des rôles parentaux entre les pères et les mères s'observe dans le haut et le bas de l'échelle sociale. L'investissement des pères dans leur carrière justifie l'investissement des mères dans la famille et l'activité professionnelle de ces dernières joue véritablement le rôle d'emploi d'appoint. C'est ce qu'illustre de façon emblématique le cas des époux Carrel. Agnès s'est mise à mi-temps après la naissance de leurs jumelles et compte poursuivre son mi-temps avec l'entrée de ses filles à l'école, de façon à ne pas leur infliger de trop longues journées. A la question de savoir si son conjoint avait, de son côté, envisagé de prendre un congé parental, elle répond de façon éloquent :

« Ah non... Ben si il m'a dit en riant « moi je veux bien prendre un congé parental, le problème c'est qu'on pourrait pas vivre en fait ». (...) L'intégralité de mon salaire de prof passe quasiment dans l'emprunt de l'appartement, donc euh... Donc on peut pas vivre, en fait. En riant, il me dit de temps en temps qu'il aimerait bien, que pourquoi pas, mais c'est juste parce que financièrement il peut pas... Et puis je crois que... je le vois pas faire ça. Il aime beaucoup ses filles, il s'en occupe, mais je pense que... voilà. Et puis c'est pas spécialement son rôle non plus de rester à la maison, je trouve » (Agnès)

On retrouve ici la répartition traditionnelle des tâches et des espaces entre homme et femme, qui place le père en dehors, et la mère à la maison, auprès des enfants, à veiller sur eux. La religion catholique à laquelle les deux conjoints sont très attachés – Agnès enseigne dans le privé et a longtemps donné des cours de catéchèse – joue manifestement ici son rôle de régulateur des conflits : aucune tension n'est palpable dans les propos des deux conjoints. La complémentarité qu'ils affichent s'inscrit dans un rapport de dépendance économique dont la vérité objective est noyée dans une morale parentale qui réclame leur dévouement à la famille, mais sur la base d'engagements totalement distincts. L'investissement du père dans la carrière tranche avec le désinvestissement de la mère dans la sienne. La naissance de leurs jumelles a fortement contribué à modifier le rapport

d'Agnès à son travail : elle qui ne se sentait pas toujours très solide avant, fait maintenant des cours « un peu au radar » à cause de la fatigue et elle est plus lente à rendre les copies. Elle a arrêté d'être professeure principale et ne fait plus la catéchèse. L'enjeu est pour elle de se consacrer du mieux qu'elle peut à son rôle de mère.

À l'autre extrémité de l'échelle sociale, plusieurs couples fonctionnent selon cette logique de forte spécialisation étanche en matière des rôles parentaux. Les Rigouste, couple vivant en zone rurale isolée, avec trois enfants dont deux jumeaux, ou encore les Gomes, couple d'origine portugaise dont le père exerce dans la restauration avec des horaires à rallonge et est, de fait, absent du travail parental dans la sphère domestique. Josiane Joveli se trouve dans un cas similaire, à cette différence près qu'elle est à la fois le principal pourvoyeur de ressource en même temps que la gardienne du foyer. Josiane est cuisinière dans la restauration collective, elle travaille du matin 7h jusqu'à 15h. Son mari est le plus précaire des deux, il est intérimaire dans l'entretien et connaît des épisodes de chômage mais la division sexuelle du travail l'emporte. Josiane fait les courses – elle repère les promotions sur internet tous les mardis soir et fait le tour des supermarchés qu'elle a repérés le mercredi pendant que son dernier fils est au centre aéré. Elle fait la cuisine, s'occupe des achats, des vêtements, et prend entièrement en charge l'intendance de la famille. Faute de faire participer son mari, elle enrôle ses deux plus grands fils dans la prise en charge de leur petit frère le matin – ils le font déjeuner et emmènent à l'école – ou dans les courses. Dans cette configuration, comme dans la précédente, la division sexuée du travail est acceptée. Josiane estime qu'elle est dans son rôle de mère et cherche même à couvrir le père de ses enfants.

Deux sources de tension tendent cependant à surgir. Josiane tente de mettre son mari à contribution pour le ménage mais est loin de toujours y parvenir :

« Le ménage il fait mais sans le forcer... il peut le faire très bien... selon lui... il fait quand il sent que ça monte un peu, là, il le fait (rires) ça, quand il sent que ça monte un peu, il fait! sinon, c'est cool Raoul... »

De la même façon, elle souligne, non sans une certaine amertume que son mari s'est en quelque sorte positionné sur la dimension la plus gratifiante du travail parental, en l'occurrence, sur le travail de socialisation qui lui permet d'échapper au statut parental en devenant le compagnon de foot de ses fils :

« Lui, tout ce qui concerne les activités ludiques, il est plus avec les garçons que moi, moi je me retrouve toute seule avec Nathan et lui il s'en va avec les garçons, ils vont voir les matches de foot... avant je me retrouvais toute seule avec Emmanuel, maintenant, toute seule avec Nathan... et quand Nathan il sera pas là, je me retrouverai toute seule avec toute seule... (rire amer) Je me retrouverai toute seule... la dernière fois, la semaine dernière, ils ont été à la Meinau, ils sont rentrés tard, c'était leur délire... »

Cet exemple montre que dans le travail parental, les couples sont exposés aux mêmes types de tensions que celles qui ont été soulignées dans le travail à domicile (Devetter et Rousseau³⁴ 2011 ; Avril 2003, 2014), entre deux types de tâches : celles qui relèvent du ménage proprement dit et plus largement de la production matérielle (cuisiner, faire le ménage...) ou administrative (faire des papiers, etc.) et celles qui relèvent du relationnel (toilette, soin, conversation, etc.), ce qui correspond, dans notre classification au travail de prestation et de socialisation. Josiane accepte difficilement la

³⁴ Dans leur ouvrage *Du balai*, Devetter et Rousseau s'interrogent sur la pertinence des politiques publiques en faveur du développement des emplois de service à la personne. Ils soulignent que ces services renferment en réalité deux types d'activités : les tâches ménagères et celles de soin (« care »). Or s'il est, selon eux, d'utilité publique d'encourager le soutien aux personnes en situation de dépendance et les emplois du « care », il est plus problématique de subventionner l'externalisation du ménage, qu'ils analysent comme une « revalorisation politique de la domesticité ».

faible participation de son mari aux tâches domestiques de ménage et cherche à l'entraîner avec plus ou moins de succès. Mais elle souligne l'injustice de voir son mari profiter des enfants en dehors du cadre familial et sans elle – elle indique plus loin dans l'entretien que seule la pause hivernale permet de sortir tous ensemble. Elle se retrouve sinon exclue de ces moments de détente alors qu'elle assure, à elle seule, tout le travail domestique et de prestation.

On retrouve ici la tension entre le travail de socialisation et de prestation : la dimension asymétrique de ce dernier contribue à l'associer à une forme de servitude (Jeantet 2005), voire de « sale boulot » parental, inscrit dans des routines quotidiennes exposées aux incidents, déboires ou désagréments. À l'inverse, le travail de socialisation est a priori davantage propice aux expériences de « vrai boulot » (Bidet 2011) : la satisfaction de voir l'enfant parvenir à réaliser seul une performance à la suite d'une intervention parentale (« elle dit bonjour, on est contents ») rend le travail de socialisation plus désirable. Les tâches de prestation recouvrent donc des activités que les parents peuvent chercher à déléguer, à l'inverse, le travail de socialisation a plus de chance de correspondre à celles qu'ils cherchent le plus souvent à conserver : elles relèvent d'engagements jugés non seulement plaisants mais surtout efficaces et opératoires, ils comportent un avant et un après, ils permettent de mesurer des progrès et participent à créer des souvenirs. Les mères ne sont pas les seules gardiennes de ces souvenirs car les pères tendent à prendre leur part dans leur matérialisation. C'est notamment le cas de Philippe Vareille, qui tient un petit carnet où sont consignés tous les progrès de son fils, et qui réalise des vidéos, pour enregistrer des traces de son développement. Il en va de même pour Didier Witz, qui gère les photos de la famille sur son ordinateur, trace d'un ethos technique mis au service de la famille.

Reste que la partition entre tâches de prestation et activités de socialisation se prête à un schéma inégalitaire : celui de la configuration traditionnelle où le père délègue le travail domestique et le « sale boulot » parental de prestation à la mère, et se réserve le travail de socialisation le plus propice aux expériences gratifiantes. Mais cette séparation nette et non discutée entre les travaux masculins et féminins (Le Pape 2009a) n'est pas exempte de tensions, précisément sur le travail domestique et de prestation de service à l'enfant. Ces deux types de tâches tendent, de fait, à faire l'objet d'un partage toujours plus important.

Des configurations marquées par la polyvalence

L'expérience de la polyvalence, qui favorise une division du travail sinon égalitaire, du moins tendant à une répartition plus équilibrée entre les deux conjoints, se rencontre dans tous les milieux sociaux et notamment au bas de l'échelle. L'emprise des conditions d'emploi peut imposer une relative substituabilité des conjoints. Les couples de milieux populaires sont d'autant plus concernés par ce cas de figure que les emplois d'exécution sont de plus en plus soumis à la flexibilité requise par le « temps du marché ». Christelle et Pierrick Muller sont particulièrement exposés à cette emprise du temps professionnel sur la division du travail parental. Pierrick est chef d'équipe dans l'industrie agro-alimentaire, il travaille en 2x8, sa femme Christelle est intérimaire et ils ont trois enfants. Après avoir eu recours à une assistante-maternelle, puis avoir fait garder les enfants par Christelle, qui a elle-même exercé comme assistante-maternelle pendant près d'un an, le couple a fait le « choix » de travailler en contre-équipe. Pour des raisons économiques, les parents ont choisi de se relayer auprès des enfants en maximisant l'utilisation des ressources familiales de proximité. Ce sont les grands-parents, qui habitent dans le même village, qui assurent la jonction le midi et le péri-scolaire en cas de besoin. Mais dans la mesure où les parents se relaient auprès des enfants, en travaillant l'un du soir, l'autre du matin, ils se montrent très polyvalents à la fois sur le travail domestique et de prestation.

Chez ce couple, c'est « celui qui est là » qui prend en charge ces deux dimensions du travail parental. Celui qui est là le matin prend en charge le petit déjeuner, emmène les enfants à l'école, assure la préparation des repas, et le ménage s'il le faut. Et « celui qui est là » l'après-midi récupère les enfants à l'école :

« Ils prennent leur goûter. On fait les devoirs avec le grand déjà... Le petit, il n'a pas encore de devoirs (...) Après le soir, de 4 h à 7 h, on va dire, la petite fait de la peinture. S'il fait beau, on va faire un tour (...) On essaie toujours de faire quelque chose. Des fois, je joue aux jeux de société aussi avec eux (...). Voilà, et à 7 heures généralement, je donne le bain, la douche. Après on mange. Et la semaine où il y a école, vers 8 h ½, on essaie toujours de les mettre au lit. Ça permet de souffler aussi, ils sont au lit et il leur faut aussi le temps de sommeil» (Pierrick).

De la même façon, quand les enfants sont malades, Pierrick « se débrouille » : « Si l'un des enfants est malade, j'ai droit à trois jours sur l'année. Après c'est à moi de le gérer. Après j'ai pas mal d'heures aussi où je suis à la maison ». Quant aux courses, une partie d'entre elles est assurée par Pierrick grâce à l'entreprise dans laquelle il travaille, une charcuterie industrielle :

« Après, j'ai pas mal d'aliments du travail que je ramène toutes les fins du mois. J'ai un colis qui est intéressant.

Un colis donc pour le personnel ?

Oui. On a un bon prix et pratiquement à manger pour deux semaines dedans. Plus ou moins si on arrange. (...) Et là encore on fait quelques courses pour le restant qui manque. »

Pour le reste, les courses sont faites ensemble ou séparément, si possible en semaine :

« Comme on voit pas toujours les enfants en semaine, plus ou moins, on essaie de faire ça la semaine pour les courses ... quand la personne est d'après-midi, soit moi, soit elle, généralement on les fait le matin. On y va 2 fois la semaine puis ça nous occupe aussi, ça nous fait sortir.

Et qui est-ce qui fait la liste de courses ?

Oui, c'est en fonction de ce qui reste. On gère tous les deux ».

Dans cette configuration, le père³⁵, la mère mais aussi l'aîné sont mobilisés pour ce travail parental de prestation. Dans la mesure où chaque soir, un seul parent est là, l'aîné des enfants se trouve « parentalisé » à son tour : « il commence à lire les histoires aux petits. (...) Mais il aime bien. Il aime bien l'école, il aime bien apprendre. Ça ne le dérange pas ». Cet enrôlement de l'aîné n'a pas manqué de se manifester jusque dans l'entretien avec Christelle, la mère, qui a eu lieu en présence des enfants. Il prend part aux échanges sur le mode de garde, en spectateur engagé de l'organisation domestique. C'est lui qui, au cours de l'entretien, souligne la fatigue de sa mère, sa difficulté à entrer dans le rôle d'assistante maternelle (« ça l'énervait ») et l'importance de la contribution du grand-père, retraité, qui fait notamment la jonction en les gardant « une heure entre midi et deux ».

Dans cette configuration, tout le monde participe, y compris pour les tâches ménagères, et même si ce n'est pas de gaité de cœur, comme le dit Pierrick : « Faut participer, c'est sûr. Sinon ça va pas. (...) Je sais tout faire, on va dire, à part le repassage, je pense ». Il s'agit bel et bien d'un travail, qui pour Pierrick, « se fait naturellement » et dont il se montre satisfait « je pense qu'on fait tous les deux du bon boulot ». Christelle, en revanche, se montre plus réservée : « On en a toujours discuté et après, le truc le plus important, c'est financièrement. Faut pas se leurrer ». De fait, dans ce couple, la polyvalence semble presque totale sur les tâches domestiques, à l'exception du repassage et des papiers que Christelle assume seule. Pierrick ayant une formation de cuisinier et dix ans de

³⁵ A l'aide de son entreprise, qui fait de lui un prestataire d'alimentation !

plus que son épouse, prend en charge la cuisine quotidienne et contribue au ménage – mais moins que Christelle. Cette dernière conserve également la prise en charge des tâches traditionnellement féminines, et notamment tout ce qui concerne le linge. Dès lors, le revers de cette organisation est le rythme qu'elle impose. Le plus dur pour Christelle est de surmonter les conflits entre les enfants – les deux derniers ne s'entendent pas – quand ils ne sont pas à l'école, car ses nuits sont courtes, notamment quand elle travaille d'après-midi :

« Le plus dur, c'est d'arriver à surmonter les conflits... »

...quand on est fatigué surtout. C'est ça surtout. (...) Parce que quand je rentre d'équipe d'après midi, j'arrive pas à me mettre au lit avant minuit. Parce que 10 heures et demie (du soir), le temps de rentrer, oui enfin non... 10h30, je suis rentrée, mais après le temps de prendre la douche, après se poser un petit peu quand même et... »

Dans cette configuration, l'apprentissage de la polyvalence s'impose aux deux conjoints. Il se montre davantage subi que choisi chez les couples de milieu populaire qui cherchent à limiter le coût du mode de garde. Mais la fatigue qui en ressort et les formes d'asymétrie qui demeurent font que le père dispose de davantage de temps à consacrer aux activités de socialisation que la mère : il emmène ses fils au foot le week-end ou joue avec eux sur leur terrain, activité qui n'est partagée avec la mère – mais sans les enfants – que lors de dîners dansants.

Une telle polyvalence s'impose également chez les couples amenés à se relayer pour acheminer leurs enfants à l'école ou à la crèche, soit le matin, soit l'après-midi ou encore de façon variable selon les périodes, en fonction de la planification de leurs horaires de travail. Une grande flexibilité s'observe ainsi dans la gestion du temps parental des couples hypogames du point de vue du niveau d'éducation. Leila Zerkaoui-Pochart, Karine Chauvet, Magali Moreau sont toutes trois plus diplômées que leurs conjoints – elles ont toutes un Bac+2 minimum – qui travaillent respectivement comme agent de sécurité, menuisier, cariste intérimaire. L'engagement professionnel de Leila et de Karine, respectivement cadre marketing et secrétaire, leur confère des horaires stables « de jour » pouvant les amener à terminer plus tard le soir que leur conjoint. Les horaires mobiles et décalés – ainsi que de nuit – du conjoint de Leila obligent à un partage des tâches domestique très lié aux horaires de travail et au temps dont dispose Pierre en semaine. Ils font tous les deux un peu de tout : « Oui, ça peut être moi, ça peut être lui, il y a pas « toi tu fais ça, moi je fais ça », il fait beaucoup de choses hein ! ». Cette situation est accentuée avec Magali qui travaille comme aide-soignante soit du matin (6h30-14h30) soit du soir (13h30-21h30), tandis que son mari travaille en 3x8.

Le poids des contraintes professionnelles sur la gestion du temps parental est tel qu'il contribue dans ces couples à ce qui peut apparaître comme une faible réflexivité. Chacun à tour de rôle se trouve seul avec les enfants sur des places horaires qui peuvent être importantes, donc tous les deux doivent savoir tout faire. Karine revendique une organisation « naturelle », non réflexive : « On est tous les deux actifs le soir pour les enfants. Et ça se fait naturellement, on dit pas "ce soir c'est toi, ce soir c'est moi" [Rire, comme si une telle manière de faire serait ridicule...]. Non, non, il y a pas... ». De plus, les horaires de travail du couple font que plusieurs tâches de soin des enfants reviennent au père :

« Après, en fait, si vous voulez, c'est plus ou moins une routine entre guillemets. Le fait que moi, j'arrive le soir plus tard, c'est lui qui va donner les bains, par exemple, la semaine. Ça c'est sûr. Moi, la toilette, je ne m'en occupe pas parce que j'arrive trop tard. Moi, quand j'arrive, ils sont douchés, les devoirs sont faits et on dîne quoi. Donc... » (Karine)

L'expression de préférences semble donc n'avoir guère de place ici, compte-tenu de l'ampleur du « jonglage » requis au quotidien pour concilier vie professionnelle et vie familiale. En réalité, la ré-

currence de la présence du conjoint sur certaines plages horaires peut entraîner une relative spécialisation voire inversion des rôles. Pierre Pochart fait manifestement partie de ces 24 % de pères qui font plus de travail domestique que leur conjointe (Champagne *et al.* 2015). Parce qu'il a beaucoup de temps de récupération, il est plus souvent à la maison que sa femme et est en première ligne sur le travail domestique : la cuisine – il « adore cuisiner » – les courses, le ménage, le linge et même le repassage. Il assure également dans le domaine des prestations aux enfants – trajets, bains, couches et biberons quand ils étaient petits. On rencontre le même cas de figure chez les Moreau, qui partagent à « 50/50 » les tâches domestiques et parentales. Meven dit de lui-même qu'il fait le ménage le week-end quand sa femme travaille et qu'il est « maniaque », sachant qu'il cuisine également – il a été cuisinier.

Négociations et arrangements

L'étendue de l'aire de polyvalence des pères est généralement considérée comme un atout, voire une fierté. Dans les couples des classes moyennes supérieures, le partage des tâches est revendiqué au nom d'une souplesse de fonctionnement, reflétant le goût de chacun, sachant que cela peut conduire à sous-traiter les tâches que n'aime ni l'un ni l'autre. C'est ainsi qu'Elise Mathieu résume le partage des tâches entre elle et son compagnon :

« On a une femme de ménage qui vient, qui vient deux heures dans la semaine. Et après les autres choses de rangement, de linge, des choses qu'elle ne fait pas, on le fait un peu au fur et à mesure de la semaine. Lui, mon mari, il aime bien passer l'aspirateur. Moi, je suis plus rangement et lui il est plus nettoyage, nettoyer la cuisine, passer l'aspirateur. Il a pas forcément de jour non plus. Quand il voit que c'est sale, il sort [l'aspirateur], il le fait. Pareil, le rangement, le linge et tout ça, y a pas de jour ».

En réalité, son conjoint prend part au travail domestique à la suite d'une série d'événements ayant contribué à infléchir la « carrière morale » du couple, qui ne s'est pas d'emblée projeté dans un rôle de parent. La conversion au travail parental est particulièrement visible chez Arthur. C'est le choix de nouvelles « responsabilités », en l'occurrence l'achat d'une maison et l'arrivée d'un enfant qui ont, en plus de la découverte de problèmes de santé, entraîné sa participation accrue au travail domestique. Leur organisation quotidienne favorise en outre un relatif partage des tâches, puisqu'Elise travaille deux jours pleins – mardi et jeudi (9-19h) ainsi que le vendredi – et deux jours à mi-temps – lundi et mercredi. Arthur commence très tôt (il part à 7h) mais termine tôt également (16h). Ils se répartissent la prise en charge de leur fille, Elise le matin, et Arthur le soir – sauf le lundi et le mercredi où ils sont tous deux à la maison mais c'est maintenant Arthur qui fait la cuisine et les courses :

« Avant c'était toujours moi qui y allais, j'avais toujours un horaire, euh. Je crois que c'était le lundi, en finissant le boulot à 1 heure. Ou à midi, je faisais de midi à 1h les courses, et puis après je filais à la maison et c'était fait pour la semaine. Depuis qu'on a la petite, mon mari fait plus à manger parce qu'il a en plus développé un diabète. Du coup, il fait très attention à son alimentation. Du coup, comme il fait, du coup, il est plus simple que ce soit la même personne qui fasse les courses, quoi » (Elise)

Le partage des tâches qui en résulte est censé refléter les priorités de chacun, l'enjeu de réduire le poids de l'intendance dans l'organisation quotidienne, le registre de la contrainte étant ici tenu à distance. Mais ce partage des tâches, même imposé par la contrainte professionnelle, peut être considéré, non seulement comme une réussite de couple mais également comme l'expression d'une réussite éducative marquée par une distance des parents envers les rôles sexués traditionnels. La satisfaction qui en résulte se rencontre parmi les couples hypogames d'origine populaire. C'est le cas

de Magali Moreau qui fait d'une certaine manière de nécessité vertu³⁶ en soulignant la « mobilité de sexe » (Daune-Richard et Marry 1990) dont fait preuve son fils par rapport aux autres :

« J'ai rencontré la maîtresse à Rayan, il y a pas longtemps. Et elle me disait "c'est le seul enfant de la classe qui joue aussi bien avec les filles qu'avec les garçons, qui joue aussi bien avec des légos qu'à faire de la dinette (?). Je me suis dit "ah oui, c'est marrant". Et après, je me suis dit "oui mais en même temps, c'est normal parce qu'il nous voit faire les mêmes choses». C'est soit papa, il va faire la cuisine, il va faire le ménage, soit ça va être maman, parce que c'est celui qui travaille pas. Donc, je me suis dit que c'est pas mal parce que finalement, les enfants, ils reproduisent dans leur schéma, ils savent qu'il y a pas de choses réservées aux hommes ou plus réservées aux femmes, c'est kif kif quoi. » (Magalie)

Il reste que lorsque les couples ne sont pas soumis à une forte contrainte extérieure, le partage des tâches n'est pas toujours acquis car exposé à des glissements trahissant les termes du contrat passé entre les conjoints. Il devient le fruit de négociations voire de tractations conjugales visant une répartition plus équitable. C'est ainsi qu'Elise Mathieu accepte mal les réticences de son conjoint face aux tâches liées au linge. Arthur bloque face à la machine à laver, ce qui ne manque pas d'agacer Elise :

« Oui, le linge, c'est plutôt moi. Sauf quand j'insiste beaucoup et qu'il met la main à la pâte. (rires) Oui, mais c'est vrai que le linge, c'est plutôt moi. (...) "Ah la machine à laver, je ne sais pas comment ça marche"... "ah bon, pourtant, la perceuse, c'est un bouton et c'est pareil! (rires) et tu sais comment ça marche !" Mais bon... » (Elise)

Arthur évoque de son côté de la « guerre » autour du linge, reconnaissant ses difficultés à investir cette tâche dont on sait qu'elle est au cœur de l'économie affective des couples, qu'ils soient parents ou non (Kaufmann 1992). Mais Elise tient à ce qu'elle soit également partagée, et refuse que le travail domestique fasse l'objet de domaines réservés. Il y a les tâches qu'elle revendique, dans les domaines du domestique, de la prestation, et de la socialisation (les papiers, les vêtements, les jeux éducatifs...) et celles qu'elle déplore de devoir assumer. C'est donc ce qui la conduit à mettre en œuvre une logique de contrat pour imposer à son conjoint une contrepartie :

« Vous avez donc des domaines réservés... ?

Ouais, ouais... à mon grand regret. Non, mais le reste, y a pas trop... Ben si du coup, à partir du moment où j'ai « accepté » entre guillemet ben le fait de devoir plus faire le linge, ben je n'ai jamais pris l'aspirateur depuis qu'on est là dans la maison »

On notera que le couple a pris une femme de ménage, ce qui, à l'arrivée, soulage davantage Arthur que Elise... Reste que cet exemple illustre le combat pour le partage des tâches domestiques qui est à l'œuvre au sein des couples. Ce combat est également porté avec force par Audrey Witz. Conseillère financière à la poste, Audrey s'occupe des enfants le matin et son mari se charge de les récupérer le soir – il termine son travail à 15h. L'un de leurs enfants est atteint de dysphasie, ce qui demande un suivi médical particulièrement important. Or, à la suite de déboires professionnels (elle s'est fait agresser par un client) et du décès de ses deux parents, Audrey a voulu changer d'organisation domestique. C'est après un moment de « crise » qu'Audrey est parvenue à imposer à son mari un partage des tâches lui allégeant le travail domestique du soir :

« moi aujourd'hui je suis sur le partage des tâches et j'ai été plus entourée d'une génération où voilà y avait les hommes, les femmes. Les hommes font ci et les femmes font ça. Bon et puis... non... Moi, j'ai une ouverture d'esprit par rapport à ça qui... il faut sortir de ce modèle-là».

³⁶ Rappelons que Magali et de Meven Moreau, tous deux précaires et soumis à des horaires mobiles et à forte amplitude.

L'entretien avec Audrey est traversé par l'expression d'un refus qui la conduit à chercher à « lever le pied » sachant qu'elle ne parvient pas à s'octroyer du temps pour elle – elle a renoncé à ses activités d'aquagym et n'arrive pas à reprendre une activité sportive qu'elle ne pourrait faire que le soir :

« Mon mari était le premier pour que je le fasse. Mais je lui ai dit clairement : « Non, je ne rentre pas à 11 heures et je dois encore préparer ma journée du lendemain et euh... Voilà. C'est un sacrifice... mais c'est plus en équilibre avec la vie de famille. Parce que de toute façon, je serais stressée donc c'est plus la peine. Je ne le ferais pas par plaisir donc voilà, c'est souvent ce qu'on dit : « la maman se sacrifie pour les autres... » Oui, mais à un moment donné... Voilà ! Et puis rentrer le soir à 11 heures pour me coucher à minuit et me lever le lendemain à 6 heures : non ! Ca va pas le faire non plus »

Reste que le travail domestique correspond aux tâches qui tendent le plus souvent à être déléguées, les femmes convoquant toujours plus leurs conjoints sur ce terrain tout en devant faire un travail sur elles-mêmes pour accepter de réduire leurs exigences dans ce domaine (Kaufmann 1992). Cette polyvalence domestique repose sur des croisements entre tâches féminines et masculines qui sont d'autant plus prisés qu'ils ne menacent pas le domaine d'activité qui sert à définir, pour chacun des deux conjoints, leur statut parental. Or la norme d'égalité qui tend à s'imposer dans le travail parental trouve pour limite les tâches que les conjoints ne sont pas prêts à céder, tant elles fondent, en pratique, ce qui représente pour eux le cœur de leur « vrai boulot » de mère ou de père. C'est ainsi que contrairement aux tâches domestiques, la participation des pères aux tâches de prestation semble tout à la fois souhaitée et redoutée par les mères. Elle est souhaitée en ce qu'elle soulage le quotidien en même temps qu'elle est redoutée car elle les confronte à la question de leur statut de mère. L'entretien avec Leila Zerkaoui est tout à fait intéressant à ce propos. Leila évoque sa difficulté à voir son conjoint empiéter sur un domaine qu'elle considère *in fine* comme le sien propre. La mise en évidence d'un différentiel de compétence entre sa prestation et celle de son conjoint est alors présentée comme ce qui lui permet d'accepter cette aide qui ne saurait être à la mesure de la sienne :

« *Tout ce qui est bain, couches soin quand ils étaient plus petits ?*

C'était les deux

Les deux ouais, pas de, pas de réticence ?

Non non, après je pense qu'il faut laisser – c'est pas toujours évident pour une mère, mais il faut... un père qui veut bien s'en occuper, il faut le laisser, c'est pas aussi bien de toutes façons parce qu'ils ont plus peur d'appuyer ou nettoyer ou autre, quand il y avait le cordon c'était moi parce que ça il aimait pas, mais après voilà les couches c'était lui, au début c'était plus dur mais bon après ça l'habitait et c'est fait, en plus il gérait tout seul après, il se débrouille aussi... »

Cet exemple rappelle donc combien les statuts parentaux sont le fruit d'accomplissements pratiques et requièrent, durant l'enfance des enfants, des actualisations récurrentes. Du point de vue de la mère, les tâches de prestation, *a fortiori* celles qui concernent le corps, sont potentiellement le terrain d'une possible concurrence pour le statut. On ne s'étonnera donc pas de voir les conjoints revendiquer des domaines propres de spécialisation même quand la polyvalence est étendue. Ainsi, Leila ne laisse pas son conjoint emmener seul les enfants chez le pédiatre. Elle le rejoint pour la consultation, dans le cadre d'un accord tacite entre les deux parents.

« Ce qu'on fait maintenant, chez le pédiatre, c'est que euh, quand je suis libre j'amène les enfants chez le pédiatre et Leila viens nous rejoindre en fait, parce qu'il est à Sceaux le pédiatre, il est sur Sceaux, donc voilà.

Elle vient vous rejoindre pour le...

Oui elle vient nous rejoindre

Pour être là pour la consultation ?

Oui

D'accord vous aimez bien être deux...

Ouais moi je pense qu'elle aime bien, elle aime bien oui... » (Pierre)

Pierre ne semble pas s'en estimer diminué, il ne commente d'ailleurs guère ce fait, la visite chez le médecin ne faisant manifestement pas partie des tâches sur lesquelles il assoit son statut de père. Les visites chez le médecin ne sont pas non plus très prisées par Yannick, qui raconte une visite chez le médecin où, excédé par le retard de ce dernier, il avait décidé de changer de médecin, ce qui avait suscité le mécontentement de sa compagne. Yannick ne supportait pas de devoir attendre à chaque fois plus d'une demi-heure : « Moi, ça me saoulait, j'ai pas que ça à faire ».

Si les tâches de prestation peuvent représenter une zone à défendre, c'est manifestement beaucoup moins le cas pour les tâches domestiques. Celles-ci peuvent s'effectuer sans interaction et suscitent moins de crainte statutaire. La polyvalence des pères est ici non seulement moins menaçante mais suscite même une forme de fierté très facilement affichée par les mères. Cela témoigne autant de la prégnance des normes d'égalité que du recul de ces tâches dans la définition du « vrai boulot » de mère au quotidien. Reste que dans l'économie relationnelle des couples, marquée par le don et le contre-don, l'existence d'un espace de polyvalence, si minime soit-il, semble suffire à entretenir le sentiment d'une égalité domestique. Les mères peuvent alors être amenées à découvrir, lors des entretiens, combien le décompte donne en réalité à voir un partage peu égalitaire.

L'entretien oblige les couples à se prêter à une logique de calcul du « qui fait quoi » qui a pu amener les mères à découvrir, en déroulant la répartition des tâches, qu'en dépit de la polyvalence qu'elles revendiquent au sein de leur couple, elles en font en réalité plus que leur conjoint. Mais les déséquilibres pointés sous le regard du sociologue ne produisent pas nécessairement de commentaire critique ou réflexif. Karine Chauvet fait ainsi cette découverte avec un certain amusement. De fait, bien que les conjoints se distribuent la prise en charge des enfants, elle le matin, lui le soir, ce qui amène ce dernier à s'occuper des devoirs et du bain, Karine découvre – ou dévoile – avec un certain amusement qu'elle assume en réalité l'essentiel du travail domestique (courses, alimentation, repassage) et des tâches de prestation (histoires du soir, soins et suivi santé, habillement). Il y a donc bien polyvalence au quotidien, mais en dehors de ces plages limitées du soir où il se substitue à Karine, Yannick joue essentiellement un rôle d'auxiliaire domestique totalement assumé. La question des lessives donc il s'occupe en est emblématique de ce rôle :

« Euh... C'est tout con, moi, Karine, elle m'a mis un pense-bête sur la machine. Enfin, à l'époque, parce que maintenant, je commence à connaître la machine à laver par cœur, c'est bien en tant que mec! (Rire) Une machine très compliquée. Donc du coup, elle m'a mis un pense-bête donc: linge blanc, et cetera, avec tant de degré, et cetera, avec essorage, et cetera.

Et du coup, comme ça, vous pouvez être autonome sur le linge ?

Voilà, être autonome sur le linge. Il y a juste le repassage que je fais pas. (Rire) C'est tout. »
(Entretien avec Yannick)

La division du travail parental n'a, dans ce couple de milieu populaire, jamais fait l'objet de discussions. L'enjeu est pour les conjoints de fonctionner au mieux dans le quotidien, sur la base des dispositions de chacun mais aussi de la « bonne volonté parentale » qui permet à l'un – Yannick en

l'occurrence – de se substituer à Karine lorsque cela est nécessaire. L'absence de commentaire de la part de Karine à propos de cette répartition des tâches objectivement peu égalitaire renvoie au caractère jugé « naturel » de cette division du travail aux yeux des conjoints, mais également au constat de son efficacité. On peut faire l'hypothèse que les conjoints s'en montrent d'autant plus satisfaits de cette organisation qu'elle leur permet de faire face à l'ensemble des contraintes qui pèsent sur eux sans entraîner le sentiment d'un quelconque sacrifice. Elle leur permet, en effet, de concilier leurs rôles parentaux non seulement avec leurs contraintes professionnelles et aussi avec des activités extra-professionnelles. Ils parviennent ainsi à s'octroyer des espaces de déconnexion – Yannick anime une association de rollers et il a réduit son activité à deux soirs par semaine pour permettre à Karine de suivre un cours de step et zumba le mardi soir. Là-encore, indépendamment du fait qu'a priori, « le compte n'y est pas », Yannick sortant plus que Karine, tout se passe comme si l'astreinte domestique assurée par son mari le mardi lui permettait de ne pas ressentir le déséquilibre entre les tâches parentales comme une exploitation. On retrouve d'ailleurs ce même phénomène dans les couples en apparence plus « inégalitaires » dans la répartition des tâches : l'existence d'un temps pour soi ou pour le couple – comme c'est également le cas chez les Favreau, autre couple de classes populaires – ouvre sur d'autres espaces d'activité permettant de ne pas faire de l'engagement maternel une sujétion. A l'arrivée, la conciliation vie familiale-vie professionnelle appelle à la mise en place d'une distribution mobile des tâches parentales dont l'important est sans doute moins l'obtention d'une répartition égalitaire que fonctionnelle du point de vue des engagements extra-parentaux – préserver une vie de couple ou des activités de loisir – qu'elle permet aux conjoints de conserver. Les tensions qui surgissent sont le symptôme d'une inégalité vécue comme une assignation, ce risque se donnant à voir, selon des grammaires différentes, dans toutes les classes sociales.

Conclusion

Le travail parental ne se réduit pas aux tâches relevant d'interactions directes avec les enfants dans le quotidien. Pour saisir la dynamique de la division du travail dans ce domaine, il importe de repérer les différentes dimensions qu'il comporte. Non seulement il interfère avec les tâches domestiques, mais il présente une dimension de prestation aux enfants qui s'avère très sexuée, le plus souvent dévolue aux mères. Il recouvre également des activités de socialisation et de transmission sur lesquelles les pères sont davantage attendus. Or, les contraintes professionnelles des couples étudiés, qui s'avèrent essentiellement bi-actifs, entraînent des pratiques de conciliation marquées par une importante spécialisation des rôles ou au contraire une plus grande polyvalence entre ces tâches. Cette aire de polyvalence concerne essentiellement les tâches domestiques et de prestation traditionnellement dévolues aux femmes. Elles constituent le terrain sur lequel s'observent, lorsqu'elles s'expriment, les tensions les plus palpables parmi les couples fonctionnant selon une séparation étanche. De fait, la prise en charge exclusive de ces tâches par les mères et le positionnement des pères sur les tâches plus gratifiantes de socialisation ou de transmission suscitent, chez les mères, des réactions polarisées entre l'adhésion sans réserve à une condition maternelle vécue comme un destin et, à l'inverse, une amertume le plus souvent marquée par la résignation, le fatalisme ou la colère rentrée, sachant qu'il peut en résulter des stratégies plus offensives visant à changer en faveur de davantage de polyvalence.

Dans les configurations parentales marquées par une plus grande polyvalence, le partage des tâches domestiques n'est pas toujours le fruit de négociations entre conjoints. Il peut s'imposer en raison de la prégnance des conditions d'emploi, qui conduisent les conjoints à se relayer auprès des enfants pour réduire les frais de garde. Si, dans les classes populaires et les couples hypogames, il en résulte une plus grande substituabilité des conjoints dans le travail domestique et de prestation,

les pères pouvant même prendre en charge une plus grande part des tâches domestiques que les mères, le partage des tâches de prestation aux enfants s'avère moins aisément partagé que le travail domestique. Ces tâches tendent à être considérées comme le théâtre où se joue le statut de mère, ce qui conduit à des délégations partielles. Lorsque le partage des tâches domestiques est le fruit d'une régulation auto-administrée entre les conjoints – ce qui est le cas des classes moyennes supérieures –, il fait l'objet d'une surveillance constante des mères et se prête à des formes de contractualisation visant à stabiliser une division du travail satisfaisante. Dans les classes populaires, le partage des tâches se met davantage en place sous le sceau des contraintes professionnelles. L'enjeu est alors pour les femmes de détecter chez leur conjoint des traces de « bonne volonté parentale » permettant de créer les conditions d'une relative substituabilité sur les tâches domestiques et de prestation. Les inégalités qui peuvent subsister ne sont pas perçues comme une assignation dès lors que les conditions qui permettent une distribution mobile des tâches parentales sont réunies et, *a fortiori*, quand l'organisation trouvée permet de concilier travail parental et professionnel mais également extra-professionnel. À ce titre, l'engagement dans une carrière parentale ne reflète pas seulement des dispositions antérieures mais des apprentissages plus ou moins générateurs de distance aux rôles sexués. Reste que les dispositions antérieures favorisent également cette plus ou moins grande mise à distance...

V. Socialisation(s) parentale(s) : enrôlement des pères et persistance des inégalités de sexe

L'analyse du processus du « choix » du mode de garde, comme celle de la construction de la confiance avec les gardiens de l'enfant et celle du partage des tâches au sein du couple, et nous ont conduit à souligner le rôle des dispositions intériorisées par les individus dans leurs expériences passées. Nous avons ainsi évoqué, dans les parties précédentes, plusieurs dimensions du processus de socialisation des parents, qui orientent leurs arbitrages entre les différents modes de garde et la relation avec ceux-ci, ainsi que la façon dont ils partagent le travail parental au sein de leur couple. Cette partie propose une **analyse plus systématique de la socialisation à la parentalité**. Cette dernière doit en effet se comprendre comme un processus pluriel, qui résulte de la combinaison des expériences sociales connues par les parents et des modes de socialisation auxquels ils ont été soumis : la socialisation primaire dans le milieu familial (qui elle-même n'est pas nécessairement homogène et cohérente), les expériences précoces de garde ou d'encadrement d'enfant, la socialisation diffuse par les normes sociales de genre et de parentalité présentes dans les productions culturelles, la formation des manières d'être parent par diverses institutions spécialisées, ou encore la socialisation par les conditions matérielles d'existence et par le mode de garde trouvé au moment de l'arrivée des enfants.

La diversité des modes de socialisation connus par chaque parent conduit à l'incorporation d'un ensemble de manières d'être et de penser hétérogènes, non unifiées et non cohérentes (Lahire 2001), qui explique l'ambivalence à leur rôle de la plupart des parents. Ce système de dispositions incorporées par chaque parent vient également rencontrer, au moment de la naissance des enfants, un contexte qui permet de façon plus ou moins favorable leur actualisation. Le rapport au mode de garde comme la répartition du travail parental ne sont en effet pas uniquement déterminés par les manières d'être et de penser incorporées par les parents : ils dépendent également, comme nous l'avons vu, du système de contraintes objectives auxquelles ils doivent faire face pour organiser le mode de garde de leur(s) enfant(s). Enfin, les arrangements conjugaux autour de la répartition des tâches sont aussi le fruit des négociations et des rapports de pouvoir qui s'établissent entre conjoints et qui, d'un couple à l'autre, peuvent prendre des formes très variables : ils dépendent aussi des dispositions intériorisées par leur conjoint et du rapport qui s'instaure entre les deux membres du couple.

Dans chaque cas, c'est ainsi la combinaison entre des dispositions intériorisées, des rapports conjugaux et le contexte dans lequel se trouvent les parents qui permet de rendre compte des arbitrages opérés et des équilibres qui s'instaurent au sein des couples. L'organisation trouvée est le fruit d'une conjonction de facteurs, qui renvoient aussi bien aux divers processus de socialisation à la parentalité (socialisation familiale, professionnelle ou scolaire, diffuse, etc.) qu'aux conditions matérielles d'existence et au système de contraintes (locales, professionnelles, économiques, etc.) avec lequel les parents doivent composer, ou encore aux rapports établis entre les deux conjoints. Nous proposons ici de décrire successivement l'effet de chacun de ces facteurs et de ces logiques, étant entendu qu'aucun d'entre eux ne produit à lui seul d'effet propre et unilatéral, mais que chacun participe des conditions de possibilité des arrangements trouvés au sein des couples. Comme nous allons le voir, ceux-ci dépendent en grande partie des dispositions incorporées au cours des expériences passées, bien avant la naissance des enfants. Mais ils sont aussi très largement orientés par le contexte matériel et les interactions qui se nouent au moment de la découverte de la parentali-

té, qui constituent un contexte de socialisation secondaire pouvant renforcer ou au contraire réorienter les dispositions anciennes.

5.1 La fabrique des parents avant la naissance des enfants

Le poids des dispositions incorporées

Il est sans doute impossible d'appréhender dans sa totalité et sa complexité le processus de socialisation à la parentalité. Celui-ci implique un grand nombre d'expériences sociales remontant à la petite enfance et des modes de socialisation variés (à la fois familiaux, scolaires, professionnels, privés, etc.) et implique des dispositions de divers types (dispositions de genre, vis-à-vis de l'enfance, de la famille, du travail, etc.). Sans prétendre à l'exhaustivité, notre enquête permet toutefois de mettre au jour un certain nombre d'entre eux et de décrire leurs effets sur la manière dont les couples organisent la prise en charge des enfants. Elle fait notamment apparaître le rôle que jouent certaines expériences dans la construction des manières d'agir et de penser relatives à la prise en charge des enfants.

Dès les tout premiers mois de vie de leurs enfants, la manière dont les parents agissent répond en effet à des dispositions construites pour partie au cours d'expériences antérieures, souvent solidement ancrées. Les arrangements conjugaux se construisent ainsi en rapport étroit avec des dispositions intériorisées par le passé, en particulier dans des domaines d'action très proches de la prise en charge des enfants, celles qui relèvent des tâches domestiques et du *care*. Cela explique en grande partie les différences observées entre hommes et femmes dans la manière de faire face au travail qu'exige la présence des enfants et la propension des femmes à réagir de façon plus prompte et plus « spontanée » à des situations qui sont alors très souvent largement nouvelles pour les deux parents. De nombreux exemples illustrent la façon dont ces dispositions incorporées conduisent les hommes à se montrer moins inquiets, moins attentifs et moins réactifs que leurs compagnes face aux nombreuses situations quotidiennes qui exigent la prise en charge des enfants : ce sont le plus souvent les femmes qui se réveillent et se lèvent en premier la nuit lorsque l'enfant pleure, qui aperçoivent le sac de couches plein qu'il faut vider, qui anticipent les rendez-vous médicaux et les tâches administratives, etc.

Le cas d'Élise Mathieu montre bien comment les manières d'agir incorporées avant la naissance des enfants conduisent les femmes à réagir plus rapidement. Alors qu'elle connaît avec son conjoint une répartition des tâches plus égalitaire que dans bien d'autres couples rencontrés, c'est elle qui se réveille systématiquement la première la nuit ou le matin lorsque sa fille appelle. C'était notamment le cas au cours des premiers mois pour alimenter sa fille, ce qu'elle explique par le fait que le sein est plus pratique et rapide à donner que le biberon (leur fille Yaëlle était allaitée, en alternance avec la prise de biberon de lait en poudre), mais aussi par les difficultés de son mari à se réveiller lorsqu'elle lui demandait d'aller chercher sa fille et de l'aider. Regrettant de ne pas avoir réussi à « changer les choses », elle explique ainsi : « une maman a le sommeil plus léger que le papa [rires] ». Alors même qu'elle décrit plus tôt dans l'entretien que tous deux, avant la naissance de leur fille, avaient pris l'habitude, lors de week-ends festifs, de profiter de longues grasses matinées qui duraient souvent jusqu'en début d'après-midi, elle décrit ainsi son conjoint comme davantage amateur de grasses matinées. Désormais, si leur fille ne se réveille plus la nuit, elle se lève cependant avant ses parents le week-end, et c'est encore Élise qui se réveille la première et reste attentive pendant que son conjoint dort profondément :

« Mon mari est plus grasse mat', donc lui il a le sommeil plus profond, il ne l'entend pas forcément. Mais moi, dès qu'elle est en haut, je somnole dans le lit : je l'entends, je sais qu'elle est à

côté, j'entends ce qu'elle fait, j'arrive à suivre quand même. Je me dis : « Ah, elle descend l'escalier... ». L'autre matin, y a eu un orage. Enfin il a plu très fort samedi matin y a 2 semaines. Je l'ai entendue descendre, je l'ai entendue ouvrir la porte. [...] Elle a ouvert la porte pour que le chien rentre et qu'il ne soit pas mouillé (rires). Ça je l'ai entendu ! Lui, il dormait à côté comme une masse. Mais ça je l'ai entendu. J'ai entendu qu'elle avait fermé la porte. Je lui ai demandé (à son conjoint) : « tu veux pas ouvrir la porte ? Va lui demander si elle a bien refermé »... quand même pour être sûr que la porte d'entrée... C'était bon. Et puis, hop, il s'est recouché. C'est comme ça souvent jusqu'à 9 h. Après souvent moi, je me lève et je déjeune avec elle. Et lui, il reste encore au lit un petit peu. Alors, je suis là, je lui dis : « Yaëlle, va dire à papa de se lever ! » Alors, elle monte, elle l'appelle. Il est très grass mat', lui. Il a du mal encore... » (Elise Mathieu, kinésithérapeute, 31 ans, une fille de trois ans, gardée par une assistante maternelle, mari formateur pour adultes, Alsace)

Depuis la naissance de sa fille, Élise se réveille ainsi avant son conjoint, de même qu'elle se réveillait lorsque sa fille pleurait la nuit pendant les premières semaines. Alors que l'appel de la « grass' mat' » reste le plus fort chez son conjoint, le sens pratique d'Élise la conduit à exercer une plus grande vigilance à l'égard de sa fille (pour veiller à sa sécurité, à son bien-être lorsqu'elle pleurait ou à son alimentation). Et tout indique que ce sens pratique, vécu comme une « seconde nature » féminine et observé chez bien d'autres enquêtées, répond à des dispositions au *care* intériorisées de longue date et réactivées par le contexte de la parentalité. Ces dispositions sont en partie le fruit de la socialisation primaire.

La socialisation familiale

Les manières d'être parent commencent à se construire dès la petite enfance, en particulier dans les expériences au sein de la famille. Le système de préférence pour les différents modes de garde semble ainsi souvent lié au mode de garde connu par les parents dans leur enfance. Cette transmission fonctionne en partie sur le mode de la reproduction sociale, l'expérience passée et familiale ayant pour effet de définir le champ des modes de garde envisageables, en particulier pour les modes de garde les plus atypiques, comme la garde à domicile ou le recours aux grands-parents. Ainsi, les enquêtés qui s'appuient sur les grands-parents pour la garde de leurs enfants à titre secondaire ou principal ont eux-mêmes souvent été gardés par leurs grands-parents ou ont grandi dans un contexte reposant sur l'implication de la parentèle dans la garde des enfants.

La socialisation primaire structure également la construction sexuée des dispositions au *care* et à la prise en charge des tâches domestiques. De façon générale, la division sexuée du travail domestique chez les parents des enquêtés, très déséquilibrée, tend à se reproduire chez tous les couples. Mais on observe aussi que ceux dont les parents fonctionnaient sur le mode le plus inégalitaire tendent à reproduire une division sexuée du travail la plus marquée. C'est notamment le cas des femmes dont la mère (ou d'autres femmes) jouait un rôle central dans la gestion des tâches parentales, en particulier lorsqu'elle était au foyer. Anna Kazlauskas, par exemple, a arrêté son activité professionnelle pour garder ses enfants, comme sa mère l'avait fait pour elle et comme, du reste, cela semble être la norme dans son pays d'origine, la Lituanie, où il est selon elle fréquent pour les mères de s'occuper seules de leurs enfants jusqu'à leurs trois ans.

Agnès et Aymeric Carrel sont dans un cas similaire, qui indique toutefois que les arbitrages opérés par les couples ne se réduisent jamais à une simple reproduction sociale du modèle parental. Agnès garde ainsi une grande partie du temps ses deux filles (jumelles) et gère l'essentiel des tâches domestiques et parentales, son mari jouant avec elle le rôle d'auxiliaire : elle a d'abord pris un congé parental, avant de reprendre son emploi de professeur à mi-temps, ses filles étant alors gardées trois jours par semaine à la crèche. La répartition très inégalitaire des tâches au sein du couple et la réduction du temps de travail d'Agnès s'inscrivent dans la continuité du modèle parental : sa

mère comme sa belle-mère s'étaient arrêté de travailler pour garder leurs enfants, alors que les pères étaient, d'après le récit d'Agnès et Aymeric, quasiment absents. Si Agnès explique adhérer au modèle « traditionnel » du partage des rôles, qu'elle revendique car il correspond aussi à son « éducation », elle précise cependant se considérer comme plus « moderne » que ses parents :

« Mes parents sont nés tous les deux pendant la guerre, Papa est né en 40, et c'est vraiment la génération d'avant en tant que père. Il nous aimait beaucoup, moi il me montrait un peu son affection mais il ne la montrait pas tellement à mon frère, c'était un peu l'ancienne école, en fait. Voilà. Papa, oui, mais Papa c'était Papa, on le voyait pas beaucoup, fallait pas le déranger, et Maman faisait un peu tout pour ça. Et c'est vrai qu'elle m'avait dit de peut-être en faire moins qu'elle elle n'avait fait au début de son mariage, et c'est vrai que moi là-dessus je suis beaucoup plus décomplexée. Si mon mari rentre et qu'il y a du chantier, ben y a du chantier. S'il rentre et qu'elles sont pas déshabillées, ben il m'aidera à les déshabiller, euh, je dirais que là-dessus je suis beaucoup plus moderne – ce qui peut vous faire rire – que mes parents. » (Agnès Carrel, professeur d'histoire en lycée privé, deux filles, mari cadre ingénieur informatique, deux filles, Versailles)

C'est donc dans la continuité, mais aussi en partie en opposition avec le modèle parental qu'Agnès se situe, à la fois subjectivement, mais aussi objectivement, puisqu'elle n'a pas complètement interrompu sa carrière, à la différence de sa mère, qui l'a d'ailleurs encouragée à ne pas reproduire le choix qu'elle avait réalisé elle-même.

Cette ambivalence à l'égard du modèle parental est sensible chez de nombreux enquêtés. On l'observe notamment dans la critique récurrente adressée par de nombreux enquêtés, hommes et femmes, au faible investissement de leur père lorsqu'ils étaient enfants. Cette critique prend parfois la forme d'un féminisme ordinaire, comme chez Victoria Pavic qui décrit ses parents comme « un peu machistes », laissant aux femmes le soin de gérer l'ensemble des tâches domestiques et parentales. La norme de l'égalité entre les sexes est ainsi palpable dans l'ensemble des entretiens – ce qui explique le rire d'Agnès Carrel lorsqu'elle se décrit comme « moderne », consciente que cette modernité est éloignée des standards de l'enquêtrice en termes d'égalité des sexes. Le plus souvent, elle semble toutefois présente comme en surplomb, comme une norme qui s'impose de l'extérieur, mais pas nécessairement à la façon d'une représentation profondément intériorisée et affectant les pratiques des parents. Dans le discours des enquêtés, ce n'est ainsi pas l'égalité des sexes qui motive le plus souvent la critique de la génération précédente, mais l'incapacité de leur père à répondre à la norme du « bon parent », présent et impliqué auprès de ses enfants. La référence constante à cette norme indique, de ce point de vue, une transformation historique du rapport aux enfants et du modèle de la parentalité³⁷. S'il ne faut pas surestimer la réalité de l'absence des pères dans les générations précédentes, pas plus que l'idée selon laquelle le modèle de la femme au foyer aurait été ultra-dominant au milieu du siècle dernier (Maruani 2002), il reste que la norme de l'implication des parents auprès des enfants est extrêmement prégnante dans les discours des enquêtés, qu'elle fait l'objet d'une très forte adhésion et structure nettement l'investissement des pères auprès de leurs enfants, davantage que l'adhésion au principe de l'égalité des sexes entre les parents. En atteste la progression de la participation masculine au travail domestique depuis les années 1980, qui concerne essentiellement les tâches parentales.

Le discours d'adhésion à ces normes ne trouve cependant pas nécessairement de traduction systématique dans les pratiques des parents. L'ambivalence de la socialisation parentale tient ainsi également aux décalages souvent observés chez les pères entre la construction du discours par opposition à la figure du (mauvais) père absent et des dispositions pratiques qui restent marquées par un relatif retrait masculin. Par exemple, alors qu'il rejette très clairement le modèle de son père et se montre relativement impliqué dans la prise en charge des tâches parentales et domestiques, Goran Pavic

³⁷ Voir plus bas.

conçoit davantage cette implication sur le modèle du père auxiliaire de la mère, avouant par exemple à l'enquêteur au fil de l'entretien que lorsque sa fille aînée demandait beaucoup d'attention au cours des premiers mois, il lui arrivait d'esquiver et de trouver des choses plus urgentes à faire dans la maison, laissant sa femme ou sa mère gérer la situation.

L'expérience familiale passée participe à construire le rapport aux modes de garde et à la carrière professionnelle, autant qu'au partage des tâches. Les enquêtés dont la mère était au foyer ou ayant grandi dans un contexte familial marqué par la faible implication des hommes tendent à confier aux femmes davantage de tâches domestiques. C'est dans ces couples que les hommes jouent le plus le rôle d'auxiliaire de leur femme, se sentent peu compétents et s'impatientent le plus vite lorsqu'ils prennent en charge certaines tâches. Et c'est là que les femmes considèrent plus souvent que leur conjoint, par ailleurs peu disposé à s'impliquer dans ces tâches, est peu compétent lorsqu'il accepte de participer et qu'elles s'agacent rapidement de son manque d'efficacité. Félicité Samba, immigrée ivoirienne issue des classes supérieures urbaines comme son mari agent de sécurité, après avoir été « nounou » chez des particuliers, se trouve désormais contrainte d'être sans emploi, faute d'avoir trouvé un mode de garde formel pour son fils aîné. Lorsque l'enquêtrice l'interroge sur le partage des tâches domestiques avec son conjoint, elle s'agace, comme l'indique l'extrait d'entretien cité au début de la partie 4. La configuration dans laquelle se trouve ce couple explique largement la division inégalitaire des tâches : l'absence d'emploi de Félicité vient en quelque sorte légitimer son plus grand investissement auprès des enfants, alors que son mari possède lui-même de faibles dispositions à l'investissement dans les tâches parentales. Jouant dans sa famille d'origine un rôle d'aîné spécifiquement masculin d'autorité et de conseils aux plus jeunes, il est marqué à la fois par de faibles dispositions pratiques à l'investissement dans le soin aux enfants et les tâches domestiques et par une représentation traditionnelle du rôle masculin, comme *breadwinner* (« c'est à l'homme de fournir les moyens de subsistance au foyer », affirme-t-il). La relation avec son conjoint, de même que l'impossibilité (bien malgré elle) de reprendre une activité, crée un contexte favorable à une forte division sexuée du travail, venant réactiver les dispositions au *care* et à la prise en charge du travail domestique que Félicité a intériorisées dans son enfance. Ce contexte joue comme force de rappel, la privation (involontaire) d'emploi conduisant Félicité à trouver dans la gestion des enfants une forme de compensation statutaire.

S'il est difficile de reconstituer de façon précise et exhaustive le contexte de la socialisation familiale passée des enquêtés, la différenciation sexuée dans les manières d'agir des enquêtés, en particulier les dispositions plus fortes à la vigilance et à l'action domestique et parentale des femmes, confirme le constat général établi par de nombreuses recherches sur la socialisation précoce des filles au *care* et au travail domestique. Au-delà de ce constat général, l'enquête montre également que cette socialisation familiale genrée prend des formes diverses. Ces variations apparaissent en partie liées à la taille de la fratrie et à la place que les enquêtés y occupaient. Comme le soulignent d'autres enquêtes (Bertrand *et al.* 2012), les filles qui grandissent dans des familles nombreuses – en particulier les aînées – sont largement mises à contribution pour assurer l'intendance de la maison et prendre soin des cadets. Dans notre enquête, plusieurs cas indiquent que la composition de la fratrie joue un rôle dans la socialisation des enfants. Par exemple, Nathalie Bertin, qui assume seule une large part des tâches domestiques du foyer, a une sœur de dix ans sa cadette dont elle s'est beaucoup occupé étant petite, ce qui a contribué à ses yeux à préparer son entrée dans la parentalité :

« Quand on a dix ans, quand on a une petite sœur, on est content de faire petite maman, c'est sympa. Mais, oui, sans doute que ça a dû me conditionner pour devenir maman. On voit que la tâche est difficile mais pas insurmontable, quelque part. C'est peut-être aussi d'avoir des neveux et des nièces qui m'ont donné plus envie. [...] Quand ma nièce est née, la première, elle a dix ans, enfin voilà, c'est chouette, on se dit "ah, un jour, j'en aurai à moi". » (Nathalie Bertin, 32

ans, technicienne de laboratoire en parapublic, mari 31 ans, animateur sportif, trois enfants de deux à six ans, banlieue de Nantes)

Marie Rigouste, seule fille d'une fratrie de trois enfants, qui dans son couple assure l'essentiel de la prise en charge du travail domestique et parental, a été élevée par une mère seule, qui s'est arrêtée de travailler pour s'occuper d'elle et de ses deux frères. Ce modèle a semble-t-il largement contribué à façonner la manière dont elle gère ses enfants et l'entretien de la maison – un modèle où les hommes restent au second plan –, à la fois dans ses dispositions pratiques et dans ses représentations du rôle de mère :

« *[Et votre mère], elle travaillait comme nourrice ?*

Non non au début ma maman elle était fleuriste [rire]. Elle a changé, après elle a été expert comptable et après elle a été nounou. Mais non, non, elle s'est toujours occupée de moi et de mes frères. L'éducation parentale, enfin comme moi j'ai fait avec mes enfants quoi, je pense que j'ai voulu recréer ce que ma maman avait fait, parce que ça me semblait effectivement une bonne chose quoi.

D'accord. Et ensuite, vous m'avez dit que vous avez eu des expériences quand vous avez gardé des enfants. Donc c'était le cas quand vous aidiez votre mère ?

Oui, oui. Oui enfin j'allais les garder le week-end, j'ai gardé un petit garçon pendant deux semaines les vacances, avec ses parents mais sa maman était plâtrée donc elle pouvait plus le porter ni rien donc du coup ils m'avaient emmenée avec eux, enfin voilà j'ai eu des vraies expériences de baby-sitting, pas juste euh, pas juste du baby-sitting comme je vous disais devant un film avec une pizza, du coca et voilà. Et j'ai eu des vraies expériences avec des petits enfants, les parents étaient très satisfaits enfin voilà quoi. Mais parce que j'avais une maman qui m'avait appris ce que c'était que de s'occuper d'enfants quoi hein. Mais voilà. Elle m'avait responsabilisée ma maman sur les tenants et les aboutissants quoi, que c'était pas un jeu, la mort subite du nourrisson elle m'en avait parlé quand même parce que ça peut arriver ça prévient pas, ça, je veux dire même si on peut rien y faire, euh... Il fallait quand même qu'elle m'en parle si jamais ça avait dû m'arriver que ça, ça me traumatise pas non plus, voilà. Je veux dire, j'étais avertie de tout ! C'est vrai que j'ai une maman qui parle de tout, simplement et normalement, qui cache pas les choses, qui les enveloppe pas dans des jolis, dans des jolis mots pour expliquer, expliquer des choses qui sont pas belles quoi. » (Marie Rigouste, intérimaire à temps partiel dans l'administration, réside dans un hameau isolé en Ardèche, trois enfants, mari profession intermédiaire dans l'industrie)

À l'inverse, la composition de la fratrie peut former un contexte de socialisation favorable à une répartition plus équilibrée du travail parental. C'est notamment le cas lorsque les garçons sont mis à contribution par la famille, comme chez Raphaël Olivet, aîné d'une fratrie de deux garçons, qui partage avec sa conjointe une part importante du travail ménager et parental (même si celle-ci garde son fils quasiment à plein temps). Gardé en grande partie par ses grands-parents, en raison des horaires de travail décalés de ses parents, il était largement mis à contribution pour le travail de la maisonnée, notamment pour la production de fruits et de légumes, mais aussi pour prendre soin de son frère cadet âgé de sept ans de moins que lui, à qui il donnait le bain lorsqu'il était plus jeune. L'intériorisation de dispositions à prendre en charge les tâches de la maisonnée se renforce au moment de la décohabitation de Raphaël, puisqu'en résidant seul pendant plusieurs années dans son propre appartement, il prend l'habitude de faire la cuisine et de préparer ses repas à l'avance (une habitude héritée de ses parents, qui évite l'attente de la prise du repas au retour du travail le soir, lorsque le travail en équipe impose un retour tardif chez soi), habitude qu'il conserve lorsqu'il s'installe avec sa femme.

De façon similaire, les enfants uniques, sans doute parce qu'ils ne sont pas sollicités pour prendre en charge les membres de la fratrie et parce qu'ils ne sont pas socialisés aux côtés d'enfants d'un autre sexe, semblent connaître une socialisation moins marquée par la reproduction du modèle genré de la division des rôles. Élise Mathieu et Arthur Knecht, qui forment un couple relativement égalitaire, sont ainsi tous deux enfants uniques. Élise, dont le père participait par ailleurs beaucoup aux tâches parentales, livre à plusieurs reprises le récit de moments de négociation et de lutte avec Mathieu pour partager équitablement des tâches. Elle est ainsi l'une des enquêtées les plus mobilisées pour s'assurer un partage égalitaire des tâches, les moins disposées à prendre en charge seule (comme une « seconde nature ») les tâches parentales et domestiques. De son côté, si Mathieu a été élevé essentiellement par sa mère, il a aussi été socialisé très tôt à la prise en charge autonome des tâches domestiques, puisqu'à partir de ses seize ans il réside seul dans un studio en ville, pour suivre ses études. Ces éléments indiquent ainsi que, dans le prolongement de la socialisation par la famille, le parcours résidentiel des futurs parents joue un rôle important dans leur socialisation aux tâches domestiques. La décohabitation du foyer parental peut, de façon schématique, donner lieu à deux cas de figures : le passage par une phase plus ou moins longue de logement autonome, plus courante dans les classes moyennes et supérieures, ou bien la mise en ménage directement au sortir du foyer parental, plus fréquente dans les classes populaires (Authier *et al.* 2010). L'enquête indique que le second cas est davantage propice à la reproduction du modèle connu dans le foyer familial, alors que le second génère une socialisation au travail domestique plus favorable à l'investissement des pères.

Dans la socialisation familiale se joue ainsi la construction de nombreuses manières d'agir et de penser, qui influencent la façon dont les enquêtés réagissent à leur situation nouvelle de parents, et sont liées à la prise en charge du travail domestique, au *care*, aux rôles de genre, au rapport à la trajectoire professionnelle, etc. Mais la socialisation à la parentalité passe aussi par des expériences pratiques ayant un lien plus direct avec l'exercice de la parentalité, des expériences de prise en charge d'enfants, qui préparent à la réalisation des futures tâches parentales et prédisposent au sentiment de la responsabilité parentale. Celles-ci s'exercent à la fois dans le cadre familial, chez les enquêtés ayant à s'occuper de leur fratrie ou d'autres enfants, notamment lorsque leur mère est assistante maternelle, mais aussi en dehors, dans des expériences scolaires ou professionnelles.

Les expériences antérieures de prise en charge d'enfants

Concernant la socialisation à la parentalité, un constat particulièrement frappant ressort de l'analyse des entretiens : celui de la différence de genre très marquée dans les expériences précoces de prise en charge des enfants. De façon schématique, lorsqu'elles deviennent mères, les femmes ont pour la plupart d'entre elles déjà eu une ou plusieurs expériences de prise en charge d'enfants : garde d'enfants de leur famille, baby-sitting, activité professionnelle consistant à s'occuper d'enfants ou encore formation professionnelle liée à la petite enfance (CAP petite enfance, stages en crèches, etc.). Les pères, à l'inverse, se trouvent le plus souvent dans une situation de néophyte au moment de la naissance de leurs enfants. Bien que quelques hommes enquêtés échappent à ce cas de figure, on observe néanmoins une très nette opposition entre une socialisation primaire à la prise en charge des enfants chez les mères et une socialisation secondaire chez les pères.

Rares sont en effet les femmes à n'avoir jamais gardé d'enfants, à l'occasion de baby-sitting au cours de leur adolescence, en gardant leurs frères et sœurs ou en aidant leur mère assistante maternelle. Outre ces expériences, la gestion des enfants constitue l'objet même de la formation scolaire ou du métier d'une part importante des enquêtées. Plusieurs d'entre elles possèdent une formation dans les métiers de la petite enfance ou de la parentalité (CAP petite enfance, formation médicale, etc.) et exercent ou ont exercé une profession liée aux soins et plus spécifiquement à la petite en-

fance ou à la maternité (assistante maternelle, sage-femme, aide-soignante, infirmière, kinésithérapeute). Certaines cumulent même, avant de devenir mères, de multiples expériences auprès des enfants, comme Joanne Durieux, ouvrière non qualifiée dans une usine d'Ardèche, qui possède un CAP petite enfance et un bac SMS, au cours desquels elle a réalisé plusieurs stages auprès des enfants (notamment en crèche), et a également régulièrement gardé des enfants, notamment aux côtés de sa mère assistante maternelle, qu'elle a secondée pendant une année pour garder une petite fille.

De leur côté, les pères possèdent plus rarement une expérience auprès d'enfants en bas âge et n'ont pas de formation scolaire spécifique auprès de la petite enfance. De ce point de vue, la segmentation sexuée de la formation scolaire et du marché de l'emploi, particulièrement forte en bas de la hiérarchie sociale (Siblot *et al.* 2015), apparaît ici comme un puissant facteur de socialisation sexuée et de structuration de la différenciation des rôles parentaux. La familiarité préalable avec les enfants en bas âge joue un rôle déterminant au moment de l'accès à la parentalité : elle prédispose davantage (les femmes) à s'investir dans ces tâches et elle conduit aussi à être davantage préparé(e) aux implications matérielles de l'arrivée des enfants. Comme l'explique Arthur Knecht, à propos des échanges avec sa femme lorsqu'ils projetaient de devenir parent : « elle me mettait en garde sur beaucoup de choses. Comment dire ? Elle imaginait un peu plus comment ça allait se passer ». Cette familiarité avec la petite enfance offre aussi une certaine assurance dans la prise en charge des enfants, comme l'explique plus haut Marie Rigouste. À l'inverse, certains pères peuvent se trouver démunis, voire paralysés, face aux nouveaux-nés, comme Arthur Knecht, qui explique avoir été incapable au départ de s'occuper de sa fille (peur de la prendre dans ses bras, difficulté à établir une communication avec elle, etc.) et avoir mis plusieurs mois pour prendre ses marques.

Malgré ces différences sexuées très marquées, plusieurs hommes enquêtés possèdent une expérience auprès d'enfants plus âgés, notamment dans le cadre d'activités d'animation sportive ou de loisirs, exercées comme bénévole ou à titre professionnel. Même si ces enquêtés soulignent que la gestion des nouveaux-nés est très différente de celle des enfants auprès de qui ils travaillaient, cette expérience semble jouer favorablement dans l'investissement des pères. Cet effet est loin d'être systématique, comme l'illustre le cas de Ludovic Bertin, animateur sportif de profession (et titulaire de plusieurs diplômes spécialisés dans l'animation), mais ne participant que de façon secondaire aux tâches parentales et domestiques, qui confie à l'enquêtrice sa difficulté à entreprendre des activités et à prendre soin des jeunes enfants pour lesquels il n'a pas d'« attirance », attendant plutôt que ses enfants grandissent afin de pouvoir organiser des jeux avec eux (comme « jouer au foot »). Mais dans d'autres cas, ces expériences masculines dans l'animation sont plutôt associées à l'investissement domestique et parental des pères. C'est par exemple le cas de Jean-Pierre Marceau, employé de commerce au moment de l'entretien après avoir exercé pendant longtemps des emplois d'animateur, très investi dans la gestion domestique et l'accompagnement de ses enfants, de même que Didier Durieux, ouvrier « en équipe » dans une usine ardéchoise, et animateur bénévole au club de football local.

Tout comme la socialisation familiale, les expériences antérieures de prise en charge d'enfant jouent ainsi un rôle important dans la préparation à la parentalité, la différence genrée de ces expériences socialisatrices participant à la production des inégalités de sexe. Ces expériences conduisent à la fois à l'intériorisation de savoir-faire pratiques (porter un nourrisson, lui donner le bain, s'adresser à lui, jouer avec lui, etc.) et à l'acquisition d'une représentation de ce qu'implique en pratique la relation et les soins aux nouveaux-nés. À l'inverse, l'absence d'expérience antérieure est en partie responsable du malaise ressenti par certains des hommes rencontrés face à leurs enfants au cours des premières semaines ou mois (comme Ludovic Bertin ou Arthur Knecht), à la source de leur moindre implication parentale, notamment dans les premiers mois.

Si ces expériences conditionnent l'engagement parental, elles n'ont toutefois pas d'effet systématique. Car quel que soit le degré de préparation des enquêtés, hommes et femmes font tous au moment de la naissance de leurs enfants la découverte et l'apprentissage d'un grand nombre de gestes, de manières d'être et de faire. Pour les mères comme pour les pères, devenir parent est une expérience intrinsèquement nouvelle, au moins pour partie. Et l'absence d'expérience antérieure, si elle ne favorise pas la participation, n'est pas nécessairement un frein à la prise en charge des enfants. Ainsi, Nicolas Pinson explique-t-il ne s'être jamais occupé d'enfants auparavant et n'avoir jamais eu d'attrance pour cela :

« C'est pas que j'étais réfractaire, mais même, c'est très marrant, même quand il y avait des petits enfants qui tournaient autour de moi, n'importe quoi, dans les familles, dans les fêtes ou autres, chez des amis, j'ai jamais été particulièrement attiré par les petits enfants. J'ai mon meilleur ami, par exemple, à chaque fois que, même, on allait faire des trucs ensemble à 25 ans ou n'importe quoi, il pouvait y avoir un gamin qui avait 2 ans, 5 ans, 10 ans ou n'importe quoi, tous les gamins allaient vers lui et il adorait jouer avec. Moi, ça a jamais été mon cas [rire]. »

La naissance de son premier fils était donc une « découverte totale », ce qui ne l'a pas empêché de s'investir auprès de ses enfants :

« J'ai jamais été confronté à ça, non. Donc le jour où il y a eu un bébé à la maison, ça a été une découverte totale [rire]. Tout découvert, tout d'un coup [rire]. J'avais jamais changé de couche avant, j'ai jamais, rien, non rien.

Et qu'est-ce qui vous a aidé à apprendre, à changer une couche, tous ces petits gestes du quotidien ?

Bah rien, je l'ai fait automatiquement parce que, enfin pour changer la première couche on vous montre comment ça se passe, quoi. Mais pour le premier bain, le premier bain à la maternité ils vous montrent comment tenir la nuque ou ce genre de trucs, mais, mais bon quand on rentre à la maison après il faut le faire. Et vu qu'on est quand même très sur le partage des tâches, enfin, c'est, ça reste le côté, enfin voilà elle va pas faire tout le boulot pour les petits ou n'importe quoi, donc, et puis j'ai envie de m'en occuper aussi donc de toute façon, fallait bien, fallait bien voir, quoi. Les bains, par exemple, dès le départ, ça a été, de toute façon on essaie de donner le bain une fois chacun, même quand ils étaient tout petits, donc. Donc, c'était un moment aussi pour en profiter, donc fallait pas laisser faire. Je savais pas, mais de toute façon je voulais voir, je voulais en profiter aussi, donc après, après y a rien d'extraordinaire, tout s'apprend [rire].

Ouais, donc dès le départ, y avait l'envie de...

Oui, j'avais envie de passer du temps avec eux. Donc ça, ça guide, même pour le travail, ça fait partie du truc, voilà. Bon, je dis pas si j'étais très mal dans mon travail, que ça se passe pas bien, mais j'y suis bien. Et puis le plus important pour moi, c'est le foyer, je dirais même, à la limite, si j'étais pas bien au travail, pour moi le travail correspond, c'est toujours le truc que je me suis dit depuis tout le temps, qui reste assez vrai, c'est que : c'est 20 % de la satisfaction personnelle le travail, et le foyer c'est, la vie personnelle c'est 80 %. Donc le choix est vite fait. Donc voilà, aujourd'hui ils sont petits, donc si je peux être là, tant que je peux être là, bah tant mieux. Vraiment, s'il y avait d'autres choses après, s'ils partent à la fac, si je suis moins présent, ce sera autre chose, mais je peux en profiter maintenant. J'ai pas envie de me dire dans dix ans, bah voilà, j'ai fait ces trucs-là pour moi, mais du coup je les ai pas vu grandir. Et je pense que Julie a exactement la même idée, le même rapport à la...

Ouais, sur la nécessité de...

D'être présent. » (Nicolas Pinson, 43 ans, cadre commercial, conjointe sage-femme à 80 %, 42 ans, deux enfants gardés entre la crèche, leur mère et les grands-parents, petite agglomération d'Ardèche)

Le cas de Nicolas Pinson montre que la socialisation familiale et les expériences passées de prise en charge d'enfants ne déterminent pas de façon unique et définitive la manière d'être parent. Si elles participent des conditions de possibilité de l'engagement parental, d'autres logiques de socialisation entrent en jeu, qui viennent se combiner aux expériences passées de Nicolas : l'intériorisation de normes sociales liées aux relations entre conjoints (partage des tâches) et à la parentalité (le bon père, présent auprès de ses enfants et la peur de ne pas « en profiter ») ; le rôle d'instances de socialisation (comme la maternité) ou de proches ; mais aussi les contraintes matérielles et temporelles qui forment le contexte dans lequel les enquêtés sont socialisés à leur rôle de parents. Si elle est largement structurée par la socialisation primaire, la parentalité se construit également dans le contexte qui entoure l'arrivée des enfants, selon un processus de socialisation secondaire.

5.2 La socialisation secondaire à la parentalité

La socialisation par les institutions et les productions culturelles

La période qui entoure la naissance des enfants et qui se prolonge jusqu'à la deuxième ou troisième année de l'enfant est marquée par l'intervention de diverses institutions médicales et éducatives auprès des parents et se traduit par des interactions répétées avec de nombreux professionnels : médecins généralistes et spécialisés (gynécologues, pédiatres, etc.), sages-femmes, infirmières, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, aides-soignantes et autres personnels de la maternité, salariées des PMI, assistantes maternelles ou personnels de crèche, psychologues, etc. Parce qu'elles interviennent au début de la parentalité, au moment où les parents découvrent la relation à leurs enfants et leur prise en charge pratique, mais aussi parce qu'une des missions de ces institutions est la transmission de normes et de savoir-faire aux parents, ces interactions jouent un rôle important dans la socialisation des parents. Cela explique que les recherches sur la socialisation parentale sont en grande partie focalisées sur ces institutions. En analysant les logiques de production des discours institutionnels sur la parentalité, ces travaux ont permis de souligner l'évolution historique des normes dominantes qui, au cours des dernières décennies, se sont progressivement focalisées sur « la cause des enfants » (Garcia 2011), à travers la diffusion de discours savants, issus notamment de la psychanalyse (Neyrand 2011 ; Gojard 2010), mais aussi de dispositifs de contrôle social (Serre 2009) ou de soutien à la parentalité (Martin 2014a ; Cardi 2015). La période contemporaine est ainsi marquée par des injonctions multiples à « être un bon parent » (Martin 2014b), qui reposent à la fois sur une dimension incitative à travers la forte valorisation des rôles parentaux et de l'investissement auprès des enfants, et sur une dimension plus répressive, à travers la stigmatisation des mauvais parents et la mise en place d'une nouvelle « police de la parentalité » (Bastard 2006).

Outre la relation directe avec ces institutions, la formation à la parentalité passe aussi par la diffusion de normes via divers supports que les parents consultent au moment de la naissance des enfants et dans les années qui suivent. Même si le caractère rétrospectif des entretiens a pour conséquence l'effacement d'une partie de ces pratiques dans la mémoire des enquêtés, le recours à des produits culturels comme support de la parentalité est mentionné par la majorité d'entre eux : lecture de livres spécialisés sur la grossesse ou l'éducation des enfants (ouvrages de vulgarisation psychologique, qui prennent souvent la forme de guide pratique pour les parents), abonnement à la revue *Parents*, consultation de brochures distribuées par les institutions médicales ou de puériculture, de sites Internet sur l'enfance ou la santé, participation à des forums en ligne, visionnage d'émissions télévisées comme *Les maternelles* (citée par plusieurs enquêtées), etc. Parce que la consultation de ces divers supports est motivée par la curiosité des parents ou par la recherche de réponses à des questions précises, elle est susceptible de jouer un rôle non négligeable dans la formation des ma-

nières d'être et de faire des parents. Et les enquêtés font souvent le récit de la manière dont ces lectures ont pu les aider, ou les influencer, dans la gestion des relations avec les enfants (de l'autorité notamment), les soins aux nourrissons, la sécurisation matérielle de leur logement, etc. On retrouve ainsi dans le discours de plusieurs enquêtés de milieux sociaux différents – mais de façon plus marquée chez ceux ayant une formation scolaire ou une profession médicale ou liée au soin des enfants – les effets de la diffusion de ces normes : la référence au respect du « rythme de l'enfant », aux « rituels » du bain ou de la lecture du soir, au développement moteur ou à l'éveil des enfants, au rôle de la « frustration » dans le développement de l'enfant ou encore à la différenciation des rôles parentaux entre la mère « protectrice » et le père qui aide les enfants à devenir autonomes, etc.

Au-delà des supports écrits et audiovisuels spécialisés sur l'enfance et sur la parentalité, tout laisse penser que c'est l'ensemble des productions culturelles, dès lors qu'elles contiennent des modèles normatifs de la parentalité, qui contribuent à cette socialisation. Les fictions cinématographiques et télévisuelles, mais aussi les médias d'information³⁸, jouent sans aucun doute un rôle majeur dans la diffusion des normes et des modèles parentaux, suivant une logique de socialisation diffuse, moins aisée à objectiver que les produits spécialisés, mais dont les effets ne sont sans doute pas moins puissants. Alors que l'attention de la recherche sur la socialisation parentale est jusque-là restée focalisée sur le rôle des institutions dédiées à l'enfance et à la parentalité, le rôle des productions culturelles (spécialisées comme généralistes) mériterait donc d'être davantage étudié à l'avenir, à la fois à travers des études de contenu et des enquêtes de réception.

Parce qu'il ne se focalise pas sur une institution ou une production culturelle en particulier, notre dispositif d'enquête ne permet pas de décrire avec précision ces processus de socialisation, le contenu des normes diffusées et les modalités de leur appropriation par les parents. Plusieurs travaux existants permettent cependant d'objectiver les normes produites et diffusées par les institutions et les discours savants sur l'enfance et la parentalité³⁹. En complément de ces recherches, notre enquête auprès des parents permet de mesurer certains effets de leur diffusion. De ce point de vue, les discours comme les pratiques des enquêtés soulignent la relative efficacité des injonctions contemporaines relatives à la parentalité et à la « cause des enfants ». Les représentations des enquêtés convergent en effet autour d'une norme commune du « bon parent », définie par l'impératif de l'investissement auprès des enfants, où le rôle parental se caractérise par un mélange d'affection et d'autorité, par opposition à la fois à l'image des parents absents ou « démissionnaires » et à celle de « l'enfant roi ». Cette représentation fait clairement écho aux prescriptions des institutions de soutien et de contrôle de la parentalité. Elle semble également rejoindre les normes diffusées par certains produits culturels, y compris les moins légitimes. L'émission de télé-réalité *Super Nanny*, par exemple, dont un des enquêtés nous explique s'être inspiré pour gérer les situations d'autorité avec ses filles (Goran Pavic, conducteur de métro), surfe sur le thème de la démission des parents et du manque d'autorité parentale (contre la figure de « l'enfant roi ») (Le Pape 2012). Cette norme commune repose sur une représentation de la parentalité définie comme une très haute responsabilité, impliquant une obligation de protection des enfants, à la fois physique et affective, mais aussi de contribution à son bien-être. Les parents rencontrés ont ainsi un sentiment très élevé de leur responsabilité à l'égard de leurs enfants⁴⁰, qui se traduit par la présence très répandue de peurs au cours

³⁸ Autour, par exemple, du traitement médiatique des différentes affaires de maltraitance des enfants. Il y aurait sans doute ici des investigations instructives à conduire sur les paniques morales, impulsées par certains acteurs politiques et relayées dans la presse écrite et les médias audiovisuels, autour de la maltraitance par certains parents et par certaines assistantes maternelles, associées à la stigmatisation des franges précarisées des classes populaires.

³⁹ Voir les références citées au début de cette section.

⁴⁰ Là encore, ce sentiment fait écho aux injonctions institutionnelles chargées de la protection des enfants et à la focalisation sur la maltraitance (physique et affective). Comme nous l'avons suggéré dans le III, il est aussi sans doute nourri par les produits culturels, notamment le traitement médiatique des affaires familiales (autour des en-

des premières semaines des nourrissons (peur que l'enfant arrête de respirer, de le blesser physiquement ou affectivement, de ne pas savoir décoder ses pleurs et de répondre de façon adéquate à ses besoins, etc.), qui se traduisent parfois également par des rapports angoissés aux enfants, comme chez plusieurs pères qui, de peur de leur faire mal, n'osent pas prendre dans leurs bras, donner le bain ou changer les vêtements de leur nourrisson. Si ce sentiment de responsabilité fonctionne en partie sur un mode culpabilisant (par la stigmatisation de la figure du parent absent ou démissionnaire), il est aussi associé positivement au thème de l'épanouissement personnel et familial que doit procurer l'exercice du rôle de parent, exprimé (notamment chez les pères) par l'affirmation de la nécessité de « profiter » (un verbe qui revient de façon récurrente dans les entretiens) de la relation parent-enfant et de cette période de l'enfance, qui passe très vite et que l'on risque ensuite de regretter d'avoir manqué.

Au-delà du caractère commun de cette norme, ce modèle parental apparaît par ailleurs fortement sexué. Se dégage ainsi, d'un côté, un modèle du « bon père », qui s'oppose à la figure (décrite comme celle des générations précédentes) du père absent, peu affectueux et incapable d'échanges avec ses enfants, et qui se définit de manière positive comme celui du père présent, investi auprès de ses enfants et conforme aux normes relationnelles de la famille contemporaine issues des savoirs psychologiques (de Singly 1996). De l'autre côté, le modèle maternel se construit davantage en négatif, contre l'image culpabilisante de la « mauvaise mère », absente ou incapable d'assumer la prise en charge affective et matérielle de ses enfants. Cette norme duale apparaît clairement dans la différenciation sexuée du rapport au travail parental et au travail domestique des enquêtés, l'investissement des pères se portant davantage sur les tâches parentales les plus valorisantes, auprès des enfants, que sur les tâches domestiques – ce qui indique que la norme du « bon parent », davantage partagée, produit sur les pratiques des effets plus puissants que celle de l'égalité au sein des couples. Cette dualité sexuée apparaît aussi clairement dans la manière dont les couples où l'un des conjoints est peu présent auprès des enfants présentent et légitiment cette forme de déviance par rapport à la norme du bon parent. Ainsi, dans les couples où les pères sont relativement peu investis dans le travail parental et domestique, ou de façon très secondaire, les enquêtés (hommes et femmes) justifient sans difficulté face à l'enquêteur ce faible investissement, en argumentant sur la complémentarité entre l'investissement masculin dans le travail et la plus grande disponibilité de leur conjointe, qui souvent travaille à temps partiel ou de façon intermittente.

À l'inverse, on ne trouve quasiment pas de femmes peu ou pas investies (y compris dans les couples hypogames), cette situation semblant clairement marquée du sceau de l'illégitimité. Le cas atypique de Vincent Faure et Émilie Thomas est ici éclairant. Les informations données par le couple sur la profession d'Émilie à plusieurs moments de l'enquête sont en effet incohérentes. Si la profession déclarée de Vincent est constante (il est conducteur de train à la SNCF), on dispose pour celle d'Émilie de trois versions différentes. Lors de la passation du questionnaire, elle déclare avoir un emploi, codé comme profession intermédiaire (administrative du commerce et des entreprises), puis au cours des deux entretiens, les conjoints fournissent deux autres versions : Vincent présente sa femme comme serveuse dans un restaurant et décrit leur emploi du temps habituel comme dépendant de cet emploi ; Émilie livre cependant une autre version, plus vraisemblable, en expliquant qu'elle n'a exercé cet emploi de serveuse que pendant quelques semaines, cinq mois avant l'entretien, et qu'il s'agit du seul emploi qu'elle a occupé depuis la naissance de son premier enfant cinq ans auparavant. Ces déclarations incohérentes apparaissent finalement comme des stratégies de présentation de soi, provoquées par la situation d'enquête, révélatrices de la différenciation sexuée de

quêtes sur la pédophilie, par exemple), dont tout laisse penser qu'il nourrit les peurs sociales à l'égard des classes populaires, qui jouent un rôle au moment du choix du mode de garde. Les époux Lakhdar racontent par exemple que leur préférence pour la crèche a été renforcée par le visionnage, sur Internet (YouTube), de vidéos montrant des cas de maltraitance d'enfants par des assistantes maternelles.

la figure du « bon parent ». Ainsi, si l'investissement du père est fortement valorisé et encouragé, les enquêtés peuvent aisément trouver une légitimation à son absence et échapper au discrédit. À l'inverse, tout indique que si Vincent cherche à dissimuler la situation de sa femme, c'est avant tout pour la protéger de l'image de la mauvaise mère qui pourrait ressortir de la présentation de leur situation. Alors qu'Émilie est sans emploi, une assistante maternelle s'occupe en effet à plein temps de leurs trois enfants, car Émilie ne s'est pas sentie capable de gérer seule les enfants après la naissance de leur premier enfant, d'abord au retour de la maternité où elle ne parvenait pas à se relever la nuit pour s'occuper de son fils et ensuite, quand son mari a repris le travail après chacune des trois naissances. Le « mensonge » de Vincent constitue donc une stratégie pour qu'Émilie échappe au discrédit qui pèse sur la « mauvaise mère ». Il fait apparaître, en creux, le caractère sexué de la norme du bon parent. Si cette dernière agit clairement en faveur de l'investissement des pères dans les tâches parentales, elle s'exerce toutefois de façon plus contraignante sur les mères. Cette norme exerce donc des effets ambivalents sur la division sexuée du travail domestique et parental.

Cette ambivalence se retrouve aussi dans les logiques de socialisation institutionnelle à la parentalité. Les institutions ayant pour objectif la transmission de normes et de savoir-faire aux jeunes parents sont essentiellement des institutions médicales, intervenant autour de la maternité (suivi de la grossesse, accouchement, suivi après la naissance, etc.). Bien qu'une place soit parfois faite au père (pour la préparation à l'accouchement, les échographies, pendant l'accouchement, etc.), l'encadrement institutionnel de la maternité s'adresse avant tout aux mères, qui connaissent pendant cette période un grand nombre d'interactions avec le personnel médical et paramédical, en particulier lors du passage à la maternité, où se fait la rencontre avec l'enfant et où sont expérimentés les premiers gestes, sous l'œil des personnels de santé. Plusieurs travaux soulignent que l'expérience du suivi médical de la grossesse et de la naissance tend à privilégier la responsabilisation des mères, en raison notamment de l'insistance des normes médicales et « psy » sur le lien mère-enfant et de la naturalisation des inégalités de sexe qui en découle, autour notamment des incitations à l'allaitement maternel (Vozari 2015 ; Gojard 2010 ; Badinter 2010). Le rôle prépondérant du suivi médical de la grossesse et de la naissance dans les institutions de socialisation à la parentalité vient ainsi renforcer la centralité accordée aux femmes dans la prise en charge des enfants. Mais l'effet de la socialisation institutionnelle n'est cependant pas univoque : tout comme les dispositifs de soutien à la parentalité qui produisent des effets ambivalents quant à la reproduction de l'ordre genré de la parentalité (Cardi 2015), elle peut aussi, dans une certaine mesure, faire une place aux pères et encourager leur investissement. C'est notamment le cas à la maternité, où les pères peuvent jouer un rôle lors de l'accouchement et sont incités à prendre en charge les premiers soins aux nourrissons. Plusieurs enquêtés soulignent ainsi le rôle de la maternité dans l'apprentissage masculin des gestes (donner le bain, changer une couche, habiller le bébé, etc.) ou des normes de puériculture (faire dormir l'enfant sur le dos et non sur le ventre, etc.). Ce travail d'accompagnement vise aussi à désamorcer les peurs suscitées par la représentation du corps du nourrisson comme éminemment fragile, qui produit souvent dans les premiers temps un effet paralysant chez les pères :

« J'ai un collègue qui a eu un bébé là, en début d'année, et ça fait quelque temps qu'il change la couche. Il a dit, au début il osait pas quand elle était toute petite. Il l'a touchée juste comme ça, un petit peu, mais il osait pas la toucher. Il trouvait ça trop petit. C'est vrai que les sages-femmes, maintenant, nous disent que c'est pas fragile du tout. Bien sûr, il ne faut pas les laisser tomber par terre non plus. Mais on peut manipuler, y a pas de souci. » (Didier Witz, 42 ans, ouvrier qualifié industriel, femme conseillère financière à La Poste, 34 ans, trois enfants de 4 à 12 ans, Alsace)

Marlène Olivet évoque ainsi cette incitation à impliquer son conjoint : « c'est en néonats, ils m'avaient dit : il faut bien penser à le masser pour que justement il sente le contact du papa, le contact de la maman ». La participation des pères peut même reposer sur des logiques qui, par

ailleurs, participent plutôt à la naturalisation du lien mère-enfant, autour des injonctions à favoriser la proximité corporelle avec le nourrisson (le « peau à peau ») juste après la naissance :

« Ellis, son premier bib', c'est moi qui lui ai donné. Justement elle [Audrey] avait eu un petit souci après l'accouchement, ils ont pas réussi à récupérer tout de suite tout le placenta. Ma femme a commencé à faire un malaise. Ben moi, j'étais à côté. J'ai appelé l'infirmière pour lui montrer qu'il y avait un problème. La sage-femme qui arrivait... alors elle a vu que ma femme commençait à partir dans les vapes. Ils l'ont tout de suite mis plus ou moins à l'envers pour irriguer le cerveau. Et là on m'a regardé et on m'a dit : "Mettez-vous torse nu". Moi, j'ai dit : Ok. Et là on m'a refilé Ellis, quoi. Et on m'a demandé d'aller à côté pour lui donner le bib' puisqu'elle n'a pas pu allaiter tout de suite. » (Didier Witz)

Au cours de ce premier contact avec son fils, le personnel de la maternité accorde ainsi une place au père (qui suit à la lettre leurs préconisations) et l'initie à certains gestes. Plusieurs femmes enquêtées se réjouissent d'ailleurs de ces incitations, qui favorisent l'implication de leur conjoint dans les tâches parentales. Le récit de Didier indique cependant que le rôle qui lui est confié résulte en partie de l'incapacité physique de la mère, qui autrement aurait été sollicitée en priorité (pour allaiter son fils). Ainsi, malgré la place faite aux pères, la socialisation institutionnelle à la parentalité apparaît plutôt comme une expérience venant réaffirmer la place des mères et renforcer les dispositions féminines à la prise en charge de ces tâches, accentuant le déséquilibre entre les sexes hérité de la socialisation antérieure. En transmettant en priorité aux femmes les savoir-faire de la prise en charge des nourrissons et en alimentant chez elles un plus grand sentiment de responsabilité, elle contribue, ce faisant, à structurer le rapport qui s'établit entre conjoints face aux tâches parentales.

La socialisation institutionnelle n'est donc pas un processus univoque, non seulement parce qu'une même institution peut produire des effets ambivalents, mais aussi parce que diverses institutions y participent, qui peuvent produire des effets différenciés. Si tous les parents rencontrés ont fréquenté les mêmes institutions liées à la grossesse et à la naissance (maternité, médecin, préparation à l'accouchement, etc.), la découverte de la parentalité s'est aussi faite pour certains auprès d'institutions spécifiques. Alors que, lors de la naissance de son premier enfant, elle se trouvait avec son conjoint français en Irlande, isolée de ses proches restés en Lituanie, Anna Kazlauskas a trouvé des supports de socialisation maternelle dans diverses lectures, mais aussi au sein d'un groupe de mères qui comme elle allaitaient et qu'elle retrouvait une fois par semaine pendant la première année. Tout laisse penser que l'inclusion dans ce groupe a contribué à renforcer des dispositions à la prise en charge féminine des soins aux enfants, déjà intériorisées par Anna depuis l'enfance⁴¹. De façon analogue, Agnès et Aymeric Carrel participent depuis plusieurs années (avant même la naissance de leurs enfants) à des dîners réguliers avec plusieurs couples membres de leur paroisse, où ils échangent sur la famille et les enfants, dans le cadre des engagements du mariage et d'un modèle catholique qu'Agnès qualifie de « traditionnel », fondé sur la complémentarité des rôles parentaux masculin (assurer les revenus du foyer) et féminin (gérer l'intendance). Là encore, la participation à ce groupe explique en partie la façon dont le couple prend en charge le travail parental et domestique.

La socialisation secondaire par les institutions repose ainsi non seulement sur des institutions médicales et de puériculture auxquelles la majorité des parents sont confrontés, mais aussi sur des groupes spécifiques, qui participent à modeler les manières d'être parent. Les institutions scolaires et professionnelles jouent également un rôle de ce point de vue, à travers les dispositions à l'égard du corps, de l'enfance ou de la parentalité qu'elles contribuent à former. Ainsi, Vincent Faure, ancien pompier de Paris – désormais conducteur SNCF, mais toujours pompier volontaire – accorde-t-

⁴¹ En raison notamment de la naturalisation de la prise en charge féminine que produisent les groupes faisant la promotion de l'allaitement (Badinter 2010).

il une importance première à la sécurité des enfants dans la recherche du mode de garde. Cette dimension est déterminante dans la sélection de l'assistante maternelle, où deux critères s'avèrent particulièrement importants à ses yeux : la sécurité du logement et la possession du brevet de secourisme par l'assistante maternelle. De façon analogue, comme on l'a vu, une formation scolaire ou l'exercice d'une profession dans le domaine médical ou de la puériculture participe aussi chez une part importante des femmes rencontrées à la formation de savoir-faire pratiques et d'une plus grande assurance dans la gestion des enfants.

Si les institutions médicales liées à la maternité jouent un rôle central dans la socialisation secondaire des parents, celle-ci résulte aussi des interactions avec d'autres professionnels de la petite enfance, en particulier ceux chargés de la garde des enfants. Les parents échangent de façon régulière avec le personnel de la crèche, les assistantes maternelles ou les grands-parents qui gardent leurs enfants, de qui ils reçoivent parfois des conseils en matière de santé ou de gestion du sommeil. Bien que seule l'observation ethnographique de ces relations permettrait de décrire de façon approfondie les logiques de socialisation par les modes de garde, les entretiens indiquent que cette transmission apparaît relativement limitée – en particulier par comparaison aux récits sur les interactions avec le personnel de la maternité. Cela s'explique notamment par le fait que la position sociale occupée par ces personnels et leurs prérogatives professionnelles ne les placent pas en position d'imposer des manières de faire aux familles dont ils gardent les enfants, car « le monde de l'accueil des enfants ne fonctionne pas comme l'univers médico-social de la naissance et de la petite enfance, où les dispositifs de préparation à l'accouchement, la puériculture de maternité ou la protection maternelle et infantile (PMI) ont pour vocation de transmettre les « bonnes pratiques » aux parents » (Geay 2014, p. 35). À l'inverse, les entretiens livrent de façon plus explicite des cas où la transmission se déroule plutôt dans l'autre sens, avec une socialisation des assistantes maternelles par les parents. C'est le cas de cette jeune professionnelle à qui Sarah Legallec explique comment doser la quantité de lait pour les biberons, ainsi que la façon dont doit être fixé le siège auto dans la voiture. Par ailleurs, deux enquêtées (originaires l'une de RDC et l'autre du Cameroun, avec toutes les deux de fortes aspirations à l'ascension sociale), qui ont travaillé comme « nounou » et baby-sitter auprès de familles de classes supérieures, racontent également avoir forgé certaines de leurs pratiques de mère auprès de leur ex-employeuse : ainsi, c'est l'employeuse de Félicité Samba, médecin généraliste, qui lui a expliqué comment mettre en œuvre la diversification des aliments ; et Carole Mbango appelle régulièrement la mère de la petite fille qu'elle gardait auparavant pour lui demander conseil.

Il est donc difficile, à partir de notre enquête, de repérer des logiques de socialisation parentale par les modes de garde. Toutefois, un effet apparaît assez nettement : le rôle prépondérant des mères dans la relation entre parents et professionnels de la petite enfance. Dans les couples rencontrés, les interactions avec le personnel de garde sont presque toujours décrites comme plus succinctes et superficielles pour les pères que pour les mères. Cela tient en partie à l'attitude des parents : les mères, qui assurent par ailleurs la charge mentale liée aux enfants, sont davantage disposées à s'impliquer dans ces interactions, alors que les pères, qui se décrivent souvent comme « pas très bavards », s'impliquent moins dans ces échanges. Mais ces dispositions sexuées sont aussi renforcées par les pratiques du personnel de garde : composé quasi exclusivement de femmes, celui-ci s'adresse de façon prioritaire aux mères, lorsque les enfants sont malades ou pour la transmission des informations sur le déroulement de la journée des enfants – ce qui se traduit, par exemple, par la mise en place d'un cahier de liaison à destination de la mère lorsque les contraintes horaires du couple, qui conduisent le père à aller chercher les enfants, rendent plus rares les interactions directes entre la mère et le gardien de l'enfant⁴².

⁴² Ce constat rejoint celui de Thierry Blöss et Sophie Odena (2005).

Si les institutions médicales et de puériculture, de même que les produits culturels, participent à la transmission aux parents de dispositions pratiques et symboliques, leur effet n'est pas univoque. L'appropriation de ces normes dépend également des propriétés sociales des parents et de leur disposition à s'y conformer ou, tout simplement, à y prêter attention. Le genre et le milieu social apparaissent ici comme deux facteurs centraux de cette appropriation. Les mères sont très clairement les plus impliquées dans la gestion des relations avec les institutions médicales et de puériculture. Ce sont elles qui intériorisent et mémorisent davantage les normes transmises par les sages-femmes, pédiatres, puéricultrices et auxiliaires de puériculture, médecins, PMI, psychologues, etc. Le recours aux produits culturels spécialisés sur la petite enfance indique aussi de façon éloquente la plus grande disposition des mères à incorporer les normes savantes médicales sur les enfants : la lecture d'ouvrages, de magazines ou de brochures sur la petite enfance, ou encore ou le visionnage d'émissions télévisées comme *Les maternelles*, sont en effet des pratiques avant tout féminines. Et lorsque les hommes consultent ces imprimés, leur lecture peut être orientée par des intérêts spécifiquement masculins : ainsi Jean Mbengue explique-t-il lire la revue *Parents* à laquelle sa compagne est abonnée seulement « de façon ponctuelle, il y a des choses qui peuvent m'intéresser ou que je trouve nécessaires », notamment concernant les questions de sécurité pour les enfants, une question qui demeure très périphérique par rapport au contenu de cette publication (sur le développement de l'enfant, la gestion de la relation à lui, le sommeil, l'alimentation, etc.). On observe aussi des pratiques de lecture plus intensives chez quelques pères, qui appartiennent plutôt aux « fractions instruites » des classes populaires (Schwartz 1998) ou aux « petits-moyens » (Cartier *et al.* 2008). Leur cas, plus rare, tend cependant à être découragé par le contenu de ces lectures. Philippe Vareille explique ainsi avoir consulté régulièrement un ouvrage (qui semble être le best-seller *J'élève mon enfant*, de Laurence Pernoud), mais regrette d'avoir constaté à plusieurs reprises que les conseils donnés étaient essentiellement destinés aux femmes :

« On avait acheté notamment un livre – alors le titre, je sais plus – qui est épais comme ça, qui suit l'évolution de l'enfant de... Alors pendant ses deux premières années, c'est quasiment tous les mois et après jusqu'à 6 ans. Donc eh bé là-dedans on lit et puis on retrouve... Alors il y a des choses qu'on apprend, il y a des choses auxquelles on s'identifie et puis, et puis des choses aussi qui vont confirmer que ce qu'on faisait avant, c'était pas forcément ce qui nous semble le mieux... Donc on en prend et on en laisse. [...] Malheureusement ce livre, il s'adresse qu'à des femmes. Enfin quand je dis il s'adresse qu'à des femmes, oui on sent dans les textes qu'on considère – pourtant, il avait l'air assez récent – [...] que c'était que la femme qui éduquait l'enfant. Alors que moi je me retrouvais dans plein de tâches du livre. » (Philippe Vareille, 46 ans, agent de maîtrise à la SNCF, femme de 27 ans, téléconseillère CAF, à la recherche d'un emploi en adéquation avec sa licence professionnelle, un fils de trois ans, Haute-Vienne)

Le plus grand intérêt des mères pour ces produits culturels spécialisés est donc à la fois l'effet du caractère genré de leur socialisation antérieure et la conséquence du contenu de ces productions, qui s'adressent davantage aux femmes, renforçant ainsi la division sexuée du travail parental.

Outre cette différence de genre, l'enquête indique également que le rapport aux institutions et aux normes savantes diffère en fonction du milieu social. Les parents ayant recours aux lectures appartiennent ainsi davantage aux classes moyennes et aux fractions instruites des classes populaires. À l'inverse, le non-recours à la lecture ou aux autres produits culturels spécialisés, et la mise à distance des normes institutionnelles, sont plutôt rares et se retrouvent chez les couples peu diplômés, qui appartiennent aux fractions précaires des classes populaires. Même si les mères de ces ménages ont pour certaines acquis une familiarité avec les normes médicales par leur parcours scolaire, dans la filière professionnelle du soin et de la petite enfance, ces ménages semblent se tenir à distance des normes diffusées par ces supports, mais aussi par les institutions auxquelles ils ont affaire, se

fiant davantage à l'expérience de leurs proches qu'aux discours des institutions⁴³. Ce constat rejoint les observations faites ailleurs (Gojard 2010 ; Geay 2014) d'une propension plus grande des classes moyennes (notamment les plus diplômées) à s'approprier les normes institutionnelles, par opposition à des formes de quant-à-soi au sein des fractions précaires des classes populaires. Pour autant, peut-on décrire la socialisation à la parentalité comme structurée par une opposition entre une socialisation plus institutionnelle qui serait le fait des classes moyennes-supérieures et une socialisation par les proches, fondée davantage sur l'expérience ordinaire que sur les discours savants, dominante au sein des classes populaires ? L'analyse de la socialisation par les proches conduit à nuancer une telle description.

La socialisation par les proches

À côté des institutions diverses qui assurent la transmission de normes et de savoir-faire aux jeunes parents, la socialisation secondaire à la parentalité se fait aussi dans les interactions avec les proches. Celle-ci passe notamment par les discussions avec les membres de la famille, collègues et amis, et par les interactions avec des proches en présence de leurs enfants. Elle se traduit par des échanges sur les manières de faire ou sur les représentations du rôle de parent, qui en fonction des contextes, peuvent pour les parents rencontrés constituer soit un modèle ou une source d'inspiration, soit un repoussoir. Si les enquêtés qui mettent clairement à distance les normes institutionnelles sont rares, c'est également le cas de ceux qui rejettent les conseils et l'influence de leurs proches (famille, amis et collègues). Pour ces ménages, les savoirs médicaux peuvent parfois servir de support pour résister aux recommandations jugées envahissantes des grands-parents, comme l'explique par exemple Yannick Braud à propos de la manière de coucher leur bébé (sur le dos, sans oreiller, selon les recommandations médicales actuelles). Mais le plus souvent, socialisation institutionnelle et socialisation par les proches ne semblent pas s'opposer, mais se combiner, les enquêtés expliquant régulièrement faire le tri entre les diverses préconisations, qu'ils s'approprient de façon sélective. On observe également chez les mères situées en haut de la hiérarchie sociale un usage intensif et diversifié de ces support, consistant à se renseigner de façon cumulative auprès d'une multiplicité de sources d'information.

La socialisation par les proches joue notamment un rôle dans l'adoption du mode de garde. Les solutions retenues par les amis, collègues ou frères et sœurs participent en effet à définir l'horizon des possibles pour les enquêtés, en particulier pour les modes d'accueil plus atypiques comme la garde à domicile ou par les grands-parents. La socialisation par les proches fonctionne aussi dans la construction des modes d'éducation et d'autorité, les proches pouvant servir de source d'inspiration (comme Goran Pavic, qui explique s'être inspiré des pratiques de son frère aîné en matière de punition) ou de contre-exemple à ne pas suivre (notamment à propos de l'alimentation des enfants, de l'âge à partir duquel les enfants sont autorisés à regarder la télévision ou encore de la possibilité de confier son enfant à un tiers pour permettre au couple de sortir).

Le cercle des amis ou des collègues proches sert également d'observatoire pour les futurs parents, leur permettant de se projeter dans l'avenir. Pour plusieurs couples de classes moyennes⁴⁴, qui accèdent à la parentalité à un âge avancé et comptent déjà parmi leurs proches de nombreux jeunes parents, les interactions avec eux participent à construire leur représentation idéale de parents. Ces enquêtés relatent ainsi avoir observé plusieurs couples s'éloigner du cercle amical en raison d'un investissement qu'ils jugent immodéré auprès de leurs enfants et évoquent d'autres couples qui se sont séparés sous la pression de l'arrivée des enfants. Avant même la naissance des enfants, ces en-

⁴³ C'est en particulier le cas des couples Moreau, Olivet et Chauvet-Braud.

⁴⁴ C'est notamment le cas des Pinson-Cadot et des Mathieu-Knecht.

quêtés racontent avoir beaucoup échangé sur ces situations et s'être entendus pour faire en sorte de conserver des moments pour eux, réservés au couple, afin d'éviter que celui-ci n'explose en raison d'un trop grand sacrifice consenti pour le bien-être des enfants. Ces couples, dans lesquels les pères sont très impliqués dans les tâches parentales, sont caractérisés par l'appropriation de l'injonction à être un bon parent, mais par une appropriation partielle de cette norme, qui ménage également le couple et le bien-être personnel, et qui peut, comme l'indique l'extrait suivant, être teintée d'une forme de féminisme ordinaire :

« Il ne faut pas qu'on soit esclave finalement de nos enfants... comme le sont beaucoup de parents qui se rendent esclaves de leur gosse. Quand on les entend, je vois beaucoup de mamans, forcément, c'est toujours les mamans.... Mais, d'un autre côté, c'est aussi une volonté de pas le devenir. Il faut avoir la volonté de pas le devenir et mettre les choses en place pour que ça se fasse comme ça. Non, c'est ce que les copains nous disaient. Eh bien justement les copains de l'école de kiné qu'on voyait pas souvent et qu'on a revus une fois que j'ai accouché, ils m'ont vue quand la petite avait 4 mois et on est parti en vacances ensemble et ils m'ont tous dit : « oh ben, tu fais toujours pareil alors que finalement... » Ils le savaient qu'avant je disais : « je ne veux pas d'enfants tout de suite ». Ils m'ont tout de suite dit : « ah ben, c'est bien. Finalement ça te va bien ». Plusieurs amis m'ont dit qu'on n'avait pas changé. Moi particulièrement et nous deux dans notre couple. Ça n'a pas changé mais ça a embelli le quotidien. » (Élise Mathieu, kinésithérapeute, 31 ans, une fille de trois ans, gardée par une assistante maternelle, mari formateur pour adultes, Alsace)

Les interactions avec les collègues et les amis jouent ainsi un rôle dans la construction des manières d'être et de faire des parents. Mais le rôle des proches dans la socialisation des parents renvoie avant tout aux interactions au sein de la famille, auprès des frères et sœurs, mais surtout des grands-parents, et en particulier des grands-mères, que les enquêtés sollicitent régulièrement. Le réseau familial est en effet une ressource importante et rassurante pour bien des enquêtés, lorsqu'ils s'interrogent sur la santé ou le comportement de leurs enfants :

« Je savais qu'au cas où, si j'avais des questions, bah voilà, j'avais mes frères et sœurs qui eux, avaient des enfants, donc voilà, si j'avais un doute, ou je demandais à maman, ou je demandais à ma sœur : aujourd'hui, voilà, y a eu ça. Voilà, j'avais l'expérience, aussi, de ma sœur et de ma maman » (Joanne Durieux).

Cet extrait indique non seulement le rôle du groupe familial, mais le fait qu'en son sein, ce sont les femmes qui ont autorité pour les questions parentales. Lorsque les pères ont des questions, ils s'adressent ainsi en priorité à leur mère. Mais ce sont avant tout les mères qui sont les plus actives dans les échanges au sein de la parenté, tout particulièrement auprès de leur propre mère. La lignée maternelle occupe ainsi une place nodale dans la transmission familiale des rôles et des savoir-faire parentaux.

La participation des grands-parents à la garde des enfants semble de ce point de vue produire des effets ambivalents. D'un côté, elle contribue comme on l'a vu à diminuer la pression qui pèse sur les couples, à alléger la charge de travail parental au profit notamment des mères et d'un partage plus égalitaire au sein du couple. De l'autre côté, cette participation, assurée quasi exclusivement par les grands-mères (plus souvent maternelles), semble favoriser chez les parents la reproduction sociale de la division sexuée des rôles parentaux. La présence des grands-mères et leur participation quotidienne à la prise en charge des enfants semblent en effet jouer comme une force de rappel des modèles et des dispositions (plutôt inégalitaires) hérités de l'enfance. Cela est d'autant plus vrai lorsque cette participation est le fait de la grand-mère maternelle, en raison du rapport social de lignage que cette situation instaure : la forte implication de la lignée maternelle auprès de la famille

(aide matérielle, quotidienne, etc.) contribue en effet à investir la mère d'un rôle moteur et central dans les questions éducatives.

Ce biais féminin et matrilinéaire, qui s'ajoute à l'ensemble des processus qui contribuent à renforcer les dispositions féminines à la prise en charge des enfants, a une conséquence majeure pour la socialisation à la parentalité. Celle-ci se déroule en effet pour une part importante au sein du foyer familial, entre les deux membres du couple. De ce point de vue, les entretiens font apparaître une logique massive et généralisée : la socialisation des pères par les mères.

« Je me suis plongé à cent pour cent là-dedans j'ai pas eu vraiment de difficulté. J'ai pas eu de difficulté, elle, elle me montrait un peu des gestes qu'il fallait faire, elle me guidait un peu sur certaines choses que je savais pas et puis voilà quoi. Enfin je me réfère plutôt à elle. Je me réfère plutôt à elle. Moi je posais des questions, essayer de savoir comment faire telle ou telle chose : c'est plutôt elle qui me donnait l'information en fait. [...] Souvent les nuits sont blanches pour elle donc quand elle se repose, voilà il faut donner un peu de temps pour se reposer donc voilà je, j'étais obligé de le faire par moi-même même si j'en avais un peu peur. Voilà j'ai demandé un peu comment procéder. » (Jean Mbengue, agent de sécurité, femme ancienne « nounou », deux enfants, Ile-de-France)

Le caractère massif de la socialisation des pères par les mères a des implications importantes. Il offre d'abord une nouvelle preuve de la différenciation sexuée de la socialisation à la parentalité : si les mères assurent cette transmission aux pères, c'est à la fois qu'elles possèdent de plus grandes compétences pour la gestion des enfants et qu'elles sont investies d'un rôle moteur dans celle-ci. La socialisation des pères par les mères participe également à renforcer les inégalités de sexe au sein du couple, car la transmission des savoir-faire sur l'enfant représente une charge de travail supplémentaire pour les mères. Surtout, cette relation conjugale participe à l'instauration d'une organisation de l'économie domestique qui implique une forme de « remise de soi » masculine, conduisant à placer les hommes dans la position d'auxiliaire de leur conjointe pour la gestion des tâches parentales. Le processus de socialisation à la parentalité, qui prépare davantage les mères et les conduit à assurer une partie de la socialisation parentale de leur conjoint, structure ainsi les rapports sociaux au sein du couple, conférant aux femmes le rôle du gouvernement de la sphère domestique et aux hommes celui d'auxiliaire de leur conjointe.

Conclusion

Le processus de socialisation à la parentalité est donc pluriel. Il repose à la fois sur des expériences antérieures à la naissance des enfants, qui remontent jusqu'à l'enfance, et sur une transformation des manières d'être et de faire au moment de l'accès au statut de parent. La progression de la participation des pères depuis les années 1980 est notable ; elle ne permet toutefois que d'atténuer une organisation conjugale qui reste dominée par l'investissement des femmes. De ce point de vue, les expériences antérieures de socialisation jouent clairement en faveur d'une reproduction de la division sexuée du travail : en particulier, les femmes connaissent de multiples situations de prise en charge d'enfants en bas âge (dans le cadre familial, scolaire ou professionnel), alors que cela est rarement le cas chez les hommes. Les dispositions intériorisées avant la naissance des enfants jouent comme nous l'avons souligné un rôle essentiel, car elles structurent la relation entre conjoints au moment de l'arrivée des enfants, conférant aux femmes une plus responsabilité, en particulier celle d'assurer la socialisation parentale de leur conjoint. Néanmoins, tout ne se joue pas avant la découverte de la parentalité : le contexte dans lequel se déroule l'arrivée des enfants compte également. Ainsi, la socialisation par les proches, mais aussi par les institutions et les produits culturels génèrent des effets ambivalents, à la fois en s'adressant de façon prioritaire aux

mères et en légitimant leur plus grande implication, mais également en jouant un rôle incitatif auprès des pères. La diffusion par divers canaux des normes contemporaines du « bon parent » – renvoyant notamment à l'image de pères investis, attentionnés et responsables – est très prégnante dans les discours des parents rencontrés, qui se construisent subjectivement contre la figure des parents (et spécialement des pères) absents, taiseux et peu attentionnés, que beaucoup considèrent comme appartenant à la génération de leurs parents. À travers la diffusion de ces normes, la socialisation secondaire à la parentalité participe ainsi d'un processus d'enrôlement des pères dans la prise en charge du travail parental. Ce processus ne déconstruit toutefois pas intégralement les dispositions fortement différenciées selon le sexe, qui résultent de la socialisation primaire, ce d'autant plus que cette socialisation secondaire joue aussi, de façon ambivalente, comme une « socialisation de renforcement » (Darmon 2010) de ces dispositions héritées du passé.

Pour conclure, il faut souligner que la socialisation à la parentalité ne dépend pas uniquement des dimensions que nous avons ici soulignées, et qui renvoient à la fois à des dispositions pratiques incorporées dans les expériences passées ou au contact des proches et des institutions qui entourent la naissance, ou encore à la diffusion de normes sociales par le biais de dispositifs institutionnels ou de productions culturelles. L'investissement dans la parentalité est aussi très largement le fruit du contexte matériel qui structure les temps de présence des parents auprès des enfants, c'est-à-dire de l'organisation concrète de la garde des enfants. Nous avons largement eu l'occasion de souligner l'effet des horaires atypiques, qui participent dans bien des couples – notamment de classes populaires – à rendre possible l'investissement des pères. Il faut également rappeler ici l'importance du marché de l'emploi dans les processus de fabrication de la parentalité : la structuration sexuée du marché de l'emploi participe non seulement à la transmission plus précoce chez les femmes de dispositions liées à la prise en charge d'enfants (en raison de la forte féminisation des formations scolaires et des emplois liés au *care*), mais elle détermine également les temps de présence des parents auprès des enfants, dans le sens d'un renforcement de la division sexuée du travail domestique et parental. Les différentiels de salaires et de carrières entre les sexes jouent en effet un rôle prépondérant dans les arbitrages conjugaux en matière de garde d'enfants, en particulier entre le fait de déléguer à des tiers ou d'assurer directement la garde des enfants par les parents (essentiellement par les mères) – comme en atteste le fonctionnement plus égalitaire en pratique des couples hypogammes. On constate également que les emplois qui impliquent de longs déplacements et par conséquent des périodes prolongées d'absence auprès de la famille, sont aussi les emplois les plus masculins (chauffeur routier, militaires, certaines spécialités du bâtiment, représentants commerciaux, etc.) : pour les hommes concernés, l'éloignement prolongé du foyer pour des raisons professionnelles produit de puissants effets en matière d'investissement parental, interdisant parfois la réalisation d'aspirations à être proche de ses enfants. Au-delà des effets de la socialisation primaire et des effets de la socialisation institutionnelle, le contexte de la découverte de la parentalité est très clairement structuré par les ressources et les contraintes qu'offre le marché de l'emploi. Le poids de ces contraintes explique sans doute pourquoi, malgré l'essor des normes conjugales égalitaires et la diffusion des normes contemporaines du bon parent, les inégalités sexuées de prise en charge des enfants continuent d'être très fortes.

Conclusion

Au terme de cette post-enquête qualitative auprès de 35 couples, nous pouvons dégager un certain nombre de résultats concernant les arrangements conjugaux autour de la garde des enfants et la socialisation à la parentalité. Nous proposerons également un retour réflexif sur les données quantitatives produites dans le cadre de l'enquête Modes de garde 2013, en discutant deux points du questionnaire à la lumière des entretiens que nous avons menés.

Résumé des résultats de la post-enquête

Tout d'abord, il apparaît que l'organisation trouvée par chaque couple pour faire garder ses enfants est structurée par une série de contraintes diverses, liées à l'offre locale de modes de garde et à la proximité de tiers (notamment les grands-parents), mais parmi lesquelles dominent les contraintes d'emplois du temps et de revenus liées à la position professionnelle des conjoints. Dans le cadre formé par ces contraintes, les arbitrages parentaux répondent également aux attentes vis-à-vis des modes de garde. L'enquête souligne ici la préférence majoritaire des parents pour la crèche, qui selon les milieux sociaux suit des logiques distinctes : si elle répond chez les classes moyennes et supérieures à des aspirations scolaires (comme expérience préparatrice à l'école), c'est davantage pour son rôle en matière d'apprentissage de la vie en collectivité qu'elle est préférée dans les classes populaires. La confiance des parents vis-à-vis des modes de garde se construit ainsi à partir de ces attentes, mais aussi au fil des interactions avec le mode de garde effectif, à partir du constat des « progrès » des enfants et de la relation affective nouée avec les professionnelles. Parfois ébranlée, la confiance avec la personne gardienne (notamment les assistantes maternelles) est toutefois rarement retirée par les parents, qui n'envisagent pas de recommencer la recherche de « la bonne personne » – en particulier les mères, qui savent que la charge de la recherche d'un nouveau mode de garde ou de la garde de l'enfant leur incomberait.

L'organisation de la garde des enfants joue ainsi un rôle important dans la division sexuée du travail au sein du couple. L'analyse conduit à distinguer plusieurs types de tâches domestiques et parentales : les tâches les plus valorisantes (de socialisation et de transmission) suscitent un plus grand engagement des pères, alors que les tâches domestiques et les prestations parentales (ne relevant pas de la production domestique, mais des prestations : faire manger, faire se laver, faire s'habiller, etc.), moins gratifiantes, sont davantage réservées aux mères. La division de ces tâches varie cependant selon les cas. Ainsi, si l'emploi féminin constitue une norme partagée par tous les couples enquêtés, les contraintes du marché local de l'emploi, les difficultés d'organisation de la garde ou la priorité accordée à la carrière masculine le réduisent parfois au rôle traditionnel de travail d'appoint. On observe dans ce cas une séparation étanche du travail des conjoints, les tâches domestiques et les prestations parentales étant alors assurées presque exclusivement par la mère. Dans d'autres couples, occupant des positions variées dans la hiérarchie sociale, l'organisation est plutôt dominée par la polyvalence des conjoints. C'est notamment le cas des ménages de classes populaires, qui, en raison des horaires de travail atypiques et de la faiblesse de leurs ressources économiques, se relaient pour garder leurs enfants afin de minimiser le recours à des modes de garde payants.

L'enquête permet enfin d'analyser le rôle des processus de socialisation dans la construction des arrangements conjugaux. Elle souligne d'abord le poids des expériences passées (familiales, scolaires, professionnelles et de loisirs) qui préparent davantage les femmes à la prise en charge des enfants. Le contexte de l'arrivée des enfants joue aussi un rôle déterminant. La diffusion des normes

contemporaines du « bon parent » produit ainsi des effets ambivalents : elle favorise clairement l'enrôlement des pères dans la prise en charge des enfants, mais tend aussi, à travers l'image stigmatisante de la « mauvaise mère », à renforcer la reproduction des rôles maternels traditionnels. Au-delà, l'enquête montre que les effets des contraintes matérielles auxquelles font face les parents (marché du travail, offre de mode de garde, etc.) sont déterminants, allant souvent dans le sens d'un renforcement des inégalités au sein du couple. Le poids de ces contraintes explique sans doute pour quoi, malgré l'essor de la norme d'égalité conjugale et la diffusion des normes contemporaines du bon parent, de fortes inégalités sexuées perdurent dans la prise en charge des enfants.

Retour sur le questionnaire de l'enquête Modes de garde 2013

La possibilité, pour conduire cette recherche qualitative, de disposer des données du questionnaire de l'enquête Mode de garde est évidemment une ressource précieuse. Cela permet non seulement de procéder à un choix raisonné des couples enquêtés en faisant varier leurs profils en fonction des critères que nous avons retenus, mais également de disposer de nombreuses informations précises sur leur situation qui permettent de compléter celles relevées en entretien. On pourrait encore en tirer profit pour observer la variation dans le temps de l'organisation des modes de garde ainsi que la façon dont les discours sur ceux-ci peuvent se reconstruire avec le temps. En retour, la réalisation de notre enquête par entretiens nous conduit à émettre quelques remarques sur les données du questionnaire. Deux points retiennent notre attention, dont la prise en considération pourrait éventuellement être utile pour améliorer le questionnaire et son traitement.

Une première remarque concerne la fiabilité des informations déclaratives enregistrées lors de la passation du questionnaire, en particulier concernant la profession. En effet, nous avons constaté chez plusieurs couples rencontrés des incohérences sur ce point entre les informations contenues dans les fiches individuelles tirées du questionnaire et les discours des enquêtés. Ces incohérences, qui ne résultent pas d'un changement de situation entre le questionnaire et l'entretien, peuvent en partie s'expliquer par la situation d'enquête et par la nécessité pour certains enquêtés de « faire bonne figure » face à l'enquêteur. Il s'agit là d'un biais classique dans les enquêtes statistiques déclaratives. Et cette attitude n'est évidemment pas propre à la situation que crée le questionnaire, mais se produit également lors des entretiens, comme l'illustre le cas d'un des couples étudiés. Dans la fiche adresse de ce couple, le conjoint apparaît comme ouvrier (chauffeur) et sa conjointe comme profession intermédiaire (administrative du commerce et des entreprises). Si la profession du conjoint se confirme lors de l'entretien (il est conducteur à la SNCF), les deux conjoints fournissent en entretien deux versions quant à la profession de la femme qui diffèrent non seulement de celle apparaissant dans le questionnaire, mais aussi entre elles : alors que le conjoint décrit sa femme comme serveuse dans un restaurant, celle-ci explique lorsque nous la rencontrons qu'elle n'a exercé cet emploi que quelques semaines, cinq mois avant l'entretien, et qu'il s'agit du seul emploi occupé par elle depuis la naissance de son premier enfant cinq ans auparavant. Ces décalages peuvent être très instructifs pour notre analyse. Ils offrent un cas intéressant pour analyser le poids des normes concernant les rôles parentaux, révélateur de la construction de la figure du « bon parent ». Tout indique en effet que si le conjoint a menti sur la situation de sa femme (qui est effectivement au chômage), c'est pour la protéger de l'image de la mauvaise mère qui pourrait ressortir de la présentation de leur situation : alors que sa femme est sans emploi, une assistante maternelle s'occupe en effet à temps plein de leurs trois enfants, car l'enquêtée ne s'est pas sentie capable de gérer seule les enfants quand son mari a repris le travail après chacune des naissances. Le « mensonge » du mari peut ainsi être une manière de protéger l'image de sa femme face à l'enquêteur et fait ressortir en creux les normes sexuées des rôles parentaux. Cela étant, la présence de plusieurs cas de décalages entre les situations professionnelles déclarées dans le questionnaire et celles observées pendant

l'enquête qualitative invite à considérer avec prudence les résultats de l'enquête statistique, que le déclarant ait été l'homme ou la femme. Les femmes aussi sont en effet également soumises au poids de ces normes et, en situation de répondre à un questionnaire ou seule une réponse est attendue, peuvent être tentées de se présenter à travers une profession effectivement exercée dans le passé quand bien même leur situation au moment de l'enquête serait le chômage. On pourrait de la même façon s'interroger sur d'autres biais possibles dans l'enquête par questionnaire, en lien avec l'aspect déclaratif des informations enregistrées et les stratégies de dissimulation, de sur- ou de sous-évaluation que la situation d'enquête peut provoquer pour certaines variables sensibles, qui mettent en jeu l'image des parents face à l'enquêteur (concernant par exemple le choix du mode de garde, l'organisation quotidienne de la garde ou encore les revenus). Nous n'avons pas de recommandation précise à proposer sur ce point, mais le constat que nous avons fait nous semble constituer une invitation à un usage critique et réflexif des données d'enquête (qu'il s'agisse du questionnaire ou de notre enquête qualitative).

Une seconde remarque porte sur le traitement statistique de la variable « mode de garde principal » et sur les analyses auxquelles il donne lieu. Dans l'exploitation de l'enquête Mode de garde, cette variable est centrale : c'est sur elle que reposent de nombreuses interprétations des tendances concernant les modes d'accueil et leur évolution. Or, la manière dont cette variable est construite pose d'importantes difficultés d'interprétation, que les publications récentes concernant les résultats de l'enquête n'ont d'ailleurs pas manqué de relever⁴⁵. Le « mode de garde principal » correspond en effet au mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée sur une période donnée, allant du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures (pour les enfants de moins de 3 ans) – et la variable « modes de garde secondaires » renvoie aux autres modes de garde, en dehors du principal, sur la même période de référence. En raison de la diversité des situations et des modes d'organisation des couples que nous avons largement exposée dans ce rapport, le choix de la période de référence nous semble problématique. En effet, nous l'avons vu, une part importante des couples rencontrés travaillent tous les deux à plein temps et ont recours à un ou plusieurs tiers des plages horaires conséquentes pour faire garder leur(s) enfant(s) alors que, d'après le questionnaire, ils ont comme mode de garde principal « les parents ». Il s'agit de couples aux horaires atypiques, travaillant tôt le matin, en soirée et/ou le week-end, qui gardent davantage leur(s) enfant(s) pendant la période de référence, mais qui confient aussi leur(s) enfant(s) à un gardien (ou plusieurs) à la fois pendant la période de référence et en dehors de celle-ci. Ces parents apparaissent alors comme le mode de garde principal, alors que leur situation ne diverge pas forcément beaucoup de celles des parents aux horaires typiques, qui comme eux parviennent à conserver deux emplois grâce au recours à des tiers pour accueillir leurs enfants. Il nous semble qu'une des conséquences de la construction de la variable « mode de garde principal » et du choix de la période de référence est de sous-évaluer la part des parents qui continuent à travailler tout en faisant garder leurs enfants. Dès lors, le résultat selon lequel, en 2013, les parents constituent le mode de garde principal dans 61 % des cas n'est pas aisé à interpréter. Par ailleurs, les horaires atypiques étant plus fréquents en bas de la hiérarchie sociale, on peut s'interroger sur l'interprétation à donner à la surreprésentation des employés et ouvriers parmi les familles ayant pour mode de garde principal les parents, puisque cela ne signifie pas forcément un moindre recours à des tiers pour faire garder les enfants. En somme, la diversité de ces situations (et le fait que les emplois atypiques connaissent une croissance importante ces dernières années) rend délicate l'articulation entre l'enquête par questionnaire et la post-enquête qualitative. Pour les enquêtes à venir, on peut s'interroger sur la possibilité de disposer d'autres cri-

⁴⁵ Les dernières publications de la DREES à partir des enquêtes Modes de garde ont tendance à varier les indicateurs et notamment à utiliser aussi le « taux de recours » simple, sans restriction de durée, à souligner l'existence d'autres intervenants même lorsque les parents sont identifiés comme « le mode de garde principal » (Villaume et Legendre 2014), ou à utiliser des durées de recours plutôt que le « mode de garde principal » comme grille d'analyse (Villaume 2015).

tères pour étudier la diversité des modes de garde – par exemple, en modifiant la période de référence (du lundi au dimanche) et/ou en prenant pour base un nombre d’heures minimal de la semaine (25 heures ou 30 heures) pendant lequel l’enfant n’est pas gardé par les parents. Des solutions ont déjà commencé à être explorées par le bureau Famille et jeunesse de la DREES ; il nous semble qu’il faut poursuivre ces efforts de prise en compte des horaires décalés et du travail le week-end.

Bibliographie

- Acs, Marie. 2013. « Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des enfants de moins de 3 ans », *Études et résultats (Drees)*, n° 839.
- Ananian, Sévane et Robert-Bobée, Isabelle. 2009. « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Études et résultats (Drees)*, n° 678.
- Authier, Jean-Yves, Bidet, Jennifer, Collet, Anaïs, Gilbert, Pierre et Steinmetz, Hélène. 2010. *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, Paris : PUCA.
- Avril, Christelle. 2003. « Les compétences féminines des aides à domicile », in F. Weber, S. Gojard et A. Gramain (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris : La découverte, p. 187-207.
- Avril, Christelle. 2014. *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris : la Dispute.
- Badinter, Élisabeth. 2010. *Le conflit. La femme et la mère*, Paris : Flammarion.
- Baccaïni, Brigitte. 2002. « Navettes domicile-travail et comportements résidentiels dans l'espace francilien », in Lévy et Dureau (dir.), *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en question*, Paris : L'Harmattan, p. 121-139.
- Bastard, Benoit. 2006. « Une nouvelle police de la parentalité? », *Enfances, Familles, Générations*, n° 5, p. 1-9.
- Bertaux, Daniel. 1977. *Destins personnels et structure de classe : pour une critique de l'anthroponomie politique*, Paris : PUF.
- Bertaux-Wiame, Isabelle et Tripier, Pierre. 2006. « Les intermittents du foyer ou les arrangements entre membres des couples qui travaillent loin l'un de l'autre », *Cahiers du Genre*, n° 41, p. 11-22.
- Bertrand, Julien, Bois, Géraldine, Court, Martine, Henri-Panabière, Gaële et Vanhée, Olivier. 2012. *Les parcours scolaires des enfants de familles nombreuses : l'analyse des processus de socialisation*, rapport pour le Cnaf.
- Bidet, Alexandra. 2011. *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris : PUF.
- Blöss, Thierry et Odena, Sophie. 2005. « Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux. Quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal », *Recherches et prévisions*, vol. 80, n° 1, p. 77-91.
- Bonvalet, Catherine. 2003. « La famille-entourage locale », *Population*, vol. 58, n° 1, p. 9.
- Borderies, Françoise. 2015. « Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2013 : le nombre de places continue d'augmenter », *Études et résultats (Drees)*, n° 931.
- Borderies, Françoise. 2016. « L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2014 : le nombre de places d'assistantes maternelles est prédominant », *Études et résultats (Drees)*, n° 966.
- Bourdieu, Pierre. 1998. *La domination masculine*, Paris : Seuil.
- Bozon, Michel. 2009. « Comment le travail empiète et la famille déborde : différences sociales dans l'arrangement des sexes », in Pailhé et Solaz (dir.), *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, Paris : La Découverte, p. 29-54.
- Brousse, Cécile. 1999. « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », in *France Portrait Social édition 1999-2000* Insee, p. 135-151.
- Brousse, Cécile. 2015. « Travail professionnel, tâches domestiques, temps "libre" : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Économie et statistique*, n° 478-479-480, p. 119-154.
- Brown, Elizabeth et Jaspard, Maryse. 2004. « La place de l'enfant dans les conflits et les violences conjugales », *Recherches et Prévisions*, n° 78, p. 5-19.

- Cardi, Coline. 2015. « Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité », *Mouvements*, vol. 82, n° 2, p. 11-19.
- Cartier, Marie. 2012. « Le caring, un capital culturel populaire ? À propos de *Formations of Class & Gender* de Beverley Skeggs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 191-192, p. 106-113.
- Cartier, Marie, Coutant, Isabelle, Masclat, Olivier et Siblot, Yasmine. 2008. *La France des « petits-moyens »*. *Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris : La Découverte.
- Cartier, Marie et Lechien, Marie-Hélène. 2012. « Vous avez dit “relationnel” ? Comparer des métiers de service peu qualifiés féminins et masculins », *Nouvelles questions féministes*, vol. 31, n° 2.
- Cartier, Marie, d’Halluin, Estelle, Lechien, Marie-Hélène et Rousseau Johanna. 2012. « La "sous-activité" des assistantes maternelles : un rapport au métier différencié selon le positionnement social », *Politiques sociales et familiales*, n° 109, p. 35-46.
- Champagne, Clara, Pailhé, Ariane et Solaz, Anne. 2015. « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d’évolutions en 25 ans ? », *Économie et statistique*, n° 478-479-480, p. 209-242.
- Champagne, Clara, Pailhé, Ariane et Solaz, Anne. 2014. « 25 ans de participation des hommes et des femmes au travail domestique : quels facteurs d’évolutions ? », *Documents de travail de l’Ined*, n° 203.
- Clair, Isabelle. 2007. « Dire à deux le ménage », in de Singly (dir.), *L’injustice ménagère*, Paris : Armand Colin, p. 179-223.
- Commaille, Jacques, Strobel, Pierre et Villac, Michel. 2002. *La politique de la famille*, Paris : La Découverte.
- Croutte, Patricia et Hatchuel, Georges. 2009. « Prestations sociales, prestations familiales et aides aux familles : état de l’opinion début 2009 », Crédoc, collection des rapports, n° 258.
- Darmon, Muriel. 2001. « La socialisation, entre famille et école. Observation d’une classe de première année de maternelle », *Sociétés & Représentations*, n° 11, p. 515-538.
- Darmon, Muriel. 2010. *La socialisation*, Paris : Armand Colin.
- Daune-Richard, Anne-Marie et Marry, Catherine. 1990. « Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations « masculines » de BTS et de DUT industriels », *Formation Emploi*, vol. 29, n° 1, p. 35-50.
- Dechaux, Jean-Hugues. 2009a. « Travail parental et parenté : parlons-nous vraiment de la même chose ? », *Informations sociales*, n° 154, p. 14-20.
- Dechaux, Jean-Hugues. 2009b. *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.
- Delaisi de Parseval, Geneviève et Lallemand, Suzanne. 1980. *L’Art d’accommoder les bébés. 100 ans de recettes françaises de puériculture*, Paris, Seuil.
- De Ridder, Guido et Legrand, Claude. 1995. « Distance professionnelle et intimité affective », in Kaufmann (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*, Rennes, PUR.
- Desplanques, Guy. 1985. « Modes de garde et scolarisation des jeunes enfants », *Economie et statistique*, n° 176, p. 27-40.
- Devetter, François-Xavier et Rousseau, Sandrine. 2011. *Du balai : essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Ivry-sur-Seine : Raisons d’agir.
- Donzelot, Jacques. 1977. *La Police des familles*, Paris : Éditions de Minuit.
- Downs, Laura Lee. 2001. *L’inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l’industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, Paris : A. Michel.
- Dussuet, Annie. 1997. *Logiques domestiques*, Paris, L’Harmattan.

- Eydoux, Anne. 2005. « Les métiers de la petite enfance à l'épreuve des horaires atypiques », *Recherches et prévisions*, n° 80, p. 41-54.
- Galtier, Bénédicte. 2011. « L'arbitrage entre emploi et inactivité des mères de jeunes enfants : le poids des contraintes familiales, professionnelles et sociétales sur les modes d'accueil des enfants », *Economie et statistique*, n° 447, p. 33-56.
- Garcia, Sandrine. 2011. *Mères sous influence: de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris : La Découverte.
- Garcia, Sandrine. 2014. « S'affirmer comme un professionnel compétent ? Les usages de la psychologie dans les crèches parentales par les éducatrices de jeunes enfants », *Sociétés contemporaines*, vol. 95, n° 3, p. 55.
- Geay, Bertrand. 2014. « Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales », *Politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 35-44.
- Gilbert, Pierre. 2013. « Devenir propriétaire en cité HLM. Petites promotions résidentielles et évolution des styles de vie dans un quartier populaire en rénovation », *Politix*, n° 101, p. 79-104.
- Gilbert, Pierre. 2016. « Trouble à l'ordre privé. Les classes populaires face à la cuisine ouverte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, à paraître
- Gojard, Séverine. 2010. *Le métier de mère*, Paris : La Dispute.
- Haicault, Monique. 1984. « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, vol. 26, n° 3, p. 268-277.
- Hochschild, Arnie. 1990. *The second shift. Working parents and the revolution at home*, New York : Avon books.
- Ibos, Caroline. 2012. *Qui gardera nos enfants ? Les nounous et les mères*, Paris : Flammarion.
- Jeantet, Aurélie. 2003. « A votre service ! La relation de service comme rapport social », *Sociologie du travail*, n° 45-1, p. 191-209.
- Joseph, Olivier, Pailhé, Ariane, Recotillet, Isabelle et Solaz, Anne. 2012. « Faut-il tourner la PAJE ? L'impact de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant sur le parcours professionnel des mères », *Formation emploi*, n° 118, n° 2, p. 103-123.
- Kaufmann, Jean-Claude. 1992. *La trame conjugale: analyse du couple par son linge*, Paris : Nathan.
- Lahire, Bernard. 1995. *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris : Le Seuil/Gallimard.
- Lahire, Bernard. 2001. « Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances », in Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris : Presses universitaires de France, p. 10-23.
- Lambert, Anne. 2012. « Travail salarié, travail domestique, travail au noir : l'économie domestique à l'épreuve de l'accession à la propriété », *Sociologie du Travail*, vol. 54, n° 3, p. 297-316.
- Lecomte, Sarah. 1999. « L'accès à l'emploi : un mirage pour les assistantes maternelles ? », *Travail, genre et société*, n° 2, p. 71-90.
- Le Pape, Marie-Clémence. 2009a. « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, n° 154, n° 4, p. 88-95.
- Le Pape, Marie-Clémence. 2009b. *La famille à l'épreuve des risques Logiques éducatives et stratification sociale*, thèse de doctorat de sociologie, Institut d'études politiques de Paris.
- Le Pape, Marie-Clémence. 2012. « L'art d'être un "bon" parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives », *Cahiers français*, n° 371, p. 36-42.

- Le Pape, Marie-Clémence et van Zanten, Agnès. 2009. « Les pratiques éducatives des familles », in Duru-Bellat et Van Zanten (dir.), *Sociologie du système éducatif. Les inégalités scolaires*, Paris : Presses universitaires de France, p. 185-205.
- Lesnard, Laurent. 2006a. « Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales », *Données sociales*, Insee, p. 371-378.
- Lesnard, Laurent. 2006b. « Flexibilité et concordance des horaires de travail dans le couple », *Données sociales*, Insee, p. 379-384.
- Maruani, Margaret. 2002. *Les mécomptes du chômage*, Paris : Bayard.
- Martin, Claude. 2014a. « Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 9-22.
- Martin, Claude (dir.). 2014b. *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes : Presses de l'EHESP.
- Neyrand, Gérard. 2011. *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris : Presses universitaires de France.
- Observatoire national de la petite enfance. 2015. *L'accueil du jeune enfant en 2014*.
- Pailhé, Ariane et Solaz, Anne (dir.). 2009. *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, Paris : La Découverte.
- Pailhé, Ariane et Solaz, Anne. 2010. « Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 24, n° 2, p. 29-46.
- Régnier-Loilier, Arnaud et Hiron, Céline. 2010. « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », *Politiques sociales et familiales*, n° 99, p. 5-25.
- Schwartz, Olivier. 1990. *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris : Presses universitaires de France.
- Schwartz, Olivier. 1998. *La notion de « classes populaires »*, Habilitation à diriger des recherches.
- Sencébé, Yannick, Hilal, Mohamed, Schmitt, Bertrand, Bonnet, Estelle, Collet, Béate, Maurines, Béatrice et Ganne, Bernard. 2002. *Analyse des processus d'ancrage et des formes de territorialité des populations marquées par l'éclatement de leurs lieux de travail et de domicile à la périphérie des pôles urbains*, rapport de recherche, Paris : Puca.
- Serre, Delphine. 1998. « Le bébé "superbe" la construction de la déviance corporelle par les professionnel(le)s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, vol. 31, n° 1, p. 107-127.
- Serre, Delphine. 2009. *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris : Raisons d'agir.
- Siblot, Yasmine, Cartier, Marie, Coutant, Isabelle, Masclet, Olivier et Renahy, Nicolas. 2015. *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris : Armand Colin.
- Singly, François de. 1996. *Le soi, le couple et la famille*, Paris : Nathan.
- Vanderschelden, Mélanie. 2006. « Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces », *Insee Première*, n° 1107.
- Vanovermeir, Solveig. 2012. « L'accueil des jeunes enfants : axe majeur de la politique familiale française depuis les années 1970 », *Dossiers Solidarité et Santé (Drees)*, n° 31.
- Van Zanten, Agnès. 2009. *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*, Paris : Presses universitaires de France.
- Verba, Daniel. 2006. *Le métier d'éducateur de jeunes enfants*, Paris : La Découverte.
- Verjus, Anne et Vogel, Marie. 2009. « Le travail parental : un travail comme un autre ? », *Informations sociales*, n° 154, p. 4-6.
- Villaume, Sophie. 2015. « Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? », *Études et résultats (Drees)*, n° 930.

- Villaume, Sophie et Legendre, Émilie. 2014. « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et résultats (Drees)*, n° 896.
- Vozari, Anne-Sophie. 2014. « Recruter de « bonnes » assistantes maternelles. La sélection à l'entrée d'un emploi féminin non qualifié », *Sociétés contemporaines*, vol. 95, n° 3, p. 29.
- Vozari, Anne-Sophie. 2015. « “Si maman va bien, bébé va bien”. La gestion des risques psychiques autour de la naissance », *Recherches familiales*, n° 12, p. 153-163
- Weber, Florence. 2005. *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve : Aux lieux d'être.
- Zarca, Bernard. 1990. « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistique*, n° 228, p. 29-40.
- Zelizer, Viviana. 2010. « Caring Everywhere », in R. Parreñas et E. Boris (dir.), *Intimate Labors : Cultures, Technologies, and the Politics of Care*. Stanford University Press, p. 267-279.

Annexes

Liste des couples enquêtés

Pseudonyme	CS / CS	Département	Profil de la commune	Nb enfants	Mode de garde	CS mère	CS père
Meike et Martin DEVOS Anna KZLAUSKAS et Sylvain LE MEZEC Valérie et Rémi MEJEAN Marie RIGOUSTE et Sébastien FERRAND Nadia et Mourir D.JEBRINE Kaïme CHAUVET et Yannick BRAUD Carole MBANGO et Philippe VAREILLE	Hypergame Hypergame Hypergame Hypergame Hypergame Hypergame Hypergame	Bas-Rhin Loire-Atlantique Loire Ardèche Seine-Saint-Denis Vendée Haute-Vienne	Unité urb. de > 200 000 hab. Unité urb. de > 200 000 hab. Unité urb. de > 200 000 hab. Rural isolé Agglo. parisienne Petit pôle (<5000 hab.) Unité urb. de > 200 000 hab.	1 2 2 3 5 2 1	Une crèche Les parents Les parents Les parents Les parents Une AM Une crèche	Employés de commerce Au foyer Personnels des services directs aux particuliers Au foyer Employés civils et agents de service de la fonction publique Employés administratifs d'entreprise Personnels des services directs aux particuliers	Commerçants et assimilés Techniciens Prof. Interm. administratives et commerciales des entreprises Techniciens Artisans Techniciens Prof. Interm. administratives et commerciales des entreprises Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Ouvriers qualifiés manutention, magasinage, transport Employés de commerce Chauffeurs Chauffeurs Policiers et militaires
Leïla ZERKAOUI-POCHART et Pierre POCHART Sarah LEGALLEC et Anthony PERLARDIERE Lucie et Eddy FAVREAU Violette et Jean-Pierre MARCEAU Émilie THOMAS et Vincent FAURE Yassid et Fatima LAKHDAR Cécile MOTET	Hypogame Hypogame Hypogame Hypogame Hypogame Hypogame Hypogame	Hauts-de-Seine Haut-Rhin Vendée Paris Seine-et-Marne Hauts-de-Seine Paris	Agglo. parisienne Unité urb. de > 200 000 hab. Petit pôle (<5000 hab.) Agglo. parisienne Agglo. parisienne Agglo. parisienne Agglo. parisienne	2 1 2 2 3 2 3	Une crèche Les parents Une AM Une crèche Les parents Une AM Une crèche	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Professions intermédiaires de la santé et du travail social Prof. Interm. administratives et commerciales des entreprises Prof. Interm. administratives et commerciales des entreprises Prof. Interm. administratives et commerciales des entreprises Prof. Interm. administratives et commerciales des entreprises Professions intermédiaires de la santé et du travail social Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers qualifiés de type industriel Employés civils et agents de service de la fonction publique Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs	Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés manutention, magasinage, transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Policiers et militaires Ouvriers qualifiés manutention, magasinage, transport Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
Josiane JOVELI KAWIGO Christiane et Pierrick MULLER Magalie et Meven MOREAU Joanne et Didier DURIÉUX Marlène et Raphaël OLIVET Félicité SAMBA et Jean MBENGUE Audrey et Didier WITZ Sandra GRAMOND et Gaël LEFRANÇOIS Anne-Cécile POINSOT Victoria et Goran PAVIC Linda et Rafael GOMES Sabrina et Cyrille DOUARD Lilja et Marwan GEDDOUCHE	Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo pop Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup	Bas-Rhin Bas-Rhin Vendée Ardèche Ardèche Seine-Saint-Denis Bas-Rhin Haute-Vienne Haute-Vienne Hauts-de-Seine Seine-et-Marne Vienne Seine-Saint-Denis	Unité urb. de > 200 000 hab. Périurbain Petit pôle (<5000 hab.) Grand pôle (20 à 50 000 hab.) Grand pôle (20 à 50 000 hab.) Agglo. parisienne Périurbain Périurbain Périurbain Agglo. parisienne Agglo. parisienne Grand pôle (20 à 50 000 hab.) Agglo. parisienne Agglo. parisienne Agglo. parisienne	4 3 2 1 2 3 2 2 2 1 1 3 2 3 3 3 1 2 1 2 4	Une crèche Les parents Les parents Les parents Les parents Les parents Les parents Les parents Les parents Les parents Les parents Les parents Une crèche Les parents Les parents Les parents Une AM Les parents Les parents Une garde à dom. Une garde à dom. Une crèche	Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers qualifiés de type industriel Employés civils et agents de service de la fonction publique Ouvriers non qualifiés de type industriel Personnels des services directs aux particuliers Personnels des services directs aux particuliers Employés administratifs d'entreprise Employée de commerce Personnels des services directs aux particuliers Employés de commerce Au foyer Personnels des services directs aux particuliers Employés de commerce Professeurs, professions scientifiques Commerçants et assimilés Techniciens Professions intermédiaires de la santé et du travail social Professions intermédiaires de la santé et du travail social Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
Agnès et Yveric CARREL Sophie et Renaud WEIDLER Nathalie et Ludovic BERTIN Elise MATHIEU et Arthur KNECHT Julie CADOT et Nicolas PINSON Lise et Guillaume AULLAGNER Virginie STEIN et François MALLAERT Mathilde et Patrick DUSSARD	Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup Homo sup	Paris Haut-Rhin Loire-Atlantique Bas-Rhin Ardèche Hauts-de-Seine Hauts-de-Seine Hauts-de-Seine	Agglo. parisienne Unité urb. de > 200 000 hab. Grand pôle (20 à 50 000 hab.) Périurbain Grand pôle (20 à 50 000 hab.) Agglo. parisienne Agglo. parisienne Agglo. parisienne	2 3 3 1 2 1 2 4	Une crèche Les parents Les parents Une AM Les parents Les parents Une garde à dom. Une garde à dom.	Professeurs, professions scientifiques Commerçants et assimilés Techniciens Professions intermédiaires de la santé et du travail social Professions intermédiaires de la santé et du travail social Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Anciens ouvriers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers qualifiés de type artisanal
Couples contactés mais non rencontrés	Hypergame Hypogame Homo pop Homo pop Homo pop	Yvelines Ile-et-Vilaine Hauts-de-Seine Paris Vienne	Agglo. parisienne Périurbain Agglo. parisienne Agglo. parisienne Grand pôle (20 à 50 000 hab.)	2 1 2 2 1	Une AM Une crèche Les parents Les parents Les parents	Employés civils et agents de service de la fonction publique Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise Au foyer Employés civils et agents de service de la fonction publique Au foyer	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise Anciens ouvriers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers qualifiés de type artisanal

Lettre-avis envoyé aux enquêtés



Anaïs Collet
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg
Faculté des Sciences sociales - Laboratoire SAGE (UMR 7363)
anaïs.collet@unistra.fr

Prénom NOM
Adresse
à lieu, le ---- 2014

Objet : Post-enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » du ministère des Affaires sociales et de la Santé (Drees)

Madame, Monsieur,

Vous avez pris part, à l'automne 2013, à une importante étude statistique sur les modes de garde et d'accueil auxquels les parents recourent pour leurs jeunes enfants. À l'issue de l'entrevue avec l'enquêteur qui vous a rencontré(e), vous avez accepté d'être recontacté(e) pour prendre part au deuxième volet de cette étude, et nous vous en remercions.

C'est dans le cadre de ce deuxième volet que je m'adresse à vous. J'ai été missionnée, avec une équipe de collègues de différentes universités, pour prolonger cette recherche en approfondissant les questions autour de la prise en charge des jeunes enfants. Nous nous intéressons en particulier à la façon dont l'organisation de la garde des enfants est assurée et est vécue par chacun des deux parents. Nous souhaitons pour cela pouvoir vous rencontrer, vous puis votre conjoint(e) de façon séparée, afin de recueillir le témoignage de chacun d'entre vous.

Nous vous contacterons donc dans les semaines qui viennent, aux coordonnées que vous nous avez laissées, afin de convenir avec vous de ce double rendez-vous.

La participation à cette recherche est strictement anonyme et confidentielle. La loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la responsable de la recherche, Anaïs Collet.

Le quotidien et les difficultés des parents de jeunes enfants demeurent encore mal connus. Grâce à votre aide, ils pourront être mieux appréhendés et mieux pris en compte.

D'avance, je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature manuscrite

SAGE – UMR 7363
Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace
(MISHA)
5 allée du Général Rouvillois - 67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. +33 (0)3 68 85 61 65
<http://www.sage.unistra.fr/>



Guide d'entretien synthétique

Nous allons parler dans cet entretien de la façon dont vous organisez vos gardes, vos visites, votre conjoint, par vous occuper, les questions portant notamment sur votre vie personnelle, par rapport à tout cela. Nous allons surtout parler de votre enfant le plus jeune, mais on sera amenés à parler de vos autres enfants également.

Cathy Gromede

Avant de commencer, pouvez-vous me raconter qui vit avec vous, ici, dans votre foyer ?

Pour commencer, avant de parler directement du la garde de votre enfant, j'aimerais que vous me parliez un peu de votre parcours, mouvement de votre logement et de votre travail.

Est-ce que votre logement ou votre quartier vous conviendrait ? Avantages, inconvénients ?
Quelles sont les habitudes de votre quartier ?

Travaillez-vous actuellement ? (profession, statut, temps de travail, lieu...)
Avez-vous toujours exercé ce métier ? Si non, quels autres emplois ?

Dans quelle situation professionnelle êtes-vous à la naissance de votre enfant ? Cela est-il changé pendant la grossesse ou la naissance ?

Par rapport à tout cela (logement et travail), la naissance est-elle bien « tombée » en terme de calendrier ?

J'aimerais maintenant qu'on revienne sur la façon dont vous êtes organisé pour faire garder votre dernier enfant à partir de ses 3 mois. Pouvez-vous me raconter comment ça s'est passé et comment vous vous êtes organisé ?

Quand la question s'est-elle posée ?
Quelle solution a été choisie ?
Comment vous êtes-vous organisé ?

Quelle solution a été choisie ?
Comment vous êtes-vous organisé ?

Quelles démarches avez-vous effectuées pour vous aider dans votre choix ?

Quelles démarches avez-vous effectuées ?
Quelles démarches avez-vous effectuées ?

Au sein de votre couple, qui a fait les démarches ?

Comment vous êtes-vous organisé ?
Comment vous êtes-vous organisé ?

Vous êtes-vous renseigné ? Comment ?

Comment vous êtes-vous renseigné ?
Comment vous êtes-vous renseigné ?

Quelle idée de ce qui est plus important à vos yeux aujourd'hui ?

Quelle idée de ce qui est plus important à vos yeux aujourd'hui ?
Quelle idée de ce qui est plus important à vos yeux aujourd'hui ?

Lorsque vous avez des questions concernant votre enfant et la manière de vous y prendre avec lui (alimentation, sommeil, santé, éducation) et que vous avez besoin de conseil, comment faites-vous ?

Comment faites-vous ?
Comment faites-vous ?

Comment faites-vous ?
Comment faites-vous ?

Comment font-ils pour faire garder leurs enfants ?

Comment font-ils pour faire garder leurs enfants ?
Comment font-ils pour faire garder leurs enfants ?

Avez-vous des discussions avec amis/frères/sœurs sur le fait d'avoir des enfants, fonder une famille, devenir parent ?

Avez-vous des discussions avec amis/frères/sœurs sur le fait d'avoir des enfants, fonder une famille, devenir parent ?
Avez-vous des discussions avec amis/frères/sœurs sur le fait d'avoir des enfants, fonder une famille, devenir parent ?

Quels étaient les inconvénients / avantages de chaque ndmg (crèche, AM, parent, garde à domicile, etc.) ?

Maintenant, j'aimerais qu'on parle de la façon dont vous vous organisez au quotidien pour la garde de votre enfant. Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?
Pouvez-vous décrire, très concrètement, la manière dont votre dernier enfant est gardé actuellement ?

J'aimerais maintenant qu'on parle de toutes les tâches quotidiennes que vous faites lorsque vous vous occupez de votre enfant et de la manière dont vous vous organisez, avec votre conjoint, au quotidien.

Au quotidien, quelles sont les activités concrètes que vous faites pour vous occuper de votre enfant ?

Par exemple, pouvez-vous me raconter votre dernier week-end, comment cela s'est déroulé pour votre enfant, ce que vous avez fait pour vous occuper de lui, et ce que votre conjoint a fait ? Le soir de l'enfant ? Qui s'occupe de préparer son repas ? Quelles activités le matin, avec qui ?

Pouvez-vous me raconter le dernier matin de semaine ? Pouvez-vous me raconter le dernier soir de semaine ?

Y a-t-il certaines activités qui sont réalisées essentiellement par vous ou par votre conjoint ?

D'autres où vous participez vous les deux ?

Vous arrive-t-il de vous occuper seul(e) de votre enfant ?

Si oui, quand (fréquence, durée) ?

Dans ces moments, faites-vous avec lui ou pour lui des tâches que vous ne faites pas quand votre conjoint est présent ?

Lesquelles ? Appréciez-vous ces moments ? Pouvez-vous me raconter la dernière fois où cela vous est arrivé ?

J'aimerais maintenant revenir sur certaines tâches plus spécifiques.

Pour l'alimentation, comment ça se passe ?

Qui prépare les repas ? Qui donne le repas ? Qui s'occupe de préparer la liste des courses et de faire les courses alimentaires ?

Est-ce que la préparation des repas ou le fait de donner le repas fait l'essentiel de l'après-midi ? Les moments que vous appréciez ?

Votre enfant a-t-il été allaité ? Jusqu'à quel âge ? La mère appréciait-elle l'allaitement ? Et le père a-t-il apprécié le premier biberon ?

Pour la santé de votre enfant, comment cela se passe-t-il ?

Qui garde l'enfant lorsqu'il est malade en général ? Qui gère les rendez-vous avec le médecin et y amène votre enfant ?

Qui s'occupe de remplir le carnet de santé, se souvient de dates pour les rendez-vous médicaux ou les vaccins ? Est-ce que vous ou votre conjoint se souvient de vaccins des maladies que votre enfant a eues ?

Pour les vêtements de votre enfant, comment cela se passe-t-il ?

Qui s'occupe de habiller l'enfant le matin, et le déshabiller le soir ? Qui choisit ses vêtements le matin ?

Qui s'occupe de choisir les vêtements, de les étiqueter ? Qui s'occupe de faire le linge (et les draps) de l'enfant ?

Pour l'aménagement de la chambre de l'enfant, comment cela se passe-t-il ?

Avez-vous fait des achats ou des aménagements particuliers : lit, meubles, peinture, décoration ?

Qui s'en est chargé : bricoleur, peintre, travaux plus conséquents, acheteurs, petites décorations, etc. ?

Pour le bain et les changes de l'enfant, comment cela se passe-t-il ?

Qui donne le bain ? Qui change les couches ? Qui se charge de l'approvisionnement des couches (châssis) ?

Pour le sommeil de votre enfant, comment cela se passe-t-il ?

Qui s'occupe de le coucher ? Qui s'occupe de le réveiller ? Le week-end, qui se fait le matin pour s'occuper ?

Est-ce que l'enfant dort dans une chambre séparée ? Dans une chambre avec un litage pliant ? L'enfant s'il est un bébé dort-il avec vous ? Y a-t-il des discussions dans le couple à ce sujet ? Des conseils demandés à des proches ou professionnels sur la gestion du sommeil ?

Pour les loisirs ou les jeux avec votre enfant, comment cela se passe-t-il ?

Qui s'occupe des jeux et des loisirs : sorties au parc, promenades, jeux, lire des histoires, regarder la télévision (dessins animés), etc. ?

Quels sont les loisirs, activités que vous aimez bien faire avec votre enfant ? Et celle que votre enfant apprécie particulièrement ?

Est-ce que vous avez l'impression que votre enfant fait la même chose quand il est avec vous qu'avec votre conjoint ?

[Si madg/formed] Qui accompagne votre enfant pour aller à la crèche/chez sa nounou ? Qui va le chercher ?

[Si madg/formed] Qui gère les aspects administratifs du madg (inscriptions, factures, plannings, carnet de santé, etc.) ?

Parmi toutes les tâches qu'on a évoquées, y en a-t-il que vous appréciez plus que d'autres ? Y en a-t-il que vous n'appréciez vraiment pas ?

Avez-vous le sentiment que certaines de ces tâches vous correspondent plus, et d'autres plus à votre conjoint ?

La répartition de ces différentes tâches entre vous et votre conjoint a-t-elle évolué depuis la naissance de votre enfant ?

À quel(s) moment(s) a-t-il eu évolué ? En quoi ?

Quels moments a-t-il eu évolué ? À moins ? Et votre conjoint ? Pour quelles raisons ?

Êtes-vous satisfait de la manière dont vous êtes parvenu à vous organiser avec votre conjoint pour vous occuper de votre enfant au quotidien ? Y a-t-il des choses que vous aimeriez changer ?

Pour vous, qu'est-ce qui est important que les parents apportent aux (jeunes) enfants ? Pour le présent ? Pour le futur ?

Affection ? Sécurité ? Possibilité de s'égayer (jeux, etc.) ? Cadre, limites ? Éveil, développement ?

Pour vous, est-ce que les parents, les autres adultes proches (famille, amis) et les professionnels comme les assistantes maternelles ou les personnels des crèches jouent un rôle très différent auprès de l'enfant ?

Quelles sont les différences ?

Est-ce que vous et votre conjoint jouez un rôle similaire auprès des enfants ? La mère a-t-elle un rôle particulier ? Et le père ?

J'aimerais maintenant qu'on parle des expériences que vous avez eues dans le passé et qui peuvent avoir un lien avec la façon dont vous vous êtes organisé pour la garde de vos enfants, et plus largement avec votre rôle de mère ou de père.

D'abord, est-ce que vous savez comment vous étiez gardé lorsque vous étiez jeune enfant (entre 0 et 3 ans) ?

Assistante maternelle, crèche, parent, grands-parents, baby-sitter, etc. ?

Et lorsque vous étiez à l'école maternelle ou en primaire, comment étiez-vous gardé en dehors du temps scolaire ?

Quel souvenir en gardez-vous (bon, mauvais) ?

Est-ce que l'un de vos parents s'occupait davantage de vous ? Vos deux parents avaient-ils un rôle différent à la maison ?

Travaillant-ils tous les deux ?

Avant de devenir parent, avez-vous déjà eu l'occasion de vous occuper d'enfants ? Et de jeunes enfants (0-3 ans) plus particulièrement ?

Vous êtes vous occupé de vos frères et sœurs, de cousins... ? Avez-vous fait du baby-sitting ? Avez-vous été ambulancier auprès d'enfants (centre de loisirs, club de vacances, association sportive...)?

Dans votre famille, prenez-vous en charge des enfants ?

Quel souvenir gardez-vous de ces expériences ?

Avez-vous le sentiment que ces expériences vous ont préparé à devenir parent, d'une certaine manière ? Comment ?

Avant la naissance de vos enfants, vous sentiez-vous prêts à avoir des enfants ? Pourquoi ?

Qu'est-ce qui vous manquait ?

Depuis que vous êtes parent, y a-t-il des choses que vous avez découvertes, que vous avez apprises à faire ?

Lesquelles ?

Changement de votre enfant, savoir quel préparé à manger, à quel rythme, gérer les préférences alimentaires des enfants ?

Gérer le sommeil de votre enfant, gérer les pleurs la nuit, comment se comporter dans ces cas ?

Choisir les crèches ou les gardes de jour, de livre, etc. des enfants ?

Cher les activités ou les ateliers de jour, de livre, etc. des enfants ?

Cher les activités ou les ateliers de jour, de livre, etc. des enfants ?

Famille, proches, médecin ou personnel médical, gardien de l'enfant, lectures, émissions télévisées, internet, brochures, souvenir de la manière dont vos propres parents fonctionnaient... ?

De manière générale, avez-vous le sentiment d'avoir appris beaucoup de nouvelles choses – des connaissances, des pratiques ?

Avez-vous le sentiment d'avoir évolué sur vos représentations du rôle de parent, et du rôle de père et de mère ?

Pour finir, je voudrais vous poser quelques questions sur vous, sur votre travail et vos loisirs.

Depuis la naissance de votre (vos) enfant(s), est-ce que vos conditions de travail ont changé ?

Travaillez-vous plus ou moins qu'avant ? Avez-vous modifié vos horaires ?

Avez-vous changé d'emploi ?

Êtes-vous demeuré ou moins travail que auparavant ? Depuis la naissance, l'importance de votre travail a-t-elle changé à vos yeux ?

Avez-vous des activités ou des loisirs actuellement, seul et/ou en couple ?

Spont associatifs, soirées entre amis ou voisins, pratiques culturelles, temps pour soi, etc. ?

Et votre conjoint ?

Cela a-t-il changé depuis la naissance des enfants ?

Avez-vous d'autres loisirs à signaler ? Avez-vous dû en abandonner certains depuis ? Et votre conjoint ?

Et qu'est-ce que vous en pensez ?

[Profil]

Situation professionnelle précise

Parents de l'enquête : profession, lieu de résidence, diplôme

Échelle de l'enquête : profession, lieu de résidence, diplôme, mode de garde des enfants